DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12884 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 2 JUILLET 1986

Changement de donne à Ottawa

Le premier ministre canadien a choisi la veille de la fête nationale de son pays pour procéder au plus important remaniement de son gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, voilà maintenant un peu moins de deux ans. Cette coïncidence n'est certainement pas fortuite. En baisse de popularité inquiétante depuis plusieurs mois, M. Mulroney avait besoin de frapper un grand coup pour reprendre dans l'opinion un avantage psychologique, fût-il momentané.

De plus en plus critiqué pour ses hésitations et son manque de fermeté, le chef du gouvernement d'Ottawa, qui repoussait la décision depuis le début de l'année, n'y est pas allé par quatre chemins. Plus de la moitié des quarante postes ministériels sont concernés par le changement. Huit personnalités nouvelles font leur entrée au cabinet, tandis que six ministres le quittent, parmi lesquels le vice-premier ministre, M. Eric Nielsen, figure historique du conservatisme canadien.

M. Nielsen paie sans doute certains agissements très controversés qui lui avaient attiré l'opprobre du Parlement. En effet, il avait dû reconnaître avoir utilisé, voilà une vingtaine d'années, un système d'écoutes à la Chambre des communes d'Ottawa pour espionner ses adversaires libéraux. S'ajoutant à de précédents scandales ayant entraîné en peu de temps la démission de quatre ministres, cette affaire avait contribué à déstabiliser une équipe gouvernementale pourtant triomphalement élue en septembre 1984. Jamais parti n'a disposé au Canada d'une majorité parlementaire aussi imposante.

La perte de prestige dont souffre M. Mulroney est pourtant loin d'être méritée. Dans le domaine économique notamment, son équipe peut faire valoir certains résultats : l'an dernier, la croissance, plus importante que prévu, a été de 4,4 %, ce qui, par les temps qui courent, est plutôt une belle performance. Il y a plusieurs mois que le chômage s'est stabilisé, pour la première fois depuis la récession de 1982, en dessous de 10 %. M. Mulroney ne se fait pas faute de rappeler que plus de trois cent cinquante mille emplois nouveaux ont été créés ces deux dernières années.

Contrairement à l'attente, il n'a toutefois pas réussi à recréer un climat de confiance dans la communauté économique internationale, principalement aux Etats-Unis. Les investissements, qui avaient fui le Canada sous le règne « nationaliste » de M. Trudeau, ne sont pas revenus. Un important mouvement de désinvestissement s'est même produit l'an dernier, provoqué par les incertitudes sur l'économie canadienne de la baisse du prix du pétrole.

Tout en ne cachant pas sa sympathie pour M. Reagan, M. Mulroney, dont le parti porte le nom de conservateur-progressiste, se refuse à imiter sa politique de réduction des dépenses sociales. Ce qui a le double inconvénient de lui interdire une rapide diminution de l'imposant déficit budgétaire et d'agacer les capitalistes purs et durs, pourtant a priori bien intentionnés à son égard.

Québécois anglophone, M. Mulroney paraît aujourd'hui, dans la passe difficile qu'il traverse, mettre beaucoup d'espoirs sur les quelques hommes politiques de sa province d'origine qui lui ont toujours fait confiance. C'est en tout cas à des Québécois qu'il a décidé de confier des portefeuilles aussi cruciaux que ceux de l'emploi, de l'énergie, de l'industrie ou de l'immigration. Quatre des huit nouveaux ministres viennent de la Belle Province. Une façon pour M. Mulroney de montrer aux Québécois, qui lui avaient fait un triomphe voilà deux ans mais qui depuis lors se sont détournés de lui au profit des libéraux, qu'il ne les oublie pas.

(Lire nos informations page 5.)

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Les Européens relancent le projet Eurêka

Une quarantaine de ministres des pays participant au projet de communauté technologique européenne Eurêka se sont réunis le lundi 30 juin à Londres. La France était représentée à cette session ministérielle par MM. Raimond (affaires étrangères), Madelin (industrie) et Devaquet (enseignement supérieur et recherche). La conférence de Londres a permis à l'ensemble du projet d'enregistrer un certain nombre de progrès importants.

De nos envoyés spéciaux

Londres. — Les soixante-deux projets de coopération technologique, présentés par des entreprises appartenant aux dix-neuf pays participant au programme Eurêka (1) approuvés au cours de la conférence de Londres représentent un investissement total de l'ordre de 2 milliards d'ECU, soit environ 14 milliards de francs, et viennent s'ajouter aux dix dossiers approuvés par la conférence ministérielle de Hanovre, en novembre 1985. « *Cela montre la bonne santé d'Eurêka* », a observé M. Madelin, ministre français de l'industrie. « *Cette conférence m'a permis de marquer l'intérêt que porte le nouveau gouvernement à Eurêka* », avait indiqué pour sa part, un peu plus tôt, M. Raimond, ministre des affaires étrangères. De fait, l'initiative prise il y a un peu plus d'un an par M. Mitterrand, même si elle est encore dans sa phase de lancement, évolue de façon apparemment satisfaisante. Certes, il existe encore des sceptiques qui « demandent à voir ».

FRANCIS CORNU et PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 32.)

(1) Aux dix-huit Etats membres recensés jusque-là (dont les Douze de la CEE, par ailleurs représentés globalement par la Commission de Bruxelles), est venue s'ajouter l'Islande, à l'occasion de cette réunion du 30 juin.

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Philippe Séguin annonce une augmentation des cotisations

Rétablissement d'une cotisation sur tous les revenus (0,4 %) et augmentation de 0,7 point de la cotisation vieillesse, telles sont les deux mesures que M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, devait annoncer ce mardi 1er juillet pour assurer le financement de la sécurité sociale. Ces décisions constituent un succès pour le ministre, à qui s'opposait M. Balladur, soucieux de faire apparaître une baisse des prélèvements obligatoires.

Economies ou recettes nouvelles ou les deux ? « *Contribution sociale* » sur tous les revenus ou augmentation de la cotisation vieillesse — puisque ce sont les retraites qui jouent un rôle déterminant dans les difficultés du régime général de Sécurité sociale ? A ces questions, posées depuis plusieurs semaines, pour assurer l'équilibre du régime général — en fait depuis le discours de M. Chirac devant l'Assemblée nationale, — le gouvernement répond, ce mardi 1er juillet, par la voix de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales.

La réponse tient en trois propositions : *primo*, on ne peut éviter de faire appel à un financement supplémentaire sans risque important en 1987, à moins de pratiquer des économies drastiques — et politiquement impossibles. *Secundo*, pour fournir les recettes on combine un rétablissement partiel à hauteur (0,4 %) de la contribution sociale sur tous les revenus, et une augmentation de 0,7 point de la cotisation vieillesse (à la charge des individus et non des entreprises). Avec l'espoir de ménager ainsi à la fois les salariés modestes (appuyés par les syndicats FO, CFDT et CFTC), et d'autre part les cadres, les agriculteurs et les professions libérales (à moins qu'on ne cumule les inconvénients).

Tertio, pour modifier un peu le système et faire les économies nécessaires, on demande aux partenaires sociaux et aux responsables des caisses de Sécurité sociale de réfléchir aux économies possibles, en leur demandant de faire vite et en leur suggérant des directions. Un moyen, espère-t-on, de prendre du champ et d'impliquer tout le monde.

(Lire nos informations page 31.)

LE SCANDALE DU CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

« Une affaire malpropre de brigandage »

nous déclare M. Michel Aurillac

L'affaire du Carrefour du développement rebondit. M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, a porté plainte contre X, le lundi 30 juin, pour faux et usage de faux. Le juge d'instruction devait rendre visite ce mardi à M. Chaban-Delmas, mais officiellement cette visite n'est pas liée à une éventuelle demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Nucci.

Après avoir reçu une lettre manuscrite de M. Yves Challier, ancien chef de cabinet de M. Nucci, M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, nous a fait la déclaration suivante :

« Cette affaire malpropre appelle de ma part plusieurs réflexions. La première concerne l'idée que je me fais de la justice et de son fonctionnement. J'en ai trop le respect pour me substituer, par des interventions qui seraient mal venues, à l'enquête judiciaire en cours.

» J'ai fait ce que j'avais à faire. J'ai dit ce que j'avais à dire, en conformité avec la charge gouvernementale qui est la mienne. J'ai tenu informés le président de la République et le premier ministre des éléments dont je disposais. J'ai répondu devant l'Assemblée nationale qui m'interrogeait et j'ai transmis à l'autorité judiciaire toutes les pièces du dossier qui étaient en ma possession. Pour ce qui est du mémoire fourni, que j'ai reçu personnellement et qui semble être de l'écriture de l'ancien trésorier de Carrefour du développement, il est depuis le 24 juin déposé chez le juge d'instruction chargé de l'affaire.

» Je n'ai rien à confier sur ce manuscrit ou sur les révélations qu'il contient. Je ne ferai qu'une observation : que la lecture de ce texte m'a profondément choqué. Chaque Français est en droit d'attendre de ceux qui exercent de hautes responsabilités publiques une attitude de dignité.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 4 et nos informations page 36.)



CHANGEMENT DE PATRON A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

« Système des dépouilles » à la française

M. Gérard Renon, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dont le mandat arrivait à échéance le jeudi 3 juillet, ne sera pas reconduit dans ses fonctions. Le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, le lui a signifié le 27 juin. Il devrait être remplacé, au conseil des ministres de mercredi, par M. Jean-Pierre Capron, ancien directeur des hydrocarbures et actuel directeur général de la société d'ingénierie TECHNIP.

Juridiquement, rien n'obligeait le gouvernement à renouveler le mandat de M. Gérard Renon, ancien élève de Polytechnique et ingénieur en chef des Mines, comme le veut la tradition du CEA, mais aussi ancien conseiller de M. Mitterrand. Mais parce que ce renouvellement de mandat est parmi les premiers touchant un poste important d'un organisme public depuis le 16 mars, il prend valeur de symbole. Et ce, d'autant plus que le successeur de M. Renon, M. Jean-Pierre Capron, avait été remercié de choquante manière par M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie.

Il était difficile de redonner une âme au Commissariat à l'énergie atomique, maison hybride, mi-centre de recherche, mi-entreprise industrielle, à la vocation incertaine, dès lors que l'ambition nucléaire de la France est largement réalisée et que la génération suivante de réacteurs — les surgénérateurs — est mise en veilleuse pour cause de trop-plein énergétique.

Tout droit sorti du cabinet de la présidence de la République, où il avait aidé à préserver le choix nucléaire, mais doté d'autres lettres de noblesse, comme adjoint du délégué général à l'énergie au lendemain du premier choc pétrolier, puis comme directeur chargé des affaires internationales à Gaz de France, M. Gérard Renon s'était employé à réformer le Commissariat. D'abord comme administrateur général adjoint ; puis comme patron du CEA en 1983, lorsque M. Michel Pecqueur, l'administrateur général en poste, fut nommé à la présidence d'Elf-Aquitaine en remplacement du... remercié Albin Chalandon.

Il s'efforcera alors de remettre en ordre les filiales industrielles qui battaient de l'aile, comme la CISI, et de créer une structure — CEA industries — outil financier destiné à laver le soupçon qui pèse sur toute filiale d'organismes de recherche d'être financée par des subventions. Non sans succès, puisque l'entité aura dégagé, en 1985, 2,1 milliards de francs de bénéfices avant impôt et que, pratiquement, toutes les filiales ont dégagé un résultat positif.

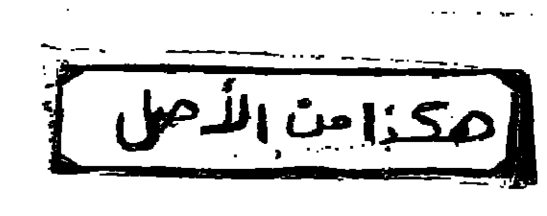
L'ouverture de relations contractuelles avec l'industrie, le développement des secteurs non nucléaires (électronique, robotique, bio-médical, matériaux nouveaux), la recherche sur les lasers comme sur les faisceaux de particules, sont à mettre à son actif, comme l'est la mise en place d'une politique plus large de communication dans un univers traditionnellement muet.

Au passif, certains lui tiennent sans doute rigueur de l'embauche de deux mille tucistes, « preuve » de sympathies socialistes jamais reniées, et surtout de son rôle dans le sinistre de Creusot-Loire et des relations avec le président de la filiale Framatome, devenues de ce fait particulièrement conflictuelles.

Le successeur de M. Renon, M. Jean-Pierre Capron avait, lui, été victime de l'affaire dite « *des avions renifleurs* ».

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 31.)



débats

LIBAN

Ne cédons pas à la lassitude pour parler du Liban. Jacques Pietri, qui tente une analyse des facteurs de la guerre libanaise, s'émeut de la lâcheté de l'Occident face aux visées soviétiques. Henri Khoury, dans un langage plus poétique, expose les raisons qu'il voit à l'échec d'une expérience millénaire unique.

Requiem de synthèse...

L'esprit de commerce a favorisé le retour aux clivages préhistoriques.

par HENRI KHOURY (*)

« Viens du Liban, ma sœur épouse... »
(le Cantique des cantiques.)

IL était un pays, petit espace de pacotille ne rêvant d'Est ni d'Ouest, autrement dit des deux, passionnément. Trois cent soixante-cinq fois l'an son soleil doux et radieux le caressait de part en part, et, de tout son cœur, il aimait son soleil.

Espace monté de toutes pièces ? Mise en scène arbitraire avec une fin, à terme ? Non, pas exactement. Car, à la différence de patries — presque — aussi litigieuses aujourd'hui, les treize, seize, dix-sept (a-t-on jamais compté, là-bas ?) communautés religieuses, ethniques et culturelles distinctes de l'émirat-tourniquet, amalgame lui-même des royales cités enfouies et point de confluence de notre vieille mer intérieure et parages, sont là depuis la nuit des temps. Et l'histoire de cette rencontre difficile tant qu'extraordinaire ayant duré des millénaires, l'an 1943 parut être le point d'orgue du concert faramineux ou la consécration de la longue pratique d'une altérité toujours multipliée...

Ces mini-peuples de toutes souches firent alors, maints conflits testés, le choix — le pari... — intellectuellement majeur d'institutionnaliser ou d'étatiser ce que nous appelons — oh ! de nos vœux, surtout — le droit à la différence... La montagne haute et chenue, belle arche d'avant la Bible faite de bois incorruptible et voguant aux interstices de Levant et Couchant, se reconnut le don féerique entre tous, et nominal bien entendu, du non-alignement idéal.

Intelligemment parlant, la leçon du passé engageait l'avenir. Seulement voilà, en termes plus terre à terre — « sur le terrain », pour ainsi dire, comme les gens de là-bas..., — la République fut hélas, avec une constance par trop significative pour ne pas appeler le procès d'intention, toujours très en deçà de son idée platonicienne. Car l'esprit de commerce, ce Baal primitif du profit sans frontières et — bien avant la lettre... — véritable fonds archétypal commun, veillait ou somnolait...

A de rares exceptions, il posséda du premier jour princes et magistrats, chevaliers et guerriers, artisans et paysans ; c'était à qui mieux mieux. Mais... à chacun selon ses moyens. Et, plutôt que d'investir à terme dans un *a priori* somme toute peu palpable et de surcroît fort contraignant d'une justice civile appelant la planification de longue vue, les puissants et joyeux lurons (presque) comme un seul homme optèrent pour les bienfaits du jeu... de la charité bien ordonnée : moins compliqué, plus jouissif, il rapporte vite... et gros.

Le ver dans le fruit

Tout compte fait, c'est cela, s'il est bien vrai que c'est l'esprit qui compte. Or l'esprit était suspect dès lors qu'il chaussait les œillères de la destinée... Le ver était dans le fruit... ou plutôt au cœur de la bête. Les équipes successives de techniciens de la modernisation, maïeuticiens patentés, sauveteurs éméchés, mains de fer et gants de velours, au concours inouï de la cacophonie métaphysique ou bien de la culture, physique, immanente, accréditèrent sans retour les clivages préhistoriques...

Au pays du clocher et du minaret réunis, l'entente taciturne, démente, s'était schématiquement faite : cependant que les *happy few* des détenteurs de la lumière se cloisonnaient dans le système paradoxalement très peu communicatif de la pédagogie... d'élite ; affamés de connaissance, valorisation, respect, beaucoup plus que de biens de consommation immédiats ; va-nu-pieds plus terribles encore de ne pouvoir, pour raisons d'évidente fierté, s'avouer ou reconnaître la nature réelle de leur mal, ils prenaient bien hélas la monture qu'on leur avait abandonnée, celle débridée et en courroux des croyances totalitaires et de la... démographie galopante ! Et l'on verrait ce qu'on verrait...

Sans être la sibylle de Cumes ; sans surtout vouloir remonter le passé cunéiforme des manquements internationaux fussent-ils par machiavélisme caractérisé, complicité, duplicité, complaisance, indifférence, inconscience, simple impuissance, peut-on se dissimuler — encore ! — que l'échec — retentissant... — de l'expérience millénaire unique est fondamentalement capotage du concept même de coexistence pacifique, déficience grave et chronique du langage interculturel et international ? Combien cette dérive vers la folie et vers la mort du pays joliment nommé du lait, du miel et de l'encens (1) figurerait à juste titre une autre pomme de discorde fort dure à avaler, celle-là, pour l'ensemble des relations Est-Ouest à venir ?..

(*) Écrivain.

(1) Étymologiquement, le mot cananéen « Liban » aurait au moins une triple signification : lait, blanc, encens.

Beyrouth : la victoire de l'Est !...

L'erreur des chrétiens libanais est de n'avoir pas compris que leurs alliés naturels étaient les Israéliens.

par JACQUES PIETRI (*)

A-T-ON bien compris la véritable géographie politique du Liban ? A-t-on bien compris que, à Beyrouth, l'Ouest était à l'est et l'Est à l'ouest ? Les informations de certains médias selon les quelles il n'y aurait plus d'« Européens » à Beyrouth-Ouest laissent rêveurs ! Les Tchèques, les Allemands de l'Est, les Bulgares, les Roumains et les Russes ne seraient-ils plus Européens ? Or, les agents des pays de l'Est n'y ont jamais autant proliféré que depuis quelques mois, même si les Soviétiques y montrent désormais quelque prudence. Ce n'est pas seulement l'intégrisme chiite qui triomphe aujourd'hui, c'est aussi et surtout le KGB.

Chasser les Occidentaux d'une zone d'influence qui leur était acquise, et par le fait même, contribuer à déstabiliser l'ensemble du Bassin méditerranéen, sont bien des objectifs soviétiques et l'une des raisons (car il y en a naturellement d'autres) de onze ans de guerre au Liban.

Fondamentalement et politiquement, le Djihad islamique n'est pas autre chose qu'une succursale du KGB. Les attentats qui ont atteint les troupes françaises et américaines n'ont pu être organisés qu'avec le soutien logistique de puissants services secrets, les plus couramment cités étant les services syriens, iraniens et... russes.

C'est pourquoi peu importe que l'on soit chrétien ou non, si l'on croit encore aux valeurs fondamentales du monde occidental, à la démocratie, à la liberté, à la tolérance, au respect des autres et de soi-même, il importe de soutenir, s'il en est encore temps, les chrétiens du Liban. Il y a fort à parier, malheureusement, qu'ils ne pèseront guère plus lourds dans la balance diplomatique que les Sudètes en leur temps ; l'esprit munichois ne s'étant, en effet, jamais aussi bien porté.

Pour autant, les Occidentaux n'ont pas fini de payer le prix de leur lâcheté, le pire restant à venir ; le terrorisme ne sera éradiqué que si les démocraties cessent de douter d'elles-mêmes. Le monde occidental doit prendre conscience que si son système de valeur n'est peut-être pas le meilleur, c'est, en tout cas, le moins mauvais, et qu'il vaut la peine de se battre pour le sauvegarder.

Face à la crise libanaise, la somme de « sottises » qui ont pu s'écrire dans la presse occidentale donne le vertige, comme s'il s'agissait d'un combat des riches contre les pauvres, des progressistes contre les fascistes !... Plus personne, il est vrai, n'ose décemment utiliser l'expression qui fleurissait en 1976, « *islamo-progressiste* », chacun en ayant compris le caractère absurde.

Les origines de la guerre libanaise sont complexes, multiples, équivoques ; elles se prêtent mal à l'analyse rationnelle. Cependant, au risque d'être trop schématique, on peut dire que ce conflit est la résultante de sept facteurs : l'incapacité « congénitale » des Libanais à accepter la moindre contrainte étatique ; l'attachement archaïque de ces mêmes Libanais à des valeurs religieuses, antilaïques ; la subversion palestinienne ; l'hégémonie syrienne (Damas n'a jamais reconnu le Liban et n'a jamais eu d'ambassade à Beyrouth), soutenue par l'Union soviétique ; la montée de l'intégrisme islamique ; les atermoiements et la faiblesse des démocraties.

Complicité culturelle

Suivant les époques, certains de ces facteurs ont pris le pas sur les autres. C'est ainsi, par exemple, que le premier cité explique, au début de la guerre, la faiblesse de l'appareil de l'Etat libanais, face à la subversion des milices palestiniennes, mieux armées que l'armée libanaise ; contrairement à l'opinion commune, les Syriens n'ont jamais fait autre chose que jeter de l'huile sur le feu ; le choix fait par les Etats-Unis et la France, notamment, de se décharger de leurs responsabilités au profit des Syriens, en leur confiant le soin de rétablir l'ordre, constitue une escroquerie historique.

Quand finira-t-on par comprendre que les principes de respect de la vie humaine, de la parole donnée, de la liberté individuelle, ne sont pas des valeurs sur lesquelles repose l'intégrisme islamique. Tout comme l'Inquisition, l'islamisme n'a qu'un seul et unique but : convertir le monde entier à sa foi.

La seule nation à avoir compris la gravité de la situation (mais il est vrai qu'elle est aux premières loges), c'est Israël, seul Etat démocratique au Proche-Orient, et qui, s'il n'était pas à lui seul un porte-avion, serait déjà balayé. L'erreur historique des chrétiens libanais est de n'avoir pas compris que leurs seuls alliés naturels dans cette partie du monde étaient les Israéliens, pas seulement pour des raisons politiques, mais aussi pour des raisons culturelles.

Ils ont cependant quelques excuses à avoir commis cette erreur, ils ne sont pas les seuls. Avec quelle sévérité le monde occidental ne condamne-t-il pas, en effet, Israël à la moindre erreur, alors qu'il reste sans réaction lorsque la Syrie (socialiste, il est vrai) massacre — selon les estimations les plus modérées — dix mille personnes en février 1982 à Hama, ou lorsque les druzes (socialistes aussi !) assassinent 1 500 chrétiens en septembre 1983 dans le Chouf !

Deux poids, deux mesures, telle semble bien avoir été ici la règle. Il faut, dès lors, faire preuve d'un peu de cohérence ; le retrait, comme il en est bruit, par la France, de ses coopérants au Liban serait absurde. Les Français n'ont jamais couru le moindre risque dans la zone chrétienne ; pour le reste — les obus et les attentats, — ils ont accepté de partager ces risques avec un million d'autres Libanais !...

Si on refuse d'aider les seuls éléments véritablement éclairés du Liban, que l'on prenne d'ores et déjà les mesures nécessaires à l'accueil de centaines de milliers de réfugiés libanais fuyant le totalitarisme. Parmi eux, se trouveront aussi les musulmans modérés, nombreux au Liban, et qui seront aussi victimes du fanatisme. On aura alors définitivement oublié ce que disait, en 1981, Bechir Gemayel, recevant une délégation de radicaux de gauche français : « *Avec la France, il est difficile de déceler toutes les choses communes qui existent entre nous... Quelle longue et profonde complicité culturelle qui, depuis si longtemps, nous permet d'ourdir ensemble, par un même discours, dans le même langage, le complot de la liberté !* »

(*) Chef de la mission franco-libanaise d'étude et de développement de la région de Beyrouth de 1983 à 1986, ancien membre du bureau national du PSU, ancien secrétaire fédéral du PS dans les Hauts-de-Seine.

COURRIER DES LECTEURS

Terrorismes

Le mot « terrorisme » traînant actuellement partout, il m'était venu à l'esprit de vous proposer un terme moins médiatique, plus sérieux en somme : « violence politique » par exemple. Or, c'était une erreur de ma part : l'emploi de ce second terme entraînerait en effet de grossières confusions en rangeant sous la même rubrique la « subversion » et ce qui relève de la « défense du monde libre ». Les lecteurs égarés ne pourraient même plus différencier, sur le plan de la morale, l'explosion d'un bateau d'écologistes et celle d'une boîte de nuit à Berlin, l'assassinat de civils par des pirates de l'air et celui de paysans nicaraguayens par les protégés de Reagan. Où irions-nous ? (...)

Non, vraiment, conservez le terme « terrorisme ». Il est simple, évocateur ; bref, pédagogique. Les Français aiment la simplicité. Les dernières élections ont prouvé qu'ils avaient parfaitement saisi l'équation « immigration = insécurité ». Il ne reste plus qu'à ajouter un terme supplémentaire à cette égalité : « immigration = insécurité = terrorisme ». Une certaine presse travaille actuellement à cette démonstration.

S. FOUGÈRES.
(Mascara-Algérie.)

Les sans-scrupules

« Faut-il constater que le chantage a payé ? », demandez-vous dans votre éditorial daté du *Monde* daté 22-23 juin. La réponse est *oui*, vous le dites très bien. Et c'est très inquiétant. On pavoise parce que deux otages sont libérés, or non seulement il en reste encore, mais, surtout, on voit maintenant ce qu'il faut faire pour faire céder un gouvernement.

Si la France a des torts (et il y a des histoires de fournitures d'armes ou de prêt non remboursé, qui sont assez suspectes) qu'elle n'attende pas une prise d'otages pour rectifier sa position. Mais, si elle est dans son droit, qu'elle ne cède pas. Les otages actuels et dont les femmes pleurent, méritent notre pitié, mais pas plus que les otages qui seront pris demain. Et il y en aura de plus en plus, à mesure que les sans-scrupules verront que la méthode est payante *(...)*.

La vie humaine n'a pas de prix, dit-on. Mais, inversement, elle n'a pas de valeur d'échange. A quand une loi nationale ou, mieux, internationale, pour interdire à tous, particuliers et gouvernements, de négocier de la liberté physique des êtres humains ?

GILBERT BRUNET.
(Paris.)

Et les promesses ?

Depuis son retour aux affaires, la nouvelle majorité semble tétanisée, au moins en ce qui concerne le Liban. Les déclarations de ses responsables fleurissaient pourtant avant le 16 mars dans les tribunes libres, les dîners-débats ou la plate-forme commune UDF-RPR. (...)

On affirmait que *le Liban (...) est une priorité pour la France* », suggérait que *la France devrait participer à l'organisation d'une conférence internationale* ». On osait même proclamer que « *la permanence d'une communauté chrétienne reconnue comme telle est indispensable à la survie du Liban* », et qu'il « *appartenait à la France d'œuvrer dans ce sens* ».

Toutes ces citations ont été faites par des membres éminents du RPR ou de l'UDF, aujourd'hui députés, secrétaires nationaux de leur parti ou même ministres, et cela dans les seuls douze derniers mois. Or, la seule initiative spectaculaire concernant le Liban a consisté à endosser le retrait des Casques blancs, décidé par le précédent gouvernement, ce que la plupart des observateurs ont interprété comme une démission, et que les parties libanaises ont regretté amèrement.

Dans l'esprit de nos concitoyens, Beyrouth-Ouest est progressivement assimilé à l'ensemble du Liban, dont on se désengage même du point de vue culturel. Pourtant, la majorité des Libanais regrettent le départ de la France et des Français, et déplore que l'on brade ainsi écoles, facultés, résidence des Pins et action diplomatique.

Nous attendons du gouvernement qu'il se montre à la hauteur de ses déclarations préélectorales. (...)

CYRILLE PAILLERD,
ingénieur informaticien.
(Courbevoie.)

La plus grande migration

Dans *le Monde* du 7 juin, Patrice Claude écrit, à propos des Biharis du Bangladesh : « *Commence alors* (en 1947) *la plus grande et la plus sanglante migration des temps modernes. Huit millions de mahométans indiens abandonnent la terre des rajahs pour celle des mollahs.* »

Si le chiffre mentionné ci-dessus est exact, je ne pense pas que la migration en question puisse être considérée comme la plus grande de notre époque. Elle ne souffre pas la comparaison, en effet, avec l'exode massif, du fait de la guerre et des arrangements entre alliés, de toutes les *populations allemandes* implantées en 1944 au-delà de la ligne Oder-Neisse, qu'il se soit agi alors de ressortissants du Reich ou de citoyens d'États étrangers en 1939 (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, Danzig, Mémel, Etats baltes) d'ethnie allemande (...). Selon une étude de la Documentation française, 16,6 millions d'Allemands prirent part à cet immense mouvement de l'Est vers le centre de l'Europe.

MARC LENGEREAU.
(Montastruc.)

« AU CŒUR DU MOYEN AGE », de Michel Clévenot

Age d'or ou âge de fer du christianisme ?

MICHEL CLÉVENOT est un phénomène : à une époque où un historien ne peut être que spécialisé, possesseur d'un siècle ou de deux tout au plus, il a entrepris une vaste histoire du christianisme, dont le sixième volume vient de paraître. La formule est toujours la même : une série de trente séquences consacrées à un personnage, un événement singulier, dont la mosaïque couvre la période.

La difficulté n'est pas seulement de s'informer à fond mais de choisir les épisodes les plus significatifs. Bien sûr, Héloïse, Abélard, saint Bernard, la croisade des Albigeois, Marco Polo, Dante, s'imposaient. Mais la naissance de la commune de Laon, autour de la construction de sa cathédrale, voilà qui met en présence du phénomène « bourgeois » ; la biographie de Douceline de Digne révèle un dévorant ascétisme féminin ; les démêlés d'une ouvrière tisserande et de son patron, à Douai, en 1286, font saisir sur le vif les exactions sociales.

On retrouve avec plaisir dans ce livre l'humour, l'écriture brillante et la curiosité d'esprit de ce fouineur universel. Et puis voilà un historien qui prend parti : il n'aime guère l'envahissant Bernard de Clairvaux ; mais il adore Héloïse et en veut au trop intellectuel Abélard ; pour saint François, une sympathie totale ; il s'intéresse à la kabbale, aux fabliaux, à la poésie courtoise, aux voyages de Rubruquis et de Marco Polo.

Ce livre, moins anecdotique que les autres, est grave : c'est l'horrible affaire des Albigeois, l'établissement d'une théologie toute rationnelle, l'instauration, avec le quatrième concile du Latran, des institutions cléricales qui gouvernent toujours l'Eglise, l'écrasement des valeurs évangéliques par la richesse et le pouvoir politique : le monde moderne s'annonce. On sent que l'auteur a lu Marcel Gauchet et son admirable *Désenchantement du Monde* : la vie réelle et la religion divergent.

JEAN ONIMUS.

★ Editions Nathan, 333 p., 75 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
TEL : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4.20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1.75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0.400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

EUROPE

RDA

Mystérieux « accident » dans le métro de Berlin-Est

Incendie ou tragique tentative de fuite ? Plusieurs quotidiens ouest-allemands, citant des sources proches des troupes d'occupation alliées à Berlin-Ouest, rapportent qu'un « détournement » du métro de Berlin-Est se serait terminé par une fusillade faisant plusieurs morts. Ces événements se seraient déroulés le 7 mai dernier entre les stations Klosterstrasse et Alexanderplatz, dans le centre de la partie est-allemande de la ville.

A cet endroit, deux lignes se croisent, l'une étant utilisée par le métro de Berlin-Ouest, dont la ligne nº 8 traverse, sans s'arrêter bien sûr, une portion du sous-sol de l'autre Berlin.

Citant *« des sources bien informées »*, le quotidien *Die Welt* écrit qu'une rame de métro occupée par dix à douze personnes aurait tenté de s'engager sur la voie conduisant à l'Ouest. Elle se serait alors heurtée à des obstacles placés à l'intersection des voies, provoquant un court-circuit et un incendie dans le tunnel. Des coups de feu auraient alors éclaté au cours de l'assaut donné par les policiers aux occupants de la rame.

Du côté est-allemand, la presse a rendu compte de l'« accident », indiquant que la portion de ligne concernée avait été fermée pendant plusieurs jours. Le 15 mai, *Neues Deutschland*, organe central du Parti communiste est-allemand, rendait compte d'une cérémonie de remerciement de la mairie de Berlin-Est organisée en l'honneur des pompiers et des passants qui avaient contribué à maîtriser l'incendie.

On note cependant que, contrairement à l'habitude, aucune indication n'avait été donnée par les médias est-allemands sur le sort du conducteur de la rame. Une dépêche de l'agence officielle ADN indiquait simplement qu'une enquête était toujours en cours pour déterminer les causes de l'accident.

Mardi matin, enfin, un porte-parole du ministère des affaires étrangères de RDA déclarait à l'AFP que *« l'information en question* [était] *un mensonge éhonté »*.

L. R.

Espagne

● *L'affaire de la Banca Catalana.* — M. Jordi Pujol, président du gouvernement autonome de Catalogne, et dix-sept autres personnes ont été inculpés en raison de leurs responsabilités dans la gestion de la Banca Catalana, qui a fait faillite en 1982, a annoncé, le lundi 30 juin, le procureur de la province, précisant que le dossier de l'affaire lui a été confié par le procureur général espagnol avec instruction d'entamer les poursuites. Selon le procureur, environ 137 millions de dollars ont été affectés par la Banca Catalana, entre 1974 et 1982, à divers prêts et investissements irréguliers. — *(AFP.)*

LES ASSISES DU PARTI OUVRIER POLONAIS A VARSOVIE

L'ode de M. Gorbatchev au général Jaruzelski

De notre correspondant

Varsovie. — Des monceaux de fleurs pour le général Jaruzelski et une volée de bois vert pour M. Reagan et la politique américaine : M. Gorbatchev n'est pas venu à Varsovie pour mâcher ses mots. Son discours du lundi 30 juin *(nos dernières éditions du 1er juillet)* n'avait rien à voir avec celui d'un hôte parmi d'autres du dixième congrès du Parti ouvrier polonais. C'était le discours du « patron », et cela sautait aux yeux.

Avec une tranquille assurance, le numéro un du bloc soviétique a donc décerné un bon point au général Jaruzelski pour avoir bien défendu le socialisme à un moment très délicat et il a lancé un très sévère avertissement à l'administration américaine, coupable de *« saboter »* les négociations sur le désarmement.

Après avoir dressé la liste de toutes les propositions avancées par l'URSS au cours des six derniers mois, M. Gorbatchev s'est exclamé : *« Il semblerait que cela suffise ! Malheureusement, la cause du désarmement n'a pas progressé d'un iota, en raison de l'implacable obstruction opposée par l'administration américaine. Pis encore, Washington desserre les derniers freins qui limitaient la course aux armements, à savoir le traité SALT-2 et les autres accords soviéto-américains. »*

Plus que le fond du propos, c'est la dureté du ton et du vocabulaire qui frappe : *« obstruction »*, *« sabotage »*, *« défi militariste »*, *« aventurisme »*, *« action destructive »*, autant d'épithètes attribuées à la politique américaine. Dans la foulée, les pays d'Europe de l'Ouest sont aussi admonestés, mais un ton en dessous, parce qu'ils prennent *« verbalement leurs distances »* avec les positions extrémistes de Washington, mais finissent par lui céder.

Et M. Gorbatchev de se lancer dans l'évocation du *« mythe de l'enlèvement d'Europe »*, l'enlèvement par les États-Unis, bien sûr. *« Qu'on ne s'y méprenne pas ; l'URSS n'a nullement l'intention d'enfoncer un coin entre les États-Unis et ses alliés de l'OTAN »*... Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que M. Gorbatchev n'ait pas évoqué sa rencontre prévue pour la fin de l'année avec M. Reagan, sinon sous la forme d'une allusion très restrictive. *« Nous sommes pour le dialogue, mais pas pour des négociations qui deviennent un « rideau de fumée »*.

M. Gorbatchev a donc jugé bon de taper du poing sur la table. Ce n'était pourtant pas pour cela qu'il était venu à Varsovie, mais bien pour consacrer par sa présence et par ses propos le retour « à la normale » en Pologne, quitte à fermer les yeux sur certaines aberrations locales qui sont loin d'avoir été éliminées.

M. Gorbatchev, en réalité, a déjà fait une courte visite en Pologne en avril 1985 à l'occasion du renouvellement du pacte de Varsovie et il avait eu alors quelques paroles aimables pour le général Jaruzelski. Mais, cette fois, il est allé considérablement plus loin : *« Il convient de dire ici que la Pologne socialiste doit beaucoup à son remarquable dirigeant, le camarade Wojciech Jaruzelski, à son énergie, à sa perspicacité, à sa vision à long terme, à sa capacité à trouver des solutions à des problèmes très complexes, à défendre de manière inflexible les intérêts de son pays. »*

Rouge de confusion

Cela dit devant un général Jaruzelski rouge de confusion et devant des délégués qui en théorie sont appelés, dans quelques jours, à « élire » le premier secrétaire du parti. C'en était presque gênant. Par ses propos, M. Gorbatchev a certes fermé la bouche à tous ceux qui, au sein de l'appareil, envisageraient de critiquer le général Jaruzelski. Mais n'a-t-il pas souligné un peu trop lourdement des réalités qui gagnent à être maintenues dans une certaine discrétion ? Comme si cela ne suffisait pas, le Journal télévisé a diffusé dans la soirée de lundi une étonnante séquence dans laquelle on voyait M. Gorbatchev dans les couloirs du congrès expliquer à quelques délégués qu'ils avaient vraiment de la chance d'avoir un tel chef...

Le mérite essentiel du général Jaruzelski, c'est, évidemment, d'avoir fait en sorte que *« la Pologne soit restée socialiste »*, par ses propres moyens et en s'appuyant *« sur la solidarité de ses amis et alliés »*. M. Gorbatchev n'a pas besoin de rappeler qu'au printemps 1981 le Kremlin avait solennellement demandé aux dirigeants polonais de *« renverser le cours des événements »*. Il lui suffit de dire : *« Nous avons aujourd'hui des raisons de vous féliciter. »*

« Torrent de mensonges... »

Le dirigeant soviétique a insisté aussi sur l'importance particulière que revêt l'*« étroite coopération et l'alliance entre la Pologne et l'URSS, les deux plus grands pays socialistes d'Europe »*. *« C'est pourquoi*, explique-t-il, *l'Union soviétique n'a pas cessé depuis la guerre d'appuyer et d'aider la Pologne »*, y compris face *« au torrent de mensonges déversé par les milieux impérialistes »* et à leurs sanctions économiques. *« Je veux assurer le Congrès et tout le peuple polonais que dans l'avenir aussi nous serons vos amis, et cela en toute circonstance. »* Difficile d'être plus clair, surtout quand on ajoute : *« Le socialisme est actuellement une réalité internationale, une union d'Etats étroitement liés par des intérêts politiques, économiques, culturels et de défense. Les coups portés au régime socialiste, les tentatives lancées de l'extérieur pour l'affaiblir, pour arracher tel ou tel pays à la communauté socialiste, sont une attaque non seulement contre la volonté d'un peuple, mais contre tout l'ordre de l'après-guerre et en fin de compte contre la paix. »*

A bon entendeur, salut ! M. Gorbatchev a certes des manières différentes de celles qu'avait Leonid Brejnev (1), mais sa doctrine est sur ce point exactement identique.

JAN KRAUZE.

(1) Assistant précisément à un congrès du Parti polonais en 1975, Leonid Brejnev avait eu un comportement particulièrement désinvolte, s'amusant à battre la mesure pendant qu'on jouait les hymnes.

DIPLOMATIE

LUEUR D'ESPOIR A LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM SUR LE DÉSARMEMENT

Les Occidentaux font un geste de bonne volonté

De notre correspondant

Stockholm. — Les seize pays membres de l'Alliance atlantique ont présenté, lundi 30 juin, à la conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CDE) une série de propositions concernant la notification et la vérification des activités militaires en Europe, qui marquent un certain assouplissement de leurs positions antérieures. Les Occidentaus veulent ainsi démontrer leur *« volonté de négociation »* et espèrent de cette façon *« insuffler un nouveau dynamisme »* à des discussions qui durent sans succès depuis deux ans et demi.

Les Soviétiques et leurs alliés du pacte de Varsovie ont presque systématiquement rejeté toutes les propositions concrètes de l'Ouest concernant l'adoption de mesures de confiance et de sécurité (MDCS).

Il y a moins d'une semaine, la plupart des délégations (Europe, Etats-Unis et Canada) présentes à la CDE étaient extrêmement pessimistes et n'excluaient pas un échec total. Compte tenu des divergences, on voyait mal en effet comment les trente-cinq pays pourraient bien réussir à s'entendre sur un document final avant leur séparation, le 19 septembre prochain.

Les propositions faites par l'Alliance atlantique lundi 30 juin, au milieu de la onzième et avant-dernière session de la conférence, constituent un geste de *« très bonne volonté »*. Elles ne sont pas vraiment nouvelles, et, en les présentant, le chef de la délégation canadienne, M. Delworth, a surtout voulu rappeler qu'elles étaient « négociables ». *« Ce ne sont pas réellement des concessions, des modifications de nos points de vue ou des compromis. C'est un peu de tout à la fois. Notre ambition est de faire avancer les travaux »*, a-t-il dit.

Au début de la conférence, en janvier 1984, les « seize » avaient proposé que toutes les manœuvres militaires engageant plus de six mille hommes soient obligatoirement notifiées. Le pacte de Varsovie, de son côté, voulait fixer la limite à dix-huit mille hommes.

Les Occidentaux pensent maintenant qu'un compromis est possible sur un seuil intermédiaire et se déclarent disposés à discuter sur la base d'une récente proposition de l'Autriche et du groupe des neutres et non-alignés qui prévoit de tenir compte non seulement des effectifs engagés, mais aussi des structures et de la « puissance de feu » — autrement dit des équipements.

La vérification des mesures de confiance est sans doute l'un des sujets les plus délicats de la conférence. Pour les Occidentaux, aucun accord n'est envisageable à Stockholm sans adoption d'un mécanisme de vérification sur place de *« ce qui n'a pas été notifié ou l'a été de façon non satisfaisante »*. Les Soviétiques, de leur côté, voient dans ce système d'inspection d'une forme d'espionnage militaire légalisé.

L'alliance atlantique ne change pas d'avis sur ce point, mais s'efforce maintenant de dédramatiser la question en laissant entendre que *« ces inspections sur place n'auront pas lieu une fois par semaine »* et qu'il faut naturellement éviter les abus. Il est bien clair néanmoins que si l'URSS et ses alliés désirent vraiment un accord à Stockholm, ils devront accepter des mesures d'inspection.

La balle est à présent dans le camp de l'Est. Les propositions occidentales ont, semble-t-il, été assez bien accueillies. On saura sans doute vers la fin de la semaine si les Soviétiques sont disposés à répondre favorablement à l'initiative plutôt inattendue de l'alliance atlantique.

ALAIN DEBOVE.

M. PEREZ DE CUELLAR ET LA CRISE DES NATIONS UNIES

« Les Etats manquent de volonté politique »

estime le secrétaire général de l'ONU

De notre correspondante

Genève. — Cela n'a pas manqué : lors de la conférence de presse qu'il a donnée le lundi 30 juin au Palais des Nations, M. janvier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a été interrogé sur son prédécesseur : M. Kurt Waldheim. Il s'est contenté de répondre qu'il avait transmis les documents concernant ce dernier aux gouvernements qui les lui avaient demandés. Glissant sur cette pénible affaire, M. Perez de Cuellar a vivement insisté sur la nécessité de rendre l'ONU dynamique, d'autant plus qu'elle s'efforce de trouver une solution à de nombreux conflits, comme ceux de Namibie et d'Afghanistan, bien que, selon lui, les Etats manquent de volonté politique.

Dans d'autres cas, comme celui de la guerre du Golfe, on devrait presque, selon lui, considérer le fait que le conflit ne se soit pas étendu à d'autres pays de la région comme un succès. Les contacts avec toutes les parties qui s'affrontent au Proche-orient sont d'ailleurs maintenus en permanence. Tout comme, dans un autre ordre d'idées, ceux que le secrétaire général a établis avec Bucarest dans l'espoir que le haut fonctionnaire roumain, M. Liviu Bota, directeur de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement, retenu contre son gré en Roumanie (*le Monde* du 13 mai), puisse se rendre à New-York ou à Genève pour que soit éclaircie l'affaire de sa « démission ». M. Perez de Cuellar paraît prendre ce cas particulièrement à cœur.

L'activité du secrétaire général semble être intense en ce qui concerne l'affaire du *Rainbow-Warrior* ; il s'emploie, même durant ses journées genevoises, à trouver une formule équitable, qui satisferait aussi bien la France que la Nouvelle-Zélande. Fort de la confiance que lui ont marquée ces deux pays, il espère aboutir à un compromis *« dans les plus brefs délais »*, mais n'a pas avancé de date.

Evoquant la crise de l'ONU, il a affirmé que les remèdes draconiens préconisés étaient des mesures d'urgence, et non des décisions définitives. Dès que l'on pourra disposer des ressources financières nécessaires, *« tout remarchera comme avant »*. Cette réponse est-elle satisfaisante ? C'est peu probable étant donné l'effet très négatif produit à Genève par la suppression, pour cette année, de la réunion annuelle de la sous-commission des droits de l'homme, organe composé d'experts indépendants, et non comme la commission elle-même, constituée par les délégués gouvernementaux.

M. Perez de Cuellar a fait l'éloge de M. Maurice Bertrand, auteur d'un rapport sévère sur la marche — ou plus exactement la stagnation — de l'institution internationale, et membre du Groupe des dix-huit (groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau) chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations unies). Etant donné que les réticences des Etats-Unis à s'acquitter de leur quote-part — laquelle s'élève à 25 % du total des contributions — sont la cause principale de la crise actuelle, ces experts ont préconisé qu'un plafond de 15 % soit fixé afin qu'aucun Etat ne bénéficie d'un trop grand pouvoir. Le manque à gagner devrait être compensé par l'apport des autres pays, sauf bien entendu par le groupe de pays désignés par euphémisme comme « les moins avancés » (PMA), et qui sont en fait les pays les plus démunis de la planète.

ISABELLE VICHNIAC.

La « normalisation » de la situation en Turquie

LES PARLEMENTAIRES DU CONSEIL DE L'EUROPE SE RÉUNISSENT A ISTANBUL

Le lundi 30 juin s'est ouverte à Istanbul une brève session — elle ne doit durer que trois jours — de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (1). Cette réunion, principalement consacrée à la sécurité nucléaire civile en Europe après la catastrophe de Tchernobyl et aux relations commerciales entre le Vieux Continent et les Etats-Unis, symbolise la normalisation des relations entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement d'Ankara. Ces relations avaient beaucoup pâti du retour au pouvoir des militaires en Turquie, pays qui fait partie des Vingt et Un.

En marge de la session, le groupe socialiste de l'assemblée parlementaire du Conseil organise un séminaire public avec, en particulier, des membres de la confédération syndicale de gauche DISK, interdite après le coup d'Etat de 1980, afin, a-t-il indiqué, *« de souligner l'intérêt continu des socialistes européens pour l'achèvement du processus d'établissement de la démocratie en Turquie »*.

(1) Vingt et un pays membres, dont ceux du Marché commun.

Italie

La chute de Pietro Vernengo, chef mafieux

De notre correspondant

Rome. — Pietro Vernengo, parrain de premier plan de la Mafia sicilienne et grand organisateur du trafic de l'héroïne à destination des Etats-Unis, a finalement été arrêté le dimanche 29 juin, après une longue traque de quatre ans.

Un coup de filet mené de main de maître par les brigades criminelles de Rome, de Naples et de Palerme, en collaboration avec le FBI américain. Inculpé de premier plan du grand procès contre la Mafia en cours à Palerme, Pietro Vernengo doit être rapidement transféré dans la capitale sicilienne pour répondre de quatorze homicides, et en particulier, de celui du général-préfet Carlo Alberto Dalla Chiesa, qu'il commandita aux côtés des autres membres de la Cupola — la Coupole, — ou commission, l'organe dirigeant de Cosa Nostra.

Pietro Vernengo commença son ascension dans la Mafia à partir des années 70. Membre de la famille du quartier de Santa-Maria-de-Gesu, il eut l'habileté et l'intelligence de choisir, contre ses chefs directs, de s'allier au clan des Corleonesi, qui furent les grands gagnants de la guerre de la Mafia, qui ensanglanta Palerme entre 1980 et 1982. L'enjeu en était le contrôle du pactole du trafic de l'héroïne.

A lui seul, Pietro Vernengo aurait géré pendant ces années-là près de la moitié du raffinage et de l'exportation de la drogue à destination du marché américain. En 1982, les carabiniers avaient réussi à découvrir près de Palerme l'une de ses principales raffineries et arrêtèrent à cette occasion son frère Antonio, le « chimiste » du clan.

(Intérim.)

EUROPE

RFA

Le dirigeant néo-nazi Karl-Heinz Hoffmann est condamné à neuf ans et demi de prison

De notre correspondant

Bonn. — Le tribunal de Nuremberg a acquitté, le lundi 30 juin, au bénéfice du doute, le néo-nazi Karl-Heinz Hoffmann du double meurtre de l'éditeur israélien Shlomo Levin et de son amie Frida Poeschke, assassinés en 1980 à leur domicile d'Erlangen (Bavière). Il a en revanche été condamné à neuf ans et six mois de prison pour divers autres chefs d'accusation, allant de la fabrication de fausse monnaie à la possession illégale d'arme en passant par la torture et la séquestration. Son amie, Franziska Birkmann, a été condamnée à six mois de prison pour complicité.

Ex-fondateur d'un « groupe de sport de défense » servant de base d'entraînement pour des militants d'extrême droite, Karl-Heinz Hoffmann, quarante-huit ans, est l'une des figures les plus énigmatiques de cette nébuleuse néo-nazie ouest-allemande qui se signale, à la fin des années 70 et au début des années 80, par une série d'attentats de tous ordres en RFA. Il a lui même été arrêté, pour peu de temps, après l'attentat de la fête d'octobre de Munich, qui avait fait 13 morts et 219 blessés le 26 septembre 1980.

Deux des participants connus à cet attentat avaient transité par le groupe de défense d'Hoffmann, qui entraînait ses émules au milieu d'un grand déploiement d'emblèmes nazis au château d'Ermreuth, à Forchheim, non loin d'Erlangen.

Après l'interdiction de son groupe, en janvier 1980, cet aventurier, qui relève autant du pschychopathe que du militant politique, part s'installer avec une quinzaine de membres du WSG (Wehrsport Gruppe Hoffmann) à Beyrouth, où il se livre apparemment à des trafics entre la RFA et le Liban pour le compte des groupes palestiniens. Un de ses jeunes partisans, accusé par Hoffmann de trahison pour avoir tenté de fuir la tyrannie de son chef, est torturé par ce dernier et disparaît ensuite dans des conditions mal élucidées. C'est également parmi ce petit groupe que se trouve l'assassin de l'éditeur Levin, Uwe Behrendt, mort depuis, et qui passait à l'époque pour le lieutenant de l'accusé.

Arrêté le 16 juin 1981 à l'aéroport de Francfort, ce dernier avait été inculpé d'incitation au meurtre. Son procès, qui s'est déroulé dans l'ancienne salle 600 où avait siégé le tribunal de Nuremberg après la guerre, a duré vingt et un mois. Cent trente-sept témoins y ont été cités. Bien que le meurtre se soit produit au cours d'un des séjours de Hoffmann au château d'Ermreuth, et que le silencieux utilisé soit de même fabrication artisanale que ceux fabriqués par le fondateur du WSG, les juges ne sont pas parvenus *finalement à prouver que Hoffmann* en ait été l'instigateur. Le président du tribunal a souligné, en rendant le verdict, que, malgré l'acquittement prononcé, de nombreuses présomptions continuaient de peser sur l'accusé.

HENRI DE BRESSON.

URSS

UNE PROPOSITION DE L'UNION DES ÉCRIVAINS

Un musée dans la maison de Boris Pasternak mais « le Docteur Jivago » ne sera pas publié

De notre correspondant

Moscou. — L'Union des écrivains, qui l'avait exclu de ses rangs il y a un peu moins de trente ans, souhaite maintenant honorer la mémoire de Boris Pasternak en transformant en musée la maison qu'il habitait dans le petit village de Peredelkino près de Moscou. Le poète Evgueni Evtouchenko a révélé, le lundi 30 juin, au cours d'une conférence de presse, qu'une pétition en ce sens, signée par quarante personnalités littéraires soviétiques, avait été approuvée par le huitième congrès de l'Union des écrivains qui s'est terminé le 27 juin au Kremlin.

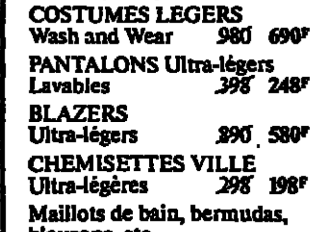
Cette maison de Peredelkino a toute une histoire. Pasternak y écrivit une grande partie de son œuvre et y mourut en 1960 après le scandale provoqué par la parution en Italie en 1957 du *Docteur Jivago*, jamais publié en URSS et l'attribution du prix Nobel en 1958. Pasternak est inhumé dans le petit cimetière du village et chaque année, à l'anniversaire de sa mort, des écrivains se rassemblent sur sa tombe pour y lire ses poèmes ou les leurs.

Le fils de Pasternak, Evgueni, avait gardé l'usage de cette maison qui appartient à l'Union des écrivains. Il avait laissé en l'état le cabinet de travail de Pasternak avec son piano, ses partitions de musique et ses livres.

De nombreux visiteurs s'y rendaient en pèlerinage et la maison était devenue de fait une sorte de musée non officiel. Les autorités avaient mis fin à ce culte Pasternak en expulsant le fils de l'écrivain au cours de l'été 1984 et en faisant le vide dans la maison. Le poète Tchinguiz Aitmatov a révélé au cours de la même conférence de presse qu'on lui avait proposé d'habiter cette demeure mais qu'il avait refusé, estimant lui aussi qu'il serait préférable de la transformer en musée consacré à Pasternak.

Il n'est pas question pour autant de publier en URSS le *Docteur Jivago*. Evtouchenko a bien laissé entendre qu'il était personnellement favorable à une telle mesure, mais Vitali Korotitch, rédacteur en chef du magazine *Ogoniok* estime que *le Docteur Jivago* n'est pas « *une œuvre très révolutionnaire* » et qu'il n'« *est pas d'actualité* » de la publier. On sait que le roman présente sous un jour favorable des personnages hostiles à la révolution de 1917. Il est taxé pour cette raison d'« *humaniste subjectif* » dans la dernière édition de la Grande Encyclopédie soviétique. L'auteur de cet article a eu au moins, lui, la chance de pouvoir lire ce roman...

DOMINIQUE DHOMBRES.



AFRIQUE

LE SCANDALE DE CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

Un entretien avec le ministre de la coopération

(Suite de la première page.)

» Enfin, ma dernière réflexion se rapporte à nos amis africains. Le ministre de la coopération que je suis est révolté par le fait que des fonds publics, destinés au développement de pays qui en ont cruellement besoin, aient pu être détournés à des fins inavouables. Dans ce cas précis, il ne s'agit plus de détournement mais de brigandage. Cela je ne peux l'admettre ni l'excuser. »

Au cours de l'entretien qu'il nous avait accordé quelques jours auparavant, M. Aurillac avait répondu à nos questions sur cette affaire avant d'évoquer l'ensemble de la politique africaine de la France.

« L'affaire du Carrefour du développement semble prendre un tour de plus en plus politique. Ont été successivement mis en cause MM. Chalier, Nucci, Emmanuelli. Maintenant on parle de M. Guy Penne, ce qui revient à mettre en cause le chef de l'Etat. Quel est votre conviction sur le degré de responsabilité de toutes ces personnalités ?

— Je n'ai pas de conviction, j'ai des évidences ou pas d'évidences. La conviction, c'est celle des juges et du tribunal, c'est tout à fait autre chose, et ce n'est pas à moi de me substituer à l'autorité judiciaire. L'évidence, c'est qu'il y a eu des fonds utilisés en dehors de toutes les règles comptables. Qu'une partie l'a été à des fins qui ne sont pas des fins politiques. C'est-à-dire qu'à la faute comptable, justiciable de la cour de discipline budgétaire, s'ajoute une faute vraisemblablement pénale, justiciable, selon le cas, du tribunal correctionnel ou de la cour d'assises, puisqu'il y a même des faux en écriture publique.

» Dans l'état actuel de mes connaissances, il apparaît qu'un des collaborateurs de mon prédécesseur est « mouillé dedans » jusqu'au cou, et que la signature de mon prédécesseur figure sur un certain nombre de documents. Mais comme il y a d'innombrables faux dans cette affaire, faux ou supposés faux, je ne sais pas qui signe vraiment ou qui ne signe pas. Donc, avant d'accuser quelqu'un d'avoir signé des choses, il faut établir que c'est bien sa signature.

» Par ailleurs, il est de notoriété publique qu'il y avait un compte joint bancaire entre mon prédécesseur et son chef de cabinet. Je veux dire un compte privé, pas un compte public, un compte sous des noms personnels. Ce n'est pas « monsieur le ministre de »... De toute façon, le président de la République lui-même m'a dit : « *Toute responsabilité qui peut être trouvée dans cette affaire doit être ouverte, quelle qu'elle soit.* »

— Est-ce que quelque chose dans vos dossiers pourrait éventuellement compromettre M. Guy Penne ?

— Sur le plan personnel, non, je veux dire quelque chose qui me ferait penser qu'il a touché de l'argent à des fins personnelles. En revanche, s'agissant de la manière dont le sommet de Bujumbura a été organisé, j'imagine mal qu'il n'ait pas été mis au courant de l'organisation de ce sommet. Mais je n'ai pas de procès-verbaux de réunions qu'il aurait présidées pour prendre des décisions à ce sujet...

Pas de repli frileux sur la francophonie

— Vous avez affirmé, à plusieurs reprises, votre volonté de redonner la priorité aux pays francophones. Ceux-ci attendent donc une aide accrue de la France. Avez-vous les moyens budgétaires de cette ambition ?

— J'ai indiqué, en effet, qu'il y aurait un recentrage de l'effort de la France en faveur de ses partenaires traditionnels. Pour y parvenir, il y a, outre le mécanisme de rééchelonnement de la dette des pays africains, une augmentation de notre aide bilatérale et, d'autre part, la volonté de privilégier les dons par rapport aux prêts.

» Cela veut dire que l'aide *française, multilatérale et bilatérale*, va passer de 0,52 % en 1986 à un peu plus de 0,55 % en 1987. L'augmentation se situe donc, globalement, à environ 1,5 milliard de francs. Sur un total de 25 milliards pour l'aide publique au développement en 1986, le ministère de la coopération intervient pour à peu près 6 milliards, soit environ le quart, et, sur ces 25 milliards, 21 sont consacrés à l'Afrique.

— Pratiquement, est-ce que cela veut dire que les pays francophones vont recevoir, par le biais de la Caisse centrale et du Fonds d'aide et de coopération (FAC), des aides supplémentaires ?

— Nous allons augmenter la dotation du FAC, en 1987, dans une proportion dont je serais surpris qu'elle soit inférieure à 50 %. Il y aura aussi une légère augmentation de l'aide budgétaire directe, pour le Tchad et la République centrafricaine. Autant l'aide budgétaire globale est quelque chose d'indifférencié, n'impliquant aucun véritable contrôle sur l'utilisation et donc « déresponsabilisante », autant le mécanisme du FAC, qu'on l'applique directement à un projet ou qu'on s'en serve pour bonifier un prêt affecté à un projet, c'est, de toute façon, une aide dont on connaît l'affectation, et donc un bien meilleur système.

» Mais la politique que nous menons, c'est nécessairement une politique de coordination entre les aides multilatérales et bilatérales. Vouloir faire seul une politique d'aide n'a aucun sens aujourd'hui. D'autant que le FMI, dans ses accords, veille à ce qu'il n'y ait pas de complicité de pays qui, par leurs aides bilatérales, viendraient tourner les contraintes qu'impose un programme avec le FMI.

— Est-ce que cela vous paraît réaliste de parler encore de stabilisation des cours des matières premières ?

— Tirer un trait là-dessus, cela voudrait dire que l'on accepte l'idée d'une clochardisation intégrale de l'Afrique jusqu'à la fin des temps. Si les pays occidentaux s'habituaient à une pareille idée, ils se réveilleraient dans une situation absolument tragique.

— C'est pourtant dans la logique du libéralisme actuel...

— La loi du marché, moi, je suis pour, mais à condition qu'il existe un marché. Il existerait un vrai marché des matières premières dans lequel l'offre et la demande joueraient normalement, d'accord... La difficulté est que l'Afrique n'a pas encore accédé à l'économie de marché pour une bonne partie de ses productions. En plus, l'un des plus gros partenaires du monde, les États-Unis, ne croient pas à la réglementation des marchés. C'est presque une valeur théologique pour eux. C'est ce qui rend assez difficile la politique de stabilisation. Cela dit, imaginez que les accords de Lomé n'aient pas été signés, je me demande dans quel état serait l'Afrique...

— Qu'est-ce que vous pensez du tiers-mondisme ?

— Beaucoup de bien si on me donne un budget triple ; beaucoup de mal si on me laisse le budget que j'ai actuellement. Cela veut dire que l'*Adieu à Cancun* dont a parlé Jean-Pierre Cot dans vos colonnes (1), c'est en fait l'incapacité de la France à faire un saut quantitatif qui, seul, aurait permis un saut qualificatif. Si la France veut consacrer le même effort qu'elle fait en Afrique à l'égard des pays ACP (Afrique, Asie, Pacifique) et d'Amérique latine, ce n'est pas 6 milliards qu'il me faut, c'est 18 milliards. Avec 18 milliards, je ferais une politique tiers-mondiste. Ce que Jean-Pierre Cot a déclenché avec son discours, c'est en fait une crainte de « lâchage » de pays qui souffrent beaucoup et qui se sont dit : « Si la France nous lâche pour aller ailleurs, qu'est-ce qu'on va devenir ? ».

— Actuellement il y a d'autres pays qui ont le sentiment d'être « lâchés » par la France, ce sont les pays lusophones et anglophones, notamment l'Angola et le Mozambique.

— Les engagements pris à leur égard seront tenus. Mais il faut se rappeler ceci : lorsque le gouvernement Mauroy a succédé au gouvernement Barre, l'aide publique à l'Afrique représentait 85 % de l'aide publique totale. Lorsque j'ai succédé à M. Nucci, elle représentait 83 % de l'aide publique totale. Si vous considérez que dans les 2 % de transferts, il y a l'Angola, le Mozambique et le Nigéria, disont toute l'Afrique non francophone, vous constatez que les engagemnts pris sont relativement symboliques.

» Le décret fixant les compétences du ministre de la coopération prévoit un « premier cercle » d'interventions, celui des pays du « champ » ; il y a deux dispositions qui procurent une certaine souplesse ; l'une permet au ministre des affaires étrangères de demander d'intervenir justement par le FAC et la caisse centrale, dans des pays « hors champ » ; l'autre associe le ministère de la coopération aux actions multilatérales. Ce n'est donc pas du tout un repli frileux sur un « pré-carré » qui refuserait le monde extérieur ; c'est un système relativement souple qui affirme qu'il y a un « noyau incompressible » de pays avec lesquels nous avons des relations que nous ne souhaitons pas abandonner.

— S'agissant de l'Afrique du Sud, ne pensez-vous pas que la communauté internationale devrait maintenant dépasser la seule approche « morale », soit le débat « sanctions ou pas sanctions » et commencer à réfléchir sérieusement sur un système de partition ou de confédération ?

— Je suis relativement sceptique sur la capacité que l'on peut avoir, quand on n'est pas dans un pays, à trouver pour lui des solutions adaptées. La solution, s'il y en a une un jour, viendra de l'Afrique du Sud elle-même. Le drame, c'est que le pays est régi, selon les principes d'une démocratie anglo-saxone, par une minorité dans laquelle il faut dégager une majorité pour que cela change. *Donc, si une pression doit s'exercer*, elle doit l'être dans le sens de la minorité éclairée, qui existe de plus en plus en Afrique du Sud, que celle-ci devienne majorité au sein de la minorité blanche. A ce moment-là, effectivement, toutes les formules sont concevables : une partition, probablement, accompagnée d'un fédéralisme ou d'un confédéralisme, mais c'est à tous les Sud-Africains de trouver ensemble une solution.

Non à la « diplomatie de la place publique »

— Vous pensez donc que les sanctions internationales ne changeront rien quant au fond du problème sud-africain ?

— Elles risquent de ne pas changer grand-chose, encore qu'il y ait des sanctions négatives et d'autres qui peuvent avoir des effets positifs ; c'est un problème de dosage. La position de la France est parfaitement claire dans son principe : nous souhaitons que l'apartheid disparaisse. Tout ce qui peut provoquer une radicalisation n'est pas de nature à favoriser une solution dans un délai raisonnable mais, au contraire, à entraîner une guerre civile de plus en plus sanglante. Donc il faut faire en sorte qu'un jour un gouvernement sud-africain réunisse autour d'une table tous les représentants des communautés noire et blanche, et dise : « *Nous sommes citoyens d'un même pays, comment traduire cela dans les faits.* »

— Cela veut-il dire qu'il y a dans la minorité blanche une minorité véritablement réformiste ?

— Cela me paraît de plus en plus évident. S'agissant de la communauté internationale, une chose est sûre : la « diplomatie de la place publique » ne facilite pas certaines solutions, pas plus dans le domaine des otages que dans d'autres. Je ne dis pas que le gouvernement Botha réalisera cette évolution parce que je n'en sais rien, mais il faut essayer de pousser à une évolution qui est préférable à une guerre civile qui durerait un demi-siècle.

— Vous revenez de Guinée. Dans quel état avez-vous trouvé ce pays ?

— Quand on arrive en Guinée, on a l'impression d'un pays qui aurait subi de graves bombardements. Après cette image « choc », on s'aperçoit que la population, même dans l'intérieur, mange à sa faim, qu'elle n'est pas en haillons, que des solutions s'esquissent, et qu'il y a des Guinéens extraordinairement motivés. Les banques fonctionnent, il y a un certain nombre de cadres de valeur, dont certains sont des émigrés de retour. Il y a eu aussi une réforme monétaire.

» Les Guinéens sont lucides et, tout en état très nationalistes, ils savent qu'ils ont besoin de concours extérieurs. Ils souhaitent le concours de conseillers français, dans des domaines administratifs, mais ils veulent de la « qualité » plutôt que de la « quantité ». Il y a actuellement soixante conseillers français en Guinée, c'est-à-dire vingt fois moins qu'en Côte d'Ivoire. Ce chiffre va probablement augmenter un peu, puisque les Guinéens nous ont demandé de faire un effort dans le domaine de l'enseignement.

Le conflit tchadien

— S'agissant du Tchad, certains militaires et hommes politiques soulignent que le colonel Kadhafi est aujourd'hui affaibli et que c'est « le bon moment » ; mais la France ne bouge pas...

— Nous n'acceptons pas la partition du Tchad, et nous ne sommes pas du tout dans l'immobilisme. Hissène Habré a montré qu'il était un homme d'Etat : comprenant qu'il ne pouvait être le président du Tchad qu'en étant le président de tous les Tchadiens, il s'est lancé, dans le sud du pays, dans une politique de ralliement, à laquelle la France apporte un concours très important. C'est ainsi que nous avons ouvert des centres de regroupement pour les ralliés, où un tri est opéré entre ceux qui sont réellement de formation militaire et qui trouveront leur place dans l'armée tchadienne, et les autres, à qui on donne une formation afin qu'ils puissent être, par exemple, employés à des travaux publics. Ils sont encadrés par l'aide technique française. Nous avons actuellement deux détachements d'assistance militaire ; bientôt nous en aurons trois, d'une dizaine d'officiers et de sous-officiers chacun.

» Je crois d'abord à la réunification du Tchad dans la partie qui n'est pas occupée par les Libyens. Ensuite, ou bien le gouvernement libyen considérera qu'il n'a plus qu'à évacuer le nord du Tchad, ou bien les choses sont appelées à perdurer et il est possible, dans ce cas, qu'on passe d'une guerre de positions à une guerre de mouvements.

— N'avez-vous pas été frappé de l'accueil souvent enthousiaste réservé au colonel Kadhafi lorsque celui-ci a visité plusieurs pays africains, il y a quelques mois ?

— Oui ; cela pose le problème de savoir comment va évoluer l'islam en Afrique noire. C'est un islam beaucoup plus tolérant, beaucoup plus ouvert, que celui qu'on trouve, par exemple, dans le Machrek. C'est aussi un islam où la femme est infiniment plus libre. Dans ce milieu-là, extrêmement différent de ce que l'on peut trouver en Iran ou dans les pays du Golfe, comment et par quelles voies peut pénétrer l'intégrisme musulman ? Je vois un moyen de pénétration, qui est d'ailleurs presque légitime, c'est un certain appel à la pureté, à l'honnêteté, à la rigueur.

» Mais il y a une voie beaucoup plus redoutable et beaucoup moins légitime, qui est l'utilisation de ce besoin de pureté et de rigueur religieuse à des fins politiques, pour conditionner les gens dans la xénophobie. Je ne crois pas qu'actuellement la situation soit compromise. Mais la nature même de notre coopération et notre effort culturel doivent tenir compte d'une telle préoccupation.

— Il vous arrive de parler de tous ces problèmes avec le président de la République ?

— Je le rencontre à peu près tous les quinze jours et nous parlons de problèmes ponctuels aussi bien que généraux. C'est un exemple symbolique mais, lors du dîner à l'Elysée en l'honneur du président Kountché, MM. Penne et Foccart étaient au même rang protocolaire à la table d'honneur... »

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et LAURENT ZECCHINI.

(1) Voir *le Monde* du 2 mai 1986.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

La grande fête de l'Amérique

Correspondance

Quelque dix millions de personnes sont attendues à New-York pour la célébration du centenaire de la statue de la Liberté, du jeudi 3 au samedi 5 juillet. En présence de M. Mitterrand, seul chef d'Etat étranger invité, le président Reagan rallumera dans la soirée de jeudi la torche redorée de Miss Liberty. Le lendemain, les présidents français et américain assisteront à une grande parade navale, dans la baie de New-York, qui sera menée par le voilier français, le *Belem*. Des mesures de sécurité d'une ampleur exceptionnelle ont été prises par les autorités.

Washington. – A l'approche du centenaire de la statue de la Liberté, la fièvre grandit à New-York, où David Wolper, producteur hollywoodien de télévision, règle les derniers détails d'une grande fête placée sous le signe du patriotisme, mais aussi du commerce. Le nom de « liberté » est inscrit partout, et pas seulement dans les nobles endroits, comme le disait Paul Eluard : sur des boîtes de petits gâteaux ou de bretzels, sur des paquets de pâtes importées d'Italie, sur des poupées de porcelaine, sur des puzzles, sur des couteaux de poche, sans parler des statues de Miss Liberty en chocolat et de nombreux souvenirs (écharpes, maillots de corps, montres, etc.).

Les organisateurs ont toutefois refusé les demandes formulées par des marchands de nourriture pour chiens, de munitions, de fouets, d'objets pornographiques et de cercueils, pourtant prêts à payer cher leur participation à la campagne publicitaire. La firme US Tobacco, qui a contribué pour la plus grande part à l'effort de restauration (10 millions de dollars), rappelle qu'un de ses produits a joué un rôle important dans la formation de l'héritage américain. Sans doute s'agit-il d'une référence au commentaire du sculpteur Bartholdi, qui, visitant l'Amérique, l'avait décrite comme *« une femme adorable mâchant du tabac »*. Une grande marque de cosmétiques fait la promotion d'un maquillage spécial appelé, bien sûr, le Liberty Look.

Ainsi, quatre-vingt-dix sociétés utilisant l'image officielle de la statue sur huit cents produits au total, espèrent en tirer un revenu de l'ordre de 400 millions de dollars. Bien que le principal travail de restauration soit achevé (31 millions de dollars), que plus de 35 millions de dollars aient été dépensés pour des travaux de terrassement de l'île où la statue est érigée, que des sommes importantes soient prévues pour Ellis Island, l'île voisine, la campagne de promotion continue sur le thème : *« Gardons la torche allumée. »*

Le Trésor apporte également sa contribution avec la vente de médailles d'or ou d'argent commémoratives, actuellement introuvables, et dont la valeur a sensiblement augmenté. Le contribuable ordinaire y va également de sa poche, indirectement, dans la mesure où les sociétés, elles, peuvent déduire leur contribution de leurs impôts.

Fiers d'être Américains

La ferveur patriotique la plus spontanée est ainsi exploitée à des fins commerciales, au grand chagrin des professeurs d'histoire qui craignent que cette commercialisation ne fasse perdre de vue la signification de ce symbole. Mais les vendeurs de bière ou d'automobiles sont très fiers de pouvoir se référer au caractère exclusivement *« américain »* de leurs produits.

Les organisateurs des festivités prévoient une messe œcuménique et des carillons sur les marches de la cathédrale Saint-Patrick, avec la participation du cardinal O'Connors, archevêque de New-York. Ils envisagent également un déjeuner, lui aussi œcuménique, à l'hôtel Waldorf Astoria pour le comédien Bob Hope et sa femme Dolores. Tous les présidents des Etats-Unis encore vivants sont invités. Les autres convives devront payer 150 dollars (environ 1 050 F). Une bagatelle pour ceux qui ont déjà payé 50 000 dollars pour assister au dévoilement de la statue par le président.

David Wolper, qui avait organisé les fêtes du bicentenaire en 1976 et les Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, a vu grand. Mille nouveaux citoyens prêteront serment d'allégeance à Ellis Island en même temps que trente-huit mille autres dans le pays. Ils seront reliés les uns aux autres par la télévision. Ces quarante mille nouveaux citoyens entonneront spontanément le chant patriotique, *America the Beautiful*, avec la participation d'un orchestre et d'un chœur impressionnant. Tout cela sera suivi de danses, de chansons, de coups de canon, avec en final, dimanche 6 juillet, une grande fête au stade des Giants, à laquelle participeront des sportifs connus, des vedettes du music-hall, tandis que vingt mille participants habillés aux couleurs nationales (dont mille violonistes, mille guitaristes et mille danseurs de claquettes) évolueront à l'ombre d'immenses drapeaux.

Tout ne s'est pas passé sans accrocs. Philadelphie a refusé de prêter la cloche historique Liberty Bell, déjà fêlée, et plusieurs juges de Los Angeles ont refusé de procéder à des naturalisations de masse en plein air, les considérant comme contraires à la dignité et à la solennité de l'événement.

Dans l'ensemble, le Liberty week-end s'annonce comme le sommet d'une extraordinaire campagne de relations publiques à laquelle la France participe. Le *New-York Times* publiait dimanche un supplément publicitaire : *« La France salue la statue de la Liberté »*, avec un court message du président Mitterrand. Le moment est propice, évidemment, pour faire oublier le mauvais climat créé par l'affaire du raid sur la Libye.

Des millions de dollars ont été prévus pour la sécurité. Les services responsables, s'attendant au pire, ont prévu un dispositif de protection ultra-perfectionné de quarante mille agents sillonnant les airs, patrouillant dans le port, surveillant de très près les allées et venues des invités et aussi des chauffeurs de taxi qui menacent de faire grève. Bref, la grande dame du port de New-York sera en liberté très surveillée.

HENRI PIERRE.

Honduras

● *L'ambassadeur des Etats-Unis quitte son poste.* – L'ambassadeur des Etats-Unis au Honduras, M. John Ferch, a quitté ses fonctions, le lundi 30 juin, à peine un an après avoir pris la succession de M. John Negroponte. Le départ de M. Ferch intervient quelques jours après l'approbation par le Congrès américain d'une aide de 100 millions de dollars à la Contra nicaraguayenne, dont une grande partie des forces se trouve au Honduras. M. Ferch, ancien chef de la section des intérêts américains à Cuba, avait succédé à M. Negroponte le 22 août 1985.

Pérou

APRÈS LA RÉPRESSION DES MUTINERIES DU SENTIER LUMINEUX

Le ministre de la justice démissionne et le chef de la Garde républicaine est limogé

Le général Maximo Martinez Lira, directeur de la Garde républicaine, a été limogé le lundi 30 juin. Il est jugé responsable du massacre, le 19 juin, de plus d'une centaine de prisonniers politiques mutinés dans la prison de Lurigancho, à Lima. Une vingtaine d'officiers et quatre-vingts membres de la Garde républicaine ayant participé à la tuerie ont été arrêtés et doivent être déférés à la justice. Le ministre péruvien de la justice, M. Luis Gonzalez Posada, très proche du président Alan Garcia, a de son côté remis sa démission lundi. Il a précisé que sa décision était *« motivée par des raisons d'ordre moral liées aux excès des forces de l'ordre »*.

Ce limogeage et cette démission illustrent la gravité de la crise provoquée par la répression brutale des mutineries des détenus, pour la plupart membres du Sentier lumineux, alors que les pressions de certains secteurs de l'armée sur le gouvernement ont suscité des rumeurs de putsch à Lima.

Double défi pour M. Alan Garcia

Le spectre du coup d'Etat hante de nouveau la classe politique du Pérou. Des rumeurs de putsch militaire ont circulé avec insistance à Lima au début de cette semaine. Bruits de bottes autour du palais Pizarre – *pris à la hussarde en octobre 1968* par le général Velasco Alvarado – et démentis énergiques des porte-parole de la présidence le lundi 30 juin.

Pourtant, la presse péruvienne s'inquiète, s'interroge, spécule, cherche à savoir si le régime apriste de tendance social-démocrate du jeune président Alan Garcia est déjà menacé par les militaires onze mois seulement après sa prise de pouvoir triomphale. Un hebdomadaire de droite parle même – avec un point d'interrogation prudent – de l'*« imminence d'un coup d'Etat »*. Le thème est repris et développé par les revues qui paraissent le lundi dans la capitale.

Curieusement, le premier signal d'alarme pour les Péruviens est venu de Buenos-Aires. Une station de radio de la capitale argentine a froidement annoncé que le régime du président Garcia *« était renversé »*, et l'ambassadeur du Pérou à Buenos-Aires, M. Grados, a dû rassurer une foule de plusieurs milliers de sympathisants venus aux nouvelles. Dimanche, à Lima, l'agence officielle péruvienne Andina a annoncé, sans commentaires, que plusieurs chefs d'Etat latino-américains, à commencer par le Colombien Belisario Betancur, avaient adressé des messages de soutien au président Garcia. Comme si un appel à l'aide avait été lancé de Lima.

Rentré en République fédérale après avoir assisté au congrès raté de l'Internationale socialiste dans la capitale péruvienne, l'ancien chancelier Willy Brandt n'a pas calmé les inquiétudes de ses hôtes en déclarant, dimanche, que le régime démocratique du Pérou *« était en danger »*, menacé à la fois par les *« extrémistes de droite et de gauche »*.

Deux « indices », peu commentés dans un premier temps à Lima même, ont nourri spéculations et appréhensions. D'abord, une « petite phrase » du président Garcia qui venait d'annoncer, vendredi, l'arrestation et la mise en accusation de plusieurs officiers et soldats de la Garde républicaine (une police militarisée) (1) coupables d'avoir exécuté d'une balle dans la tête plusieurs dizaines de mutins de la prison de Lurigancho, désarmés, et qui se rendaient les bras en l'air. Un crime dénoncé par le chef de l'Etat apparemment débordé par ceux qui étaient seulement chargés par le gouvernement de *« rétablir l'ordre »* dans trois pénitentiers contrôlés par des mutins, soulevés à la veille du congrès de l'Internationale socialiste. *« Les coupables*, a ajouté Alan Garcia, *ne se cacheront pas dans une caserne. S'ils devaient échapper, alors c'est moi qui partirai... »*

Réunion au « petit Pentagone »

Deuxième « indice » : une réunion de cinq commandants de régions militaires qualifiée de *« routine »* par un hebdomadaire antigouvernemental. Cette conférence, qui a duré deux jours, à la fin de la semaine dernière, a eu lieu dans ce qu'on appelle à Lima le « Pentagonito », le petit Pengatone, le siège du commandement conjoint de forces armées, dans le quartier élégant de Chacarilla del Estangue. Objet de la réunion : étudier les répercussions au plan militaire des sanctions annoncées par le gouvernement Garcia contre les responsables des massacres du 19 juin.

L'éventualité d'une mise en accusation publique d'officiers et de soldats impliqués dans la tuerie de Lurigancho n'est évidemment pas pour plaire aux secteurs « durs » de l'armée qui réclament avec insistance, depuis deux mois, des mesures beaucoup plus énergiques pour lutter contre la subversion terroriste. Et les chefs de la Garde républicaine ont déjà fait savoir qu'ils n'appréciaient pas d'être considérés comme des *« boucs émissaires »*. Ils affirment voir *« respecté les ordres »*.

Les militaires péruviens ont rendu le pouvoir aux civils en 1980, après avoir dirigé les affaires pendant douze ans, en deux temps. Une « première phase », de 1968 à 1975, nationaliste, progressiste, tiers-mondiste, à la fois maladroite, autoritaire et pétrie de bonnes intentions, sous la direction du très populaire général Velasco Alvarado. Une « deuxième phase » présidée par le général Moralès Bermudez, théoriquement dans la ligne de la première, mais qui a marqué en fait un retour du pendule à droite : « modération » et remise en cause subtile des « acquis » de la première *période*.

Au bout de la route des centurions, la lassitude, la résignation, l'incapacité reconnue de faire face à la crise multiforme du pays et la victoire à l'élection présidentielle du « vaincu » d'octobre 1968, l'architecte Belaunde Terry.

Six ans après cette « transition démocratique » acceptée et négociée par les militaires, la crise péruvienne, à tous les niveaux, s'est encore aggravée. Et leurs raisons de vouloir reprendre le pouvoir ne sont pas évidentes. Au contraire, les chefs de l'armée n'ont aucun intérêt à vouloir assumer de nouveau les redoutables responsabilités du pouvoir, outre que le président Garcia bénéficie d'un taux de popularité respectable en dépit de la « bavure » sanglante de Lurigancho, qui a choqué et stupéfait nombre de Péruviens.

Si l'hypothèse du coup d'Etat classique n'est pas totalement écartée dans certains milieux de gauche péruviens, elle semble cependant peu probable. Il reste que le président Garcia affronte la crise la plus grave depuis son accession au pouvoir, en juillet 1985. Il fait face à un double défi : celui des guérilleros de *Sentier lumieux*, du mouvement *Tupac Amaru* ou des Commandos révolutionnaires du peuple qui multiplient attentats « sélectifs » et actes de sabotage dans les Andes comme dans la capitale ; celui de la « droite militaire » qui réclame la loi du talion et parle d'autant plus haut et fort que l'insurrection armée de l'extrême-gauche, maoïste ou non, ne cesse apparemment de marquer des points.

MARCEL NIEDERGANG.

(1) Force de police para-militaire, et forte d'environ quatorze mille hommes, la Garde républicaine est habituellement chargée de la garde des prisons. Elle était sous commandement militaire lorqu'elle a réprimé les mutineries de Lurigancho le 19 juin.

Canada

M. Mulroney remanie en profondeur son gouvernement

De notre correspondant

Montréal. – Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a annoncé, le lundi 30 juin, le plus important remaniement ministériel depuis son arrivée au pouvoir en septembre 1984. Dans le but avoué de trouver un nouvel élan avant la prochaine échéance électorale, fixée au plus tard en 1989, M. Mulroney a opté pour un renouvellement en profondeur de son équipe.

Le départ attendu de M. Erik Nielsen, vice-premier ministre et ministre de la défense, consacre cette volonté de changement. Elu sans interruption sous l'étiquette du Parti conservateur depuis 1957, M. Nielsen a été écarté *« à sa demande réitérée depuis plusieurs mois »*, a souligné M. Mulroney. Il avait été mêlé ces derniers temps à plusieurs controverses.

M. Nielsen est remplacé par M. Don Mazankowski, qui détenait jusqu'ici le portefeuille des transports. M. Mulroney, lui, a, en outre, confié la présidence du conseil privé, ainsi que le titre de leader du gouvernement à la Chambre des Communes.

Si M. Joe Clark garde son poste de secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, il est toutefois déchargé de l'important dossier des négociations sur le libre-échange avec les Etats-Unis, qui revient à Mme Patricia Carney.

M. Mulroney a nettement cherché à redonner au Québec *« sa juste place, une place très importante au niveau national »*, en accordant à ses représentants (au nombre de douze dans ce cabinet) des postes-clés, dans le secteur économique notamment.

(Intérim.)

LE NOUVEAU CABINET

Voici la liste des membres du gouvernement canadien après le remaniement annoncé le lundi 30 janvier (dans l'ordre protocolaire) :

Premier ministre : M. Brian Mulroney ; *anciens combattants :* M. Georges Hees ; *secrétaire d'Etat aux affaires extérieures :* M. Joe Clark ; *communications :* Mme Flora MacDonald (*) ; *transports :* M. John Crosbie (*) ; *ministre d'Etat (sans portefeuille) :* M. Roch La Salle (*) ; *vice-premier ministre et président du conseil privé :* M. Don Mazankowski (*) ; *revenu national :* M. Elmer MacKay ; *santé et bien-être social :* M. Jack Epp ; *agriculture :* M. John Wise ; *justice :* M. Ramon Hnatyshyn (*) ; *secrétaire d'Etat, ministre chargé du multiculturalisme :* M. David Crombie ; *président du conseil du Trésor :* M. Robert de Cotret ; *défense nationale :* M. Perrin Beatty (*) ; *finances :* M. Michael Wilson ; *consommation et corporations :* M. Harvie André (*) ; *ministre d'Etat à la condition physique et au sport amateur :* M. Otto Jelinek ; *pêches et océans :* M. Thomas Siddon ; *ministre d'Etat, commission canadienne du blé :* M. Charles Mayer ; *affaires indiennes et du Nord :* M. William McKnight (*) ; *environnement :* M. Thomas McMillan ; *commerce extérieur :* Mme Patricia Carney (*) ; *ministre d'Etat, transports :* M. André Bisson- nette (*) ; *emploi et immigration :* M. Benoît Bouchard (*) ; *expansion industrielle régionale :* M. Michel Côté (*) ; *solliciteur général (ministre de l'intérieur) :* M. James Kelleher (*) ; *énergie, mines et ressources :* M. Marcel Masse (*) ; *ministre d'Etat à la privatisation et condition féminine :* Mme Barbara McDougall (*) ; *ministre d'Etat, forêts et mines :* M. Gerald Merrithew ; *approvisionnements et services :* Mme Monique Vezina (*) ; *travaux publics :* M. Stewart McInnes (*) ; *ministre d'Etat, sciences et technologie :* M. Frank Oberle ; *chef de la majorité au Sénat et ministre d'Etat aux relations fédérales provinciales :* M. Lowell Murray (**) ; *ministre associé à la défense nationale :* M. Paul Dick (**) ; *travail :* M. Pierre Cadieux (**) ; *ministre d'Etat à la jeunesse :* M. Jean Charest (**) ; *ministre d'Etat aux finances :* M. Thomas Hockin (**) ; *relations extérieures :* Mme Monique Landry (**) ; *ministre d'Etat aux petites entreprises et au tourisme :* M. Bernard Valcourt (**) ; *ministre d'Etat à l'immigration :* M. Gerry Weiner (**).

(*) Membre de l'ancien cabinet, change d'attributions.

(**) Nouveau ministre.

LES COMPAGNIES AMÉRICAINES CESSENT LEUR ACTIVITÉ EN LIBYE

Toutes les compagnies américaines ont, comme le leur avait demandé le gouvernement, cessé, le lundi 30 juin, leurs opérations en Libye, complétant ainsi l'embargo contre Tripoli décidé le 7 janvier dernier par le président Reagan, a annoncé, lundi, le département d'Etat. M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, a souligné que Washington s'attendait que la mise en place définitive de cet embargo donne *« davantage de force »* à ses appels en faveur de sanctions contre le régime du colonel Mouammar Kadhafi, afin *« de réduire autant que possible les revenus pétroliers de la Libye »*. Selon les estimations de Washington, les cinq compagnies américaines qui restaient présentes en Libye devraient perdre environ 500 millions de dollars de gains annuels. Les revenus pétroliers libyens devraient, quant à eux, tomber de 11 milliards de dollars l'an dernier à quelque 4 milliards cette année, chute qui s'explique aussi par la baisse des prix du brut. Un haut responsable a précisé que Washington étudiait maintenant la possibilité de décréter un embargo contre les produits pétroliers raffinés fabriqués à base de brut libyen dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

M. Pérès favorable à une enquête dans l'affaire du Shin Bet

De notre correspondant

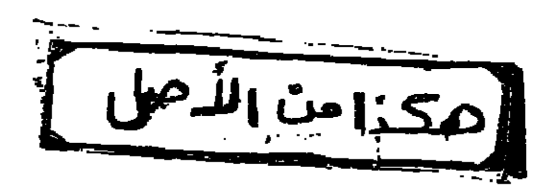
Jérusalem. – M. Shimon Pérès est favorable à l'ouverture d'une enquête pour déterminer la responsabilité de l'*« échelon politique »* – en l'occurrence celle de M. Itzhak Shamir, chef du Likoud – dans l'affaire du Shin Bet (*le Monde* du 1er juillet), mais il n'a pas les moyens de l'imposer. Ainsi pourrait-on résumer le long discours prononcé le lundi 30 juin par le premier ministre devant la Knesset.

Sans céder sur les principes, M. Pérès s'est donc employé à calmer le jeu. Il a souhaité qu'on fasse toute la lumière sur l'aspect politique de l'affaire. Mais il s'est bien gardé de lancer le moindre ultimatum au Likoud. Adoptant un profil bas, il a tiré la conclusion d'un fait tout simple et têtu : la majorité des ministres du cabinet restreint – à qui revient le dernier mot, et où les deux partenaires de l'Union nationale sont représentés à parité – restent hostiles à la mise en place d'une commission d'enquête sur les circonstances de la mort, en avril 1984, de deux terroristes palestiniens.

Retraçant par le menu l'historique de l'affaire, M. Pérès a fait l'éloge des services secrets, vantant leur vigilance et leur *« abnégation exemplaire »*, et celui de leur chef, M. Avraham Shalom, *« sous tension vingt-quatre heures sur vingt-quatre »*. Il a justifié son rejet initial de l'offre de démission de M. Shalom : *« Je n'avais pas à le juger, ce n'est pas mon rôle. J'ai refusé aussi qu'il fût un bouc émissaire. »* Après cinq heures de débats, la Knesset a repoussé cinq motions de censure à une très large majorité (51 voix contre 14).

La crise politique semble devoir maintenant s'apaiser. Plusieurs ministres travaillistes ont d'ailleurs laissé entendre qu'ils ne poursuivraient pas l'épreuve de force. En guise de compromis, M. Pérès pourrait faire accepter par M. Shamir la nomination d'une commission non judiciaire, composée d'un seul enquêteur aux pouvoirs réduits.

J.-P. L.



politique

LE DÉBAT SUR L'APPLICATION DES PEINES A l'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dis moi comment tu punis...

Quelle réponse donner au besoin de « sécurité » ? C'est sur cette question, qui figure au centre de bien des discours électoraux, que s'est terminée, lundi à minuit, la session ordinaire du Parlement à l'Assemblée nationale, avant l'ouverture, ce mardi 1er juillet, de la séssion extraordinaire. Ce sujet donne trop de satisfaction à la majorité, si l'on en croit les sondages, pour qu'elle se prive de l'aborder longuement. Il met sufisammment l'opposition en porte-à-faux avec l'opinion pour que le gouvernement, lui, ne cherche pas à en tirer le plus grand profit politique possible. Mais, si sur le premier des quatre projets de loi de M. Albin Chalandon – le texte sur le terrorisme – un consensus apparent avait pu apparaître au moins sur l'objectif recherché, si ce n'est sur tous les « moyens », la discussion du second, relatif à l'application des peines, de nature pourtant plus modeste, met clairement au jour les clivages entre les unes et les autres. Comme le dit le Front national, la politique pénale est révélatrice des diverses conceptions de la société. Dis moi comment tu punis, je te dirai qui tu es...

D'un côté, ceux qui pensent que la peine prononcée par les tribunaux doit punir, un point c'est tout ou presque tout. De l'autre, ceux qui, sans nier cette valeur punitive, souhaitent qu'elle participe à la réinsertion si celle-ci est possible du condamné. Au centre, ceux qui veulent combiner ces deux tâches, en demandant surtout à la peine d'être « dissuasive » pour les apprentis délinquants. Dans cette optique-là, il y a bien une droite, une gauche et un centre. Et s'il y a bien un sujet sur lequel l'actuel garde des sceaux se veut l'héritier commun de MM. Alain Peyrefitte et Robert Badinter, c'est bien celui de l'application des peines. Au point que M. Chalandon apparaît non seulement en désaccord complet avec la philosophie de l'extrême droite, mais en retrait sur les positions de beaucoup de ses amis. Au point que la gauche, qui condamne sans appel ce texte, semble le faire plus en attaquant le « discours » que l'« acte ». Pour elle, c'est pur affaire de symbolique : on fait semblant de satisfaire le besoin sécuritaire des Français, sans régler en profondeur les difficultés de la politique pénale.

Le ministre de la justice a clairement annoncé la philosophie de sa politique pénale : pas question de remettre en cause l'évolution suivie depuis la Libération ; il faut *« faire en sorte que la peine soit un élément du progrès moral du délinquant »* ; il veut même *« amplifier »* toute l'action de prévention, mais dans le même temps mettre fin à *« l'érosion des peines qui a pris des proportions si considérables que nous sommes obligés de réagir »*. En clair : *« Mieux valent des peines courtes mais effectives que des peines longues peu ou mal exécutées. »* Pour revenir *« à la vérité des peines »*, qui doit dissuader ceux qui sont tentés par la délinquance, il faut *« rapprocher la peine réelle de la peine théorique »*.

Pas question, pour autant, de revenir à la politique du garde des sceaux de M. Raymond Barre. Au contraire, **M. Chalandon** veut aller dans le sens de ce qu'avait tenté de mettre en place le ministre de la justice des gouvernements de gauche : la « judiciarisation » de l'application des peines. Le rapporteur de la commission des lois, **M. Albert Mamy** (UDF, Tarn) a clairement expliqué que le gouvernement a le choix entre deux attitudes : revenir à la politique menée de 1978 à 1981, c'est-à-dire réduire la liberté d'action du juge d'application des peines, en confiant une partie de ses pouvoirs à une commission administrative ; ou bien donner au procureur de la République la possibilité de faire appel des décisions de ce magistrat du siège devant une juridiction collégiale de magistrats, le tribunal correctionnel. Mais comme il faut, quand même, se rapprocher de cette *« vérité des peines »* pour prévenir le condamné qu'il aura véritablement à purger la plus grande partie de sa peine, le projet prévoit de réduire les possibilités de réduction du temps à passer en prison auquel il aura été condamné.

Les surenchères du Front national

Le Front national, même s'il a annoncé qu'il voterait ce projet de loi parce qu'il *« va dans le bon sens, même s'il ne va pas assez loin »*, est, en fait, en total désaccord avec cette philosophie. Pour lui, et **M. Pierre Sirgue** (FN, Gironde) l'a clairement expliqué, il faut revenir sur l'évolution *« ancienne »*, en particulier sur les réformes adoptées depuis 1958, avec la création du juge d'application des peines, et sur la loi de 1975, qui a accru ses pouvoirs. Il ne sert à rien, a-t-il dit, de vouloir *« un équilibre entre la répression et la réinsertion »*, parce que, ainsi, est conservée *« l'idée que la société n'a pas la volonté de se défendre »*.

Précisant même la réflexion de l'extrême droite, **M. Bruno Mégret** (FN, Isère) a nié le lien établi par la doctrine en cours, entre délinquance et chômage : *« Est-ce parce qu'on est chômeur qu'on devient délinquant, ou parce qu'on est délinquant qu'on ne trouve pas de travail ? Ou ne serait-ce pas plutôt que certaines dispositions d'esprit conduisent à la fois à la délinquance et au chômage ? »*

La discussion de ce projet a surtout permis aux amis de M. Jean-Marie Le Pen de se montrer, une fois de plus, plus sécuritaires que la majorité. Ils n'ont pas perdu une occasion de demander un durcissement du texte actuel, et de montrer que, pour s'opposer à leurs souhaits, le RPR et l'UDF faisaient alliance dans les votes avec le PS et le PC. Cette fois ce n'étaient pas eux qui mêlaient leurs voix à celles de la gauche...

La gauche, pourtant, ne partage pas la philosophie du gouvernement. Certes, elle est parfaitement d'accord, avec la « judiciarisation » de l'application des peines. **M. Philippe Marchand** (PS, Gironde) aurait même souhaité qu'elle fût menée à son terme, en demandant que le condamné puisse, comme le parquet, faire appel de la décision du juge d'application des peines. Il a même vu dans cette différence de traitement entre le représentant de la société et le prisonnier, un motif d'inconstitutionnalité, puisque le sort de ce dernier pourrait être tranché hors de sa présence. Pour le garde des sceaux cela est inutile puisque la décision des juges ne peut être que favorable au condamné ; si elle ne l'est pas, celui-ci aura simplement à accomplir la peine à laquelle il a déjà été condamné. Mais, donnant partiellement satisfaction aux socialistes, M. Chalandon a déposé un amendement, qui n'a pas été encore discuté, permettant à l'avocat du condamné d'être entendu, s'il le demande, par le tribunal tranchant en appel la décision du juge d'application des peines.

Sur l'autre aspect de la politique gouvernementale, les communistes et les socialistes, retrouvant une unité de réaction perdue depuis longtemps, sont en total désaccord avec M. Chalandon. Si, pour eux, il doit bien y avoir répression – **M. Gilbert Bonnemaison** (PS, Seine-Saint-Denis) a particulièrement insisté sur cet aspect – c'est parce que toute faute doit être sanctionnée et non pas pour faire peur aux futurs délinquants. Mais il faut surtout, selon eux, laisser très largement ouvertes les possibilités de réinsertion des condamnés, en particulier pour les délinquants primaires ou les jeunes, pour lesquels la prison doit être l'école de la vie en société et non de la délinquance. Pour **M. François Asensi** (PS, Seine-Saint-Denis) le projet de M. Chalandon va si loin qu'il remet en cause le principe de l'individualisation des peines.

Les socialistes ne croient pas, surtout, à l'efficacité des mesures proposées par le ministre de la justice. **M. Michel Sapin** (PS, Hauts-de-Seine) n'a cessé – sans succès – de lui demander de prouver par des chiffres que ceux qui avaient bénéficié de forte remises de peines avaient été plus *« dangereux »* pour la société. Faisant remarquer que le taux d'échec des *« libérés sous conditions »* avait diminué, le porte-parole socialiste a assuré n'avoir pas la confirmation que c'étaient ceux que le projet prévoyait de laisser plus longtemps en prison qui s'étaient montrés de dangereux récidivistes. Pour lui, c'est pourtant sur cet axiome que repose le texte gouvernemental. D'où sa conclusion : *« C'est un projet idéologique, pour donner satisfaction à une partie de votre électorat, et non pragmatique. »* La réponse de la majorité est simple : inutile de prouver, il faut que la peine soit dissuasive et donc que les délinquants soient convaincus qu'ils en accompliront la plus grande part.

Dans ce débat, il y a quand même un point qui a fait l'unanimité, de l'extrême gauche à l'extrême droite : la nécessité de revoir l'échelle des peines qui, de l'avis de tous, ne correspond plus à la réalité de la délinquance. M. Chalandon l'a admis, mais il a fait remarquer que son projet, en rapprochant la peine théorique de la peine réellement subie, participait à cette remise en ordre. Si tout le monde est persuadé de la nécessité de cette remise en ordre, les déclarations des uns et des autres prouvent néanmoins que les désaccords réapparaîtraient vite si sa mise en œuvre devait être débattue.

THIERRY BREHIER.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU PARTI SOCIALISTE

L'imbroglio des Hauts-de-Seine

Outre les questions proprement politiques, la convention nationale du PS réunie le week-end dernier au Pré-Saint-Gervais, devait ratifier la composition des listes socialistes pour les élections sénatoriales du 28 septembre concernant le tiers des départements français. Cette ratification n'a pas provoqué de difficultés notables – comparables en tout cas à celles qu'avait suscitées l'établissement des listes pour les élections législatives – sauf en Guadeloupe, où les résultats d'un vote sont contestés, et dans les Hauts-de-Seine.

Dans ce dernier département, la composition de la liste sénatoriale est devenue un véritable imbroglio, que la convention nationale n'a pas entièrement débrouillé, puisque c'est le bureau exécutif du mercredi 2 juillet qui devrait trancher et mettre fin à ce feuilleton à multiples rebondissements.

La querelle porte à l'origine sur la tête de liste : sera-ce M. Bernard Le Savouroux, premier secrétaire fédéral et membre du courant A (mitterrandiste) ou bien M. Robert Pontillon, sénateur sortant, membre du courant B (Mauroy) et proche de l'ancien premier ministre ? Un premier vote déclenche – nous signale notre correspondant François Rollin – une controverse sur le décompte des votes des militants. La présence de bulletins d'origine incontrôlable ou incomplets (moins de sept noms), empêchant la commission de contrôle départementale de dégager un résultat net, donna lieu à diverses interprétations. C'est ce qui permet à certains partisans de M. Le Savouroux d'annoncer à la hâte la victoire de leur candidat (*le Monde* du 14 juin).

Mais la commission exécutive fédérale, réunie samedi 21 juin, en décide différemment. Prenant acte des incertitudes du résultat chiffré, les différents courants représentés – dont le courant A – se mettent néanmoins d'accord sur le nom de M. Pontillon, estimant que sa personnalité et sa notoriété garantissaient au PS les meilleures chances de conserver le siège. C'est notamment la position de M. Michel Margnes, député et chef de file du courant A. Sur quarante et un membres de la commission, seuls cinq représentants du courant A (sur dix-huit) ont donc maintenu leur opposition à M. Pontillon, les trente-six autres se prononçant en faveur du sortant. Un accord discret prévoit que M. Pontillon cédera la place à mi-mandat à M. Le Savouroux.

Cela n'a pas empêché la diffusion par l'AFP, lundi 23 juin, d'un communiqué signé de *« représentants de la Fédération 92 »* et parlant d'une *« coalition de courants minoritaires pour imposer M. Pontillon »*, qui sème à nouveau le trouble. Selon M. Georges Le Gallo, proche collaborateur de M. Pontillon – qui s'est évidemment indigné de cette initiative – *« ce communiqué mensonger est le fait de quelques irréductibles qui n'ont toujours pas renoncé à favoriser un parachutage »*. En créant la confusion, les auteurs du communiqué espèrent, selon M. Le Gallo, *« contraindre »* la convention nationale à arbitrer en faveur de cette solution (les noms de M. Bertrand Delanoë, et surtout de Mme Françoise Seligmann ont été évoqués pour l'Essonne et les Hauts-de-Seine).

Démission à mi-mandat ?

De fait, pendant la convention du Pré-Saint-Gervais, lors d'un déjeuner qui réunit, le samedi 28 juin, plusieurs responsables du courant A (mitterrandiste), la candidature de M. Delanoë, proche de M. Jospin, est évoquée pour la tête de liste, tandis que M. Joxe et M. Mermaz soutiennent Mme Seligmann. En réunion de commission des résolutions, le courant A demande finalement la tête de liste pour Mme Seligmann, après que M. Delanoë se fut auparavant retiré devant celle-ci. Le dimanche matin, M. Mauroy s'oppose très vigoureusement à cette solution.

Finalement, la décision définitive est repoussée au bureau exécutif du 2 juillet. Il s'agit de rechercher un compromis qui maintienne M. Pontillon comme tête de liste. L'une des solutions envisagées est que le sénateur sortant prenne l'engagement de céder la place à mi-mandat, non plus à M. Le Savouroux, mais à Mme Seligmann.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Retour aux normes pour les nominations au quai d'Orsay

Que le gouvernement puisse nommer des ambassadeurs de son choix, même s'il s'agit de non-fonctionnaires, nul ne le conteste. Mais, à l'occasion d'une des dernières décisions législatives, la gauche avait donné l'impression de vouloir intégrer certains de ses amis au plus haut niveau de la carrière diplomatique en les nommant dans le corps des ministres plénipotentiaires. Le personnel du Quai d'Orsay n'avait guère apprécié cette innovation qui allait bien au-delà du traditionnel « tour extérieur ».

Trois personnalités avaient bénéficié de cette procédure dérogatoire aux règles classiques de la fonction publique : MM. Georges Vinson, médecin du chef de l'Etat, Eric Rouleau, ancien journaliste du *Monde*, et un écrivain, François-Régis Bastide. M. Pierre-Christian Taittinger (RI, Paris) avait alors pris l'initiative de faire voter au Sénat une proposition de loi annulant cette disposition. Pour son dernier jour de session ordinaire, l'Assemblée nationale a, à son tour, adopté ce texte qui est ainsi devenu définitif, alors que la nouvelle majorité avait annoncé qu'elle n'en userait pas.

Pour justifier cette décision, **M. Jean-François Deniau** (UDF, Cher), rapporteur de la commission des affaires étrangères, a expliqué que cette disposition rendait *« impossible »* la gestion du corps des ministres plénipotentiaires, et que si son ouverture à des personnalités extérieures n'était pas *« déraisonnable »*, elle devait se faire à d'autres conditions. **M. Jean-Bernard Raimond** l'a soutenu dans ce projet, expliquant que cette décision du précédent gouvernement *« avait heurté la sensibilité »* des ministres plénipotentiaires, alors que le métier de diplomate nécessite *« un long apprentissage »*. Mais le ministre des affaires étrangères s'en est aussi pris à M. François Mitterrand, dont chacun sait qu'il fut à l'origine de cette « dérogation ». Il a en effet affirmé que cette décision avait été prise pour *« des raisons foncièrement contraires à l'esprit de la fonction publique »*.

« Une opération revancharde »

Les socialistes parurent un peu gênés pour défendre ce qu'ils avaient voté à l'automne 1985. **M. André Bellon** (PS, Alpes-de-Haute-Provence) expliqua qu'il fallait au Quai d'Orsay un recrutement *« moins élitiste et plus diversifié »*. **Mme Véronique Neiertz** replaça cette décision dans la volonté de modernisation de l'administration des affaires étrangères des gouvernements de gauche, remarquant que le traditionnel tour extérieur y fonctionnait mal. Surtout, constatant qu'il y avait peut-être plus urgent qu'annuler une décision législative que le ministre actuel ne voulait pas appliquer, elle y a vu une *« opération politique pour le moins revancharde »*.

Les députés du PS furent toutefois seuls à s'opposer à cette abrogation, ceux du RPR, de l'UDF et du FN la votant, alors que ceux du PC s'abstenaient.

Th. B.

RÈGLEMENTS DE COMPTES DANS LE FINISTÈRE

Le PC licencie deux de ses permanents

De notre correspondant

Brest. – M. Louis Aminot, secrétaire du comité de ville du Parti communiste à Brest, se serait bien passé, le lundi 30 juin, de la visite du facteur. Dans le courrier, une lettre à en-tête du PC commençant par *« Cher camarade »*, et signifiant au destinataire quelques lignes plus loin qu'il pouvait se considérer dès à présent en préavis de licenciement. Joint à cette lettre, signée par M. Louis Le Roux, ancien secrétaire de la fédération du Finistère-nord, conseiller régional, et M. Robert Cleuzion, ancien trésorier fédéral, un chèque de 29 713,61 francs, en règlement de *« deux mois de préavis »*, de *« un mois de congés payés »* et de la *« prime de congédiement »*.

M. Aminot se retrouve donc bel et bien mis à la porte de son employeur, le Parti communiste. Une situation qui ne manquerait pas de faire sourire si l'intéressé n'avait deux enfants à charge et un avenir sombre devant lui. Il n'a aucune chance de reprendre son ancien emploi à l'arsenal de Brest et de trouver une place dans les entreprises locales en raison de son activité politique.

Tout aussi difficile est le cas de M. Gérard Bernard, secrétaire de l'organisation pour la Bretagne, « remercié » début juin par la direction nationale, mais qui touchera son salaire pendant deux mois... le temps de trouver du travail.

Ces deux permanents font les frais de la contestation dans le département du Finistère. Une contestation qui touche la direction nationale à travers des responsables fédéraux, M. Le Roux, Mme Sylvie Le Roux, membres de l'Assemblée européenne, et M. Piero Rainero, premier secrétaire fédéral. Mais ce ne sont pas les décisions du 25e congrès que les contestataires mettent en cause. Ils revendiquent l'application du centralisme démocratique. Et ils ont fait savoir leur opposition à l'occasion de la fusion de deux fédérations le 25 mai, ce qui a provoqué le limogeage, sous l'impulsion des instances fédérales, de M. Aminot, lequel n'a perçu que 3 000 francs de salaire depuis le 30 avril.

Une affaire qui pourrait aboutir aux prud'hommes.

GABRIEL SIMON.

Au tribunal de Bobigny

L'EX-MAIRE COMMUNISTE DE VILLEPINTE INTERDIT DE DROITS CIVIQUES

Le tribunal correctionnel de Bobigny a condamné, lundi 30 juin, l'ancien maire communiste de Villepinte (Seine-Saint-Denis), M. Ange Baraglioli, à un an d'emprisonnement avec sursis, dix ans d'interdiction de droits civiques et 10 000 F d'amende. Ce jugement fait suite aux irrégularités constatées lors des élections municipales de mars 1983 et à la plainte déposée par M. Roger Lefort (RPR), devenu maire de Villepinte à la suite de l'invalidation des résultats du scrutin par le Conseil d'Etat.

M. Baraglioli, inculpé de complicité d'atteinte à la sincérité d'un scrutin, avait comparu le 10 juin dernier devant le tribunal avec MM. Guy Gérard, secrétaire général de la municipalité, et Dominique Macone, ancien adjoint communiste. Pour ce dernier, le tribunal a prononcé une peine de dix mois d'emprisonnement, dix ans de privatisation de droits civiques et 8 000 F d'amende. M. Gérard, lui, a été relaxé. Les deux accusés, MM. Baraglioli et Macone, qui nient avoir falsifié les résultats des élections municipales de 1983, ont fait appel du jugement.

APRÈS LA CONVENTION DU PS

La majorité ironise sur la création d'un conseil national de la gauche

Commentant les conclusions de la convention nationale du PS, M. Jacques Toubon, secrétaire général du PRP a estimé, lundi 30 juin, que cette réunion *« prévue pour moderniser et rénover la doctrine du PS, se solde en définitive par l'étalage d'une demi-douzaine d'ambitions présidentielles »*.

M. Toubon voit dans la création d'un conseil national de la gauche, *« un comité politicien plus proche des méthodes électoralistes des années 20 que des exigences de la France de l'an 2000 »*.

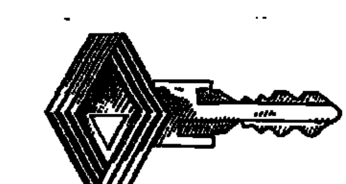
« S'il n'est pas capable d'imaginer l'avenir, le PS pourrait au moins s'expliquer sur le passé, en particulier dire comment la nomenklatura socialiste jouissait de la dolce vita *pendant qu'elle imposait l'austérité aux Français »*, a ajouté le secrétaire général du RPR.

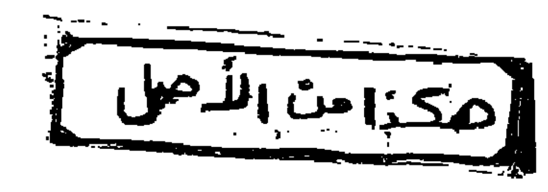
M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, a affirmé, pour sa part : *« Le Parti socialiste est en panne de socialisme, ce n'est pas pour nous déplaire mais, et c'est plus grave, il est en panne d'idées neuves et d'une réflexion à la mesure des grands défis à venir. »*

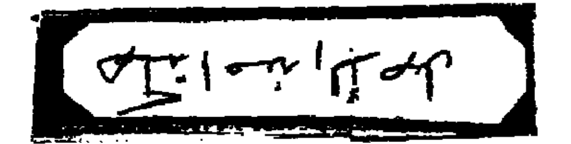
Le PC : « une machine électorale »

Quant à l'éditorialiste de *l'Humanité*, Claude Lecomte, il écrit, dans le quotidien communiste du mardi 1er juillet : *« Il est difficile (...) d'aller présenter aux travailleurs de la navale qu'il faut laisser faire l'expérience* [de la cohabitation] *pour mieux la condamner. » « Mais quand ?*, demande-t-il. *Quand il ne restera plus de chantiers ? »*. Selon Claude Lecomte, le rôle du conseil national, annoncé par M. Lionel Jospin, sera de *« parfaire la machine électorale en vue de la présidentielle »*. *« La future convention du PS jouera alors*, estime-t-il, *le rôle de la convention démocrate ou républicaine aux USA, c'est-à-dire le choix du candidat à l'élection, le programme demeurant suffisamment vague pour que chacun s'y retrouve. »*

● *Les « six valeurs » de M. Rocard.* – Les *« six valeurs du socialisme démocratique »* énoncées samedi 28 juin par M. Michel Rocard au Pré-Saint-Gervais (et disparues de nos colonnes, dans nos éditions du 1er juillet, à la suite d'une omission malencontreuse) sont, selon l'ancien ministre de l'agriculture, *« la liberté, la démocratie, la solidarité, la primauté du droit, la décentralisation, la maîtrise du progrès technique »*. C'est cette liste que le premier secrétaire du PS a tenu à compléter en concluant les débats, ainsi que nous l'avons indiqué.

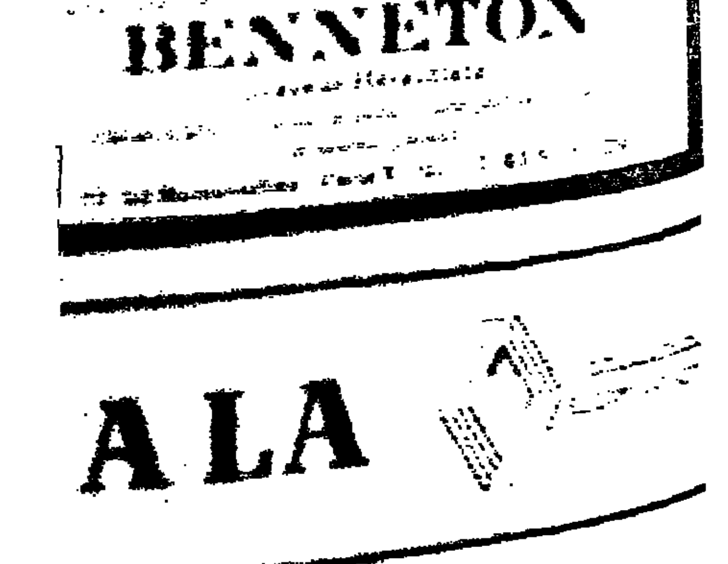






…mbroglio des Hauts-de-Seine

…majorité ironise sur la création …un conseil national de la gauche



LA LOI ÉLECTORALE ET LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Comment tenir compte du précédent calédonien

par MAURICE DUVERGER

La majorité élue en 1986 s'est montrée plus habile que celle de 1981 pour tenter d'échapper au contrôle du Conseil constitutionnel sur le pouvoir législatif. En recourant aux ordonnances pour privatiser les entreprises publiques et changer le système électoral, elle a limité la censure de la Haute Juridiction réduite à examiner des lois d'habilitation dont le caractère très général rend difficile le contrôle.

Mais les neuf sages de la rue de Montpensier sont en train de tourner l'obstacle. Ils disposent d'un moyen pour maintenir les futures ordonnances dans le cadre de la Constitution : le rappel des principes qu'elles devront respecter. Ce rappel vient d'être fait dans le domaine où il était le plus difficile : la privatisation des entreprises publiques.

La définition des principes restreignant les ordonnances peut être plus précise encore dans le découpage des nouvelles circonscriptions électorales organisé par la seconde loi d'habilitation soumise au Conseil. Dans sa décision du 8 août 1985 concernant la Nouvelle-Calédonie, il a posé en effet une règle fondamentale concernant l'égalité devant le suffrage universel, prescrite par l'article 3 de la Constitution.

Selon lui, pour être représentatif, un corps politique doit *« être élu sur des bases essentiellement démographiques : ... s'il ne s'ensuit pas que cette représentation doive être nécessairement proportionnelle à la population... ni qu'il ne puisse être tenu compte d'autres impératifs d'intérêt général, ces considérations ne peuvent cependant intervenir que dans une mesure limitée. »* Bien qu'en l'occurrence ces considérations fussent très pressantes, puisqu'il s'agissait d'un équilibre entre des communautés ethniques, le Conseil a estimé les limites dépassées quand l'inégalité se trouvait légèrement supérieure au rapport de 2 à 1, mais acceptables un peu en dessous de ce rapport.

Cette jurisprudence a fait sensation à l'époque. Toute la presse soulignait alors qu'on serait obligé désormais de faire des lois électorales équitables, suivant ainsi l'exemple des autres démocraties. Le recours aux ordonnances va-t-il permettre à la nouvelle majorité d'écarter les principes posés l'année dernière par le Conseil constitutionnel ? La réponse dépend de lui. On peut douter qu'il se laisse abuser par un texte de loi violant les règles de 1985 en feignant de les appliquer.

L'article 5 prescrit que l'ordonnance sur le découpage ne doit en aucun cas permettre que la population d'une circonscription ne s'écarte de plus de 20 % de la population moyenne des circonscriptions du département, ce qui correspond à un rapport de 1,5 à 1 (entre 120 et 80 pour une moyenne de 100). Mais le cloisonnement par département aboutit à des écarts bien supérieurs dans le cadre de la nation, qu'il s'agit précisément de représenter. Même si l'on compare des départements assez semblables, on aboutit à dépasser la limite posée en 1985 : entre une circonscription des Hautes-Pyrénées bénéficiant d'un écart de moins 20 % par rapport à la moyenne et une circonscription de Savoie supportant un écart de plus 20 %, le rapport de représentation serait déjà de 2,13 à 1.

Les choses deviendraient tout à fait aberrantes avec le maintien de deux députés au moins par département, même le moins peuplé. Justifiable en système proportionnel, ce minimum n'a pas de raison valable en scrutin majoritaire. Huit départements n'élisent qu'un seul sénateur : pourquoi n'éliraient-ils pas qu'un seul député ? Avec deux pour la Lozère, l'écart serait de 4,35 à 1 entre une circonscription de ce département à 20 % en dessous de la moyenne et une circonscription de la Savoie à 20 % en dessus.

Le véritable destinataire

Certes, une fois les lois d'habilitation promulguées, le Conseil constitutionnel ne pourra pas assurer le respect des principes ainsi confirmés. Si les ordonnances transgressaient l'égalité devant le suffrage universel (ou l'équité dans la vente des entreprises publiques du secteur privé), seul le Conseil d'Etat pourrait être saisi. Or il n'apprécie pas toujours les positions de son voisin du Palais-Royal. Surtout, sa lenteur à juger ôterait toute efficacité à son éventuelle intervention, ses arrêts n'intervenant d'ordinaire qu'au bout de plusieurs années.

Le véritable destinataire d'un tel rappel de la jurisprudence du Conseil constitutionnel est le président de la République. Toujours libre d'apposer ou non sur les ordonnances la signature indispensable à leur mise en vigueur, il devra la refuser à celles qui violeraient la Constitution : l'article 5 lui fait un devoir de veiller au respect de cette dernière. Même si le Conseil constitutionnel ne rappelait pas les principes qu'il a définis en 1982 et 1985, le chef de l'Etat serait tenu de les appliquer dans toute la mesure compatible avec les lois d'habilitation. Mais son intervention soulèverait alors de vives polémiques politiques. Elles seront réduites au minimum si le Conseil confirme clairement ses positions antérieures, car la plupart des Français le perçoivent maintenant comme un juge indépendant et impartial. Ils craignent moins le gouvernement des juges que le gouvernement sans juges.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les aléas de la « nomadisation »...

De notre correspondant

Nouméa. – Le drapeau tricolore flotte sur Nedivin... Cette ancienne tribu rebelle, située aux avant-postes de Houaïlou (230 kilomètres de Nouméa), vit aujourd'hui bon gré mal gré à l'heure de la « nomadisation ».

Ses habitants doivent s'y faire : convois militaires, patrouilles de reconnaissance et *la Marseillaise* qui éclate à la tombée de la nuit. Depuis deux mois, Houaïlou est devenu avec Ponérihouen et Canala, deux autres bastions indépendantistes de la côte est de la Nouvelle-Calédonie, le champ d'application de cette nomadisation à grande échelle, mise au point par l'état-major. Objectif : familiariser les tribus avec la présence de l'armée, en multipliant les services rendus et les rencontres sportives. En réalité, un face-à-face bien emprunté. Ni l'hostilité redoutée ni la fraternisation souhaitée. Mais plutôt un chassé-croisé de regards en coin, où l'on s'observe dans une indifférence calculée.

L'histoire a fait le tour de Nedivin. Simon, un jeune fier-à-bras de la tribu, en rit encore. C'était aux tout premiers jours de la nomadisation, début mai. Une section de marsouins du 21ᵉ RIMa s'était aventurée en pleine nuit à l'intérieur de la tribu, à la grande stupéfaction d'un groupe de jeunes couche-tard en train de se saouler de musique rasta. En un éclair, ces derniers se glissèrent dans les broussailles. Quelques instants plus tard, les soldats étaient arrosés d'une pluie de cailloux et durent disparaître comme une volée de moineaux. *« Ils se croient vraiment chez eux ! »*, s'indigne Simon. Il se gratte le front à la recherche d'une nouvelle escarmouche : mais c'est bien là le seul fait d'armes dont il peut se glorifier. Et l'unique petite alerte enregistrée par les militaires.

L'incident, en tout cas, fit date puisqu'il amena les nomades, comme on les appelle ici, à redoubler de prudence. Plus question de renouveler ce genre de maladresse, perçue comme de la provocation. Le remplacement du 21ᵉ RIMa par les parachutistes, plus austères, du 8ᵉ RPIMa acheva ce recroquevillement.

Sur le bas-côté de la route, un pannonceau annonce : *« Première compagnie du 8ᵉ RPIMa »*. Le bivouac, ceinturé d'un rideau de bambous verts, s'accroche à flanc de colline. Une dizaine de rudes gaillards soufflent autour d'une tranchée d'écoulement d'eau. *« C'est un retour aux sources »*, explique le capitaine, enchanté d'avoir fait avec ses hommes le déplacement de Castres (Tarn) à Nouméa. Il a installé son bureau dans une villa abandonnée, sévèrement mise à mal durant les événements : ici une vitre brisée, là un graffiti à la gloire de Machoro. *« Nous sommes là pour aider la population, lui apporter des soins et lui donner des coups de main »*, poursuit l'officier. Trouve-t-il du répondant du côté des tribus ? *« Vous savez, en Calédonie, ça prend du temps... »*

Des groupes d'aguicheuses

C'est que, malgré les avances, les contacts sont réduits au minimum. Le FLNKS veille au grain, et, s'il ne prône pas une mise en quarantaine systématique, il s'oppose en tout cas à toute collaboration. *« Nous ne sommes pas dupes. Ils disent venir ici pour secourir les femmes, les enfants et les vieillards. Mais leur véritable mission est de nous espionner et de reconnaître le terrain, pour plus tard »*, note un responsable du comité de lutte FLNKS de Houaïlou. La méfiance est brusquement montée d'un cran le jour où une section de soldats fut aperçue, traversant des champs d'ignames, toutes cartes et boussoles déployées. Alerté, le conseil du district de Bas-Nindia (dont dépend Houaïlou) – une structure coutumière dominée par le FLNKS – se réunit aussitôt et fit passer la consigne : *« Les tribus doivent rester en retrait des militaires et les ignorer. »*

Les contacts se sont dès lors focalisés sur des tribus où le contrôle du FLNKS est plus lâche. A Houaïlou, la carte politique épouse la géographie : les tribus de la vallée, ayant accumulé les contentieux fonciers avec les colons, sont acquises au FLNKS, tandis que celles du littoral, moins sollicitées par la présence européenne, restent en marge de toute politisation. Les paras du 8ᵉ RPIMa doivent donc se déplacer au bord de la mer, une dizaine de kilomètres plus loin, pour disputer un match de volley, le terrain de Nédivin étant politiquement peu *« praticable »*.

Reste un dernier point, le plus épineux pour les militants : les filles. L'arrivée de ces quelques dizaines de jeunes métropolitains en a intrigué plus d'une. Officiellement, elles doivent rester claquemurées à l'intérieur de la tribu aussitôt la nuit tombée. Il était même convenu qu'une escouade de frères et de cousins joueraient les milices puritaines. L'exécution du mot d'ordre fut, en fait, d'une étonnante souplesse.

On peut croiser sur la route entre le bivouac et la tribu des groupes de jeunes personnes aux vertes exclamations. On raconte même que, à Canala, des tribus sont interdites d'accès aux militaires. Non pour des raisons politiques, mais à la suite de quelques « dérapages » surgis d'une lune de miel.

Pour l'heure, la « nomadisation » est dûment contrôlée de chaque côté. Cette cohabitation forcée s'inscrit lentement dans le paysage, assise sur un code de bonne conduite que nul ne cherche à transgresser. Pour combien de temps ? Le face-à-face ne risque-t-il pas de tourner à l'aigre à cause d'une nouvelle conjoncture politique ? La perspective paraît ne pas déplaire à Victor, un des activistes FLNKS de la région : *« Ils ont beau faire leur reconnaissance, mais, quand la guérilla éclatera, nous, les Kanaks, on les aura toujours. Car on connaît le pays comme notre poche. »* Victor dit parler en connaissance de cause : recherché par la gendarmerie pendant les troubles de l'an dernier, il a vécu neuf mois de clandestinité dans la chaîne montagneuse.

FRÉDÉRIC BOBIN.

A LA PISCINE DELIGNY

Deux ministres ont osé se mouiller !

En avoir ou pas ? Alain Juppé, ministre du budget, est arrivé sans cravate, en polo vert négligemment jeté sur les épaules. Jean Tibéri, adjoint au maire de Paris, est arrivé avec, mais l'a honteusement enlevée après deux minutes. On est entre jeunes, ce lundi 30 juin au bord de la piscine Deligny, à une encâblure de l'Assemblée nationale, à la grande Nuit de l'été organisée par les jeunes du RPR.

Le programme prévoit un match de water-polo : parlementaires et ministres contre les jeunes du mouvement. Alain Juppé n'y croit qu'à moitié jusqu'au moment où on lui fourre un maillot dans les mains. Et comment résister à Michel Noir, le boute-en-train du commerce extérieur : *« Allez sape-toi, c'est sympa ! »*. *« Non, je ne joue pas contre Noir, il est trop grand ! »* clame finalement Juppé. Allez chacun à sa cabine, on va se saper. »

Mais l'équipe ministérielle présente sur place ne compte visiblement que deux courageux. Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, n'ose pas : *« J'aurais l'air d'un rat mouillé en sortant. »* Le ministre de l'environnement, Alain Carignon, non plus : *« Ce n'est plus de mon âge, il faut savoir se mouiller à bon escient. »*

Déjà, Michel Noir jaillit hors de sa cabine comme monté sur ressorts : *« Où est l'eau ? Où est l'eau ? Pourquoi nous on n'a pas de bonnets de bain ? »* Les bonnets – rouges, damnation ! – sont réservés aux jeunots de l'équipe adverse. Et puis, c'est la partie. Deux mi-temps élastiques de cinq minutes théoriques. Dès le premier plouf, on n'y comprend plus rien. Alain Juppé, très agressif, tente de faire couler tout ce qui porte bonnet et passe à sa portée. Michel Noir reste « démarqué », en attaque pendant toute la partie mais il n'y a personne pour lui faire la passe. Hé! ça essouffle. Mi-temps : Alain Juppé tente de s'éclipser. *« Dites qu'on m'a appelé à Matignon... »*, souffle-t-il à Gérard Lenorman qui arbitre la partie. Mais le public en délire n'est pas dupe : *« Juppé ! Juppé ! »*, réclame-t-il. Et le ministre du budget de replonger avec un gros soupir qui fait des bulles.

Jacques Toubon, venu en voisin de la séance de nuit d'en face, arrive au cours de la deuxième mi-temps. Et de faire la leçon aux copains : *« Je m'étonne que Carignon ne soit pas dans un environnement aquatique ! »*. Apparemment, la tête du secrétaire général du RPR est encore dans l'hémicycle : *« Je suis inquiet pour le texte de demain »*, s'excuse-t-il, alors que personne ne l'écoute, et que Gérard Lenorman s'époumonne : *« Deux partout ! Le gouvernement est en difficulté, mais il va sûrement réagir ! »* Hélas, manque de communication ou manque de ressort ? Score final : 6 à 2 pour la bleusaille, le gouvernement est enfoncé.

Jacques Toubon, le poil sec, ne résiste pas au plaisir de tirer la leçon de l'épreuve pour les micros qui se tendent : *« Que les financiers et les budgétaires se mouillent, voilà ce que les Français attendent. Les jeunes doivent faire comprendre au gouvernement qu'il lui faut se remuer. »* Pendant ce temps, timidement, Alain Carignon, lui aussi membre du club des poils secs, s'approche du ministre du budget : *« Alain, il faudrait que je te voie pour mon budget. Moi, ça ne me prendra pas longtemps, je n'ai pas grand-chose. »* Pauvre Alain Juppé ! Rien ne lui aura été épargné...

DANIEL SCHNEIDERMANN.

EN AQUITAINE

L'OPA de l'UDA...

De notre correspondant

Bordeaux. – Près de six cents personnes ont participé, dimanche 29 juin à Dax, en présence de MM. Philippe Séguin et Michel d'Ornano, à une rencontre organisée par l'Union pour le développement de l'Aquitaine (UDA) qui regroupe essentiellement des membres et des sympathisants de l'UDF des cinq départements de la région.

Fondée en octobre 1984, l'UDA est animée par M. Jean François-Poncet, président du conseil général du Lot-et-Garonne et premier vice-président du conseil régional d'Aquitaine.

Cette journée fut, pour M. Séguin, l'occasion de rappeler les grandes lignes directrices de sa politique de l'emploi et d'évoquer la réforme de la Sécurité sociale. Ce fut aussi l'occasion de répondre à quelques critiques nuancées sur la lenteur des réformes ou leur éventuelle tiédeur. Il a rappelé, par exemple, qu'il ne s'agit pas seulement pour le gouvernement de faire aboutir *« un projet économique*, mais aussi *un projet social. Il ne faut pas l'oublier*, a-t-il dit, *qu'il ne saurait y avoir de redressement économique contre les salariés ni sans eux »*.

M. Philippe Séguin n'avait pas relevé l'invitation lancée par M. François-Poncet à se livrer à l'inventaire de « l'*héritage socialiste* ». C'est M. d'Ornano qui le fit avant de proclamer sa confiance en la reprise et la nécessité d'une union autour du gouvernement : *« Nous lui faisons confiance, mais j'ai deux souhaits à formuler : il faut que nous sachions l'écouter pour servir de relais dans les deux sens : transmettre et expliquer ses intentions. Il lui est difficile de sentir l'état de l'opinion publique ; qu'il sache donc lui aussi nous écouter. Il faut faire simple et vite. C'est à ce prix que la France trouvera sa vocation. »*

Organisateur de la rencontre, M. François-Poncet a paru particulièrement soucieux de s'imposer comme fédérateur évident face au RPR dont il n'a jamais prononcé le nom. C'est ainsi qu'après avoir défendu le Plan du Grand Sud-Ouest octroyé par M. Giscard d'Estaing en 1979 afin de préparer l'élargissement de la CEE – plan qui n'a pas été reconduit en 1981, – il a tenté de revendiquer une certaine paternité dans les accords passés entre M. Jacques Chaban-Delmas et M. Dominique Baudis pour une concertation et une collaboration entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées (*le Monde* du 17 juin) : *« Je suis prudent*, a-t-il dit, *Je serai le gardien vigilant de cette union et je veillerai à ce qu'elle ait des enfants. Des enfants par trop grands au départ pour ne gêner personne. »* L'allusion au « duc d'Aquitaine » et à ses amis était claire. L'OPA de l'UDA de moins en moins discrète. Mais s'agit-il bien de l'UDA composée des trois partis de l'UDF, suivie à distance par quelques CNI et observée par quelques RPR dont on ne sait s'ils sont là pour voir et rapporter ou en rupture de ban ?

Pour l'instant, si l'UDA existe, l'on n'entend que la voix de M. François-Poncet qui manie beaucoup plus volontiers le « je » que le « nous ». Sa dernière phrase fut éloquente : *« Je vous ferai signe dans le courant de l'hiver. »*

PIERRE CHERRUAU.

● *La Ciotat : retrait du Front national.* – Contrairement à ce qui s'était passé en mars 1985, il n'y aura pas de triangulaire au deuxième tour de l'élection cantonale partielle de La Ciotat qui aura lieu le dimanche 6 juillet. En effet, le candidat du Front national, M. Gabriel Domenech, a confirmé lundi, son intention de se retirer du scrutin. Néanmoins, il n'a pas laissé de consigne de vote en faveur de M. Gilbert Rastoin (RPR), maire de Cassis, arrivé en tête au premier tour avec 28,10 % des voix. *« Je n'ai pas l'habitude de faire passer des communistes »*, a expliqué M. Domenech, faisant allusion à l'attitude de M. Rastoin, en 1985, qui ne s'était pas désisté en faveur de M. Ronald Perdomo, candidat du Front national, en tête à l'issue du premier tour avec 23,63 % des suffrages. Ce maintien avait permis à M. Guy Tillet (PCF), conseiller général sortant, de retrouver son siège en recueillant 35,25 % des voix contre 32,86 % à M. Rastoin et 31,87 % à M. Perdomo.

Recevant le CRIF

M. CHIRAC ANNONCE L'INAUGURATION D'UNE PLACE DES MARTYRS-JUIFS-DU-VEL'D'HIV' A PARIS

M. Jacques Chirac a reçu à déjeuner, le lundi 30 juin, à l'hôtel Matignon, une délégation du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), conduite par son président, M. Théo Klein, qui a notamment attiré l'attention du premier ministre sur les risques de discrimination raciale dans l'application des futures dispositions relatives aux étrangers. *« Si les choses vont dans le sens qu'a dit le premier ministre, il n'y aura pas de problème »*, a dit M. Klein en quittant l'hôtel Matignon.

Pour ce qui concerne la paix au Proche-Orient, M. Klein a fait valoir à M. Chirac que *« tout ce qui renforce les liens de la France avec les pays arabes est un élément positif, dans la mesure où la France pourrait favoriser un jour l'établissement d'un dialogue fructueux entre Israël et ses voisins »*. A propos du terrorisme, a encore indiqué M. Klein, le premier ministre a réaffirmé qu'il ne *« croit pas à l'efficacité de discussions entre le gouvernement et les mouvements terroristes »*.

Le CRIF a attiré l'attention du premier ministre, d'autre part, sur l'affaire du carmel d'Auschwitz. Selon M. Klein, M. Chirac y a vu une *« initiative regrettable »* et a fait part à ses hôtes de son intention de le faire savoir *« aussi bien au Vatican qu'à l'Eglise polonaise »*. Enfin, en tant que maire de Paris, M. Chirac a annoncé au CRIF l'inauguration, le 18 juillet prochain, entre le quai Branly et le quai de Grenelle, d'une place des Martyrs-Juifs-du-Vel'd'Hiv', rappelant la rafle organisée le 16 juillet 1942 parmi les juifs de la capitale.

PRÉCISION. – L'article d'Olivier Duhamel que nous avons publié « Le parlement des juges » a été malencontreusement amputé d'une phrase. Il fallait lire : « Quant aux reproches encourus du côté des adversaires du contrôle de constitutionnalité, ils changent aussi. *« Gouvernement des juges »*, objecte-t-on, à trop d'annulations. *« Parlement des juges »*, dira-t-on, devant trop d'interprétation. Et tel est bien le risque de l'interprétation dynamique. »

● *Nomination.* – M. Olivier Passelecq, démissionnaire de son mandat de secrétaire national du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) après la scission intervenue au sein de cette formation, a été nommé par M. Chirac chargé de mission auprès du Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Vᵉ République, organisme créé en 1984 auprès du premier ministre. M. Passelecq, enseignant à Paris-XI et maître de conférence à l'Institut d'études politiques, est conseiller du sixième arrondissement de Paris.

société

Le RPR propose une refonte du code de la nationalité

La « loi Pasqua » sur l'entrée et le séjour des étrangers en France n'est pas encore adoptée qu'un autre projet gouvernemental fait déjà des vagues : la réforme du code de la nationalité. Inscrite dans la plate-forme électorale UDF-RPR, confirmée par M. Jacques Chirac dans son discours-programme au Parlement, cette réforme est toujours en cours d'élaboration au ministère de la justice.

Prenant les devants, le Front national avait présenté, le 21 avril, une proposition de loi visant à modifier de fond en comble le code de 1973. Le RPR vient de faire une démarche semblable quoique moins radicale : la proposition de loi présentée par M. Pierre Mazeaud, député de la Haute-Savoie, et tous les membres du groupe parlementaire va au-delà des intentions prêtées au gouvernement.

Faut-il y voir une volonté d'occuper le terrain et d'empêcher M. Le Pen de marquer des points ? Ou une tentative d'influencer le gouvernement, sinon de lui forcer la main ? M. Chirac a déjà beaucoup adouci le texte de M. Pasqua, et certains députés RPR ne voudraient sans doute pas qu'il fasse de même à propos de la nationalité. Mais il n'est pas sûr que tous les signataires de la proposition de loi de M. Mazeaud aient bien lu ce texte, qui, tel quel, pourrait faire bondir les défenseurs des immigrés et mettre mal à l'aise des députés centristes.

M. Mazeaud part du principe que le « droit au sol » (*jus soli*) a « *perdu son utilité* ». Selon lui, cette « *acquisition involontaire* » de la nationalité par naissance en France n'était destinée, jadis, qu'à augmenter le nombre des appelés sous les drapeaux. Elle a perdu aussi sa « *justification* » car il apparaît aujourd'hui que la nationalité doit « *résulter d'une véritable adhésion* » et que la France n'a plus, pour des raisons économiques et démographiques, la même capacité d'assimilation qu'autrefois.

La proposition de loi RPR n'admet plus qu'une seule forme d'acquisition de nationalité : lorsqu'un Français adopte un enfant étranger. Dans tous les autres cas, il faudrait passer par la procédure de naturalisation et être « *jugé digne* » de devenir citoyen. Tout cela revient à supprimer vingt-cinq articles du code (23, 24, 33, 37 à 58) et à en modifier une quinzaine.

Effet rétroactif

M. Mazeaud envisage notamment la suppression de l'article 23 qui rend français à la naissance l'enfant de parent étranger né en France ou dans un ancien territoire français. C'est une disposition qui bénéficie en particulier aux Algériens et a « *fabriqué* » environ 20 000 nouveaux Français en 1983. Le vice-président RPR de la commission des lois veut également supprimer l'article 44 qui fait de tout enfant né en France de parent étranger, lui-même né à l'étranger, un Français à dix-huit ans pour peu qu'il ne s'y soit pas opposé dans l'année précédent sa majorité. Quelque 17 000 jeunes ont profité de cette disposition en 1983, parfois même sans le savoir.

La proposition de loi du RPR veut supprimer, d'autre part, l'acquisition de la nationalité par mariage (10.300 cas en 1984) : on ne deviendrait plus français par simple déclaration au bout de six mois de vie commune. Le candidat devrait désormais déposer un dossier de naturalisation, sans être sûr d'obtenir satisfaction. En effet, dans les cas de naturalisation (18.500 demandes acceptées en 1984) l'administration peut refuser sans donner d'explication.

« *Actuellement, les acquisitions de nationalité sont automatiques, mais les naturalisations très difficiles. Il faut limiter les premières et faciliter les secondes* », explique M. Mazeaud. Cela ne l'empêche pas de prévoir une sorte d'examen de passage pour le candidat à la naturalisation ne possédant pas un diplôme. De manière à « *établir qu'il connaît la langue française, l'histoire de la France et les institutions de la République* ». Cet étranger « *comparaîtrait devant un jury* » dans des conditions fixées par décret.

Autre nouveauté, inspirée des Etats-Unis : la prestation de serment. Publiquement, devant le juge d'instance, le candidat devrait déclarer : « *Je jure loyauté à la France et fidélité à la Constitution de la République. Je fais allégeance à la République française et renonce à toute allégeance aux Etats dont je pourrais avoir, même involontairement, la nationalité.* »

Titulaire d'une carte d'identité en bonne et due forme, le Français naturalisé ne serait pas sûr, pour autant, de la conserver. Le texte des députés RPR prévoit en effet la disposition suivante : « *Celui qui a obtenu l'octroi de la nationalité française et qui subit postérieurement une condamnation énoncée à l'article 79 à raison de faits commis dans un délai de cinq ans à compter de l'acquisition de la nationalité française, perd rétroactivement la nationalité française.* » C'est probablement le passage qui fera couler le plus d'encre.

M. Mazeaud pense être « *animé de la même philosophie que le gouvernement* » et n'exclut pas que son texte serve de base à la réforme du code de la nationalité. Cela reste à vérifier. Les experts gouvernementaux qui ont épluché le dossier se sont aperçus qu'on ne pouvait toucher à tel ou tel article sans provoquer des modifications en cascade et menacer l'équilibre de l'ensemble.

Une astuce a été proposée pour modifier l'article 23 (permettant de devenir français à la naissance) sans vraiment y toucher. Cet article ne bénéficie-t-il pas aussi aux enfants dont un parent était né dans les anciens territoires d'outre-mer ? En supprimant cette précision, on ne pénaliserait que trois à quatre mille Africains par an — chiffres qui diminuent progressivement — sans empêcher les Algériens nés en France après l'indépendance de leur pays d'acquérir automatiquement la nationalité française.

Quant à l'article 44 (permettant de devenir français à dix-huit ans), certains membres de la majorité — à commencer par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales — se rallieraient volontiers à la récente proposition du Haut Conseil de la population et de la famille qui affirmait (*le Monde* du 12 juin) : « *Plutôt que de réformer dans un sens restrictif le code de la nationalité, il faudrait informer les jeunes étrangers nés en France et susceptibles de devenir automatiquement français à leur majorité qu'ils peuvent décliner cette possibilité.* »

Que décidera M. Chirac ? Une réforme limitée du code de la nationalité, présentée comme une manière de favoriser l'insertion des étrangers et faisant partie d'une politique globale de l'immigration, aurait pu « passer » assez facilement. Mais venant après la « loi Pasqua », elle risque d'apparaître comme une nouvelle forme de discrimination. Il faudra beaucoup d'habileté au premier ministre pour ne pas s'attirer une nouvelle campagne de protestations et, en même temps, satisfaire les membres les plus intransigeants de sa majorité.

ROBERT SOLÉ.

DES ASIATIQUES PAR MILLIERS AU PAYS DE MICKEY

La bataille de la Marne

Secrés pionniers que ces milliers d'Asiatiques se ruant vers l'est... de Paris, sur les bords légendaires de la Marne ! Depuis quelques mois, ils s'y installent. C'est là aussi que dans quelques années s'ouvrira le royaume de Mickey, l'Euro-Disneyland. Le conseil régional d'Ile-de-France, les agriculteurs et les écologistes de Marne-la-Vallée peuvent différer la création du parc d'attractions « made in USA », le décor, lui, change déjà : une petite Chinatown pavillonnaire vient de naître.

Les Français déjà en place seront-ils moins accueillants à l'égard de ces pionniers venus d'Asie que ne le furent leurs semblables américains voici deux générations ?

Pour la plupart « boat-people » et ex-Chinois d'Indochine, ces réfugiés en dix ans ont franchi le seuil de la pauvreté. Ils ont pu quitter les tours cliquetantes de machines à coudre installées dans le quartier asiatique du treizième arrondissement de Paris, pour accéder à la propriété — avec des prêts — dans des cités pavillonnaires de Marne-la-Vallée.

A Lognes, au cœur de cette ville nouvelle, par ce chaud dimanche de juin, ils ont boutique ouverte. L'épicerie-boucherie installée, il y a trois mois, dans quarante mètres carrés, offre dans ce désordre typique des marchés d'Asie les durians, fruits à forte odeur vendus pour la première fois, cette année, en France. Ils sont ici au prix de trente francs au lieu de dix-neuf à Paris, mais les clients ne sont pas moins nombreux. Mitoyen, le mini-supermarché français isolé par une bâche reste presque vide. « *Les autorités se désintéressent de la situation. C'est scandaleux* », proteste son propriétaire qui a investi il y a deux ans. « *Quand j'ai pris le risque de venir, je pensais, comme la réglementation le garantit, ne pas avoir de concurrent direct à dix mètres. Eux ont ouvert sans autre souci avec leurs produits asiatiques. Je les vendrais moi aussi si je trouvais à me fournir et si les clients et moi parlions la même langue.* »

Foin de commerce : que le meilleur gagne. Aux Etats-Unis, des épiceries sont bien tenues par des Cambodgiens... A Lognes, déjà Lyla vend des centaines de vidéo-cassettes « made in Hong-Kong », des bibelots au style artisanal d'Asie fabriqués à Paris et une presse en langue chinoise : le quotidien *Europe-Journal* et le bimensuel bilingue *Long-Pao*, édités à Paris. Deux restaurants ont pignon sur rue. Sur les trottoirs jouent les enfants scolarisés avec succès et se promènent les vénérables vieillards de la communauté.

Quelques kilomètres plus loin, à Noisiel, une autre municipalité de la ville nouvelle, l'enseigne du Cours des halles est en mandarin, mais aussi en cambodgien et en laotien. Cela donne le ton des nationalités côtoyant les résidents français du quartier du Buisson. A la Maison pour tous, répète un groupe de jeunes musiciens cambodgiens. Ils n'ont pas encore de nom. Mais ils l'auront « *sous peu* », disent-ils.

Plus près du site prévu pour l'Euro-Disneyland, à Torcy, sur le périmètre de l'hyper-marché Continent, s'est ouvert un restaurant chinois et une société d'import-export parmi les plus puissantes de France s'est installée. Quelques kilomètres encore... A Champs, on peut déjeuner au Dragon, ou encore dans la ville de Gournay au Fiacre.

Venus vivre dans de meilleures conditions à Marne-la-Vallée, les réfugiés asiatiques y ont apporté leur animation et leur argent. Mais aussi leur sens des affaires. « *Vive la Phranse !* », a écrit, rajeur, sur un mur du coin, un imitateur d'Ubu. Visait-il le futur royaume de Mickey importé des Etats-Unis ?

DANIELLE ROUARD.

Le plan du gouvernement pour les familles des anciens harkis

L'« affaire » de l'ONASEC a complètement masqué le plan présenté, mardi 24 juin, par le secrétaire d'Etat aux rapatriés pour lutter contre le chômage des jeunes chez les enfants d'anciens harkis, dont le nombre est estimé à cinquante mille environ. M. André Santini a annoncé cinq mesures :

1) **Remboursement des cotisations sociales.** — Dans le cadre du plan national pour l'emploi des jeunes, toute entreprise qui embauchera un enfant de rapatrié de confession islamique bénéficiera d'un doublement de l'exonération prévue dans l'ordonnance en préparation. Cette exonération passera donc de 25 % à 50 % pour l'embauche directe d'un jeune âgé de seize à vingt-cinq ans avec un contrat de durée supérieure à trois mois. Elle atteindra 100 % pour les fins de stage, en particulier pour les jeunes « TUC » embauchés dans un délai de quatre mois après la fin de leur formation.

2) **Permis de conduire.** — L'Etat prendra à sa charge l'organisation de stages de préparation au permis de conduire. Quatre types de formation seront proposés : poids lourd 19 tonnes, poids lourd 38 tonnes, transport de produits dangereux, formation au métier de cariste. Ces stages s'adresseront aux jeunes âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans et prépareront à l'examen du permis.

3) **Police nationale.** — Le gouvernement ayant offert aux appelés du contingent la possibilité d'effectuer leur service national dans la police, cent places ont été réservées pour les fils d'anciens harkis qui voudraient bénéficier de ces dispositions.

4) **Travaux d'utilité collective.** — « *Une incitation à l'embauche, par la prise en charge de 50 % de l'indemnité complémentaire versée par l'organisme d'accueil sera développée en direction des collectivités locales ou associations reconnues sur le plan local et national.* »

5) **Education.** — En 1986, Cent dix instituteurs appelés du contingent auront apporté un soutien scolaire à plus de six mille enfants pour 720 000 heures dispensées. « *L'effort portera dorénavant sur l'enseignement secondaire.* » En outre, dans les écoles militaires techniques, qui permettent à certains de ces jeunes d'acquérir un CAP, l'apprentissage sera développé dans de nouveaux secteurs comme la restauration collective ou l'hôtellerie. L'octroi des bourses sera étendu « *pour les plus méritants, ayant dépassé le niveau du baccalauréat* ».

Le secrétaire d'Etat a indiqué encore, à propos des conditions de vie des Français musulmans rapatriés, qu'une « *priorité sera donnée à la résorption de l'habitat insalubre que connaissent encore sept cents familles* ». Le relogement dans un habitat définitif et la résorption des hameaux de forestage seront accélérés par des aides au relogement des familles « *sous forme de subventions de 10 000 F ou d'aides dont le montant variera en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge* ».

Enfin, pour aider les anciens harkis à créer des entreprises ou des commerces, une aide unique correspondant à 25 % des frais engagés pour un montant maximum de 50 000 F, sera accordée aux dossiers approuvés par l'Agence nationale pour l'emploi et la direction départementale du travail et de l'emploi.

Avec ce plan, M. Santini espère toucher dix mille jeunes. « *Son application est immédiate* », a déclaré le secrétaire d'Etat.

★ *Pour information complémentaire*, s'adresser au secrétariat d'Etat aux rapatriés : 53, avenue d'Iéna, 75016 Paris ; tél. : 45-01-86-56 ; télex : SECDRAP 643031.

AUX ETATS-UNIS

La sodomie est toujours un crime décide la Cour suprême

Correspondance

Washington. — A la faible majorité de 5 voix contre 4, la Cour suprême a confirmé, lundi 30 juin, la validité des lois interdisant la sodomie et la fellation et sanctionnant ceux qui s'y livrent à des peines de prison pouvant aller jusqu'à un maximum de vingt ans. Jusqu'en 1961, la sodomie était considérée comme un délit dans les cinquante Etats américains. Aujourd'hui vingt-quatre Etats seulement, dont le district de Columbia, où se trouve Washington, la capitale, conservent dans leur législation de tels textes, qui ne sont cependant pratiquement plus appliqués.

La Cour statuait sur une loi de l'Etat de Georgie sévèrement combattue par les mouvements homosexuels. Son arrêt ne s'appliquera que dans les Etats ayant encore dans leur arsenal juridique une législation répressive. Il vise toutefois non seulement les activités homosexuels, mais aussi les couples mariés.

Depuis plus d'une décennie, la Cour suprême avait soigneusement évité de se prononcer sur les lois anti-sodomie des Etats. La décision de lundi marque donc une évolution très nette qui va à l'encontre de la tendance enregistrée dans plusieurs Etats et visant à décriminaliser les pratiques homosexuelles exercées en privé. Aussi bien les activistes du mouvement homosexuel craignent-ils que l'arrêt de la Cour n'incite les Etats à adopter de nouvelles lois dirigées contre eux.

Divers groupements de défense des droits civiques constatent, pour leur part, que la décision intervient peu de temps après le coup de barre à droite donné par M. Reagan avec la nomination du juge Rehnquist à la tête de la Cour. Ce dernier a voté avec la majorité, dont l'argument majeur a été de souligner que la Constitution n'avait pas donné aux homosexuels un « *droit fondamental* » de pratiquer la sodomie. La Cour a également considéré qu'elle n'avait pas à annuler des lois d'Etats qui ont, depuis longtemps, condamné cette pratique comme illégale. Les lois, a dit le juge White, sont toutes fondées sur des notions de moralité « *et si toutes les lois impliquant un choix essentiellement moral devaient être invalidées, les tribunaux seraient débordés* ».

Au nom de la minorité, le juge Blackmun a déclaré au contraire qu'il ne voyait « *aucune justification à l'invasion des domiciles, des cœurs et des esprits des citoyens qui choisissent de vivre leur vie différemment* ». Il a ajouté : « *L'intimité sexuelle est un élément essentiel de l'existence humaine.* » Le vote décisif a été celui du juge Powell qui a fait valoir qu'il ne pouvait admettre qu'« *une conduite condamnée pendant des siècles se transforme en droit fondamental* ».

Plusieurs groupes religieux ont approuvé la décision de la Cour qui illustrerait, selon eux, une « *tendance positive* » dans le pays. Pour sa part, le *Washington Post* condamne l'arrêt des neuf « sages ». Le journal se demande ironiquement si des patrouilles policières vont maintenant forcer les portes des chambres à coucher pour arrêter ceux qui s'écarteraient de l'orthodoxie sexuelle...

HENRI PIERRE.

FAITS DIVERS

INCENDIE D'UN TRANSFORMATEUR CONTENANT DU PYRALÈNE

Sept cents personnes évacuées à Villeurbanne

(*De notre correspondant régional.*)

Lyon. — L'incendie qui avait partiellement détruit un transformateur EDF moyenne tension situé à l'est de Villeurbanne (Rhône) a repris, lundi 30 juin en fin d'après-midi, trente heures après le premier sinistre (*le Monde* du 1er juillet). C'est vraisemblablement une étincelle consécutive à une manœuvre de mise hors tension qui a provoqué le second feu. Le sinistre a entraîné l'apparition au-dessus de la ville d'un important nuage de fumée. Sept cents personnes, situées dans un rayon de 500 mètres autour du transformateur, ont dû être évacuées pendant trois heures. La crainte de la dioxine, qui peut se former lors de la combustion du pyralène (produit isolant se trouvant dans les transformateurs), a contraint les services de sécurité à procéder à cet éloignement provisoire de la population. Les habitants ont pu rejoindre leur domicile dans la soirée, lorsque le feu a été définitivement maîtrisé.

Cette évacuation a provoqué un certain émoi chez les habitants, des embouteillages très importants (la station terminale Laurent-Bonnevay du métro lyonnais a été évacuée), mais pas de panique. Contrairement à la veille, aucune personne n'a été placée en observation. Les trois sapeurs-pompiers qui avaient subi des contrôles après leur première intervention avaient rejoint leur domicile, lundi en fin de matinée.

Le bassin de rétention, placé en sous-sol du poste de transformation, aurait recueilli le pyralène. Selon Mme Annie Crifo, directeur de la sécurité civile du Rhône, la température atteinte pendant le deuxième incendie n'aurait pas été « *suffisamment élevée* » pour qu'apparaisse une dioxine toxique. Des analyses ont été confiées à deux laboratoires, l'un dépendant de l'Ecole polytechnique, l'autre de la société Rhône-Poulenc. Leurs résultats définitifs devraient être connus à la fin de la semaine.

CLAUDE RÉGENT.

Après le meurtre de Virginie

LE MAIRE DE LA SUZE-SUR-SARTHE ÉCRIT A TOUS SES ADMINISTRÉS

Cinq jours après le meurtre de Virginie Couturier, cinq ans, le maire de La Suze-sur-Sarthe, M. Louis Guérétin, a envoyé, lundi 30 juin, une lettre à tous ses administrés pour les exhorter à coopérer avec les enquêteurs, afin de retrouver le coupable (*le Monde* du 30 juin).

Le meurtre qui a été commis dans la soirée du mercredi 25 juin a laissé muette la population de ce bourg de 3 700 habitants, et les enquêteurs constatent « *le manque de participation de la population aux recherches* ».

« *Comme vous tous*, écrit M. Guérétin, *je pense que le meurtre de la petite Virginie ne doit pas rester impuni. Je vous demande de sortir de votre réserve, de vaincre toute peur et de fournir la moindre information ou le plus petit renseignement en votre possession, même s'il ne vous paraît pas important.* »

« *Je compte sur votre participation active pour faire enfin éclater la vérité* », conclut le maire. Cet appel a été diffusé à mille cinq cents exemplaires.

JUSTICE

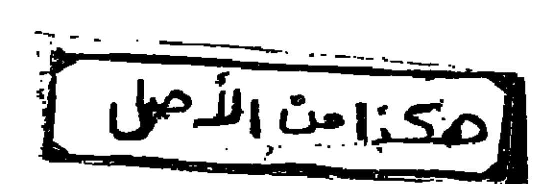
Le domicile professionnel des avocats marseillais

LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE A DIFFÉRÉ LA DATE DE SON ARRÊT

Pour une raison de procédure, la première chambre de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a différé la date de l'arrêt qu'elle devait rendre, lundi 30 juin, dans l'affaire qui oppose deux avocats du barreau de Marseille à leur conseil de l'Ordre (*le Monde* du 29 mai).

Ces deux avocats, Mes Cataldo Cammarata et Arnaud de Montfort, désireux d'ouvrir un cabinet secondaire à Konakry (Guinée) et un bureau de travail à Paris, demandaient à la cour l'annulation d'une disposition du règlement intérieur du barreau de Marseille, prise spécialement à cette occasion et selon laquelle un avocat, inscrit à Marseille, « *est tenu de fixer son domicile professionnel dans le ressort du tribunal de grande instance auprès duquel il est établi* ».

La cour d'appel a constaté que les deux demandeurs qui exercent leur activité dans le cadre d'une société civile professionnelle, dont ils sont cogérants, avaient, à l'origine, saisi leur conseil de l'ordre par une lettre signée seulement de leurs noms sans indiquer qu'ils agissaient au titre de société civile professionnelle. Pour la cour d'appel, cette lacune doit être apurée. C'est pourquoi elle a rendu, lundi, un arrêt ordonnant une réouverture des débats à son audience du 15 octobre pour que, ce jour-là, les avocats des demandeurs et le représentant du ministère public s'expriment sur cet aspect particulier d'une cause dont le résultat est attendu dans tous les barreaux français.



UN AN APRÈS LA SOUTENANCE DE THÈSE DE M. ROQUES

L'université de Nantes sous le choc

M. Alain Devaquet, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, doit annoncer, mercredi 2 juillet, les conclusions de l'enquête administrative sur les conditions de la soutenance de la thèse de M. Henri Roques (*le Monde* daté 25-26 mai) tendant à nier indirectement l'existence des chambres à gaz nazies.

De notre envoyé spécial

Nantes. – Une chaude torpeur engourdit l'université de Nantes en ce début d'été. Dans le grand hall de la faculté des lettres, nul graffiti, nulle affiche ne témoigne du séisme souterrain qui secoue les lieux depuis deux mois. « *Cherchez bien*, commente un enseignant tenté par l'ironie, *vous ne trouverez aucun drapeau nazi chez nous !* »

L'institut de lettres modernes, auquel appartient M. Jean-Claude Rivière, le professeur de littérature médiévale qui a accepté d'être le rapporteur de la thèse de M. Roques, voudrait oublier le scandale après avoir tout fait pour qu'il n'éclate pas.

Parmi les nombreux amis de M. Rivière, certains professent des idées totalement opposées à ses sympathies anciennes pour la « nouvelle droite ». Au nom de la confraternité, ils tentent de défendre l'homme attaqué, tout en condamnant ses idées. « *Ils défendent leur caste* », observe un syndicaliste extérieur à l'université.

La plupart des enseignants assurent n'avoir eu connaissance de l'affaire que par la presse à la mi-mai. Mais quelques-uns savaient depuis beaucoup plus longtemps qu'une thèse « révisionniste » avait été discrètement soutenue, le 15 juin 1985, à l'instigation de leur collègue Rivière, et que le sceau de leur université assorti de la mention « très bien » lui avait été attribué. Ils ont préféré se taire, moins par complicité idéologique, que par crainte de faire de la publicité à une thèse aux conclusions jugées « indignes ». Elle n'aurait jamais dû, selon eux, sortir du bocal universitaire où, comme chacun sait, il ne peut exister ni sujet tabou ni idées interdites. Ils ont cru que la « bavure » allait être épongée en famille. Mais la soutenance de Nantes n'était que le premier volet de l'opération publicitaire organisée par les révisionnistes désireux de relancer le débat sur les chambres à gaz. Dans des livres, des tracts, ils n'ont pas tardé à se gausser de la première reconnaissance de leurs idées par une université française. Dès lors, le secret ne pouvait tenir bien longtemps.

La révélation de l'affaire à la presse par des enseignants nantais de droit et de sciences économiques devait accentuer le malaise des littéraires. La première pétition de protestation, début mai, a été très peu signée au sein de l'Institut de lettres modernes que M. Rivière a dirigé de 1978 à 1980, avant de présider l'ensemble plus large de l'UER de lettres et de sciences humaines. Elle n'a recueilli que deux cents signatures parmi les six cents universitaires nantais.

Les plus hautes instances de l'université de Nantes ont certes désapprouvé la thèse. Le caractère semi-clandestin de la soutenance et l'absence d'historiens dans le jury ont bien été dénoncés, mais aucune contre-analyse sérieuse n'a été diffusée par les enseignants. Abasourdis par l'exploitation médiatique de l'affaire, les universitaires déplorent le mauvais coup porté à l'image de leur université. « *Nous sommes passés pour des charlots* », estime l'un d'eux.

Dans l'entourage immédiat du professeur Rivière, l'indignation est réduite au minimum. Le spécialiste de l'ancien français avait su en effet, au fil des années, rendre des services à ses collègues. Elu au conseil supérieur des corps universitaires (CSCU), organisme chargé de gérer la carrière des universitaires, en 1980 et 1982, M. Rivière se flattait encore récemment de pouvoir exercer son influence. « *Il a aidé des gens qui s'en souviennent aujourd'hui* », admet un maître de conférences. « *Il était de bon ton d'être son ami parce qu'il pouvait rendre des services* », renchérit un professeur. Un autre évoque une forme de « *clientélisme politique et affectif* ».

Les défenseurs de M. Rivière justifient l'absence d'historiens à la soutenance Roques par la tendance universitaire actuelle à faire siéger dans les jurys un « non-spécialiste » du sujet abordé, par souci d'objectivité...

Signature falsifiée

Disparu physiquement de l'université depuis qu'il est mis en cause, le professeur Rivière y est seulement réapparu à travers un message où il demande à ses collègues de lui « *pardonner* ». Certains semblent avoir été sensibles à cette expiation. Ils tentent de faire dévier l'enquête administrative. Coupable désignée : la secrétaire de l'Institut des lettres modernes, accusée d'avoir falsifié, sur le procès-verbal de la soutenance, la signature d'un assistant d'histoire d'extrême droite nommé comme « *consultant* » par le jury, mais qui nie avoir été présent le jour de la thèse. La collaboratrice de M. Rivière affirme, d'autre part, avoir reçu la visite d'un « *commando* » d'enseignants qui cherchait à lui faire admettre sa responsabilité dans l'enregistrement et la diffusion de la cassette de la thèse (*le Monde* du 21 juin). La secrétaire, plus récemment, a fait une troublante découverte : on avait arraché des pages dans son registre de courrier, celles qui auraient précisément pu permettre d'identifier les invités à la soutenance...

Ce climat universitaire très spécial ne devrait pas pourtant éclipser la question de la validité de la thèse Roques, posée aux responsables de l'enquête administrative. Si le jury semble avoir été régulièrement constitué, des doutes existent quant au respect de l'exigence de publicité applicable à toute thèse. La soutenance a-t-elle bien eu lieu dans la salle indiquée par les affiches ?

Même si aucun vice de forme, aucun manquement professionnel ne pouvait être relevé, il resterait à constater qu'une telle thèse a pu être soutenue sans contradiction dans une université française. Que le jury engagé dans cette opération de propagande a réussi à la mener *in extremis*, quinze jours avant la réforme du régime des thèses, qui a supprimé, le 30 juin 1985, le « doctorat d'université » (simple diplôme honorifique) et le remplace par un mémoire ne conférant pas le titre de « docteur » à son auteur.

A quinze jours près, il n'y aurait pas eu d'affaire Roques. Et l'administration universitaire de Nantes, qui refuse de communiquer la thèse à ses visiteurs pendant l'enquête, n'aurait pas eu besoin de lui ménager une place dans l'« enfer » de sa bibliothèque, là où sont déposés les livres interdits au public.

PHILIPPE BERNARD.

RELIGIONS

LE PAPE CHEZ L'ADVERSAIRE DES THÉOLOGIENS DE LA LIBÉRATION

L'ascension freinée du cardinal Lopez Trujillo

La réputation du cardinal Alfonso Lopez Trujillo déborde depuis longtemps les frontières de la Colombie. Non seulement parce qu'il a fait une carrière-éclair et qu'il est le plus jeune membre du Sacré Collège : né en 1935, il est évêque à trente-six ans, archevêque de Medellin à quarante-quatre ans. La même année 1979 il accède à la présidence du CELAM (Conseil épiscopal latino-américain) et devient cardinal en 1983.

Le nom de cet homme, intelligent et habile, est devenu le symbole, jusqu'à la caricature, de la résistance à la théologie de la libération et du conservatisme de toute une partie de la hiérarchie latino-américaine.

Son arrivée à la direction du CELAM – il s'y trouve dès 1972 comme secrétaire général – correspond à un changement profond d'orientation dans un organisme qui avait joué un rôle moteur à l'assemblée épiscopale de Medellin en 1968, lorsqu'il s'agissait d'adapter à l'Amérique latine le renouveau conciliaire.

Jean-Paul II en Colombie doit se rendre sur les lieux de cette conférence historique – à laquelle Paul VI en personne avait assisté – devenue une référence pour toutes les forces vives du catholicisme dans le sous-continent. Encouragée par sa hiérarchie, l'Eglise s'insère dans la réalité populaire. Les communautés ecclésiales de base se développent. La théologie de la libération naît.

Un peu plus de dix ans après Medellin, en janvier 1979, les évêques latino-américains se réunissent à nouveau en assemblée plénière à Puebla, au Mexique. Le pape est encore là. Jean-Paul II y fait même son premier voyage à l'étranger. Le climat a changé par rapport à Medellin : la répression frappe des prêtres et des laïcs engagés, au Chili, au Brésil ou en Argentine.

Mgr Lopez Trujillo est le maître d'œuvre de Puebla. Il parvient à écarter des théologiens progressistes que des évêques avaient pourtant choisi comme experts. Leurs noms ne sont pas encore connus : Gustavo Guttierez, prêtre péruvien, Leonardo Boff, franciscain brésilien, Jon Sobrino, espagnol, Enrique Dussel, mexicain. Ils se rencontrent en coulisse et ont une influence sur les travaux des évêques.

Malgré les tentatives de mise au pas des communautés de base et des théologies qui en sont nées, les grandes orientations de Medellin sont à peu près maintenues. L'expression de « *choix prioritaire des pauvres* » apparaît à Puebla où quelques fortes personnalités brésiliennes, comme les cardinaux Arns et Lorscheider ou Dom Helder Camara, ont joué, face aux tendances conservatrices, un rôle d'équilibrage.

Mgr Lopez Trujillo n'en devient pas moins prédient du CELAM (il exercera jusqu'en 1983 deux mandats de deux ans) et son influence ne cesse de grandir à Rome. Il est relayé par le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, dont la première instruction du 3 septembre 1984 sur la théologie de la libération pourrait ressembler à une condamnation en règle. La rumeur romaine fait même du cardinal Lopez Trujillo un successeur possible du cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican.

Une « théologie de la réconciliation »

L'archevêque de Medellin devient enfin le champion de la « théologie de la réconciliation », qui est la vraie « *théologie libératrice* », écrit-il dans un livre publié en français en décembre 1983 aux éditions Téqui. Il milite pour la réconciliation de l'Eglise nicaraguayenne autour de Mgr Obando y Bravo, archevêque de Managua, opposé à la junte sandiniste, mais fait pièce à l'autre théoligie de la réconciliation qui depuis le début des années 80 inspire le rapprochement de l'Eglise et du régime à Cuba.

Sur tous ces thèmes, le cardinal Lopez Trujillo anime en juillet 1985 une rencontre de théologiens et d'évêques conservateurs à Los Andes, au Chili. Son étoile serait pourtant pâlissante, dit-on aujourd'hui à Rome et en Amérique latine. Des tournants se produisent qui ramènent à des proportions plus exactes la polémique sur la théologie de la libération.

Au prix de divisions internes, les évêques péruviens et brésiliens ont soutenu jusqu'au bout leurs théologiens Gustavo Guttierez et Leonardo Boff dans leurs démêlés avec Rome. L'épiscopat brésilien, encore lui, a reçu du pape un message en date du 9 avril : « *Vous êtes des pasteurs extraordinairement proches de votre peuple... La théologie de la libération n'est pas seulement opportune, mais utile et nécessaire.* »

Quelques semaines auparavant, les Eglises d'Haïti et des Philippines avaient joué un rôle remarqué dans la chute de deux dictatures. Le dernier document publié le 5 avril au Vatican, « *Liberté chrétienne et libération* », confirme ce changement du climat romain. Il est favorablement accueilli par les courants progressistes d'Amérique latine. Il reprend à son compte l'« *option préférentielle pour les pauvres* » et s'inscrit dans la grande tradition de la doctrine sociale de l'Eglise.

L'un des intérêts du voyage de Jean-Paul II en Colombie sera précisément de mesurer la portée exacte et les retombées du changement intervenu.

HENRI TINCQ.

UNE CORRESPONDANCE ENTRE LE PAPE ET L'ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY

Le sacerdoce des femmes oppose catholiques et anglicans

L'ordination des femmes, point de rupture des relations entre les catholiques et les anglicans ? Tout pourrait le laisser penser après la publication, le lundi 30 juin au Vatican, d'un échange de lettres assez vif entre le pape, le docteur Runcie, archevêque de Canterbury et chef de 65 millions d'anglicans à travers le monde, et le cardinal Willebrands, président du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens.

Jean-Paul II avait écrit à son interlocuteur anglais, le 20 décembre 1984, que « *l'augmentation des Eglises anglicanes qui admettent ou se préparent à admettre les femmes à la prêtrise constitue un obstacle de plus en plus sérieux au progrès dans la réconciliation entre les deux Eglises* ». Faisant allusion à la controverse qui déchire depuis longtemps sa propre Eglise, l'archevêque de Canterbury admet, dans sa réponse au pape du 11 décembre 1985, que l'ordination des femmes « *provoque des divisions non seulement entre nos Eglises, mais aussi en leur sein* ». Après avoir consulté les primats des Eglises anglicanes qui ordonnent déjà des femmes – aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou à Hong Kong, – le Dr. Runcie affirme ne pas trouver de raisons théologiques suffisantes pour arrêter le processus engagé, y compris en Grande-Bretagne.

C'est le cardinal Willebrands qui a répondu, le 17 juin dernier, à l'archevêque de Canterbury. Une lettre qui frappe par sa fermeté : l'argumentation du chef de l'Eglise anglicane est jugé « *insuffisante* ». Le responsable romain des questions œcuméniques rappelle que, « *selon une tradition jamais interrompue, les Eglises catholique et orthodoxes n'ordonnent prêtres que des hommes* » et que « *aucune autre Eglise ne peut se considérer comme autorisée à changer cette tradition* ».

Tous les éléments d'un refroidissement des relations entre catholiques et anglicans sont ici réunis. La publication de telles lettres, à quelques jours seulement du synode général de l'Eglise d'Angleterre à York, risque d'être interprétée comme une ingérence directe de Rome dans les affaires intérieures de la communion anglicane. La pression monte en Angleterre en faveur du sacerdoce des femmes, qui touche déjà sept cent cinquante d'entre elles à travers le monde. Le *Times* du 20 juin fait état de propositions séparant officiellement l'Eglise en deux parties : l'une qui admet des femmes-prêtres, l'autre qui les refuse. Des scissions ont déjà eu lieu au sein de l'Eglise anglicane des Etats-Unis, du Canada et de Nouvelle-Zélande.

En Grande-Bretagne, le premier vote favorable à une nouvelle législation autorisant l'accès des femmes au sacerdoce remonte au synode général de novembre 1984. Des étapes avaient été définies – consultation des diocèses, votes d'application du synode et changement du droit par le Parlement britannique – devant conduire à la première ordination féminine en 1990. Le principal adversaire du projet reste l'évêque de Londres, le Révérend Graham Leonard. A ses yeux, les femmes ne peuvent pas être prêtres parce que Dieu a été incarné dans un homme, « *Et je ne pense pas*, dit-il, *que c'était un accident* ».

Une candidate au sacerdoce écrit dans un autre article du *Times* du 30 juin que, compte tenu de l'évolution de la société, « *il est inévitable que des femmes deviennent prêtres : espérons que cela se fera trop tôt plutôt que trop tard* ». Le même article du quotidien britannique souhaite que la discussion soit replacée sur le plan théologique.

Un tel débat ne risque pas d'avoir lieu dans l'Eglise catholique, tant paraît bloquée cette question de l'accès des femmes au ministère ordonné. Dans l'échange de correspondance avec le chef des anglicans, le pape souligne que la position catholique sur ce point est irréversible. Celle-ci n'en avait pas moins été contestée, et de manière spectaculaire, aux Etats-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas, au cours des voyages de Jean-Paul II dans ces pays.

Des théologiens ont tenté de démontrer que rien, dans l'Ecriture, ne s'oppose à l'ordination de femmes. La hiérarchie a ouvert à celles-ci un nombre de plus en plus grand d'activités ecclésiales. On cite l'exemple des deux cent cinquante mille femmes qui, en France, font le catéchisme aux enfants. Promesse d'avenir ou alibi ?

HENRI TINCQ.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement en date du 14 mai 1984 sur opposition jugement-défaut du 20/2/1978 (itératif défaut) signifié à parquet le 10/10/1985, la 31e Chambre première section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction au Code du travail : pour avoir à Paris, le 25 novembre 1976, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou des travaux concernant les immeubles : en faisant exécuter par six ouvriers des travaux de démolition à une hauteur de plus de 6 mètres au-dessus du sol sans que le plancher sur lequel ils opéraient et qui était situé en bordure du vide ait été clôturé par des garde-corps constitués de deux lisses placées l'une à un mètre, l'autre à 45 centimètres du plancher ainsi que par des plinthes d'une hauteur de 15 centimètres, et sans que des dispositifs de protection d'une efficacité au moins équivalente aient été mis en place et en faisant effectuer des travaux sans que toutes précautions aient été prises pour empêcher les personnes d'être atteintes par des objets pouvant tomber des échafaudages ou d'autres lieux de travail ; à la peine de six amendes de mille francs chacune (6×1000 F) et à sept amendes de huit cents francs chacune (7×800 F). Le sieur RIVILLON Jean-Luc Pierre Henri, né le 28 novembre 1956 à Paris-15e, président-directeur général de société demeurant chez Mme Marty, 139, boulevard Raspail, Paris-6e. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à M. le Procureur de la République sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EN BREF

● *Nouvel accident après une myélographie.* – Un Bordelais de cinquante-huit ans, M. André Charton, qui souffrait de sciatique, est mort le 12 mai après avoir subi un examen radiologique de la moëlle épinière (myélographie). La famille de M. Charton vient de déposer plainte contre X auprès du tribunal de Bordeaux. M. Charton avait été admis le 12 mai dans le service du professeur Jean David-Chaussé à l'hôpital du Tondu.

D'autre part, l'état de santé de deux patients transportés la semaine dernière à l'hôpital Nord de Marseille dans un état comateux après l'injection d'un produit contre-indiqué en vue d'une myélographie, est « *en voie d'amélioration* », a indiqué l'Assistance publique de Marseille.

● *Collision de deux avions en manœuvre.* – Un pilote de l'armée de l'air française a été tué dans une collision entre son avion Jaguar et un F-16 de l'armée belge, lundi 30 juin, au cours de manœuvres de l'OTAN. L'accident est survenu au-dessus des Ardennes belges, dans le sud de la Belgique. Le pilote français, dont l'identité n'a pas été révélée, n'est pas parvenu à faire fonctionner son siège éjectable. Le pilote du F-16 belge a, en revanche, réussi a s'éjecter et il est indemne. – *(Reuter.)*

● *Retour en France d'un adolescent retenu en Algérie.* – Amar Houache, dix-neuf ans, retenu depuis six ans en Algérie par son père (*le Monde* du 25 juin) a regagné la France, le lundi 30 juin, et a rejoint sa mère française, Mme Marie-Anne Pinel. Amar et son frère Farid, dix-sept ans, avaient, le 17 juin, demandé sans succès asile à l'ambassade de France à Alger pour être rapatriés. « *Les fonctionnaires n'ont pas voulu nous prendre en charge*, a expliqué Amar, *ils craignaient un incident diplomatique. Nous nous sommes cachés chez différentes personnes en Algérie.* » Mais leur père ayant porté plainte, Farid, qui souffre de problèmes cardiaques, a dû retourner chez celui-ci tandis que son frère aîné, majeur, a rejoint la France où il va faire son service militaire en août prochain.

culture

ARTS

« Roma Antica », à l'École des Beaux-Arts

Les envois regroupés

Cent quatre-vingts dessins nous montrent aux Beaux-Arts une Rome écartelée entre la rigueur de l'archéologie et l'imagination de l'architecture...

Vos vacances en Italie commencent cette année par l'École des beaux-arts de Paris, qui, après *Pompéi* et *Paris-Rome-Athènes*, a sorti la matière d'une belle et digne *Rome Antica*. Le Forum, le Colisée, le Palatin nous y sont restitués via cent quatre-vingts dessins exécutés entre 1788 et 1924 par les architectes pensionnaires de l'Académie de France et lauréats du Grand Prix de Rome.

Ces dessins constituent ce qu'on appelle les « envois ». Après le concours du Grand Prix, les architectes partaient vers la capitale italienne, dont les vestiges antiques passaient pour être du meilleur effet dans la formation des futurs constructeurs. Au terme de quatre années, ils avaient à réaliser ces envois, étude minutieuse des ruines d'un monument dont il devaient ensuite imaginer l'état originel grâce aux informations des historiens et des archéologues.

Nous sommes ici sur un terrain complexe où se rencontrent l'architecture et la conception qu'on s'en faisait alors, l'enseignement, transmission et conservation d'un savoir, enfin l'archéologie dont les limites et les techniques commencent à se préciser tout au long de la période arrêtée pour l'exposition. Architecture, enseignement, archéologie, à quoi il faut ajouter tout de même le savoir-faire et quelquefois la maestria du dessinateur.

Ce dernier point est important, car, si le catalogue explique fort bien et par le menu le sens de chaque dessin, l'ensemble présenté quai Malaquais reste extraordinairement éthéré, et muet sur la raison d'être de *tout cela*. Comme s'il s'agissait d'œuvres d'art se suffisant à elles-mêmes. Si bien qu'à moins d'être préalablement averti ou muni d'un fil d'Ariane, et sauf à être collectionneur de dessins ou historien de l'architecture, il est pratiquement impossible de comprendre comment s'agencent et s'organisent toutes ces belles planches colorées, et de suivre l'évolution suggérée par le catalogue touffu.

Or la qualité esthétique des planches n'est pas d'une constance telle qu'on puisse se passer tout à fait de pédagogie, du sel et poivre de l'explication. Si bien qu'au lieu du plaisir et de l'intérêt qu'on devrait trouver à coup sûr à *Roma Antica*, on en sort passablement abruti et vaguement ennuyé comme d'une journée estivale passée sur une plage d'Ostie.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ *Roma Antica*, École nationale des beaux-arts, 17, quai Malaquais, Paris-6e, jusqu'au 12 juillet. Catalogue : 400 pages, 190 F.



« Roma Antiqua » Percier. Détails de la colonne Trajane.

DIGRESSIONS *par Bernard Frank*

Une veuve en Alsace

1 *Aux frais de la veuve*

Mercredi soir, comme tous les Français, je ne savais plus où me cacher. Nous venions une fois de plus de perdre piteusement la Coupe du monde ; ces Allemands ne nous avaient même pas fait l'honneur de bien jouer. Ils nous avaient battus, semble-t-il, plus par habitude que par conviction ! Jeudi dernier, couché au bord de l'Ill dans le jardin des Haeberlin (1), en contemplant les saules pleureurs, les barques qui passent, les jeunes femmes épanouies et pourtant vivaces, dans ce décor d'Alsace qui aurait enchanté Maupassant bien plus que son Etretat, son Yvetot et les guinguettes de la Marne qui ont abrité tant d'amours de passage, en me remémorant les innombrables Mercedes — jamais le Rhin, même au XVIIIe siècle alors qu'il n'était pas encore pollué, n'a dû connaître une telle invasion de gros saumons en quête d'eau douce et tendre ! — que j'avais croisées depuis l'aérodrome d'Entzheim jusqu'à l'Hostellerie du Cerf à Marlenheim, ma première étape, je me suis dit combien cette victoire était trompeuse, amère, que l'Alsace valait toutes les Coupes du monde !

J'en suis venu à plaindre ces Allemands que j'avais rencontrés tout à l'heure à Marlenheim et qui heurtaient avec leurs grosses chaussures cloutées la cour pavée de l'auberge de la famille Husser, cette cour si charmante avec sa vieille carriole désaffectée. Les pauvres, ils auraient bien troqué leurs deux minables buts contre ce que j'avais goûté : cette gelée de tomates aux langoustines aromatisée aux quenelles de concombre *et aux feuilles de céleri, cette paysanne de* homard au persil plat, ce suprême de sandre lardé, braisé au riesling avec ses choux frisés, et tant et tant d'autres bonnes choses qui les auraient infiniment plus intéressés que le football.

Les seuls ballons qui leur auraient fait envie, c'est ces verres où j'avais bu successivement de la Veuve Clicquot en apéritif, du Pinot blanc d'Husseren-lès-Châteaux, un admirable riesling de Wintzenheim, ce pinot noir de Marlenheim vinifié en rouge (1983) par l'excellente maison Mosbach, ou enfin, sur mon munster fermier, ce gewurtzstraminer 1983 de vendange tardive que le sommelier de Laurent, ce restaurant niché dans la seule avenue encore proustienne de Paris, m'avait appris à apprécier, il y a longtemps, sur du roquefort.

Le Mexique, que Dieu l'ait dans son âme, qui ne nous avait jamais porté chance, nous pouvions bien l'abandonner, avec sa tequila et son chile con carne, aux Allemands qui depuis des siècles tiraient la langue en gémissant et en bavant devant l'Alsace comme des enfants joufflus qui écrasent leur gros nez, la veille de Noël, devant les devantures des pâtisseries et des magasins de jouets. C'est grâce à la Veuve Clicquot que j'étais en train de reprendre du poil de la bête en Alsace.

Cette femme de tête et de poids avait en effet décidé en 1972 (quand je dis *elle*, je parle de ses héritiers, car la chère femme est morte en 1866, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans son *château de Boursault*, que son gendre, le comte Louis de Chevigné, qu'elle adorait mais qui était un panier percé, l'avait poussée à reconstruire) pour fêter le bicentenaire de la maison qui porte le nom de son mari, de fonder un prix doté de nombreux privilèges : notamment un seau à champagne dédicacé ! Et ce prix, en ce mois de juin, avait été décerné à cinq restaurants alsaciens, dont trois avaient obtenu deux étoiles au lieu de l'unique qu'ils possédaient déjà, et deux leur première dans le *Guide Michelin* 1986. Nous étions de sept à dix journalistes, triés sur le volet, (de *l'Humanité* à *Ouest-France*), à couvrir cet événement considérable qui, pour ma part, m'avait empêché de célébrer l'élection de Jacques Laurent à l'Académie française. Election que l'on peut considérer comme une victoire de Rome sur Athènes, du Gaffiot sur le Bailly.

2 *Un coup de cœur*

Les voyages de presse organisés par des publicitaires qui ne sont tout de même pas des enfants de chœur pour honorer, relancer, promouvoir *(choisissez le verbe qu'il vous plaira)* des marques prestigieuses m'ont toujours laissé ravi en général, mais perplexe sur le fond : hormis le plaisir qu'ils nous offrent, servent-ils à quelque chose ? La veuve se porte plutôt bien, comme le champagne en général. Et l'Alsace et la restauration alsacienne qu'elle est censée fêter ne vont pas si mal en ces temps difficiles. Il y a des produits et des provinces de France plus ardus à lancer et à placer en cette fin de siècle... Peut-être ces voyages étaient-ils des vacances, des récompenses anticipées en attendant les missions impossibles ?

Demain peut-être, à mon courrier, allais-je trouver une invitation pour Saint-Georges-de-l'Oyapock, à la frontière de la Guyane française et du *Brésil ? On* n'accède à cette petite bourgade dans les derniers kilomètres que par pirogue. Le fleuve est coupé de nombreuses chutes. Il s'agirait de visiter des plantations de rutabagas dans une zone infestée de moustiques et de vipères, et cela par une chaleur dont ces ultimes jours de juin en France n'ont pu vous donner qu'une idée très approximative.

De ce voyage un peu saugrenu et surtout si rapide en Alsace, je voudrais vous laisser un souvenir, une adresse utile : la Cheneaudière (88-97-61-64), à Colroy-la-Roche, tenue par la famille François au complet. C'est une drôle de famille, mais d'avoir déjeuné à leur table m'a fait les apprécier. Ils viennent de Lorraine, de Faulquemont. Ce qui a des avantages. Ils sont entêtés. Ils ont une excellente eau-de-vie qu'ils distillent eux-mêmes. Et ils sont vraiment généreux, parce que l'existence n'a pas toujours été un deux étoiles pour eux. Et puis c'est bon d'être lorrain en Alsace, ça donne de l'ouverture d'esprit.

Leur très confortable maison dans les Vosges alsaciennes est à 500 mètres d'altitude (et à 62 kilomètres de Strasbourg) : calme et fraîcheur. Il y a des appartements assez rigolos. Beaucoup de place. J'allais oublier le principal : on y mange bien. C'est le gendre, le très charmant J.-P. Bossée, qui inspire les cuisines. Et puis il y a le gibier. J'ai un souvenir, ému, du pavé de saumon à demi grillé et garni de caviar, et attendri du pigeon ramier à la truffe. Ce sont des plats que les critiques de bouche omettent en général de signaler dans leurs chroniques. Ils ont peur de susciter la révolution chez leurs lecteurs. Calmons les populations. A la Cheneaudière, il y a un beau et riche menu à 190 F (s.c.). J'aimerais bien séjourner là en octobre, qui est souvent le mois le plus superbe en Alsace.

3 *Lectures*

Dans mon bref déplacement, j'avais *emporté plus de livres que je n'en pouvais* dévorer, suivant une douce habitude.

a) L'indispensable *Guide de l'Alsace heureuse* de Gilles Pudlowski chez Bueb et Reumaux (68 F). Ce guide qui a toutes les qualités s'est avéré complètement inutile puisque Pudlowski était du voyage, nous ouvrant toutes les portes, nous introduisant dans tous les « *winstubs* » de *Strasbourg. Je me demande* ce que deviendrait l'Alsace sans lui. L'Alsace, m'a-t-il semblé, sait ce qu'elle lui doit. Elle ne vit pas à l'écart de la reconnaissance. Dans quelques années, elle fera de Pudlowski son Pflimlin. L'avantage, c'est que son nom est plus facile à prononcer.

b) *La Grammaire d'aujourd'hui*. Guide alphabétique de linguistique française (un fort volume cartonné de plus de 700 pages chez Flammarion, 165 F) par Michel Arrivé, Françoise Gadet et Michel Galmiche, qui sont soit professeur à l'université (de Paris-X-Nanterre), soit maître de conférences et docteur en linguistique. Depuis Grévisse et son *Bon usage*, etc., qui datent tout de même de cinquante *ans, du Front populaire, la langue française* était devenue elle aussi une veuve. La modernité de l'ouvrage ne doit pas effrayer les anciens. Cette grammaire ne jargonne pas trop. Elle peut rendre service. Et l'ordre de l'alphabet employé par les auteurs de l'ouvrage, qui peut dérouter dans un premier temps, s'avère une formule heureuse. Grâce à cette grammaire sur laquelle je reviendrai, j'espère à l'avenir déranger moins les correcteurs du journal et surtout éviter les trop justifiées lettres de lecteurs. Pas complètement, sinon je me sentirais bien seul !

c) *Commentaire* (numéro 34, été 1986, 70 F Julliard. 1 an, 4 numéros, 260 F). Cette revue trimestrielle, qui a été fondée par Raymond Aron et qui compte dans son comité de patronage des personnalités aussi considérables, pour ne citer que quelques noms, que Raymond Barre, Henri Gouhier, Ionesco, Emmanuel Le Roy Ladurie, Lord Roll et Georges Vedel, m'a beaucoup distrait quand je me trouvais entre la vallée de la Bruche et le val de Villé ! Dans le dernier numéro, on peut se régaler par exemple d'une étude de Rémy Rieffel *sur « les revenus des journalistes »* (pages 239-246). Dans un chapeau, *Commentaire* constate avec bon sens que les journaux publient régulièrement des données statistiques sur les revenus des cadres. *« Il nous a paru intéressant d'étudier les revenus des journalistes. »*

La même revue se propose d'étudier dans *ses prochains numéros « les revenus des principales professions intellectuelles : magistrats, professeurs, médecins, officiers, avocats, banquiers, entrepreneurs et comptables »*. Et de conclure provisoirement : *« L'étude de Rémy Rieffel montre (...) pourquoi on pouvait dire dans le Paris d'avant la guerre qu'un journaliste était quelqu'un qui n'avait pas pu devenir professeur (...) alors qu'aujourd'hui, un professeur serait quelqu'un qui n'a pas pu devenir journaliste ! »*

(1) Les Haeberlin, rappelons-le, sont les propriétaires de l'Auberge de l'Ill, le restaurant le plus fameux de l'Alsace.

« Art-Jonction » à Nice

Le démon de l'éclectisme

Jusqu'au 2 juillet, se tient à Nice la première grande Foire d'art contemporain. En dépit de l'énergie des organisateurs, toutes les grandes galeries ne sont pas au rendez-vous, mais l'aventure a de l'avenir.

Soit un estivant de luxe, en juillet, sur la Côte. Banquier *quelque part*, à Riyad, à Hambourg ou à Chicago, il a résidence secondaire et bateau. Que lui manque-t-il alors pour parfaire sa béatitude ? Des œuvres d'art, évidemment, ont pensé les galeries niçoises, lasses, on l'imagine, de voir dépensés en babioles ou perdus à la roulette dollars et marks. Restait à convertir en collectionneurs ces touristes futiles. Pour cela, une solution, de longue date éprouvée à Paris : une Foire d'art contemporain, pudiquement baptisée « Art-Jonction » pour ne pas dire Fiac *bis*. L'idée a plu, suffisamment pour que se forme une association et que le projet se réalise pour la première fois au cours du dernier week-end au Palais des expositions de Nice. Sous le béton, dans la chaleur, on expose et on s'efforce de vendre.

Quoi ? Un peu de tout, puisque, par principe, le visiteur est imprévisible, influençable, et difficile à séduire. L'« art contemporain » *s'entend ici au sens le plus large*. Le mot « art » s'applique ici généreusement aux verriers, aux designers — un touriste a-t-il besoin d'un tapis de Vasarely ? — aux éditeurs, à la bijouterie new-look, à l'horlogerie post-moderne, à tout ce que la mode en somme engendre de produits datés et curieux. Par souci d'équité, ces *tentations* décoratives ont été néanmoins disposées aux marges de la foire, de part et d'autre du carré noble, celui des galeries. Là, on est sérieux. La preuve : un hommage à Beuys trône au centre, sanctuaire qui garantit par sa seule présence l'ambition de la manifestation.

Pas plus qu'à Paris, la foire n'échappe à Nice à son démon de l'éclectisme forcené. Démon invincible qui condamne le compte rendu à la plus ennuyeuse énumération. De Manessier à di Rosa, il ne manque personne, si bien qu'il serait dérisoire *de prétendre reconnaître* la moindre orientation ou un quelconque ton local.

Faut-il se féliciter de cet universalisme qui fait le succès de la Fiac ? On en doute, car il manque à cet Art-Jonction première version — mais pouvait-il en être autrement ? — les œuvres hors série, les morceaux de bravoure qui font courir l'amateur. Les organisateurs ont rassemblé ici les marchands de la Côte, quelques galeries de province et quelques Italiens accourus en voisins. Malgré leur énergie, ils n'ont pas réussi à déplacer les Parisiens, les Suisses ou les Allemands, ceux qui détiennent le monopole des pièces de choix. Aussi, mis à part le Chirico d'un Florentin, ou les Debré (1) d'un Grenoblois, on a les sentiment d'un éclectisme de second ordre. La déception est d'autant plus sensible que l'esprit des lieux a suscité, depuis trente ans, assez de mouvements pour qu'il se forme, autour de ce passé (et d'un présent qui cherche à l'égaler), un rassemblement plus cohérent, de facture plus niçoise, qui réunisse les anciens Nouveaux Réalistes, ceux de Support-Surface et les « petits jeunes » des figurations libres méditerranéennes. L'idée, évidemment, a *tenté quelques exposants*, *mais*, faute de netteté, elle se perd et il n'en reste que des traces disparates : Arman par-ci, Cane par-là, et l'inévitable et consternant Ben partout. Pour qui chercherait dans les stands des artistes nouveaux, la visite apporte peu de surprise, si l'on excepte les Goiran de Lola Gassin, sombres pastels fortement construits.

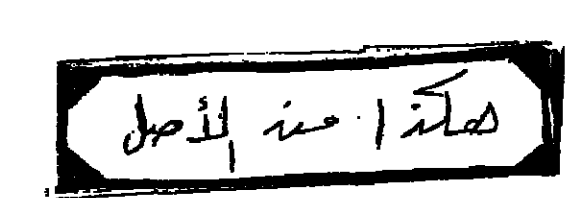
Il n'empêche. Quoique confuse, l'ambition a de quoi intéresser, et, l'expérience aidant, mérite d'attirer exposants et collectionneurs. Le jour viendra peut-être où le banquier de Riyad, de Chicago ou de Hambourg, troquera son bateau contre quelques décimètres carrés de bonne peinture, niçoise naturellement.

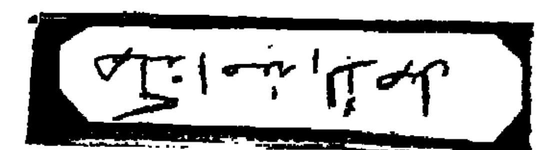
PHILIPPE DAGEN.

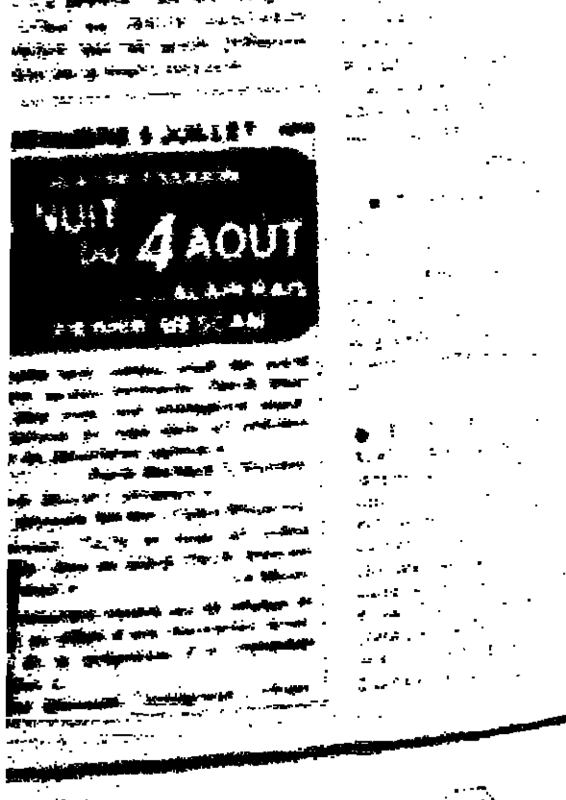
★ Palais des expositions du 28 juin au 2 juillet.

(1) Dont d'autres œuvres sont exposées à *cent mètres de là*, dans l'Espace niçois d'art et de culture, en compagnie de grands formats de Hartung, Riopelle, Olson, et Sondenborg. Jusqu'au 27 juillet.

● *Kisho Kurokawa honoré.* — Kisho Kurokawa, autre architecte japonais d'envergure internationale, vient pour sa part de *recevoir* la médaille d'or de l'Académie d'architecture française. L'architecte, qui impose depuis un quart de siècle dans le monde entier son design tout à la fois futuriste et japonisant, construit à Nîmes, à la demande du maire, un grand ensemble de bureaux et de logements.







THÉATRE

« Montserrat », à la prison de Bois d'Arcy

Quinze prisonniers épris de comédie

Serge Sandor, jeune comédien et metteur en scène, a dirigé à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy un atelier de théâtre et monté avec quinze détenus Montserrat, *une pièce d'emmanuel Roblès, réflexion sur la violence et l'innocence.*

Petite route boisée non loin de la nationale 10, à une trentaine de kilomètres de Paris. Au détour d'un virage, un portail s'ouvre sans ostentation sur une allée qui mène à une vaste aire de parking, un petit bâtiment d'accueil et un long, haut mur de béton gris.

Après une cordiale identification, en ce samedi où se multiplient les visites des familles, la porte blindée s'ouvre lourdement sur la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, prison récente bâtie en plein vent sur le plateau des Yvelines. Conçue pour accueillir 600 détenus en attente de leur procès, elle compte ce jour-là 1 439 prisonniers.

Un jour important. Pour la première fois ici, quinze détenus s'apprêtent à jouer pour plusieurs centaines de leurs camarades une pièce d'Emmanuel Roblès, *Montserrat*, l'histoire, au début du dix-neuvième siècle, d'un officier espagnol qui désapprouve la conquête sanglante du Venezuela menée par ses pairs.

Le gardien-chef Tribouart, petit homme rond d'une cinquantaine d'années, est l'hôte que l'administration de la prison a chargé d'accueillir et de piloter les deux journalistes et l'avocat invités à assister à la représentation. Il sera bientôt rejoint, dans le hall d'acier peint en bleu violent, par deux des trois assistantes sociales de la maison d'arrêt.

Sous l'œil des caméras de surveillance, au travers d'une infinité de portes verrouillées, après un bref passage le long des aires de promenade et de sport, on arrive à la « chapelle », haute salle en acier elle aussi, faite d'une vingtaine de rangées de béton à l'aplomb d'un replat qui sert aujourd'hui de scène.

Les spectateurs sont déjà là, foule colorée de détenus plutôt jeunes — les « vieux » ont eu leur représentation le jeudi précédent — bruyante mais pas plus que cela, cigarette vissée à la lèvre. Une poignée de surveillants surveillent.

On a improvisé une coulisse dans les toilettes. Un rideau de scène rouge a été installé il y a peu par l'administration. Du dehors viennent les cris de détenus en plein match de football. Du dedans, on n'entendra plus bientôt, en plus de la voix des comédiens, que le bruit mat des clés des gardiens rouvrant la porte de la chapelle sur des prisonniers appelés au parloir.

Le spectacle commence. Le décor, outre le rideau rouge, se résume à trois draps peints figurant des murs de grosses pierres dont l'un est ouvert sur un gratte-ciel qui flirte avec des oiseaux noirs. Trois autres draps, blancs, sont tendus sur le sol. pour tout accessoire : un banc de bois. Le tout a été conçu par un détenu, Jean-Luc Sebin, homme jeune et emporté qui a trouvé, à la confection de ce décor, un calme que les gardiens ne lui soupçonnaient pas.

L'officier espagnol est interprété avec un authentique tempérament d'acteur par Christophe Ragueneau. Le rôle de son bourreau Izquierdo est tenu par un jeune détenu, Mourad Naceri, qui a hérité de son père algérien teint mat et cheveux noirs, et de sa mère normande de très beaux yeux bleus. Il impose à la pièce le rythme, la conviction d'un professionnel qui serait déjà très expérimenté.

« *Pourtant*, confiera-t-il, *au début, on était des incapables, on avait du mal à bouger, à se mettre à genoux. Certains disaient : tu déconnes, tu vas pas faire ça. Et puis on l'a fait.* » D'autres membres de la troupe surprennent, Frantz Corantin, le potier, un petit noir sensible et poétique, Christophe Portugal, le Père Coronil et Gérard Fitoussi, qui fut aussi assistant du metteur en scène, Serge Sandor.

Ce dernier, comédien élevé sur les planches — il est le fils du directeur de la Cour des Miracles à Paris, — n'en est pas à ses premières armes en prison. Parti pour des vacances au Mexique en 1980, il réside là-bas pendant quatre ans. Enseignant le théâtre, réalisant à terme quelques mises en scène, il est amené, par amitié, à pénétrer pour la première fois dans une prison mexicaine où il anime un atelier d'art dramatique. Il mettra en scène la pièce d'un prisonnier, jouée par des prisonniers pour des prisonniers, puis pour le grand public lors d'un colloque universitaire sur les pénitenciers.

Il revient à Paris il y a peu, voulant reprendre sa carrière de comédien, entravée au Mexique par un accent français. Au début de cette année, il rencontre les responsables de l'association Culture-Prison qui lui signalent la possibilité de créer un atelier de théâtre à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Le directeur de cette prison donne son accord. Serge Sandor crée pour l'occasion une association qui reçoit de la direction régionale des affaires culturelles et du ministère de la justice 20000 F de subvention.

« *Le 17 mars, je suis donc venu ici pour la première fois. Mon atelier avait lieu deux fois par semaine pendant trois heures. Au début, plus de quatre-vingts détenus ont voulu y participer. Nous avons fini par travailler à trente. Tous, à Bois-d'Arcy, sont des prévenus ou des condamnés à des petites peines de moins de deux ans. Ceux qui ont rejoint notre atelier étaient des braqueurs plus ou moins pros — certains ont « cassé » la banque de Courbevoie, — mais aucun n'était responsable d'un crime de sang. Le gardien-chef m'avait prévenu : avec des braqueurs, on ne s'adresse jamais à des imbéciles.* »

Très vite, la motivation des participants a convaincu Serge Sandor de monter une pièce. Un de ses amis philosophes, qui avait en Normandie l'expérience du théâtre en prison, lancé en 1981 par Jack Lang et Robert Badinter, lui conseille deux ou trois pièces, dont *Montserrat*. Le texte séduit le metteur en scène et les prisonniers. Il dépeint un univers d'hommes — « *Ce pays où l'on ne voit pas une seule jolie fille* » — et réfléchit sur la justice de ceux qui l'exercent. « *Qu'importe si c'est efficace d'arrêter des innocents! Vous êtes coupables d'innocence ou du moins d'un grand crime : celui d'être venus au monde.* »

OLIVIER SCHMITT.

CINÉMA

« LE DÉBUTANT » de Daniel Jeanneau

François Veber, ouvrier électricien dans une petite ville rêve de théâtre et se retrouve étudiant à l'école normale de théâtre à Paris.

Francis Perrin (qui a pris, ou presque, pour son personnage, le nom d'une scénariste porte-bonheur) se retourne sur son passé. *Le Débutant* est, dit-il, « *un peu autobiographique* ». Faut-il chercher cet « un peu » dans les allusions au conservatoire, à Louis Seigner, professeur de l'acteur (joué par Julien Guiomar), au premier prix de comédie et au passage à la Comédie-Française ? Pour le reste, l'imagination a dû broder. Ainsi, le portrait de Marguerite Balicourt, actrice et directrice de tournée faisant tout le monde enrager, tricot en main. Dominique Lavanant, irrésistible, est plus Lavanant que jamais. Au parcours bien connu de la vocation théâtrale et de la réussite à force de volonté, Francis Perrin ajoute le petit côté romantique, qu'il regrette sans doute de n'avoir pu imposer. Gentil garçon, il n'est pas, au cinéma, un grand comique. Mais ici, la réalisation donne allègrement dans les *croquis de milieux*, les saynètes amusantes. Cela fait mouche, surtout auprès des enfants.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

● *Cherche partenaire de Depardieu.* — Maurice Pialat cherche une jeune fille de quinze ou seize ans pour interpréter un rôle principal dans son prochain film *Sous le soleil de Satan*, d'après Georges Bernanos. Elle sera la partenaire de Gérard Depardieu. Ecrire lettre manuscrite en y joignant des photographies récentes à : Erato Films, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.

DEUX DISPARITIONS

Le chef d'orchestre Jacques Hélian

Le chef d'orchestre de variétés Jacques Hélian est mort, dimanche 29 juin, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

Reprenant la formule d'orchestre à *sketches*, illustrée dans les années 30 par Raymond Ventura, Fred Adison et Jo Bouillon, Jacques Hélian — né à Paris en 1912 — et sa formation connurent une grande popularité au moment de la Libération, avec une chanson de Maurice Vandair et Henri Bourtayre, également chantée par Maurice Chevalier : *Fleur de Paris*. Dès lors, et pendant dix ans, Jacques Hélian et son orchestre reprendront avec succès la plupart des rengaines de l'époque, en utilisant des orchestrations plus jazzifiées que celles de Ventura ou Jo Bouillon, en introduisant un chœur féminin (les Trois Hélianes) et en engageant un chanteur de charme (Jean Marco).

Jacques Hélian avait commencé sa carrière comme saxophoniste chez Ray Ventura, puis chez Jo Bouillon. Deuxième millionnaire du disque en France après Tino Rossi et au début de la grande époque du microsillon, Jacques Hélian et son orchestre furent la tête d'affiche de trois films musicaux : *Pigalle-Saint-Germain-des-Prés*, *Musique en tête* et *Tambour battant*.

Ces dernières années, Jacques Hélian s'était retiré de la vie musicale.

L'architecte japonais Kunio Maekawa

L'architecte japonais Kunio Maekawa, une des principales figures du mouvement moderne, vient de mourir à Tokyo, a-t-on appris le 27 juin. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Né en 1905 à Niigata-shi (Japon), Kunio Maekawa commence ses études à l'université de Tokyo, qu'il quitte en 1928 pour se rendre auprès de Le Corbusier, dont il devient un des disciples. Revenu au Japon, il ouvre en 1935 sa propre agence et va remporter de nombreux concours pour la construction de bâtiments publics. A l'instar de Pier Luigi Nervi, il pousse ses recherches dans le domaine du béton armé, dont il tire une expression sculpturale (mairie de Fukushima, 1958 ; centre de Setagawa, 1959). Architecte du pavillon japonais à l'Exposition de Bruxelles (1956), du centre culturel et du Festival Hall de Tokyo (1969), ainsi que du Musée national d'art de la capitale japonaise, il a également su intégrer la dimension japonaise et les traditions domestiques dans les gratte-ciel d'habitation (Harumi, 1957). Kunio Maekawa a exercé une grande influence sur les architectes du Japon moderne, parmi lesquels Kenzo Tange, qui a achevé ses études auprès de lui.

« Les Exaltés » de Robert Musil

Hypocrites mais anéantis

Le Festival du Marais, pour la saison viennoise, présente une pièce de Robert Musil, auteur de l'Homme sans qualités *et dramaturge naïf.*

Trois copains de collège, et deux sœurs avec qui ils s'amusaient le dimanche, se réunissent, des années plus tard, dans une maison de campagne où ils jouaient ensemble l'été. Est présent aussi un ancien domestique, devenu détective, qui, autrefois, « abusait » de l'une des deux sœurs. Et une vieille gouvernante fidèle.

Entre ces six protagonistes, le célèbre écrivain autrichien Robert Musil a tendu les fils croisés d'un dialogue qui dure entre quatre et cinq heures. La pièce s'appelle *les Exaltés*. Musil l'a écrite en 1920, dix ans avant de publier son roman *l'Homme sans qualités*.

En 1920, Musil proposa sa pièce au Burgtheater de Vienne, qui la refusa. Il la publia en 1921. Elle ne fut jouée qu'une fois, en 1929, à Berlin. Ce fut un four, et Musil protesta contre la mise en scène.

Musil a défini lui-même, assez bien, le caractère de sa pièce, très « autrichien » mais pas facile : « le mal du pays, sans pays ».

Il y a deux manières d'aller à la rencontre d'une pièce : la voir jouer sur scène, ou bien la lire chez soi.

A présent, nous pouvons aller voir jouer *les Exaltés* : le Festival du Marais l'a inscrite dans sa « saison viennoise ». Elle est mise en scène par Christian Colin.

A propos de *Partage de midi*, de Claudel, Musil disait que l'on peut « *confier à la scène la représentation de passions et de relations profondes* ». Le mot « profondes » n'a jamais voulu dire grand-chose, mais il indique, au moins, une ambition. Et l'écoute des *Exaltés*, au Festival du Marais, fait ressentir une pensée de haute tenue. Mais difficilement saisissable, parce que si « cérébrale » qu'elle résonne peu. Comme disait Musil, cette fois à propos de *l'Echange* du même Claudel, « *chaque personnage débite son catéchisme* », et « *l'échange se produit non pas entre des êtres, mais entre des principes de vie ou des systèmes moraux* ».

Et comme avec un auteur tel que Musil il faut s'avancer prudemment, pourquoi ne pas ajouter, à propos de la représentation des *Exaltés* au Festival du Marais, ce que Musil disait à propos de la représentation du *Partage de midi* à Vienne en mai 1924 : « *Cette réalisation a été insuffisante, parce que les acteurs ne répondaient pas — même physiquement — aux exigences inhabituelles et très précises, d'ordre intellectuel et sensible, que la pièce leur impose.* »

« *Mon aversion pour Ibsen* », écrit Musil dans des notes pour une préface. Dans la mise en scène de Christian Colin, pourtant très intelligente, maîtrisée, *les Exaltés* ressemblent comme deux gouttes d'eau à un Ibsen ultra-cérébral, assez naïf dans son hyper-intellectualisme, et tout à fait désensibilisé.

La seconde méthode d'approche des *Exaltés*, c'est, rentré chez soi, de les lire. Mais cela, c'est impossible en un sens. Car c'est une pièce ultra-sérieuse, or la lecture suscite immédiatement des fous rires ininterrompus, dus aux « indications de jeu » que Musil n'arrête pas de mettre, accolées au nom de chaque protagoniste, chaque fois qu'il a quelque chose à dire.

Ces indications de jeu sont si nunuches, si maladroites, si « directives » aussi, qu'à la lecture elles prennent carrément le dessus sur le dialogue lui-même, et *les Exaltés* deviennent une farce parodique, comme si Musil avait voulu singer un dramaturge débile mental qui ne veut pas lâcher une seconde ses interprètes.

Exemples : « *Anselme, emporté par la souffrance et une amère gaieté... Thomas, fatigué, condescendant, mais hypocrite... Thomas, obstinément méditatif... Marie, presque ridicule à force d'honnêteté... Anselme, arpentant nerveusement la chambre... Régine, avec un haussement d'épaules presque espiègle... Joseph, exprimant sa fureur en chuchotements... Thomas, arraché à ses pensées avec un rien de raillerie dans la voix... Régine, passionnément, dans un mélange d'angoisse, de persiflage et de mise en garde... Thomas, souriant, mais non sans un effort pour imposer à sa voix un ton badin...* »

Il faut imaginer les malheureux comédiens essayant de se dépêtrer dans ce taillis de bons conseils.

Parfois, Musil est plus bref, mais aussi comique : « *Anselme, enhardi... Régine, perplexe... Joseph, ébranlé... Thomas, jubilant... Stader, très digne... Joseph, anéanti...* »

Ou bien ce sont des indications plus concrètes, plus habituelles, mais, dans le torrent des conseils grotesques, elles deviennent elles-mêmes drôles : « *Stader, consultant son bracelet-montre... Thomas, se jetant dans un fauteuil... Régine, regardant l'heure de nouveau... Marie, bondissant de sa chaise...* »

Oui, tout bien réfléchi, il est tout de même moins risqué, plus distrayant, de lire *les Exaltés* que d'aller voir la mise en scène. La pièce est traduite par Philippe Jaccottet et publiée au Seuil. Le lecteur se distraira beaucoup à voir se débrouiller, sous le gant de fer de Musil, Thomas (« *allumant une allumette* »), Anselme (*flairant un avantage éventuel* »), Régine (« *se redressant à demi sous le coup d'une pensée angoissante* »), Marie (« *avec une conviction tranquille et douloureuse* »), Stader (« *atterré* ») et Mademoiselle Mertens (« *qu'on avait oubliée* »).

MICHEL COURNOT.

★ Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 20 h 30.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Salammbô.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Balcon.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84), 22 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Un train comme valse viennoise.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE-ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis (dern.).

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 22 h : Vieilles Canailles.

ESSAION (42-78-46-42), 21 h : la Nuit du 4 août ; 19 h : Une Saison en enfer.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Laissez-les vivre.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : le Voyage immobile ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Toim-Babut 2 ; 23 h : Banc d'essai des jeunes ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

DOMINO (43-37-43-51), 21 h 45 : J'en ai pas ; 22 h 30 : Viol à la tire.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnol.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : P. Péchin, Rachel.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

La danse

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h 30 : le Bal des masques.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Dissonances.

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), 22 h : S. Yasuaki.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Claire Lise Vincent.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : M. Anconina.

OLYMPIA (42-61-82-25), 20 h 30 : G. Gil.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Reinhardt, C. Escoude, B. Ferre.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h : Trio V. Chaintrier.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Calca Couturier Quartet.

Les concerts

MARDI 1er JUILLET

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : T. Schorr (Couperin, Scarlatti, Bach).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : A. Queffelec (Beethoven).

Espace Kiron, 19 h : P. Lerebours (Schubert).

XXIIIe Festival du Marais

(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 ; les Exaltés.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 20 h : Au perroquet vert.

Hôtel d'Aumont, 21 h 30 : la Tour.

Festival de la Butte Montmartre

(42-54-87-03)

Arènes de Montmartre, 21 h 30 : Angoisse, j'éclate de rire.

Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Cour de l'hôtel des Monnaies, 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

Salle du Monnayage, 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

En région parisienne

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), 21 h : Toujours quelqu'un sous l'arbre.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h : hommage à Alexandre Trauner ; Tchao Pantin, de C. Berri ; 19 h, 21 h 15, L'INA, tour et détour.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

Mardi 1er juillet

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. – 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FANTASMES DE MISS JONES (Fr.) (int. – 18 ans) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. – 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) : Miramar, 14e (43-20-89-52).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (17-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

Z O O (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

AIGLE DE FER, film américain de Sidney J. Furie (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX, film sud-africain d'Emil Nofal (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, à partir de vendredi, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CAMORRA (*), film italien de Lina Wertmuller (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT, film français de Daniel Janneau : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS, film indo-français de Mrinal Sen (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

GOLDEN EIGHTIES, film franco-belge de Chantal Akerman : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HITCHER, film américain de Robert Harmon (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e, à partir de vendredi (48-28-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

L'INTRUSE, film français de Bruno Gantillon : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RÉGIME SANS PAIN, film français de Raoul Ruiz : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROCK STAR, film américain de J.S. Cardone (v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SCHOOL GIRLS, film américain d'Alan Metter (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60, Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

L'ARBALETE (*) (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30), UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94), Biarritz, 8e (45-62-20-40), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40), UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44), Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA FEMME PUBLIQUE (Int. – 13 ans) (Fr.), St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GWENDOLINE (Fr.) (*) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (A) (**) (V.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60), Parnassiens, 14e (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : Paramount Opéra 9e (47-42-56-31), Images, 18e (45-22-47-94).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

PRENOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-36).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26), Quintette, 5e (46-33-79-38), George-V, 8e (45-62-41-46), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

Les festivals

CINQ CHINOIS A PARIS (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) : San Mao, le petit vagabond.

C. EASTWOOD (v.o.), Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) : la Corde raide.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Mogambo ; 15 h 50 : l'Inconnu du Nord Express ; 17 h 30 : l'Œil du diable ; 19 h 05 : Je ne suis pas suis pas un ange ; 20 h 40 : Hollyday inn ; 22 h 30 : Madame porte la culotte.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07), Laura.

CINÉMA JAPONAIS (v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) : la Pendaison ; 20 h, avant-première du film Creazy Familie (v.o.).

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), le Monstre.

F. LANG (v.o.), Reflet-La Fayette (v.o.), 9e (48-74-97-27) : Furie.

GODARD Denfert, 14e (43-21-41-01), 20 h : Prénom Carmen.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : To be or not to be.

CINÉMA POLONAIS (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) : le Littérateur.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Pirates.

RUSS MEYER (v.o.) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) : Megavixens (**).

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01) ; 22 h : Nostalghia.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01) ; 18 h : Jules et Jim.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) : Une leçon d'amour.



RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mardi 1er juillet

PREMIÈRE CHAINE : 1

20 h 35 Série : Vive la comédie.
La poudre aux yeux, comédie en deux actes, d'Eugène Labiche, mise en scène P. Planchon avec F. Fleury, M. Amiel, H. Tisot, A. Carletti...
Deux couples de petits-bourgeois cherchent à s'éblouir mutuellement afin de marier leurs enfants.

21 h 45 Cinéma : Les Deux Anglaises et le continent.
Film français de François Truffaut (1971), avec J.-P. Léaud, K. Markham, S. Tendeter, M. Mansart, S. Marriott, P. Léotard.
En 1899, un jeune bourgeois français, invité au pays de Galles, tombe amoureux d'une Anglaise puritaine. Plus tard, à Paris, la sœur de celle-ci le séduit. Les longues hésitations d'un homme versatile et déchiré, le partage entre deux amours au fil du temps. Dix ans après Jules et Jim, *Truffaut a porté à l'écran le deuxième roman de Henri-Pierre Roché. Le film ne marchant pas, il accepta de le raccourcir de vingt minutes. En 1984, comme si c'était son testament, il rétablit la version intégrale. Elle est superbe, à cœur ouvert.*

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE A 2

20 h 35 Les dossiers de l'écran : La lettre du Kremlin.
Film américain de John Huston (1970), avec B. Anderson, R. Boone, N. Green, D. Jagger. L. Kedrova.
Un groupe d'aventuriers entraînés en Amérique est envoyé à Moscou pour récupérer une lettre révélant un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique contre la Chine. D'après un roman de Noel Behn, un film démystifiant le monde de l'espionnage, sa corruption, ses vices, ses manipulations et renvoyant dos à dos les services secrets antogonistes. Une effrayante plongée en enfers.

22 h 35 Débat : Les services secrets.
Avec MM. Jean Rochet, ancien directeur de la DST ; Thierry Wolton, journaliste ; Vladimir Kostov, ex-officier des services secrets bulgares, journaliste ; Georges Carver, ancien directeur adjoint à la CIA ; Y. Ben Porat, *journaliste israélien.*

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE FR3

20 h 35 La dernière séance : soirée Jack Palance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
Actualités des années 50 ; à 22 h 35, réclames de l'époque ; 22 h 45, Tom et Jerry ; 22 h 55, Attraction.

20 h 40 Premier film : Okinawa.
Film américain de Lewis Milestone (1950), avec R. Widmark, J. Palance, R. Gardiner, R. Wagner, K. Malden.
En avril 1945, une patrouille de « marines » est chargée de repérer une base de fusées japonaises qui cause de lourdes pertes aux troupes de débarquement américaines dans l'île d'Okinawa. Un film de guerre sur l'horreur des carnages et des luttes sans merci, au réalisme presque documentaire.

23 h Journal.

23 h 25 Deuxième film : Le Grand Couteau.
Film américain de Robert Aldrich (1955), avec J. Palance, R. Steiger, I. Lupino, W. Corev, J. Hagen, I. Chase, E. Sloane (v.o., sous-titrée, N.).
Un acteur célèbre, prisonnier de sa veulerie, est sur le point d'être quitté par sa femme. Son producteur cherche à lui faire renouveler, par chantage, le contrat qui les liait. La pièce de Clifford Odets est tournée en univers clos, avec une frénésie dévastatrice. Aldrich s'est acharné – c'était sa grande époque – sur les mœurs hollywoodiennes tout en donnant un portrait shakespearien de l'homme destiné à être détruit. Le jeu des acteurs, Jack Palance et Rod Steiger en particulier, est porté au paroxysme nerveux. Lion d'argent au Festival de Venise 1955.

CANAL PLUS

20 h 35, Aldo et Junior, film de Patrick Schulmann. Avec A. Maccione, A. Ferreol, L. Rogo (1984) ; **22 h 20, Le gendarme et les extra-terrestres,** film français de Jean Girault (1979), avec L. de Funès, M. Galabru ; **23 h 45, Kaos,** *Contes siciliens, film italien de P. et V. Taviani (1983) ;* **2 h 5, Série : Lili petit à petit.**

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Olga et son fils, de Salvatore Nocita (2e partie) ; **21 h 45, Série : Arabesque : 22 h 40, Magazine : Jonathan ; 23 h 30 à 2 h 30 Rediffusions.**

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30, Le journal du corps : la toxicomanie et la mucoviscidose.
21 h 30 Diagonales : l'actualité de la chanson française et étrangère ; rencontres avec Etienne Damo et Marie Chaix.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; gros plan sur Sade.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert *(donné le 17 mars à la salle André-*Marchal, Institut des jeunes aveugles à Paris) : Grande pièce symphonique, de Franck ; Suite du premier ton, de Clérambault ; Adagio, et Fantaisie et Fugue sur le Choral de Liszt, Fugue sur le nom de Bach, de Schumann ; Sonate, op. 2 nº 4 pour violon seul, d'Isaye ; Danses populaires roumaines de Bartok par A. Reboulot, orgue, T. Wanami, violon, et M. Tsuchiya, piano.
22 h 30 Les soirées de France-Musique : les chemins de la musique polonaise ; à 0 h, poissons d'or, œuvres de Lurie, Nono, Masson.

Mercredi 2 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 35 Jeu : Boîte à mots (et à 17 h 15).
14 h 45 Les habits du dimanche (rediff.).
15 h 30 Croque-vacances.
17 h 15 Jeu : Boîte à mots.
17 h 25 Feuilleton : Les roues de la fortune (rediff.).
18 h 15 Les Matics.
18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 10 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes : *avec C. Jérôme.*
19 h 55 Tirage du Tac-o-Tac.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
En six épisodes de G. Erhardt, d'après le roman de J. Pfaue. Avec H. Martz, P. Clémenti, J.-C. Bouillon...
Différents services d'espionnage cherchent à s'emparer d'une formule inventée par un scientifique pour résoudre le problème de la faim dans le monde. Du James Bond familial.

21 h 30 Théâtre : Le journal d'Anne Frank.
Pièce de F. Goodrich et A. Hackett, d'après « Le journal d'Anne Frank », adaptation française de G. Neveux, mise en scène de Marie Grinevald, enregistrée au Théâtre Mogador. Avec C. Harnois, P. Guers, M. Sarcey...
L'émouvante histoire d'une petite fille juive pendant l'occupation allemande en Hollande, qui devait disparaître en déportation.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Sport été.
Golf : Open de France ; Tennis : Internationaux de Grande-Bretagne, à Wimbledon.
18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le petit Bouvard illustré.
20 h Le journal.
20 h 35 L'heure de vérité : Charles Pasqua.
Magazine de F.-H. de Virieu, réal. J.-L. Léridon.
Au moment où le Parlement débat des projets de loi sur la sécurité et alors qu'il s'apprête à examiner le texte sur le contrôle des étrangers, M. Pasqua est sur le devant de la scène. Interrogé par F.-H. de Virieu, Alain Duhamel, Marcel Trillat, Albert du Roy et, au standard de SVP, Jean-Louis Lescène, celui qui fut et demeure l'un des proches compagnons de Jacques Chirac s'explique sur les mesures gouvernementales, sur la cohabitation, sur les perspectives de l'élection présidentielle, etc. Pris entre la nécessité de conforter son électorat ultra-conservateur et le souci de rassurer ses modérés, il s'en tire le plus souvent par sa verve, ses bons mots et ses feintes colères. Difficile de percer à jour sa « vérité ».

21 h 55 Sport : Basket.
France-Etats-Unis à Lyon.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Tournoi de tennis à Chartres.
17 h 30 Documentaire : La mémoire des pôles.
17 h 45 Festival de Bourges.
Avec Alain La Montagne, jeune Québécois.
18 h 15 Cheval mon ami.
18 h 45 Made in France.
Emission de J.-J. Schaeffel.
A Houston, les Français se sont fait remarquer par leur présence dans les secteurs pétrolier et parapétrolier.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux, à Auvers-sur-Oise.
20 h 35 Variétés : C'est arrivé demain.
Emission de Guy Lux, présentée par Noël Hery.
21 h 45 Thalassa.
Magazine de la mer de Georges Pernoud.
Salade de crevettes. Un reportage en direct sur la pêche à la crevette en Guyane.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Cinéma : Un divorce heureux.
Film franco-danois de Henning Carlsen (1975), avec J. Rochefort, A. Dussolier, D. Ceccaldi, B. Ogier, A.-L. Gabold, B. Lafont.
Un médecin de province prétend vivre heureusement son divorce. Il fait le pari de redonner le goût de la vie à un journaliste qui a tenté de se suicider sur son terrain de chasse. Etrange drame psychologique opposant deux hommes dont l'un perce à jour le vrai caractère de l'autre. Dommage que la mise en scène s'égare dans l'académisme.
0 h 35 Prélude à la nuit.
Quatre pièces de l'opus 7 de Weber, par Jacques Manzone et Evelyna Pitti, piano.

CANAL PLUS

15 h 15, Série : Espion à la mode ; 16 h 20, Téléfilm : La guerre de Jenny (2e partie).
En clair jusqu'à 21 h : 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Chansons d'été ; 20 h 55, Cinéma : Edith et Marcel, film français de Claude Lelouch. Avec E. Bouix, M. Cerdan Jr, F. Huster (1983) ; **23 h 55, Cinéma : Rendez-vous,** film français d'André Téchiné. Avec J. Binoche, L. Wilson, W. Stanczak, J.-L. Trintignant (1985) ; **1 h 15, Cinéma : On l'appelait Milady,** film américain de Richard Lester. Avec O. Red, R. Welch (1975).

LA « 5 »

19 h 40 Série : Riptide ; 20 h 30, Téléfilm : Olga et son fils (3e partie) ; **21 h 40 Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 40, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 40 à 2 h 50 Rediffusions.**

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, System 6 Invités : les Charlots ; **19 h, NRJ 6** Invités : les Avions ; **20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : la littérature latino-américaine.
21 h 30 Pulsations : Inti-Illimani, un des principaux groupes de la nouvelle chanson chilienne.
22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment ; Dario Moreno.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 1er juin au Théâtre musical de Paris) : Prométhée, poème symphonique nº 5 de Liszt, Concerto pour piano et orchestre nº 1 en sol mineur, de Mendelssohn, Symphonie nº 4 en si bémol majeur, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. N. Marriner, sol. B.-L. Gelber, piano.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club en direct du Petit-Opportun.

VU

Allergie

Ce qu'il y a de bien avec les émissions médicales, c'est qu'elles vous donnent l'illusion d'être intelligent. Par un savant dosage de lieux communs (proférés par les patients) et d'explications jargonneuses (fournies par les médecins), le téléspectateur, qui se situe entre les deux, a l'impression de participer à une consultation ou à un colloque d'experts.

Prenez l'émission « Les jours de notre vie » sur Antenne 2 lundi soir. Elle traitait de l'allergie. Tout le monde croit la connaître pour avoir souffert lui-même du rhume des foins ou compter parmi ses relations quelqu'un qui ne supporte pas les piqûres de guêpe. Pourtant, à force d'être abreuvé d'expressions comme *« réactions atopiques », « agents pathogènes », « eczéma de photocontact »* et autres *« éléments allergènes, tels les acariens que l'on trouve dans la poussière »,* on a compris que c'était plus compliqué que ça...

Qu'un apiculteur ne supporte plus, à la longue, le venin d'abeille paraît, ma foi, faire partie des risques du métier. Mais lorsqu'on apprend qu'il y a des ménagères allergiques à la poussière, des typographes au papier qu'ils manient, des athlètes à leur propre sueur ou des pâtissiers à la farine, on se dit que le monde est mal fait !

Votre chroniqueur n'échappe pas à cette malédiction : la révélation s'est faite juste avant le journal télévisé de 20 heures sur TF 1. Dieu sait que « Cocoricocoboy » ne brillait pas particulièrement par son esprit ni par la subtilité de son humour. Mais en regardant l'émission qui en assure le relais pendant les mois d'été, « Le masque et les plumes », de Patrick Sébastien – cocktail de gags fatigués, de niaiseries repiquées dans « Carnaval », de rires gras et de filles (quand ce n'est pas de travelos) en paillettes, – la définition de l'allergie nous crève soudain les yeux :

« Etat d'un individu qui, sensibilisé à une substance pathogène, y réagit ultérieurement d'une façon exagérée ». Heureusement il existe un remède à cette poussée d'urticaire : tourner le bouton !

ALAIN WOODROW.

En grève de la faim depuis le 7 juin

LES ANIMATEURS DE RADIO ICI ET MAINTENANT ÉCRIVENT A M. LÉOTARD

MM. Didier de Plaige, Jean-Louis Rosenberg et Gérard Lemaire, animateurs de la radio Ici et Maintenant, observent depuis le 7 juin une *grève de la faim pour protester* contre les conditions de diffusion des radios locales privées en région parisienne. Ils viennent d'écrire à M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, pour lui demander de faire face au vide juridique créé entre une Haute Autorité, qui ne prend plus de décisions, et une Commission nationale de la communication et des libertés, qui ne pourra fonctionner avant plusieurs mois.

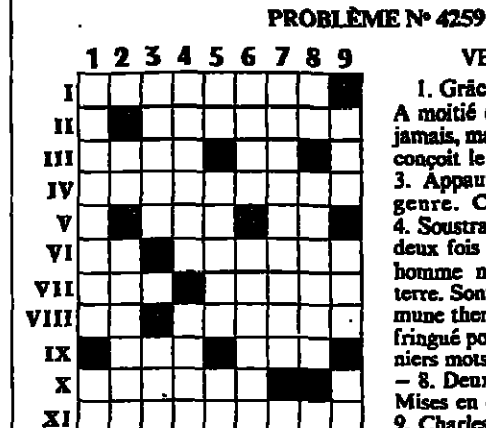
« *Que demandons-nous ?* écrivent les trois responsables de la station. *Une recommandation adressée par vos services à Télédiffusion de France, dont votre ministère assure, pour partie, la tutelle, permettant à cet établissement public de proposer à ses clients des prestations et de diffusion identiques à celles dont bénéficient Europe 1 et RTL, et ce, bien entendu, dans les conditions de rémunération précisées dans le cahier des charges de l'établissement, suivant le décret du 3 mai 1984.*

« *Une telle mesure, dont l'équité et la justice ne peuvent vous échapper, doit permettre à des radios comme la nôtre d'attendre sereinement les décisions des parlementaires, puis celles de la CNCL, tout en les mettant à l'abri de consœurs qui font de la surpuissance une arme de concurrence.* »

« SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4259



HORIZONTALEMENT

I. Correspondant de quotidiens. – II. Humour subtil ou amour bestial. – III. Animal épineux ou féroce. Copulative. – IV. Visite surprise. – V. La nôtre est née d'une naissance. Degré. – VI. Note. Curieusement illégitime quand il est naturel. – VII. Foule ou masse. Une seule, c'est peu ; plusieurs, c'est peut-être rien. – VIII. Sur un pli. Peuvent s'exécuter avec le bout des doigts ou sur la pointe des pieds. – IX. Métal léger ici très allégé. La Faculté universelle. – X. Une petite boule dans une plus grosse. – XI. Règles de trois.

VERTICALEMENT

1. Gracieuse garniture de balcon. A moitié croulant. – 2. Ne s'altère jamais, mais donne soif. Sujet qui ne conçoit le verbe qu'à l'impératif. – 3. Appauvrit ou enrichit, selon le genre. Chrétien de Troyes. – 4. Soustraction. Trois fois trois plus deux fois deux. – 5. Négation. Un homme n'ayant pas les pieds sur terre. Sont pris en otage. – 6. Commune thermale de l'Aude. Trop mal fringué pour être fringant. – 7. Derniers mots avant le début des maux. – 8. Deux romains ou une grecque. Mises en contact avec les huiles. – 9. Charles ou Charlotte ? Possessif. Ont de profondes racines.

Solution du problème nº 4258

Horizontalement

I. Carrelage. – II. Ameuter. – III. Rang. Non ! – IV. Addition. – V. Mouron. Un. – VI. Bu. Usés. – VII. Œstre. Ip. – VIII. Le. Ancien. – IX. Atone. – X. Gao. Ne Nu. – XI. Ergots. Es.

Verticalement

1. Carambolage. – 2. Amadouée. Or. – 3. Rendu. Gag. – 4. Rugir. Ta. – 5. Et. Tournant. – 6. Le. Insectes. – 7. Arno. Io. – 8. Onusienne. – 9. Eon. Pneus.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 3 JUILLET

« Notre-Dame, le chantier des cathédrales, Nicolas Flamel, les Templiers », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Exposition sur les chefs-d'œuvre de *la tapisserie », 14 h 30, Petit Palais* (Mlle Leblanc).

« La Cour des Miracles au bourg de Saint-Martin-des-Champs », 14 h 30, métro Réaumur-Sébastopol, sortie principale (M. Banassat).

« Le Tribunal révolutionnaire et la prison de la Conciergerie », 14 h 50, 1, quai de l'Horloge (E. Romann).

« Les salons de l'Opéra », 15 heures, 3, rue Auber (C.-A. Messer).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (C. Merle).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, porte principale.

« La province à Paris au chœur de Charonne », 14 h 45, métro Maraîchers (V. de Langlade).

« Le Marais : les salons de Sully et duc du *Maine à l'hôtel de la Brinvilliers* », 14 h 30, 1, rue de Sully (M.-C. Lasnier).

« Exposition : de Houdon à Maillol, de Rude à Rodin », 13 heures, entrée Grand Palais.

« Images nobles et rustiques au village de Charonne », 15 heures, sortie métro Porte-de-Bagnolet, côté rue de Bagnolet (Paris et son histoire).

« L'Opéra », 14 heures, hall d'entrée (M. Pohyer).

« Les salons de l'hôtel de Lauzun et visite dans l'île Saint-Louis », 15 heures, 17, quai d'Anjou (M. Hager).

« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 30, marches (Paris passion).

« Moulins et village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Le Marais », 15 heures, métro Saint-Paul.

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

BREF

SOLIDARITÉ

AIDER LES NON-VOYANTS. – Il y a quarante mille aveugles en France et plus de trois cent mille amblyopes (malvoyants). Fondée en 1963, l'Association Les auxiliaires des aveugles les aide dans *leur vie quotidienne.* Cet organisme recherche des bénévoles pouvant lui consacrer un peu de temps libre pour s'occuper d'un aveugle en particulier (le guider *dans ses courses, lui faire la lecture...*) ou enregistrer sur cassettes ou bandes magnétiques des livres, revues et journaux en français et langues étrangères ou participer *à des activités d'animation.* On peut également aider l'association en devenant membre bienfaiteur (à partir de 100 F), actif (à partir de 50 F), ou sympathisant (à *partir de 20 F*).

★ **Les auxiliaires des aveugles, 19, rue du Général-Bertrand, 75007 Paris. Tél. : 43-06-39-68.**

VIE PRATIQUE

MARQUAGE ANTIVOL. – Il y a eu en 1985 une effraction toutes les deux minutes... Un moyen de dissuasion très efficace contre les voleurs : le marquage antivol de tous les objets de valeur et véhicules. Chaque objet est identifié par son code sur fichier informatique *confidentiel qui indique le nom* de son propriétaire. Sur simple appel au 42-02-65-65, chaque acheteur d'un objet ou d'un véhicule pourra ainsi en vérifier la provenance. Les objets volés, retrouvés par les services de police pourront, après consultation officielle du fichier, être restitués à leur propriétaire dans les plus brefs délais. De quoi dissuader un cambrioleur de s'emparer d'un objet marqué et... un receleur d'accepter de l'écouler.

★ **Dissuasion protection, marquage antivol habitat, 1, rue Henri-Millet, 10100 Romilly-sur-Seine. Tél. : 16-25-24-98-91.**

VACANCES

L'ACCUEIL D'ENFANTS PALESTINIENS. – Permettre à des enfants palestiniens du Liban de sortir, *ne serait-ce qu'une fois dans leur vie »,* de l'univers des camps : tel est l'objectif de l'Association France-Palestine qui organise, *pour la quatrième fois depuis* 1982, des séjours de vacances en France pour une trentaine d'écoliers palestiniens de Saïda et de Beyrouth. Ils sont attendus jeudi 3 juillet à Roissy, d'où ils doivent gagner les municipalités ayant accepté de les héberger durant un mois dans des centres de vacances : Douarnenez, Lorient, Saint-Malo, Rennes, Montluçon. *Une vingtaine d'autres jeunes Palestiniens,* venus de Cisjordanie, doivent leur succéder au mois d'août. L'opération est menée avec l'aide d'Air France et l'appui des ministères de la santé et des affaires étrangères.

★ **Association France-Palestine, BP 18404, 75160 Paris Cedex 04. CCP 961224 P avec la mention : « Accueil d'enfants palestiniens. »**

PÊCHE ESTIVALE

Quatre millions de pêcheurs à avoir, *lorsqu'arrivent* les grandes vacances, des fourmis dans les gaules : ils vont enfin pouvoir s'adonner sans limite à leur loisir préféré. Avec, dans leur musette, le *numéro d'été* de 116 pages que leur propose *le Pêcheur de France,* un magazine qui annonce un tirage moyen de 116 000 exemplaires. Un sommaire très didactique (comment lire l'eau, monter ses lignes, pêcher la truite en étang, le maquereau ou le tout-gros à la Réunion) et, en prime, la carte de France de la pêche à la mouche et un spécial-mer de 32 pages, véritable guide du littoral avec les bons coins, les poissons, les techniques et des centaines de renseignements pratiques.

★ ***Le pêcheur de France,* numéro spécial juillet-août. 20 F.**





INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 1er juillet à 0 heure et le mercredi 2 juillet à minuit :

Des systèmes nuageux vont pénétrer sur le pays dans un champ de pression toujours élevé.

Evolution jusqu'à la fin de la semaine : Le retour à un régime perturbé d'ouest avec passage d'une perturbation atlantique vendredi et samedi ramènera des températures plus fraîches conformes *aux moyennes* de saison.

Mercredi, la matinée sera bien ensoleillée sur la majeure partie du pays. Quelques nuages commenceront à voiler le ciel en Bretagne, en Vendée et en Normandie.

En cours de journée, les passages nuageux atteindront l'Aquitaine, le Centre, *le* Bassin parisien *et* les Ardennes. Toutefois le soleil continuera à prédominer en toutes régions.

Une tendance orageuse risque de se développer en mi-journée sur la Bretagne, et en fin d'après-midi près des Pyrénées et des Ardennes. Mais orages resteront rares et isolés.

Le vent, variable, soufflera faiblement.

Les températures minimales varieront entre 13 et 16 degrés sur la plupart des régions, pour avoisiner 18 à 20 degrés près du littoral méditerranéen.

Quant aux températures maximales, *elles atteindront 25 à 30 degrés d'ouest* en est.

Prévision pour la fin de semaine

Jeudi 3 juillet : le nord-ouest de la France connaîtra une journée *bien ensoleillée* malgré la présence de quelques nuages et l'extrême sud-est sera lui aussi largement ensoleillé. Entre ces deux zones le temps sera assez beau mais parfois nuageux *et* orageux, les orages éclateront principalement l'après-midi.

Les températures minimales varieront de 13 à 18 degrés du nord au sud de la France, les températures maximales *de 24 à 26 degrés sur* le quart nord-ouest, sauf près des côtes de la Manche où elles ne seront que de l'ordre de 20 à 22 degrés, atteignent 27 à 30 degrés sur le reste du pays.

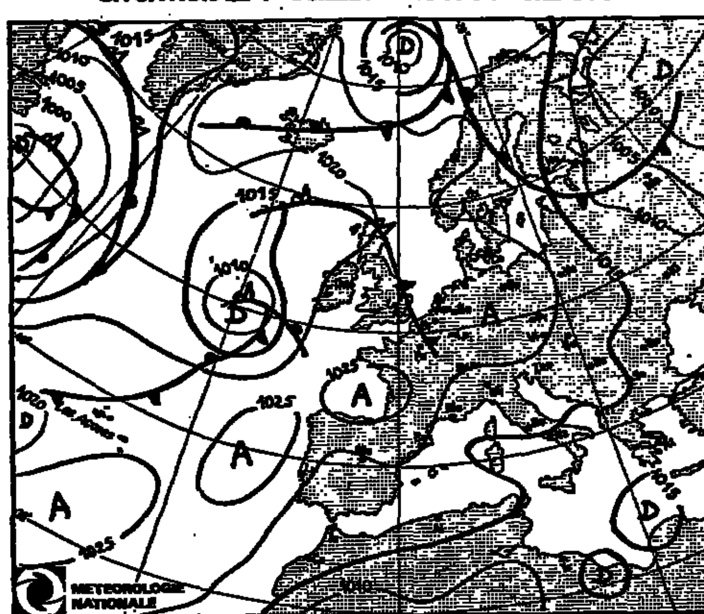
Vendredi 4 juillet : sur la Bretagne, la Normandie et le nord du Bassin parisien le temps sera très nuageux ou couvert, il pleuvra parfois faiblement surtout près de la Manche. Sur les Alpes, le Massif Central *et l'est des Pyrénées des orages* se produiront principalement le matin. Partout ailleurs après disparition de brumes locales de l'Aquitaine au Nord et au Nord-Est, la journée sera ensoleillée. Les températures minimales seront stationnaires ou en hausse (dans le Nord-Ouest). Les maximales seront en baisse au nord de la Loire.

Samedi 5 juillet : sur une moitié Nord-Ouest, la matinée sera très nuageuse avec de nombreux orages, des éclaircies alterneront l'après-midi avec des averses, les températures seront en baisse.

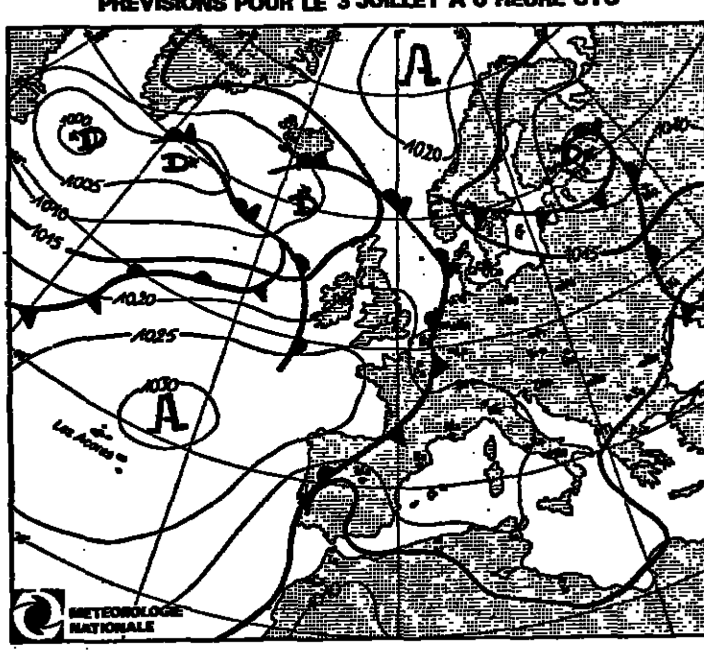
Sur les autres régions, il fera beau le matin mais des orages éclateront l'après-midi, la température sera en hausse.

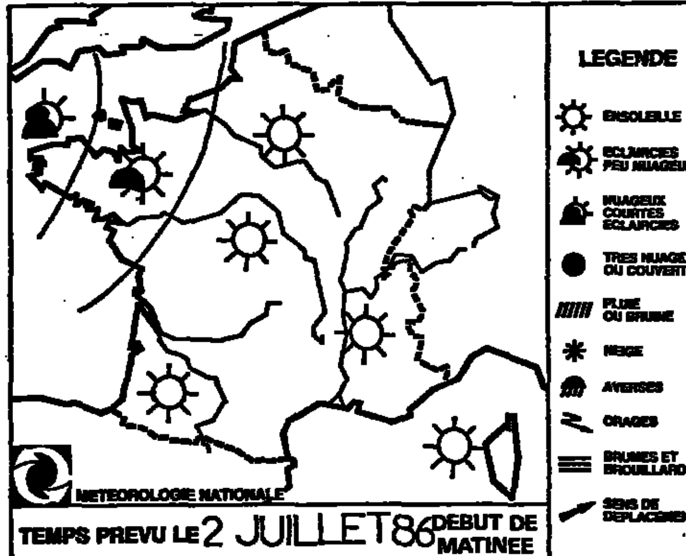
Dimanche 6 juillet : il fera plus frais sur l'ensemble du pays, les passages nuageux parfois accompagnés d'averses seront encore nombreux mais se raréfieront en fin de journée.

SITUATION LE 1er JUILLET 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 3 JUILLET A 0 HEURE UTC





TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 30-6-1986 à 6 h TU et le 1-7-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 1-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE				TOURS	22	11	S	LOS ANGELES	27	17	S
AJACCIO	28	19	S	TOULOUSE	19	16	C	LUXEMBOURG	26	16	S
BIARRITZ	21	13	N	Pointe-à-P.	32	23	S	MADRID	32	14	S
BORDEAUX	22	12	S	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	35	23	S
BOURGES	25	16	C					MEXICO	25	11	B
BREST	20	12	B	ALGER	30	21	N	MILAN	28	20	S
CAEN	21	11	B	AMSTERDAM	28	15	S	MONTRÉAL	23	10	S
CHERBOURG	19	12	B	ATHÈNES	28	24	N	MOSCOU	21	12	N
CLERMONT-FERR.	24	13	P	BANGKOK	35	27	N	NAIROBI	20	14	C
DIJON	29	13	S	BARCELONE	30	18	S	NEW-YORK	32	17	C
GRENOBLE-S-M-H	31	31	S	BELGRADE	21	15	P	OSLO	30	19	S
LILLE	29	14	S	BERLIN	26	14	N	PALMA-DE-MAL.	30	16	S
LIMOGES	18	15	C	BRUXELLES	27	16	S	PÉKIN	34	23	C
LYON	28	18	C	LE CAIRE	31	21	S	RIO-DE-JANEIRO	26	21	S
MARSEILLE-MAR.	31	21	N	COPENHAGUE	26	15	S	ROME	29	18	S
NANCY	27	13	S	DAKAR	30	26	S	SINGAPOUR	28	25	A
NANTES	23	14	S	DELHI	35	23		STOCKHOLM	26	16	N
NICE	27	22	S	DJERBA	34	25	S	SYDNEY	15	9	C
PARIS-MONTS.	31	16	S	GENÈVE	29	15	S	TOKYO	19	18	N
PAU	18	11	P	HONGKONG	33	28	N	TUNIS	32	23	A
PERPIGNAN	25	20	S	ISTANBUL	28	18	N	VARSOVIE	25	10	S
RENNES	22	11	B	JÉRUSALEM	28	14	S	VENISE	25	15	S
ST-ÉTIENNE	26	18	C	LISBONNE	26	16	S	VIENNE	23	16	S
STRASBOURG	28	13	S	LONDRES	31	13	N				

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 29 juin 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-785 du 27 juin 1986 modifiant le décret n° 82-1109 du 23 décembre 1982 modifié portant attribution des autorisations spéciales d'importation et de livraison à la consommation intérieure de différents produits dérivés du pétrole (tableaux I à XI) et le décret n° 82-1110 du 23 décembre 1982 autorisant certaines sociétés à importer et à mettre à la consommation, pour leur propre compte et usage exclusif, divers produits dérivés du pétrole, modifiés par le décret n° 85-1347 du 19 décembre 1985.

DES ARRÊTÉS

● Du 26 juin 1986 fixant la répartition des cotisations des assurances-maladie, maternité, invalidité, décès et de l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles pour 1985.

● Du 18 juin 1986 portant désignation des auditeurs de la 86e section régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale (Bordeaux, avril-mai 1986).

∴

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 30 juin et mardi 1er juillet :

DES DÉCRETS

● N° 86-786 du 27 juin 1986 modifiant le décret n° 78-1201 du 18 décembre 1978 modifié fixant les attributions du délégué général pour l'armement.

N° 86-790 du 30 juin 1986 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

UN ARRÊTÉ

● Du 30 juin 1986 modifiant l'arrêté du 15 janvier 1986 portant revalorisation du salaire de référence pris en considération pour le calcul des allocations spéciales dues aux bénéficiaires des contrats de solidarité et des conventions d'allocation spéciale du Fonds national pour l'emploi.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Frédéric et Catherine THIRIEZ-FAUNIÈRES

ont la joie d'annoncer l'arrivée, le 25 juin 1986, à leur foyer, de

Alexandre,

né le 21 janvier 1986.

140, avenue de Suffren,
75015 Paris.

Mariages

— *Fabrice* REINACH
et
Lory FREIIN von GERSDORFF

prient de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 20 juin 1986.

83, rue de l'Université,
75007 Paris.

Décès

— Le président
et les membres du conseil d'administration de l'Association nationale des docteurs en droit

prient de bien vouloir assister aux obsèques de leur premier vice-président,

M. Paul BORGNIET,

qui auront lieu en l'église Saint-Léon, le mercredi 2 juillet 1986, à 8 h 30, place du Cardinal-Amette, 75015 Paris.

[Né le 5 mars 1921 à Paris, docteur en droit et *diplômé* de l'Ecole des sciences politiques, Paul Borgniet était entré à l'Assemblée nationale comme administrateur en 1946. Il fut successivement chef du secrétariat de la commission des finances, chef de la division de la séance, directeur de ce même service avant d'être nommé, en 1970, directeur général des services législatifs. *De 1978 à 1984, il fut* secrétaire général de l'Assemblée, de la présidence. Paul Borgniet était vice-président de l'Association nationale des docteurs en droit, vice-président de l'Association française des constitutionnalistes et professeur associé à *l'université de Rouen.*]

— Les familles Allenet de Ribemont, Bauchan et de Bosschère,
M. Alain Bilot,
M. Michel Desbruères,
Les éditions Granit et les éditions Christian Pirot,

ont le regret de faire part du rappel à Dieu de

Mme E. d'ENNETIÈRES
de BOSCHÈRE,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 29 juin 1986, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Elle sera inhumée auprès de Jean de Boschère, dans le cimetière de La Châtre (Indre).

« La Charmée »,
182, avenue John-Kennedy,
36000 Châteauroux.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. Pierre Gautherin
fait part du décès de son épouse

Nicole GAUTHERIN,
dite Catherine Brevent,
née Brosselle,

survenu *le 18 juin 1986.*

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Cérilly (Allier).

41, rue des Martyrs,
75009 Paris.

— René et Michelle Lapautre,
Michel et Françoise Lapautre,
Aurélie, Catherine et Stéphane,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Lapautre, Journaut et Uldery.

ont la douleur de faire part du décès de

M. Antonin LAPAUTRE,

survenu le 26 juin 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

— Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Le directeur général de la Caisse nationale de prévoyance,
Le conseil général des ponts et chaussées,
Le conseil d'administration de la Société de gestion immobilière de la *Caisse nationale de prévoyance,*
Le personnel de la SGI-CNP,

ont la douleur de faire part du décès de

Pierre POINT,
ancien administrateur civil
au ministère de l'économie
et des finances,
inspecteur général de l'équipement,
président-directeur général
de la société de gestion des immeubles
de la Caisse nationale de prévoyance,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 28 juin 1986, à *Beaumont-du-Gâtinais*, dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le *mercredi 2 juillet, à 10 h 30, en l'église* de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).

— Alain Vivien, président
et le conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Melun-Sénart

ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre POINT,
ancien directeur général.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 2 juillet, à *10 h 30*, en l'église de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).

— Le Groupe central des villes nouvelles,
L'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Melun-Sénart
Et l'ensemble des personnels des villes nouvelles,

ont la grande tristesse de faire part de la disparition de

Pierre POINT,
ancien directeur général
de Melun-Sénart.

La cérémonie aura lieu le mercredi 2 juillet, à 10 h 30, à Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).

— Sankidia Raine,
Pierre-François Raine,
Boris et Gisèle Gesman
et leur fils, Thibaud,
Henri et Suzanne Gesman,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean RAINE,

survenu à *Rochetaillée-sur-Saône*, le 29 juin 1986, dans sa soixantième année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 2 juillet, en l'église de Rochetaillée-sur-Saône, à 10 h 30.

— L'ambassade du Pérou en France,
Sa famille,
Sa compagne, Michelle Gandia,
Et ses amis,

ont la grande douleur et le regret de faire part du décès de

Armando ROJAS,
poète,
attaché culturel,

survenu le 27 juin 1986, à Paris, à l'hôpital de la Salpêtrière.

Sa dépouille mortelle repose au funérarium de Bry-sur-Marne, 2, rue des Moines-Saint-Martin.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 2 juillet, à 17 heures, à la chapelle du collège Sainte-Clotilde, 103, rue de Reuilly, 75012 Paris.

L'inhumation aura lieu à Lima-Pérou.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Joseph Valensuela,
M. et Mme Daniel Valensuela,
Leurs enfants,
Parents et alliés,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Madeleine VALENSUELA,

survenu le 27 juin 1986, dans sa soixante-deuxième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le lundi 30 juin, à Verdun-sur-Garonne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue d'Encoste,
82600 Verdun-sur-Garonne.
Chemin des Moulins,
Domaine de Montgaillard,
33170 Gradignan.

— Mme Benjamin Wechsler,
son épouse,
Michèle et Alexandre Lachowsky,
ses enfants,
Anne-Laure et Jean-Luc Schwab,
Marie-Caroline Lachowsky,
ses petits-enfants,
Arielle et Katia,
ses arrière-petits-enfants,
Erna Haber,
Joseph et Ginette Haber
et leurs enfants,
Amos et Ruthy Dreyfus
et leurs enfants,
Arié et Myriam Dreyfus
et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Benjamin WECHSLER,

survenu à Paris, le 30 juin 1986, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'inhumation aura lieu le mercredi 2 juillet, au cimetière israélite de Versailles, rue du Général-Pershing, à 14 h 45.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

5, rue Raffet,
75016 Paris.
13-17, rue Carducci,
75019 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri YAHNI,

survenu le 29 juin 1986, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le 2 juillet, à 11 h 30.

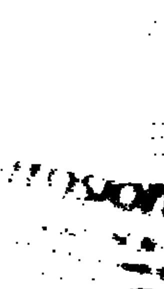
Famille Saporta, Versailles.
Famille Zara, Barcelone.

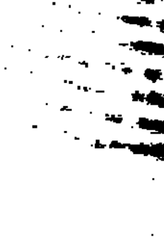
Communications diverses

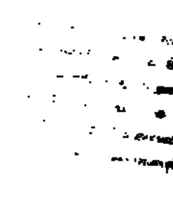
— Maurice Duverger et Léo Hamon débattront de la cohabitation, le 2 juillet, à 19 h 30, au cours d'un dîner-débat, à l'hôtel de France et de Choiseul, 239, rue Saint-Honoré, à Paris-4e.

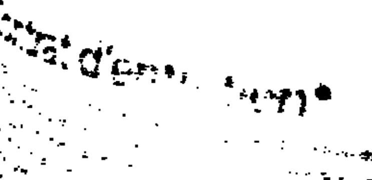














COMMUNICATION

LE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT

Le marathon commence au Sénat

Deux des 107 articles du projet de loi relatif à la liberté de communication ont été votés, par les sénateurs de la majorité, lundi 30 juin, après que la commission spéciale chargée d'étudier le texte – qui, elle, propose 131 modifications – eut commencé l'examen des 1 586 autres amendements déposés par les socialistes, les communistes et, pour quelques-uns d'entre eux, par des sénateurs de la majorité.

Avant que ne commence la discussion des articles, les communistes ont demandé en vain que le texte soit renvoyé à la commission spéciale, arguant que cette dernière n'avait pu examiner que les amendements concernant les trois premiers articles, « *ce qui*, selon M. James Marson (PC, Seine-Saint-Denis), *ne permet pas de tenir compte de la cohérence interne de chaque ensemble d'amendements* ». Combattant cette notion de renvoi, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a affirmé que l'examen du projet sera « *démocratique, ce qui implique le respect de la majorité, le refus de l'impuissance et le maintien de la cohérence* » du dispositif proposé par le gouvernement.

Le marathon peut alors commencer avec la discussion des « *grands principes* », posés à l'article premier qui conduit M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) à un « *constat* » : « *la loi prend en compte les télécommunications* » ; à un « *regret* » : « *elle n'est pas une loi multimédia* » puisque la presse écrite n'est pas concernée ; à une « *confirmation* » : « *nous n'avons pas la même philosophie des libertés* » que la majorité.

Pour M. Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire), rapporteur de la commission spéciale, la rédaction de ce premier article n'est pas satisfaisante. Celle qu'il propose, et que le gouvernement, en cours de discussion, finit par accepter, pose le principe le plus large de liberté dans le domaine couvert par la loi, c'est-à-dire « *l'établissement et l'emploi des installations de télécommunication, l'exploitation et l'utilisation des services de télécommunications* » bénéficient de la liberté. Puis sont précisés les autres « *grands principes* » qui limitent cette liberté, à savoir : « *les besoins de la défense nationale, les exigences du service public, la sauvegarde de l'ordre public, de la liberté et de la propriété d'autrui et de l'expression pluraliste des courants d'opinion* ». Enfin, comme le prévoyait la loi de 1982, le choix des programmes et services est secret et seul l'accord des intéressés peut lever ce secret.

Pour M. Marson, les modifications proposées par la commission spéciale « *aggravent* » le texte initial grâce à un « *amalgame entre liberté et privatisation* ». Il précise que ce ne sont pas les « *exigences* » du service public qui garantissent les libertés mais ses « *missions* ».

A l'article 2 (définition de la télécommunication et de la communication audiovisuelle), M. Gouteyron rencontre l'accord du gouvernement sur une nouvelle rédaction qui complète la définition de la communication en faisant mention de « *catégories de public* » et en excluant explicitement les messages ayant le caractère d'une correspondance privée.

Communistes et socialistes demandent que soit supprimé cet article qui, pour M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), manifeste la volonté du gouvernement de privatiser massivement tout le système des télécoms. M. Louis Perrein (PS, Val-d'Oise) partage cet avis et estime que la poste est, elle aussi, menacée de privatisation. Ce que dément M. Gérard Longuet, secrétaire d'Etat chargé des PTT. Les sénateurs ont ensuite abordé l'article 3, qui crée la commission nationale de la communication et des libertés en définissant ses missions. Si les communistes sont hostiles à la CNCL, c'est, explique M. Lederman, en raison du doute né de l'efficacité d'une institution telle que l'actuelle Haute Autorité qui, par exemple, n'a pu empêcher le précédent gouvernement d'imposer la diffusion d'un film sur l'« affaire » Manouchian. Pour l'orateur, la CNCL aura en fait pour mission « *essentielle aux yeux du gouvernement* » de « *dédouaner le pouvoir politique en masquant le renforcement de l'emprise de l'Etat et du capital sur la télévision* ».

Tout en reconnaissant que la Haute Autorité n'était pas parfaite, M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle) observe que, avec du temps, elle aurait acquis une « *légitimité* », à l'instar du Conseil constitutionnel. Mieux aurait valu, estime-t-il, accroître ses pouvoirs et ses compétences. Et il indique que ses amis déposeront une proposition de loi constitutionnelle pour fixer la pérennité d'un organisme régulateur.

A. CH.

PREMIÈRES ASSISES DE « LA TÉLÉ EST A NOUS »

La privatisation de TF 1 est-elle constitutionnelle ?

Ni la canicule ni les premières grandes migrations vacancières n'ont découragé le comité La télé est à vous. Il a tenu, le 28 juin à Paris, ses premières assises nationales, baptisant son mouvement d'un nouveau nom : La télé est à nous. Créé il y a un mois et demi par une poignée de journalistes et de membres du personnel de TF 1, il regroupe, aujourd'hui, cent quatorze comités locaux soutenus par une vingtaine d'associations (1). Quelque cent cinquante de leurs représentants (parisiens et provinciaux) ont adopté à l'unanimité un texte marquant leur détermination à « *ne pas laisser s'installer la mainmise de gros groupes financiers sur le moyens de communication* ».

Les discussions les plus intéressantes ont porté sur les aspects juridiques du projet de privatisation de TF 1. Dans une intervention particulièrement remarquée, Me François Serres, avocat à la cour d'appel de Paris, conseil du comité La télé est à nous, s'est interrogé sur la constitutionnalité du projet de réforme gouvernemental concernant TF 1.

Premier argument développé par Me Serres : le projet de loi porterait atteinte au préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Ce préambule, a indiqué l'avocat, prévoit, en effet, dans son alinéa 9, que « *tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité nationale* ». Or, selon Me Serres, TF 1, dans sa situation actuelle, réunit bien les deux critères prévus dans le préambule : elle est une « *entreprise* » au sens juridique du terme et elle a « *manifestement le caractère d'un service public national* ».

TF 1, selon l'avocat, appartient donc « *de droit* » à la collectivité nationale, fait partie de son patrimoine et « *ne peut être cédée* », en tant que telle, ni par cette collectivité ni par un gouvernement à une ou plusieurs personnes privées.

Autre argument de Me Serres : la « *discrimination* » que subirait la société TF1 face à Antenne 2 et FR3, si elle était privatisée. Partant d'un raisonnement *a contrario*, il a développé sa thèse de la manière suivante : le Conseil constitutionnel indique « *très précisément* » (arrêt du 16 janvier 1982) que le législateur doit veiller à ce que « *les caractéristiques spécifiques* » de chacune des sociétés nationalisées ne se retrouvent pas dans d'autres sociétés « *échappant à la nationalisation* ». L'avocat remarque que TF1 ne présente pas des « *caractéristiques spécifiques au regard des autres sociétés de programme* ». Passer outre les termes de l'arrêté en question signifierait, selon lui, qu'il y aurait, « *au sens de la jurisprudence du Conseil, une atteinte au principe d'égalité devant la loi* ».

L'avocat a fait, d'autre part, ressortir l'« *absence de motifs* » qui caractérise la privatisation de TF1. Développant, une fois encore, son argument *a contrario*, il s'est appuyé sur l'avis donné par le Conseil constitutionnel lors des nationalisations de 1981. Me Serres a rappelé que le législateur avait, à l'époque, avancé la notion de « *nécessité publique* » (que n'avait pas contredite le Conseil). Or, fait-il remarquer, dans l'exposé des motifs de l'actuel projet de loi, on ne trouve, concernant la privatisation de TF 1, « *aucune justification de valeur constitutionnelle équivalente à la notion de nécessité publique* ».

ANITA RIND.

(1) Parmi ces associations figurent : le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP), l'UNEF-ID (indépendante et démocratique), le Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAP), le Syndicat de la magistrature, le Syndicat national de l'enseignement, la Confédération syndicale des familles, le Grand Orient, l'Association nationale des téléspectateurs et auditeurs, la Fédération Léo-Lagrange, la Ligue de l'enseignement, la Confédération du logement, le Comité national des associations familiales laïques et Valeurs et progrès.

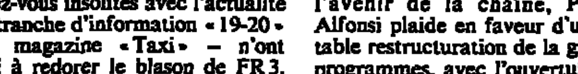
En déposant une proposition de loi

M. MARCELLIN VEUT LIMITER « LES GRÈVES A RÉPÉTITION » DANS L'AUDIOVISUEL

M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'information et président de l'intergroupe de députés UDF-RPR sur la communication, déposera une proposition de loi destinée à enrayer « *la répétition abusive des préavis et mouvements de grève dans l'audiovisuel* ».

Calqué sur la loi Vivien abandonnée en 1982, ce projet prévoit un délai de cinq jours francs de préavis avant le déclecenchement d'une grève et oblige les grévistes de radio et de télévision à fixer le lieu, la date et la durée de l'arrêt de travail envisagé. D'autre part, il ne permet le dépôt d'un nouveau préavis de grève qu'à l'issue du précédent et stipule la nécessité d'assurer en permanence la mission du service public. Le président de chaque société est ainsi autorisé à requérir le personnel pour diffuser les émissions d'information, culturelles et distractives.

Les signataires de cette proposition, parmi lesquels figure M. Robert-André Vivien, reprochent en effet à la loi de juillet 1982 de « *se limiter à prévoir l'organisation d'un service minimum qui comprend les informations nationales et régionales* ». Selon eux, les droits des téléspectateurs ne sont pas respectés.



FR 3 en quête d'identité

Ni son nouveau sigle scintillant ni le lancement avec fracas de ses deux rendez-vous insolites avec l'actualité – la tranche d'information « 19-20 » et le magazine « Taxi » – n'ont réussi à redorer le blason de FR 3. Après la valse des directeurs généraux (*le Monde* du 14 juin), et en attendant la recentralisation du réseau sous la houlette de M. René Han, directeur général délégué, prédite par les syndicats, le moral des troupes est au plus bas. On se plaint ici d'une « *dérive de FR 3* », là d'un « *manque de politique cohérente* » et, un peu partout, de la « *perte d'identité – pis, d'une perte d'âme – d'une chaîne en perdition* ».

Cette « sinistrose » a-t-elle des répercussions sur le taux d'écoute ? Entre mai 1985 et mai 1986, FR 3 a perdu 4 points des parts de marché. On ne peut parler d'effondrement : pour la même période, Antenne 2 a perdu 3,7 points et TF1 en a gagné 3,3. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que la troisième chaîne stagne, avec une audience de 11 % en moyenne pour les dix derniers mois, loin derrière TF1 et A2, qui se maintiennent autour de 40 %.

Selon les éléments les plus critiques de la chaîne, la crise est moins institutionnelle que professionnelle. Pour eux, ce sont les créateurs qui font défaut, ainsi qu'une politique cohérente des programmes. Depuis le départ de Serge Moati, en octobre dernier, le seul succès indiscutable a été... une émission étrangère, le « Disney Channel ».

Les deux véritables innovations qu'elle a introduites doivent encore faire leurs preuves. La tranche d'information « 19-20 » est un échec, personne n'en disconvient, même à la direction. Mais on est divisé sur les raisons pour lesquelles cette nouvelle formule – qui s'arrêtera pendant les vacances pour reprendre sous une forme revue et corrigée en septembre – n'a pas réussi à accroître l'audience. Pour les uns, les informations restent trop morcelées, elles sont préparées à la hâte – le matin pour le soir – et on ne joue pas à fond la carte de la régionalisation. Pour les autres, ce sont les présentateurs, Henri Sannier et Ghislaine Ottenheimer, qui n'ont pas su trouver le ton voulu. Et il y a même quelqu'un pour désigner la météo new-look comme bouc émissaire...

L'autre nouveauté qui a du mal à s'imposer, c'est le magazine « Taxi », qui a remplacé le « Vendredi » d'André Campana. Alerte, amusant, avec quelques bons scoops déjà à son actif, « Taxi » a retrouvé, avec un taux d'écoute de 7 %, l'audience de « Vendredi ». Mais il doit faire face à deux difficultés : d'abord, il est programmé à 21 h 30, heure ingrate, celle où « Apostrophes » fait le même score sur A 2. Ensuite, le ton très personnel de « Taxi », assez libre et impertinent pour avoir déjà attiré quelques foudres ministérielles, n'est pas fait pour plaire précisément à la direction d'une chaîne en voie de « normalisation ». Et le reportage sur le scandale des égoutiers de Paris, diffusé vendredi 27 juin, a provoqué des réactions indignées à l'Hôtel de Ville.

Quant à Philippe Alfonsi, il « *regrette amèrement* » la disparition de son émission « Histoire d'un jour » (*le Monde* du 24 juin), pour cause de « *restriction budgétaire* » (alors qu'elle ne coûtait que 600 000 F par mois), et il déplore la programmation de « Taxi » à 21 h 30. Pourtant, en acceptant le poste de rédacteur en chef des magazines, en février dernier, il avait posé trois conditions : le maintien d'André Campana dans ses fonctions, la continuation d'« Histoire d'un jour » et la diffusion en direct de « Taxi » à 20 h 30. Conditions acceptées verbalement, oubliées depuis... Pessimiste pour l'avenir de la chaîne, Philippe Alfonsi plaide en faveur d'une véritable restructuration de la grille des programmes, avec l'ouverture de la soirée (film, magazine) à 20 heures (la Haute Autorité a refusé, jusqu'à présent, de privilégier ainsi FR 3 par rapport aux autres chaînes). « *C'est la seule façon*, dit-il, *de permettre à FR 3 de retrouver une identité, et de fidéliser son public.* »

André Campana abonde dans le même sens. Se plaignant d'une « *absence de décisions* », il se dit prêt à travailler à la refonte de la tranche « 19-20 », au lancement d'un « 13-14 » semblable et propose, pour la rentrée, une grande enquête, à travers les régions, sur le peuple français. Il s'agit pour lui, de « *choisir clairement entre l'antenne nationale et un véritable réseau régional. Choix qui reste à faire* ».

ALAIN WOODROW.

LA LOI SUR LA PRESSE

POINT DE VUE

Puis-je n'avoir pas raison ?

par HENRI CAILLAVET (*)

AU moment où le Parlement abroge la loi du 23 octobre 1984, votée sans contrainte constitutionnelle, et jette à bas l'ordonnance de 1944 du général de Gaulle, il serait inconvenant qu'ayant eu l'honneur de présider la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse je ne porte pas témoignage.

Je suis fort d'une expérience de plus de quinze mois de grandes responsabilités. J'ai entendu tous les présidents des syndicats d'éditeurs, et beaucoup à titre personnel. J'ai écouté avec une attention extrême les responsables des secteurs les plus divers de la presse. Ensemble, nous avons abordé loyalement les aspects et les conséquences de leur activité, aussi bien dans des débats techniques, qu'économiques ou politiques.

Le front haut, je déclare que la loi de 1984 a pu être appliquée dans son esprit, sans crispation aucune, précisément parce qu'elle était démocratiquement « applicable ».

Depuis peu, nous entrons avec des bottes de 7 lieues dans une ère de médiamorphose. Face à la montée en puissance de l'image et de la radio, l'écrit doit être protégé. Sans lui en effet, la conceptualisation est impossible, la formation du raisonnement compromise, la culture fragmentée. Il sauvegarde l'identité collective ou individuelle et favorise l'insertion de l'homme dans la cité. A tous les plans, la presse a fait progresser la liberté de conscience, l'esprit critique et la tolérance. Pas de démocratie authentique sans une presse indépendante et pluraliste. Je lance donc ce cri d'alarme : La presse d'opinion est en danger.

Très tôt d'ailleurs les démocraties ont légiféré pour que la presse, singulière et fragile marchandise, ne soit pas la victime de la concentration par l'argent. Elles ont naturellement banni les prête-noms, les sociétés écrans. Ici ont été mises en œuvre de hautes autorités assez semblables à la nôtre. Là, appliquées des lois anti-trusts ou anticartels. Les Parlements ont encore délibérément arrêté des seuils, afin que la presse ne souffre pas d'agressions monopolistiques. Loin de juger ceux-ci comme l'expression d'une volonté scélérate, le Conseil constitutionnel, dans son avis d'octobre 1984, a, au contraire, estimé qu'ils confortaient la liberté de choix du lecteur !

Au demeurant, n'est-il pas naturel que ceux qui bénéficient d'aides directes ou indirectes, voire d'aménagements fiscaux, soient placés dans une situation juridique *sui generis ?* Toutefois, entre le contrôle permanent et la déréglementation sauvage, la loi de 1984 a permis de dégager une voie moyenne, une norme acceptable s'appuyant sur le pouvoir moral incitatif d'une commission indépendante, devenue très vite un *lieu privilégié de rencontres*, d'échanges et de propositions.

Contre toute logique, la loi aujourd'hui fixe un seuil unique – *certainement trop élevé. De plus*, il ne concerne que la seule presse écrite. Ce texte législatif ne prend pas en compte les autres médias. Or, en refusant la transparence remontante, et en s'en tenant à la seule notion juridique de « société éditrice » – une par journal si besoin, – la loi sera d'application malaisée, sinon illusoire.

Dans ces conditions, nous redoutons que la presse n'ait guère le choix qu'entre deux extrêmes : ou bien disparaître ou bien s'investir dans des intérêts multimédias. Nous savons alors que ce processus servira des positions dominantes ou des monopoles régionaux. Ainsi sera compromis à jamais le pluralisme de l'information.

L'abandon des garde-fous prévus par la loi de 1984 et l'absence d'un médiateur, d'un « garant » justifient mes craintes de voir se rétrécir le champ de la liberté de la presse, la loi du marché n'étant pas le mètre-étalon de son indépendance. Celle-ci ne se confond pas, comme le pense le législateur actuel, à la seule liberté d'entreprendre. Elle est même d'abord et surtout la liberté du lecteur, c'est-à-dire, du citoyen.

Je l'écris d'un cœur sincère : puis-je n'avoir pas raison.

(*) Ancien ministre, président de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse.

SPORTS

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON

Puissances et finesses

Vedettes de ce lundi 30 juin : Mecir, Becker, Leconte et Cash, qui s'affronteront mercredi 2 juillet en quart de finale. Au même stade, mardi 1er, le tableau féminin devait mettre en présence Navratilova-Bunge, Sabatini-Lindqvist, McNeil-Mandlikova et Sukova-Evert-Lloyd.

De notre envoyé spécial

Londres. – Le court numéro deux du All England Tennis Club a la sinistre réputation d'être « *le cimetière des champions* ». Nastase, Connors, McEnroe et Wilander y ont naguère été éliminés contre toute attente et toute logique. Le comité d'organisation de Wimbledon avait-il quelque intention malicieuse en programmant sur ce méchant rectangle de gazon le huitième de finale Becker-Pernfors ?

En 1984, l'actuel champion en titre s'y était donné une sévère entorse, lors d'un match contre Bill Scanlon et avait quitté l'arène sur un fauteuil roulant. En 1986, le jeune Allemand de l'Ouest a seulement récolté une amende pour avoir arboré un logo publicitaire dépassant les normes admises, tandis qu'il réglait le compte du finaliste de Roland-Garros. Car ce météore suédois qui lui avait fait mordre la poussière il y a trois semaines à Paris s'est bel et bien ramassé sur l'herbe de Londres. Un KO net et sans bavures. Au demeurant cela a gentiment rétabli la hiérarchie des valeurs que l'impertinent Scandinave, culotté comme un boy-scout, avait trop tendance à vouloir bouleverser. Sur une surface lente comme la terre battue, Pernfors avait pu emberlificoter son adversaire avec des coups tordus de joueur de bonneteau. Mais sur la pelouse anglaise ultra-rapide, ce n'est pas la même ritournelle.

C'est ainsi que pendant la première manche, Pernfors a marqué en tout et pour tout cinq points lors des jeux de service de l'Allemand, dont trois sur des doubles fautes. Même si Becker a perdu un service dans chacun des deux sets suivants, il ne devait jamais laisser à Pernfors la possibilité de reprendre pied. Ce n'était plus qu'un bouchon ballotté par la tempête.

Bref, Becker, bon pied, bon œil, s'est qualifié sans coup férir pour les quarts de finale. Son prochain adversaire sera Miroslav Mecir. Un drôle de pèlerin, ce Slovaque. Sur le circuit, il passe pour un « tueur » de Suédois. Il a déjà épinglé à son palmarès Wilander, Sundström, Nyström et Jarryd. Et, depuis le début de la quinzaine anglaise, il y a ajouté Stenlund et Edberg. Paradoxalement, il n'a aucun coup très fort. Mais il prépare et place extrêmement bien ses coups. La plupart du temps, la balle retombe là où son adversaire ne l'attend pas, à contre-pied. C'était suffisant pour qu'on le surnommât « l'enchanteur ».

Avec autant de talent d'ailleurs, Mecir aurait déjà dû s'installer au sommet de la hiérarchie mondiale. Mais le bonhomme est d'humeur fantasque. Il lui arrive de disparaître sans laisser d'adresse. Ajoutez à cela l'articulation d'un genou qui a tendance à rouiller. Et Mecir est moins champion qu'épouvantail. Mais son jeu arrive toujours à faire peur à de grands benêts, comme lundi ce Brad Gilbert qui confond toujours un court de tennis avec une piste de 100 mètres ; quand il est arrivé au filet comme un météore, il ne s'est même pas aperçu que la balle était déjà retombée dans son dos.

Gourmandise

Mélange de sucré et de salé donc, la confrontation Mecir-Becker promet d'être mercredi 2 juillet une des gourmandises de ce centième tournoi. Tout comme le quart de finale entre le Yougoslave Zivoljinovic et l'Indien Krishnan, autre confrontation entre la puissance et la finesse. Toutefois, le véritable monument à ce stade de la compétition devrait être la rencontre Leconte-Cash, c'est-à-dire l'affrontement de deux purs tempéraments explosifs.

Mais, alors que le Français est parfaitement à sa place en quart de finale après une nouvelle belle démonstration contre John Fitzgerald, on n'attendait pas vraiment l'Austalien à pareille fête. Il y a deux ans, les Laver, Newcombe, Emerson et autres Rosewall pensaient qu'ils avaient enfin trouvé un digne successeur dans ce garçon mal embouché qui était parvenu en demi-finale de Wimbledon et de Flushing Meadow. Il terminait d'ailleurs l'année 1984 dans les huit meilleurs mondiaux. Mais il est arrivé à Londres au 413e rang. Des douleurs dorsales l'ont en effet empêché de jouer pendant toute l'année dernière. Et, début juin, il a même fallu l'opérer d'urgence de l'appendicite. Cela ne l'a pourtant pas empêché d'honorer l'invitation des organisateurs de Wimbledon. Et, comme en 1984, Wimbledon a fait les frais de la furie de l'Australien.

D'ailleurs, s'il n'avait pas montré sa cicatrice, on aurait du mal à croire que, si peu de temps après être passé sur le billard, Cash soit capable d'un tel engagement physique. Car Wilander ne lui a pas fait de cadeau. Le Suédois a même produit un tennis d'attaque dont on ne l'aurait jamais cru capable. Quelques maladresses au filet et quelques passing-shots mal ajustés, sans conséquence sur terre battue, lui ont ici été fatals. Mais jamais il ne renonça, rendant coup pour coup, jusqu'à l'ultime ace de Cash. A vrai dire, cette partie valait bien une finale, et, dans l'esprit de beaucoup, Cash est un finaliste en puissance. A tel point qu'après avoir envoyé dans les tribunes ses serre-poignets, un peu à la manière d'un matador lançant sa cape après avoir terrassé le taureau, il lui faut la protection d'un service d'ordre énergique pour regagner les vestiaires. Mais la route de la finale sera difficile pour lui avec Leconte d'abord, puis Becker en travers de son chemin.

ALAIN GIRAUDO.

Le Monde
SCIENCES

Les boussoles de l'espace

Les systèmes de localisation au moyen de satellites ont permis de nombreuses opérations de sauvetage. Les actions humanitaires ne sont évidemment pas rentables, mais d'autres « services » peuvent devenir source de profit.

QUINZE ans se sont écoulés depuis la première grande expérience française de système de localisation et de collecte de données. C'était en 1971. Le Centre national d'études spatiales avait fait lancer un satellite, *Eole*, capable d'interroger à distance et de localiser des centaines de ballons météorologiques lâchés dans l'hémisphère Sud pour mesurer des températures, des pressions, des taux d'humidité, etc. On espérait ainsi mieux comprendre la circulation de l'atmosphère dans cette partie du globe.

En quinze ans, le CNES et ses clients – pour la plupart des scientifiques et donc peu argentés – ont su se forger des compétences reconnues en matière de localisation et de collecte de données. Cela va du plus désintéressé comme le système international SARSAT-COSPAS d'aide aux navires et aux aéronefs en difficulté, qui a permis de porter secours à plus de cinq cents personnes, au plus spectaculaire comme le suivi des grands voiliers.

Mais il ne saurait être question de faire de l'argent en sauvant des vies humaines, pas plus qu'on ne peut espérer faire des bénéfices en équipant chaque année de balises de localisation une vingtaine de bateaux de courses. Le profit possible est ailleurs, dans une extension de ces expériences qui ont permis de traquer des icebergs dans leur dérive, de suivre certains grands courants océaniques, de contrôler les fluctuations de grands bassins hydrographiques, de retracer les déplacements d'animaux comme les ours ou les rapaces, de recueillir quotidiennement des mesures dans des sites isolés à haut risque comme certaines régions volcaniques, etc.

Toutes ces informations sont recueillies, dans le système français Argos, par un ou deux satellites, qui reçoivent les informations émises par des balises fixes ou mobiles. Ces messages sont recrachés en direction des trois stations de réception du système – Gilmore Creek et Wallops Island (Etats-Unis) et Lannion (France), – puis acheminés vers le centre de traitement de Toulouse, qui effectue, si nécessaire, la localisation des balises et des bouées.

On conçoit qu'il soit possible d'améliorer le système Argos en permettant aux satellites d'émettre vers les balises et de transmettre, si celles-ci sont installées sur des véhicules, de courts messages aux conducteurs.

On imagine fort bien en effet que le propriétaire d'une flotte de camions ait le souci de connaître heure par heure la position exacte de ses véhicules pour dérouter l'un d'entre eux en vue d'un chargement intéressant. De même, il peut être utile pour un navire de savoir le trajet exact des courants marins, de manière à les éviter ou au contraire à les utiliser à des fins d'économies de carburant. De la même façon, le suivi des larves de soles, qui naissent en pleine eau, dans leur voyage vers la côte où elles engraisseront, peut aider à la gestion des stocks halieutiques et répondre ainsi peu à peu – selon les espèces – aux difficultés commerciales rencontrées en matière de produits pêchés.

Toutes ces réflexions ont conduit le CNES à s'interroger sur la rentabilisation de tels systèmes de localisation, de collecte de données et, dans certains cas, de transmission de messages. C'est ainsi qu'a été décidée la création immédiate d'une société, la CLS (Collecte localisation satellite), qui vise à l'exploitation du système déjà existant Argos ; puis à celle, à venir, d'une autre société, qui se propose de mettre en place en Europe un système de repérage et de messageries pour mobiles (Locstar), dérivé de celui mis au point par la firme américaine Geostar.

Pour la CLS, dont le capital social est de 15 millions de francs, le CNES, qui possède 55 % des parts, s'est associé à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (15 %), à un pool bancaire (21 %) et à une série de sociétés de financement de l'innovation (9 %).

Des applications industrielles

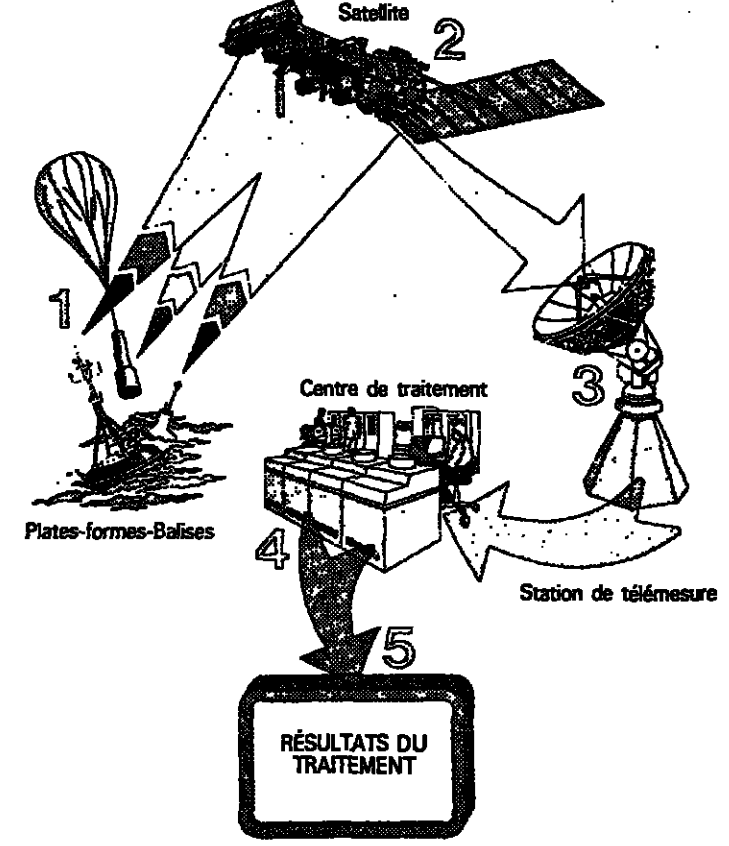
L'objectif est simple : poursuivre les programmes scientifiques menés depuis fin 1978 avec Argos, ouvrir des marchés pour rentabiliser un système, qui, aujourd'hui, localise et interroge neuf cents plates-formes *via* les équipements embarqués sur les satellites américains Noaa. Actuellement, 85 % des opérations effectuées sont faites pour le compte de la recherche fondamentale, ce qui ne permet guère de faire vivre une société.

Il s'agit donc d'élargir la part des applications industrielles, illustrées par exemple par la surveillance de bassins hydrographiques (Seine, Loire, Niger ; l'Amazone est à l'étude), de manière que, d'ici cinq ans, les volumes des activités consacrées à la recherche fondamentale et à l'industrie s'équilibrent. A cette condition, affirme M. Cazenave, président de la CLS, *« il sera possible dans ce laps de temps de multiplier par 2,5 le chiffre d'affaires du système Argos, qui, en 1985, était de 14 millions de francs et sera, en 1986, de 17 millions de francs ».*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire la suite page 18.)

Dissémination des résultats



Le balancier du Pacifique

La découverte du phénomène de l'oscillation australe permet aujourd'hui une vision globale des évolutions climatiques.

« *CLIMAT et risques naturels* ». Un colloque portant ce titre a été récemment organisé par l'Association française de géophysique. Il a permis de faire le point sur quelques progrès récents en climatologie, et d'aborder les conséquences humaines de ces phénomènes climatiques que l'homme subit avec fatalité depuis qu'il existe, et contre lesquels il reste toujours aussi désarmé.

Les moyens modernes de prévision météorologique à court terme permettent de réduire leurs conséquences les plus brutales, au moins dans les pays où les moyens sont développés et où existe une infrastructure suffisante pour l'alerte et l'intervention. Mais si la fréquence des cyclones dans telle région augmente durablement, si la désertification menace telle autre, les habitants sont atteints dans leur mode de vie et contraints à une « adaptation » qui signifie trop souvent la mort pour beaucoup d'entre eux.

Il n'est pas sûr que la connaissance des évolutions climatiques lentes permettrait de beaucoup réduire les conséquences dramatiques des intempéries, mais elle est nécessaire pour tout début d'action. Cette connaissance demeure difficile. Elle demande l'analyse de séries cohérentes d'observations globales, or ces dernières sont encore rares même si elles auraient paru d'une grande richesse aux climatologues d'il y a vingt ans.

Cette connaissance est encore bien fragile, mais on commence à pouvoir parler d'évolution climatique autrement qu'en interrogeant une boule de cristal. Un phénomène se détache et joue un rôle central : l'oscillation australe. Non qu'elle soit spécialement importante en elle-même, encore moins qu'on puisse la considérer comme une cause dont dépendrait tout le reste, mais simplement parce que des effets très disparates se rattachent bien à ce phénomène qu'autorise une vision globale des évolutions climatiques.

Il s'agit d'un lent mouvement de balancier entre l'est et l'ouest du Pacifique austral. Comme l'a exposé au cours du colloque M. Robert Garnier, ancien chef de la division climatologie à la météorologie nationale, cette oscillation, découverte dans les années 20 par Gilbert Walker, est un transfert de masses d'air entre le Pacifique oriental (Indonésie, est de l'Australie) et le Pacifique occidental (Polynésie, voisinage de l'Amérique du Sud). Quand la pression atmosphérique monte dans une zone, elle baisse dans l'autre.

Il faut nuancer ce propos : outre que des phénomènes locaux peuvent faire varier la pression, il y a une oscillation saisonnière qu'il faut soigneusement éliminer. Il est plus correct de parler de variations en sens inverse des anomalies de pression, mesurées en comparant les moyennes mensuelles de pression pendant plusieurs années. La différence entre les anomalies de pression à Darwin (Australie) et à Tahiti (Polynésie) – deux points où l'on dispose de longues séries de mesures – est un indice commode pour mesurer cette oscillation.

L'indice est le plus souvent positif, mais s'inverse de temps à autre. Entre 1935 et 1984, on a *recensé neuf phases d'indice négatif*, durant habituellement douze à dix-huit mois, et revenant en moyenne tous les six à sept ans – mais il n'y a aucune périodicité. Ces périodes d'indice négatif sont célèbres sous un autre nom : *El Nino*.

La fuite des anchois

El Nino, c'est l'enfant Jésus en espagnol. Mais malgré ce nom charmant, c'est un drame pour les pêcheurs péruviens. *El Nino* se manifeste par un net réchauffement des eaux superficielles, qui se produit aux alentours de Noël, au début de l'été austral, et qui fait disparaître les bancs d'anchois, dont vit la pêche péruvienne. Le réchauffement est annuel, mais ne dure habituellement que quelques semaines et ne touche que le nord du Pérou. Mais certaines années, le phénomène est plus intense, porte sur *une étendue beaucoup plus longue*, et peut durer plusieurs mois, voire plus d'un an. Les derniers *Nino* enregistrés sont ceux de *1957-1958*, *1965*, *1972-1973* et celui de 1982-1983, particulièrement marqué. Certains experts attendent le prochain en 1986.

La corrélation entre ce réchauffement prolongé de l'eau et les oscillations de pression est des plus nettes, au point que le terme *Nino* est plus souvent utilisé pour désigner génériquement les phases de l'oscillation australe où l'indice de pression est négatif. On parle alors de *Nino* et d'anti-*Nino*.

Cette corrélation est d'ailleurs aisément explicable. La circulation atmosphérique sur le Pacifique, dans la zone équatoriale, se fait globalement d'est en ouest, sous l'influence des vents alizés (1). Ces vents entraînent les eaux superficielles, et provoquent le long de la côte péruvienne une remontée des eaux profondes, plus froides, et riches en sels minéraux. En phase négative d'oscillation australe (phase de *Nino*), *les vents faiblissent ou* même s'inversent, et l'eau qu'ils ont accumulée dans le Pacifique occidental reflue vers l'est. Butant sur le continent américain, elle s'étale le long de celui-ci, provoquant le réchauffement marqué qui chasse l'anchois.

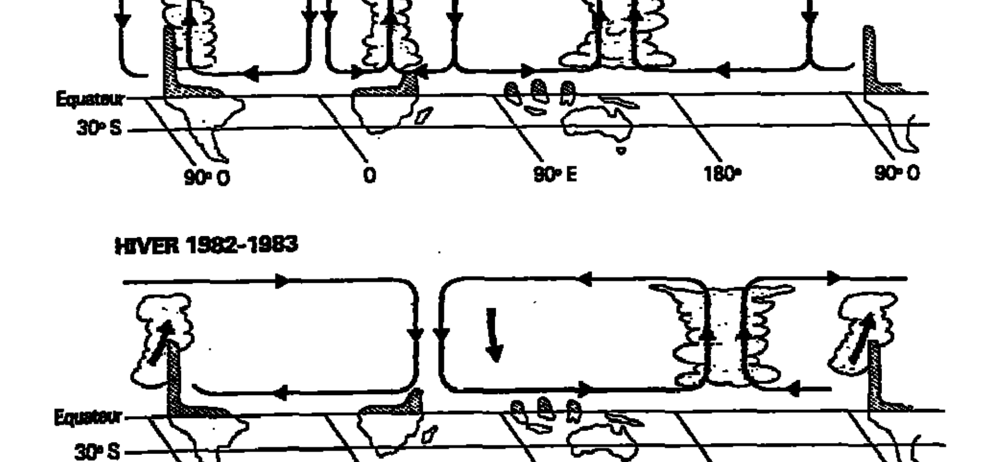
Un autre phénomène climatique lié à l'oscillation australe est la mousson indienne. Elle est nettement moins abondante en phase de *Nino*. Ce n'est pas étonnant puisque ce vent vient du Pacifique occidental, alors moins alimenté en air humide par les alizés. Les précipitations diminuent *sur* l'Australie et l'Indonésie ; en sens inverse, elles augmentent fortement sur la Californie, le Pérou et le Chili. Les cyclones suivent le déplacement des masses d'air, et en période de *Nino*, leur nombre s'accroît en Polynésie et diminue en Indonésie.

Mais l'ampleur de l'oscillation australe est telle que ses effets débordent l'océan Pacifique et les terres limitrophes. Le basculement de pression se répercute tout au long de l'équateur. Dans l'Atlantique, l'anticyclone de Sainte-Hélène s'étend en phase de *Nino*, renforçant les alizés et faisant nettement diminuer le nombre des cyclones. Il en résulte de forts déficits pluviométriques sur le Nordeste brésilien et sur le Sahel. Et en dehors des latitudes équatoriales et tropicales, certaines conséquences semblent se faire jour sur le climat des Etats-Unis, et en des régions aussi éloignées que les îles Aléoutiennes.

D'autres effets de grande ampleur qui paraissent liés à l'oscillation australe s'observent dans la stratosphère. Par exemple, un réchauffement dans les régions polaires et un affaiblissement du « jet » de la nuit polaire stratosphérique. *Enfin, la durée du jour* augmente en période de *Nino* : l'effet est une simple conséquence de l'invariance du moment cinétique de la Terre. *Le transfert* d'une quantité importante d'air d'ouest en est, donc dans le sens de la rotation terrestre, accroît la vitesse de rotation de l'atmosphère. Celle du globe doit donc légèrement diminuer. Les calculs sont en accord avec les mesures et prédisent une augmentation d'environ 3 millièmes de seconde de la durée du jour.

MAURICE ARVONNY.

(1) Les vents alizés soufflent en quasi-permanence entre les hautes pressions tropicales et les basses pressions équatoriales. La rotation de la Terre les dévie vers l'ouest, d'où leur orientation globale, nord-est vers sud-ouest dans l'hémisphère boréal, sud-est vers nord-ouest dans l'hémisphère austral. Ils provoquent à l'ouest du Pacifique une surélévation des eaux qui peut atteindre 40 centimètres.



La circulation atmosphérique au niveau de l'équateur s'organise en zones (dites cellules de Walker) où le mouvement de l'air se fait dans un sens en basse atmosphère, en sens inverse à haute altitude. Les zones d'ascendance se signalent par une forte nébulosité et d'importantes précipitations. L'oscillation australe est un déplacement de la cellule de Walker du Pacifique. Le flux descendant d'air froid habituellement observé sur le Pacifique oriental disparaît en période de Nino. Le déplacement de cette cellule retentit sur toutes les autres, ce qui explique que des effets climatiques liés à l'oscillation australe s'observent bien en dehors de l'océan Pacifique.

★ Figure extraite de *The Global Climate System* (rapport de l'Organisation mondiale de météorologie).

La guerre des abeilles

INTERROGÉ récemment avec insistance par un député travailliste lors d'une séance de la Chambre des communes, le ministre britannique de la défense a reconnu — à contrecœur selon la revue *New Scientist* — que les spécialistes du Chemical Defence Establishment n'avaient trouvé aucune trace de toxine dans les très nombreux échantillons de « pluies jaunes » en provenance du Sud-Est asiatique qu'ils avaient analysés depuis 1982.

Cette déclaration semble donc infirmer les accusations répétées à plus de quinze reprises depuis 1981 par le président Reagan selon lesquelles les Soviétiques et éventuellement les Vietnamiens utilisaient des produits chimiques toxiques en Asie du Sud-Est.

En septembre 1981, M. Alexander Haig Junior, alors secrétaire d'Etat américain, fait *la première déclaration sur la* guerre chimique. Pour lui, il est prouvé que les Soviétiques et peut-être leurs alliés vietnamiens, épandent sur le Laos, le Cambodge et l'Afghanistan des produits chimiques toxiques qui laissent sur la végétation des traces de « pluies jaunes ».

Les substances toxiques sont des mycotoxines de la famille des tricothécènes, substances sécrétées par certains champignons. Mais, selon les accusations américaines, les tricothécènes présentes dans les pluies jaunes ont été fabriquées par les Soviétiques et répandues d'avion en tant qu'armes biochimiques dirigées contre les populations humaines en dépit des accords internationaux de 1925 et 1972 interdisant de telles pratiques.

Le 31 mai 1984, pendant la réunion annuelle de la très sérieuse Association américaine pour l'avancement de la science, quatre scientifiques américains de très haut niveau, les docteurs Matthew Meselson et Peter S. Ashton (de l'université Harvard), les docteurs Thomas D. Seeley (de l'université Yale) et Joan W. Nowicke (de la Smithsonian Institution) et un Britannique, le docteur Julian P. Robinson (de l'université du Sussex) présentent une communication qui réfute la thèse officielle américaine : pour eux, les pluies jaunes sont un phénomène naturel dû aux abeilles. Certes, les échantillons de pluies jaunes contiennent un ou plusieurs tricothécènes, mais ils sont constitués surtout de pollens, d'excréments et de poils d'abeilles.

Vol de nettoyage

Les cinq auteurs de la communication fondent leur affirmation sur divers arguments :

● Les ouvrières, et elles seules, rapportent au nid les pollens et le nectar qui nourriront la colonie. Mais elles ne vont *« au travail » à l'extérieur* que si la température et l'humidité le leur permettent. Elles peuvent donc rester au nid pendant des périodes plus ou moins longues. Or les ouvrières ne lâchent pas leurs excréments dans le nid. Dès que les conditions extérieures redeviennent favorables, les ouvrières se précipitent dehors en *« vol de nettoyage ». Si les colonies sont* nombreuses, ce sont des centaines de milliers d'abeilles qui sortent au même moment pour leur « vol de nettoyage ».

Dans un article d'un journal chinois publié en 1977, l'origine probable de pluies jaunes tombant parfois pendant 10 ou 20 minutes et couvrant des surfaces de 25 ares à 10 hectares est d'ailleurs imputée à des « vols de nettoyage » des abeilles.

● Les échantillons de pluies jaunes collectés auprès de réfugiés hmongs et cambodgiens ayant fui le Laos après avoir subi ce qu'ils appelaient une attaque aérienne contiennent beaucoup de pollens venant de plantes existant en Asie du Sud-Est ou même particulières à cette région.

● Les récits de Hmongs et de Cambodgiens, indéniablement traumatisés par leur fuite, ne sont pas cohérents.

● Quelques ppb (parties par milliard) d'une mycotoxine ont été trouvés dans l'urine de vingt Hmongs et Cambodgiens ayant dit avoir subi des *« attaques biochimiques »* entre un jour et cinq semaines avant le jour des prélèvements. Une de ces vingt *personnes est tombée subite*ment malade et elle est morte le jour même, soit trente-deux jours après l' « attaque biochimique ». Analysés, l'estomac et les intestins contenaient effectivement plusieurs dizaines de ppb de mycotoxine. Or on sait que, au moins chez les animaux, cette mycotoxine se décompose en quelques heures.

En dépit de la déclaration britannique, qui semble bien donner raison, avec deux ans de retard, aux arguments du docteur Meselson et de ses collègues, les autorités américaines maintiennent *leurs accusations.*

YVONNE REBEYROL.

Désinformation nucléaire

La France a « un bon dossier nucléaire », souligne Jacques Furet, chef de service au CEA. Pourquoi cacher l'information au public et risquer de l'affoler ?

par JACQUES FURET (*)

LES accidents dans les centrales nucléaires sont heureusement rares, mais, lorsqu'ils se produisent, leurs retombées dans l'opinion publique relancent le débat sur la sécurité nucléaire. Après Tchernobyl, le citoyen français a dû attendre treize jours pour apprendre que le nuage radioactif n'avait pas épargné la France. Une fois de plus, la temporisation de l'information a favorisé la déformation des faits et a entraîné l'inquiétude d'une partie de la population. Une fois de plus, les pouvoirs publics ont annoncé que des mesures seraient prises pour assurer l'information complète du public. Et une structure interministérielle chargée d'informer sur le nucléaire a été créée.



Pourtant, depuis 1973, des textes réglementaires ont été établis et des moyens ont été mis en place pour assurer l'information du public sur la sûreté nucléaire. Le service central de sûreté des installations nucléaires, créé en 1973, est notamment chargé de progresser et d'organiser l'information du public sur les problèmes de la sûreté.

Le conseil de l'information en électronucléaire, mis en place en 1977 et dissous fin 1981, avait pour mission de veiller à ce que le public ait accès à l'information technique, sanitaire, écologique, économique et financière.

L'institut de protection et de sûreté nucléaire du CEA a ouvert un centre de documentation sur la sécurité nucléaire, avec pour objectif de faciliter l'accès du public aux informations disponibles sur ce sujet. Enfin, des commissions locales d'information attachées à chaque site nucléaire ont été mises en place fin 1981.

Tout semble donc avoir été prévu pour informer le public. Pourtant, lorsque se produisent des incidents, l'information est systématiquement temporisée, et sa crédibilité est souvent mise en doute par le public. Les causes de ce blocage de la commission sont peut-être le non-respect des textes réglementaires et surtout le poids de la technostructure et du secret.

Les autorités de sûreté n'ont pas de délégation pour informer le public, et la technostructure impose un contrôle permanent du cabinet, voire du ministre, pour tout contact avec les médias. La tradition du secret qui se perpétue dans les cabinets ministériels, quelle que soit la majorité en place, impose le plus souvent la non-information pour éviter, soi-disant, d'affoler les populations.

Ne pas répondre aux journalistes

Par ailleurs, les informations *reçues au niveau d'un cabinet* sont nombreuses, souvent discordantes. Leur tri n'est pas facile, d'autant plus qu'il est souvent guidé par le politique. Dans ces conditions, comment éviter les bavures dans l'information du public ? En 1975, on a supprimé du dossier d'*Energie* N° 4, consacré à la sûreté nucléaire, la liste des principaux incidents survenus en France depuis 1973. *Il ne fallait pas citer d'accidents s'étant produits.*

En 1978, on a recommandé au service central de sûreté des installations nucléaires d'éviter toute relation avec le secrétaire du comité en information électronucléaire. *Ne pas confondre information en électronucléaire et information en sûreté nucléaire.*

On constate, d'autre part, que la rédaction d'un ouvrage sur la sécurité nucléaire, entreprise à la demande du secrétaire général du comité interministériel de la sécurité nucléaire en 1977, n'a toujours pas abouti à une publication en 1986. Gâchis d'autant plus déplorable que l'auteur a eu le mérite d'y *présenter* la sécurité nucléaire d'une manière claire et accessible. Mais pour les technocrates du ministère, l'idée est saugrenue. Pour eux, les Français ne sont pas capables de comprendre les enjeux du développement de l'énergie nucléaire. Alors, pour étouffer ces bavures, on accuse les médias.

Les consignes du service central *de sûreté* des installations nucléaires données au chargé de mission des relations publiques (au temps où cette mission figurait dans l'organigramme du service) étaient les suivantes : lorsqu'un incident se produit sur une installation, ne pas répondre aux questions des journalistes. Faire savoir éventuellement qu'on analyse l'incident. Si cette analyse est disponible, avant d'en transmettre les éléments, demander l'accord du service de presse et du cabinet. Il va de soi que, dans ces conditions, les journalistes ne se bousculaient pas pour obtenir des informations auprès du service central de sûreté des installations nucléaires.

Il semble difficile, étant donnée la centralisation qui paralyse l'initiative *à tous les niveaux* de la technostructure, de pouvoir remédier à cet état de fait. Les techniciens du nucléaire devraient y porter plus d'attention et faire prévaloir leur point de vue sur celui des technocrates des ministères, dont les pouvoirs de décision sont sans commune mesure avec leurs compétences.

Le dossier du nucléaire est bon. L'énergie nucléaire est un des domaines de la technologie du vingtième siècle pour lesquels les risques ont été évalués avec beaucoup de soin. Des moyens de prévention ont été étudiés, développés et installés pour limiter ces risques à un niveau admissible. Qui peut nier qu'EDF est en train d'accumuler des records de production d'électricité sans accident grave et une expérience d'exploitation sans précédent dans le monde ? Que la France est citée en exemple dans les milieux internationaux pour le développement du nucléaire ? Que l'existence dans notre pays d'un producteur d'électricité unique et d'un seul fournisseur de chaudières nucléaires facilite le travail de normalisation, permet d'approfondir l'analyse de sûreté, permet surtout d'améliorer dans les conditions les plus favorables la sûreté d'exploitation et d'en assurer le contrôle.

Mais qui peut avancer que la filière des réacteurs développée en France est la meilleure ? Qu'un accident grave ne se produira pas ? Qui peut nier que des incidents se produisent régulièrement dans les installations et que la majorité d'entre eux sont bénins ? Qui peut nier que ces incidents rappellent que rien n'est gagné d'avance en sûreté nucléaire et que la vigilance reste la règle d'or ?

C'est en assurant pour le public, avec le plus grand soin, la transparence de l'expérience d'exploitation des centrales *nucléaires avec ses* conséquences sur l'environnement et les populations que l'opinion française favorable au nucléaire gardera sa confiance. Puissent les technocrates entendre l'appel des techniciens du nucléaire : *« Le dossier du nucléaire est bon, ouvrez-le largement au public. Au lieu de temporiser ou de cacher l'information qu'il contient, donnez aux citoyens la possibilité de faire leur propre contre-expertise. Car ils sont capables de comprendre et de jauger les enjeux de cette énergie nucléaire indispensable à notre pays. »*

(*) Chef de service au Commissariat à l'énergie atomique ; inspecteur des installations nucléaires de base, chargé de mission au service central de sûreté des installations nucléaires de 1978 à 1981.

Banal ou tabou ?

LES centrales nucléaires sont-elles des installations industrielles comme les autres ? Si l'on en croit EDF, oui. *« Une centrale nucléaire est une centrale thermique ordinaire, dont la chaudière est un réacteur nucléaire »*, affirme une plaquette parue avant Tchernobyl. Si l'on observe la pratique sur le terrain, non : les sites sont hérissés de clôtures électriques, barbelés, caméras de contrôle, et sillonnés par des « rondiers » (à l'intérieur) ou des gendarmes (à l'extérieur). *Papiers d'identité pour entrer.* Cartes magnétiques et sas de sûreté pour le personnel. La sécurité est quasi militaire.

Pour les pouvoirs publics, les centrales *nucléaires* échappent à la règle commune. Elles ne sont pas considérées comme des installations classées, appellation qui recouvre tout établissement susceptible de créer des nuisances. Elles ne sont donc pas surveillées par les mêmes fonctionnaires. Elles demeurent sous le contrôle d'organismes dépendant tous, qu'il s'agisse *de sûreté (à l'intérieur) ou de* sécurité (à l'extérieur), du Commissariat à l'énergie atomique. Comme EDF pour sa production d'électricité nucléaire. Le producteur est donc son propre contrôleur, sous prétexte que celui qui fabrique est le mieux placé pour déceler d'éventuels problèmes. Surtout qu'en matière nucléaire...

On se heurte donc à un mur. Sujet tabou, le nucléaire reste confiné au cercle de ceux qui le manipulent, aussi sûrement qu'une éventuelle fuite radioactive dans son enceinte de confinement en béton. Quant à l'information, parcimonieusement distillée aux rares commissions locales qui fonctionnent, elle ne peut être répandue nationalement que par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI).

Les plans ORSEC-RAD (organisation des secours contre les radiations) restent cachés dans les tiroirs des préfets à cause du secret militaire. Quant aux mairies qui disposent de l'exemplaire expurgé, elles préfèrent le ranger sur une étagère et s'en remettre aux professionnels de la protection civile, c'est-à-dire aux sapeurs-pompiers. Eux seuls ont eu droit, le 15 mars dernier à Valabre (Bouches-du-Rhône), à l'exercice INTEX *(exercice international de prévi*sion de zones de retombées radioactives). Et l'on ne se préparait alors qu'aux retombées d'une explosion de bombe. Un autre exercice a eu lieu le 21 juin en Côte-d'Or, mais on simulait la chute d'un satellite radioactif...

Après la catastrophe de Tchernobyl, on est en droit de *souhaiter que toutes les com*munes, et non plus seulement celles qui se trouvent dans un rayon de dix kilomètres, disposent du plan ORSEC-RAD. Comme chez nos voisins où, pourtant, le parc nucléaire est beaucoup moins dense, il faut que chaque citoyen connaisse les dispositions à prendre en cas de fuite radioactive. De la même façon que, dans les avions, on demande à chaque passager d'attacher sa ceinture, de lire le plan d'évacuation situé devant son siège et d'écouter les instructions du personnel de *bord en cas de dépressurisa*tion. Nul ne peut affirmer qu'une centrale nucléaire est plus sûre qu'un avion de ligne, ou même qu'une navette spatiale...

L'énergie nucléaire, en France, est devenue banale. Que la sécurité nucléaire le devienne aussi, sous peine de paraître suspecte et, justement, d'alimenter les craintes.

ROGER CANS.

Les boussoles de l'espace

(Suite de la suite page 17.)

Pour ce faire le CNES va donc investir 22 millions de francs, afin de mettre en place à Toulouse un nouveau centre de traitement, qui sera opérationnel le 1er février 1987, et d'installer un deuxième centre, dans la région de Washington, pour les besoins des clients américains.

La seconde opération est d'une nature voisine et consiste à mettre en place un système spatial de localisation et de messageries pour mobiles (camions, locomotives, avions, etc.). Plutôt que de perdre un temps précieux à mettre au point son propre système, le CNES a préféré s'associer avec un de ses vieux clients, la société américaine Geostar, qui dispose outre-Atlantique de compétences reconnues.

De l'avis même du directeur général du CNES, M. Frédéric d'Allest, *« ce système très simple offre des précisions de localisation remarquables (10 à 100 m), à condition de connaître l'altitude des véhicules à repérer »*. Concrètement, le système Geostar, qui en Europe prendra le nom de Locstar, fonctionne de la manière suivante : *un signal d'interrogation*, relayé par satellite, est transmis plusieurs fois par seconde par une station de contrôle au sol à l'ensemble des émetteurs-récepteurs installés sur les véhicules à localiser.

Dialogue planétaire

Le plus souvent, ces émetteurs-récepteurs, qui disposent chacun d'un code d'identification propre, sont en écoute silencieuse. Mais, dans certaines conditions, ils peuvent répondre à l'interrogation par une courte rafale de messages à destination d'au moins deux satellites.

Connaissant l'altitude du véhicule, la station de contrôle au sol peut alors calculer deux positions du mobile obtenues par l'intersection de deux cercles : l'une dans l'hémisphère Nord, l'autre dans le Sud (1).

Pour un camion voyageant en Europe, le choix devient facile. Ainsi le propriétaire d'une flotte de camions pourra-t-il dialoguer avec ses chauffeurs tout en connaissant heure par heure *leur* position. Ainsi une société pourra-t-elle à tout moment entrer en liaison avec ses vendeurs ou ses dépanneurs, ou encore suivre, comme va le faire le département d'Etat à l'énergie, les transports de matières nucléaires sur le territoire américain.

Pour assurer de tels services sur l'ensemble du globe, à l'exception des régions polaires, six satellites seulement et trois stations au sol sont nécessaires. Pour l'heure, on n'en est pas là. Le CNES prépare pour la fin de ce mois un dossier technique à présenter aux investisseurs européens, de manière à créer au début de l'an prochain une société qui exploitera à partir de 1989 le système Locstar sur l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

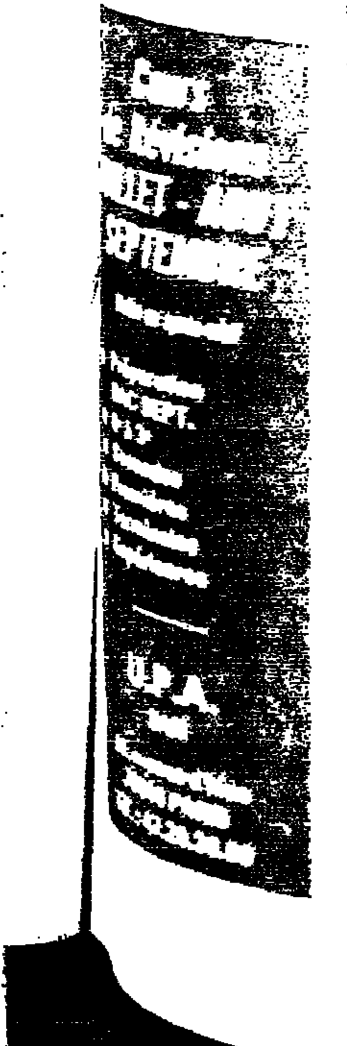
Le marché est prometteur et, si l'on en croit M. d'Allest, quelque 300 000 à 350 000 mobiles (2) pourraient être équipés de terminaux au cours de la période 1990-1994. Mais au-delà, si l'affaire marche, ce sont des millions d'utilisateurs potentiels qu'il faut envisager, ce qui nécessiterait non pas d'équiper des satellites destinés à d'autres tâches, mais de mettre en orbite des satellites spécialisés.

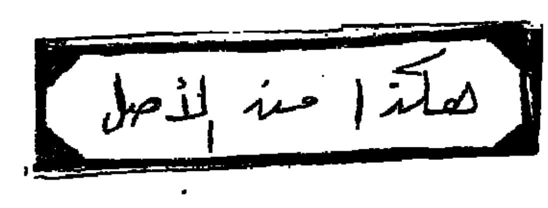
JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) *Une erreur de 1 mètre en altitude* se traduit par une erreur de 2 mètres en position.

(2) 70 % des équipements seraient sur les flottes de camions, 20 à 25 % sur des véhicules officiels, voitures de *louage, taxis, le reste étant réparti* entre les trains, les bateaux de plaisance et les avions légers.







SECTEURS DE POINTE

FORMATIONS HAUT NIVEAU

Les cracks d'Air France

Finis les pionniers de l'air.
A l'heure de la concurrence à-tout-va,
une grande compagnie aérienne se doit
de sélectionner scientifiquement ses poulains.

VINGT-TROIS nouveaux attachés de direction ont été sélectionnés par Air France, au mois de juin, selon une procédure de recrutement rénovée qui servira désormais à la compagnie nationale pour sélectionner les cadres diplômés dont elle a besoin.

« Air France participe à une industrie du transport aérien qui a évolué et qui évolue sans cesse, explique M. Gérard Orizet, directeur général adjoint, responsable des affaires sociales et de la communication. *Les règles régissant le recrutement avaient été définies dans les années 50, à une époque où tout était très organisé. Par exemple, l'IATA (l'Association du transport aérien international) précisait la taille et les ingrédients des sandwiches servis en classe économique... Aujourd'hui, le contexte a changé ; c'est la concurrence et le libéralisme qui dominent. Il nous fallait donc modifier notre politique de sélection pour attirer des hommes et des femmes possédant de réelles qualités personnelles. »*

Car une solide formation de base – le baccalauréat plus cinq ans d'études supérieures – ne suffit plus. Des qualités d'adaptabilité sont indispensables pour affronter les bouleversements économiques, psychologiques et techniques qui attendent le futur cadre. Enfin, une aptitude à la communication permettra à celui qui aura su la développer d'expliquer ses choix et de convaincre ses subalternes, le commandement hiérarchique n'étant plus d'actualité.

Le parcours du combattant

Air France a modifié son système de recrutement en conséquence. Alors que, auparavant, des spécialistes – psychologues et graphologues – pesaient très lourd dans les choix, il a été décidé de leur associer des cadres de la compagnie. A cela, deux avantages : d'une part, l'« ancien » apportera sa vision plus concrète des capacités d'intégration du futur cadre et, d'autre part, il communiquera à celui-ci des informations précises et vérifiées sur ce qui l'attend. D'autre part, Air France a pris conscience qu'elle ne pouvait attendre que les candidats se bousculent pour entrer chez elle et qu'elle devrait, comme les autres entreprises, envoyer des « rabatteurs » dans les écoles de commerce et d'ingénieurs, pour vanter ses carrières. Enfin, la compagnie nationale a conçu un programme de sélection de cinq à six semaines, alors qu'il lui fallait, avant, huit à neuf mois pour faire son choix. Quand elle écrivait au cadre sélectionné qu'elle l'attendait, elle se voyait parfois répondre qu'il n'avait pu attendre et qu'il était en poste chez Unilever ou Pechiney !

Le bon candidat pour Air France ? Un homme ou une femme de trente ans au maximum, titulaire de deux diplômes si possible. Par exemple, un titre d'ingénieur et un autre de Sciences-Po, ou une licence de lettres et un diplôme de Sup de Co. La compagnie souhaite que ses candidats proviennent pour 40 % d'écoles scientifiques et techniques, pour 30 % d'écoles de commerce et pour 30 % de l'Université.

Deux fois par an, en mai-juin et en septembre-octobre, Air France organise une session pour choisir une quinzaine de ses futurs cadres parmi les plus réalistes, les plus imaginatifs, mais aussi les plus doués pour la prise de décision et l'animation et, surtout, les plus responsables.

Le parcours du combattant commence par l'envoi d'une lettre de candidature. Sur les trois mille candidatures reçues, un millier sont rejetées immédiatement pour des raisons de nationalité, d'âge ou de diplôme. Sur les deux mille restantes, neuf cents environ font l'objet d'une analyse graphologique qui permet d'en conserver deux cents pour la journée de sélection.

Ces deux cents « heureux » postulants commencent par un entretien d'une heure avec un cadre de la fonction à laquelle leur formation initiale semble les destiner ; puis un deuxième (une heure également) avec un représentant de la direction du personnel. Ensuite, ils subissent une épreuve d'analyse et de synthèse (deux heures) qui consiste à réduire cinq pages de Camus, de Soustelle ou de Valéry à deux mille mots, *« seule épreuve objective et totalement anonyme, dénotant l'agilité d'esprit et une expression convenable »*, selon M. Orizet.

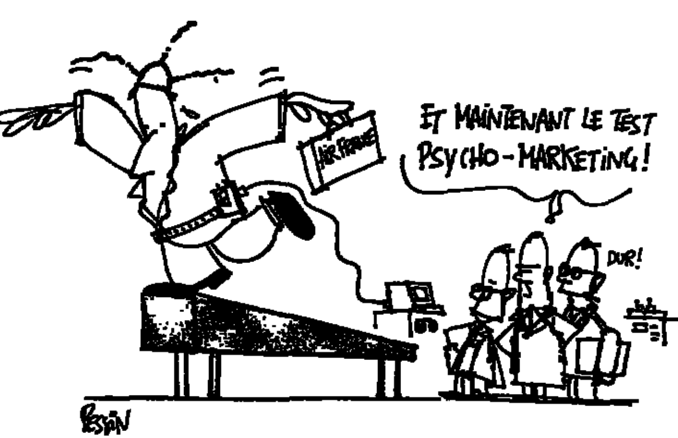
Les candidats ayant une expérience professionnelle rencontrent ensuite un psychologue (une heure), et ceux qui n'en ont pas subissent un examen graphologique approfondi (une heure). Enfin vient l'épreuve d'anglais (une demi-heure) : après avoir écouté une bande enregistrée, le postulant reçoit un texte où il doit remplir une cinquantaine de blancs, et il doit répondre à cent questions de grammaire et de prononciation.

Cinquante personnes sont retenues à l'issue de ces épreuves. Elles sont convoquées pour un entretien (quarante-cinq minutes) avec un jury de trois cadres d'Air France venus des services techniques et commerciaux, ainsi que du service du personnel. La direction générale arrête son choix au vu des dossiers qui lui sont transmis.

Après ce steeple-chase vient le temps du noviciat. Car Air France veut modeler avec soin des gens qui vont cheminer pendant plus de trente ans dans ses organigrammes.

Les quinze nouveaux attachés de direction se voient proposer une phase d'insertion de deux à quatre ans, selon leur âge et leur expérience professionnelle. Ils vont occuper deux emplois successifs et différents, et tous les six mois, ils seront suivis par une commission qui examinera les fiches d'appréciation de deux supérieurs hiérarchiques et les résultats d'un entretien avec la direction du personnel.

Tous travaillent d'abord trois mois sur le tas : en escale, à l'enregistrement des passagers ou sur la piste. La première affectation n'excède pas neuf mois, et elle est suivie de trois semaines d'un stage destiné à approfondir la connaissance du fonctionnement de la compagnie. Trois stages sont obligatoires : sur la législation sociale, la gestion des ressources humaines et l'aide à la communication. A ce stade, la rémunération varie selon les diplômes, l'expérience professionnelle et les aptitudes, mais, à titre d'exemple, on peut dire que les anciens élèves d'une école d'ingénieurs perçoivent, en moyenne, 155 000 F de salaire brut annuel.



La prochaine session de sélection des futurs cadres d'Air France aura lieu pendant l'automne 1986. Les candidatures seront reçues jusqu'au 12 octobre. Résumé, épreuves, entretien... Ils sauront, en novembre, s'ils auront l'honneur d'entrer à la compagnie nationale et, ainsi, l'avantage de pouvoir gagner pour pas cher l'autre bout du monde.

ALAIN FAUJAS.

Demain

Minitels à écran plat

La société Matra a été retenue, à la suite d'une consultation internationale, pour la fourniture de dix mille minitels à écran plat (dont cinq mille en tranche conditionnelle).

Le minitel sera : pourvu d'un écran à cristaux liquides d'origine norvégienne, de définition 640 × 250 points ; doté d'options telles que numéroteur, coupleur acoustique, compatibilité ASCII 80 colonnes ; adapté à l'utilisation par des professionnels en déplacement.

La livraison des premiers terminaux devrait débuter dans dix-huit mois.

Faust à Toulouse

Le Salon international des techniques et énergies du futur (SITEF) rassemble tous les deux ans à Toulouse des centaines de spécialistes de la robotique ou de l'électronique. C'est devenu une étape obligée pour les marathoniens de l'exposition professionnelle et grand public. Il manquait une manifestation plus ambitieuse qui ferait entrevoir les voies d'un futur où l'artiste partage son atelier avec le technicien. Le Forum des arts de l'université scientifique et technique (FAUST) jouera ce rôle en alternance avec le SITEF.

Ce Forum se voudrait autre chose qu'un simple Salon, lieu de démonstration et de vente. Il entend faire la part belle à la création, aux rencontres surprenantes qui sont parfois à l'origine des inventions technologiques modernes. L'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), le CERT (Centre d'études et de recherche de Toulouse), le CNRS Spot-Image, toute nouvelle société chargée de commercialiser les photos du satellite Spot, l'INA (Institut national de l'audiovisuel), autant de sociétés ou d'organismes officiels qui ont signé un pacte avec FAUST et lui apporteront leur concours.

Mais cette manifestation ne tiendrait pas ses promesses si elle ne donnait à voir et à entendre quelques spectacles, où sont mariées justement les intuitions de l'artiste et les inventions du « technicien ».

Trois exemples parmi d'autres.

L'UPIC, conçu par le compositeur Iannis Xenakis, est un outil d'aide à la composition musicale qui se présente sous la forme d'un ordinateur relié à une grande table graphique sur laquelle l'utilisateur dessine sa musique. A l'autre bout de la chaîne, des haut-parleurs diffusent le son. Il peut être mis entre toutes les mains, de l'enfant au compositeur le plus expérimenté (et même s'il ne connaît rien à l'informatique) ; chacun pourra utiliser l'UPIC en fonction de son propre talent.

Le Grenier de Toulouse présentera un spectacle réalisé par André Serré : *le Beau Danube bleu*.

Pourquoi cette bonne vieille valse, qui a déjà fait tournoyer plusieurs générations de danseurs, n'ambitionnerait-elle pas de faire un tour dans le vingt et unième siècle ? Sans trucage électronique ou toilettage technologique ; simplement écoutée avec les moyens que le *son*, aujourd'hui, met à notre disposition.

« La structure même de cette musique passée à une puissance de 10 000 watts, raconte André Serré, *vous ouvre le sternum, vous fait prendre un grand bol d'oxygène ; vous vivez pendant 3 minutes 40 secondes dans un autre monde, sur une autre planète. »*

De même enfin, *Copernic Opéra*, opéra chorégraphique, met en œuvre : un espace sonore interactif contrôlé numériquement, conçu et réalisé par le studio LIMCA, autour du système informatique musical Quatron, et pour lequel Rolf Gehlhaar a composé la partition ; une chorégraphie de Kilina Crémona comme partition de gestes, les danseurs comme interprètes de l'espace sonore ; une scénographie du sculpteur Daniel Pontoreau ; une régie lumière d'Yves Cassagne ; une amplification de 4 à 8 canaux (6 à 12 haut-parleurs).

La musique est générée par un processeur audio-numérique en temps réel (Quatron), piloté par un ordinateur. L'œuvre consiste en un ensemble de structures sonores, que les danseurs, par leurs gestes et mouvements dans l'espace, vont moduler.

Les positions et mouvements des danseurs, événements gestuels, sont perçus par l'ordinateur à travers un système de détecteurs. Celui-ci utilise ces événements sous forme de données, pour piloter le Quatron selon les structures sonores proposées par le compositeur. Ces structures musicales vont elles-mêmes évoluer dans le cours du spectacle.

Ce sont donc les danseurs qui, par leurs évolutions dans l'espace, déclenchent, contrôlent, modèlent, le développement d'événements sonores et compositionnels. Ils sont les interprètes d'une double partition chorégraphique et musicale.

★ **Du 21 au 25 octobre 1986. Secrétariat général : FAUST, mairie de Toulouse, 34, rue Pargaminières, 31000 Toulouse. Tél. : (33) 61-21-44-74.**

Soudage informatique

Un système expert d'aide au diagnostic des pannes d'un poste de soudage a été mis en service dans l'usine de construction des chaudières nucléaires de Framatome, à Chalon-sur-Saône. Il a été réalisé par Framentec, la filiale de Framatome spécialisée dans l'utilisation des techniques de l'intelligence artificielle. Il comporte quelque douze cents règles qui permettent de comprendre la raison d'une panne et d'indiquer, suivant les cas, à l'ouvrier soudeur lui-même, ou au service de maintenance, quelle intervention est susceptible de remettre en marche l'atelier. Une difficulté sérieuse a été d'assurer le fonctionnement d'un micro-ordinateur – un compact portable – dans un environnement industriel où l'air est chargé de particules métalliques et où des arcs électriques créent de forts champs électromagnétiques perturbateurs. Le système n'est adapté qu'à un type de soudure très spécial – le beurrage, en langage technique – utilisé sur certaines parties des générateurs de vapeur. Mais cette réalisation prototype devrait être ensuite étendue aux autres postes de soudage.

M. A.

RECHERCHES

Ordinateur lumineux

La puissance des ordinateurs a des limites.
L'optique devrait permettre de les transgresser.
Mais ce n'est pas pour demain.

L'ORDINATEUR ploie aujourd'hui sous des calculs d'une complexité toujours croissante. Comment augmenter de façon importante les capacités des calculateurs actuels ? C'est par une véritable révolution que les chercheurs en optique et en optoélectronique tentent de répondre. Utiliser des photons, c'est-à-dire des faisceaux lumineux, à la place des électrons, c'est-à-dire des courants électriques : l'ordinateur optique est né... du moins sur le papier.

Si l'idée n'est pas neuve, puisque les chercheurs de la société IBM l'avaient déjà pressentie il y a une vingtaine d'années, elle exerce cependant un grand pouvoir de séduction et mobilise depuis un an dix-neuf équipes européennes de recherche, au sein du programme EJOB (European Joint Optical Bistability Project). Doté d'un budget de 13 milliards de francs, ce programme, qui associe notamment deux équipes françaises, de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et de l'Institut d'électronique fondamentale d'Orsay, est actuellement dans sa phase de maturité. La principale ambition du programme est d'établir, dès l'année prochaine, s'il est possible de fabriquer un composant équivalent optique du transistor des ordinateurs électroniques qui serait l'élément de base d'un nouveau calculateur.

Connexions optiques

L'accroissement de la puissance des ordinateurs est limité par la vitesse du signal électrique dans les composants et par la structure même des composants. Or, malgré les progrès obtenus depuis une quarantaine d'années, on a besoin de diminuer encore les temps de calcul. Des secteurs comme l'avionique ou la prospection de champs pétrolifères sous-marins, par analyse d'échos sur le fond, font intervenir des opérations toujours plus nombreuses et plus complexes. L'étude d'un profil d'avion nécessite par exemple des calculs sur plusieurs centaines de milliers de points, chacun pouvant compter plusieurs dizaines de variables.

La plupart des secteurs de pointe actuels, comme la robotique, l'intelligence artificielle, ou encore la cartographie automatique à partir de systèmes de télédétection, sont eux aussi de plus en plus gourmands. Enfin, les calculs de simulation, tels qu'étude du comportement d'un réacteur nucléaire ou phénomènes météorologiques, dépassent largement les capacités des ordinateurs existants. Les superordinateurs les plus puissants sont capables d'effectuer un milliard d'opérations par seconde, ce qui est encore insuffisant face à la demande.

L'ordinateur optique apporte, en théorie, des solutions radicales à ce problème. Tout d'abord parce que le « transistor optique », c'est-à-dire l'élément de base de l'ordinateur *(voir l'encadré)*, pourrait traiter l'information (codée en impulsions lumineuses à l'aide d'un laser, par exemple) mille fois plus vite que ne le fait le transistor électronique actuel.

Ensuite, le recours à l'optique devrait améliorer très sensiblement la résolution des problèmes dit de « parallélisme ». Pour multiplier la vitesse d'exécution des calculs, l'idée récente mise en application dans les superordinateurs consiste à ne plus exécuter les instructions de façon séquentielle, c'est-à-dire les unes après les autres, mais en parallèle, en les répartissant entre plusieurs calculateurs.

Cependant, le nombre de ceux-ci reste petit ; pour relier des centaines de calculateurs, il faudrait un réseau très complexe et touffu, irréalisable en pratique. L'utilisation de connexions optiques pourrait simplifier ce problème : les photons, particules de lumière, n'interagissent pas entre eux, et ils n'ont pas besoin de support matériel pour se déplacer.

Les perspectives de cette technologie sont donc très prometteuses. Mais si des composants optiques ont déjà vu le jour, notamment aux Laboratoires Bell et dans l'équipe du professeur Desmond Smith à l'université d'Edimbourg, on semble encore très loin des phases d'exploitation.

Ce qui fait dire aux physiciens de la Société française d'optique qu'une *« attaque simultanée sur tous les fronts (connexions optiques, bistables) serait inhumaine »*. Et malgré l'optimisme qui se nourrit des crédits de recherche massivement engagés outre-Atlantique par le SDI Optical Computing Consortium, ou le géant des télécommunications ATT, ce n'est pas vers le « tout optique » que l'on semble devoir se diriger dans l'immédiat, mais plutôt vers un calculateur sous forme de composants électroniques connectés optiquement.

MICHEL FANTIN.

PUBLICATION JUDICIAIRE
CONTREFAÇON DE LA MARQUE « JOY » DE LA SOCIÉTÉ JEAN PATOU PARFUMEUR PAR LA SOCIÉTÉ JOY

Par JUGEMENT DÉFINITIF en date du 21 février 1986, la troisième CHAMBRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS :

– Dit que l'adoption et l'utilisation par la Société JOY, SARL, 324, rue Saint-Martin, 75003 PARIS, de la dénomination « JOY » à titre de nom commercial, le dépôt, le 25 août 1983, de cette dénomination à titre de marque et son utilisation enregistrée pour désigner des vêtements constituent des actes de contrefaçon de la marque « JOY », dûment enregistrée, dont est titulaire la Société Jean PATOU PARFUMEUR ;

– Interdit à la Société JOY l'utilisation de la dénomination « JOY » sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, et ce sous astreinte de 100 francs par infraction constatée passé le délai de deux mois à compter de la signification du présent jugement ;

– Dit également que la Société JOY devra justifier avoir effectué les démarches nécessaires pour obtenir une modification de sa dénomination sociale dans le délai de deux mois à compter de la signification du présent jugement et passé ce délai sous astreinte de 100 francs (cent francs) par jour de retard.

....

– Ordonne la confiscation pour la destruction sous contrôle d'huissier de justice choisi par la demanderesse, aux frais de la Société JOY, de tout document portant la mention « JOY » aux mains de la Société JOY, et ce sous astreinte de 100 francs (cent francs) par jour de retard passé le délai de deux mois à compter de la signification du présent jugement ;

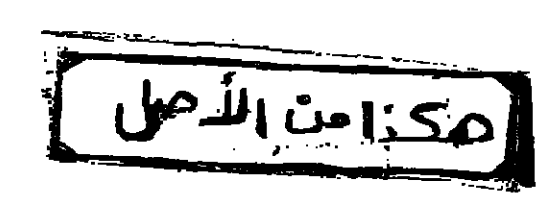
– Condamne la Société JOY à payer à la Société JEAN PATOU PARFUMEUR la somme de 30 000 francs (trente mille francs) en réparation du préjudice subi par ses actes de contrefaçon ;

– Ordonne la publication du dispositif du jugement dans trois revues ou journaux au choix de la Société JEAN PATOU PARFUMEUR et aux frais de la Société JOY, sans que le coût global de ces insertions puisse excéder la somme de 30 000 francs (trente mille francs) HT ;

– Condamne la Société JOY à payer à la Société JEAN PATOU PARFUMEUR la somme de 2 500 francs (deux mille cinq cents francs) au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

....

– Condamne la Société JOY aux dépens.



SECTEURS DE POINTE



Après une bonne formation de base et 3 ans d'expérience minimum (technique et/ou informatique), vous avez les pieds sur terre et la volonté d'entreprendre.
Notre jeune société filiale d'un groupe informatique, connait grâce à son savoir-faire un développement important en France et à l'étranger sur le marché de la sécurité des systèmes informatiques (accès physique et logique, back-up...).
En liaison avec notre directeur général et après une formation très complète, nous vous proposons de suivre sur le plan technique puis commercial nos clients et prospects français et étrangers (anglais indispensable) avec une rémunération et des perspectives d'évolution à votre mesure.



Merci d'envoyer lettre + C.V. + photo à SYLIS - Jacques ANIS - 47, rue de Liège - 75008 PARIS - Tél. 42.93.06.77.

---

aerospatiale

DIVISION ENGINS TACTIQUES

recherche dans le cadre de son
DEPARTEMENT CONCEPTION-CALCUL et SIMULATION
doté de moyens de recherche modernes adaptés aux techniques de pointe.

DES INGENIEURS DE HAUT NIVEAU

X, ENSAe, ECP, ENSTA, ESE

Enthousiastes, ayant de l'imagination et le goût du travail en équipe, pour leur confier la conception de projets et d'avant-projets concernant des études de pilotage-guidage, d'optimisation et de systèmes.



aerospatiale

Adresser CV détaillé à
aerospatiale
Division Engins Tactiques
Service Relations-Formation
2 rue Béranger BP 84
92322 Chatillon Cedex



Le futur c'est aujourd'hui

La maîtrise des nouveaux espaces

Avec des produits à la pointe de la technologie dans la Telématique et la Vidéocommunication, VTCOM, département de FRANCE CABLES ET RADIO, maîtrise les nouveaux médias les plus créatifs. Doté d'importants moyens techniques, il gere de nombreux services Kiosques et anime des évenements nationaux.
Chez VTCOM, le futur c'est aujourd'hui.
Nous voulons associer à notre expansion un

Chef de projet télématique

Vous possédez 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine de la communication ou de l'audio-visuel et si possible de la Telématique.
Vous prendrez en charge l'étude, la création et la réalisation de services Grand Public et professionnels (définition des services, ergonomie, animation...).
Rejoignez les décideurs du futur.
Adressez votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions sous réf. CL. A·47 M. à Monsieur Chaperon, Direction des Relations Humaines et de l'Administration FRANCE CABLES ET RADIO, 124 rue Réaumur 75002 Paris.





SARCEM S.A. **GENEVE**

cherche pour sa filiale française, entrée immédiate ou à convenir :

UN INGENIEUR EN ELECTRONIQUE

Niveau INSA ou équivalent

pour participation au développement d'une nouvelle commande numérique.

Demandons :
- solides connaissances en électronique/microprocesseurs,
- bonne expérience dans le domaine de la conception de commandes numériques,

notamment connaissances des :
- technologies des différents moteurs (pas-à-pas, DC),
- techniques d'interpolation,
- microprocesseurs, microcontrôleurs (bus/périphériques, etc),
- langages de programmation (assembleur, langages de haut niveau), programmation temps réel, multitasking (connaissances microprocesseur 68000 souhaitées).

Offrons :
- travail intéressant avec équipe jeune et dynamique,
- avantages sociaux,
- salaire intéressant selon capacité et niveau.

Pour les candidats intéressés, prière d'écrire à :
SARCEM S.A. - Boîte Postale 371 - CH-1217 MEYRIN (Genève) - SUISSE.

Contact-téléphone (1) 42.61.82.81

CHEFS DE PROJET

Vous disposez de 3 à 6 années d'expérience dans les études d'équipements utilisant les techniques numériques et la micro-informatique, de préférence dans le domaine des télécommunications.

Vous assurez la conception d'ensemble et la conduite de projets (gestion du planning et du budget, animation d'équipe, coordination des sociétés coopérantes) relatifs à des équipements ou à des systèmes nouveaux de transmissions numériques.

(Réf. 91126/LM)

EXPERT MICRO-ÉLECTRONIQUE

Vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans la conception ou la production de circuits intégrés VLSI en technologie CMOS.

Dans le cadre d'un projet visant à développer nos moyens de conception de circuits intégrés, vous êtes chargé selon votre profil :

– d'animer l'équipe responsable de la définition des méthodes et des outils de conception,

– d'assurer la responsabilité qualité du programme auprès du service de conception et des fournisseurs.

(Réf. 91128/LM)

INGÉNIEURS LOGICIEL

Vous disposez de 2 à 3 ans d'expérience en développement de logiciels temps réel.

Nous vous proposons, selon votre profil et vos aspirations :

– d'assurer la conduite complète et autonome de projets de logiciels temps réel en animant une équipe de réalisation,

– de participer, au sein de l'équipe Génie Logiciel, au développement de l'atelier logiciel et à l'étude et à la mise en place de techniques nouvelles.

(Réf. 91127/LM)

CARRIÈRE EN FLÈCHE

CONCEPTEUR DE RÉSEAUX ET SYSTÈMES

Plusieurs années d'expérience dans le secteur des télécommunications vous ont donné une compétence solide en réseaux numériques, en transmission et en guerre électronique.

Au sein d'une équipe d'études amont, vous serez chargé de définir et concevoir des systèmes nouveaux : architecture et organisation, choix du type de modulation, des procédures et des protocoles adaptés, étude de moyens de protection.

(Réf. 91129/LM)

Spécialiste de réputation mondiale dans le domaine des équipements de radiocommunications et de guerre électronique, nous imposons notre compétence en remportant, sur les marchés les plus difficiles, des contrats de maîtrise d'œuvre de grands réseaux et de systèmes de télécommunications. Pour répondre aux nouvelles affaires qui nous sont confiées, nous renforçons notre potentiel technique en proposant des postes de chefs de projet et d'experts à des ingénieurs confirmés.

Diplômé d'une grande école d'électronique ou d'informatique, vous disposez d'une expérience solide (3 à 10 ans selon les postes) dans le domaine des télécommunications, vous souhaitez exercer des responsabilités motivantes, faisant largement appel à votre capacité d'engagement personnel et à votre esprit d'innovation. Venez relever les challenges que nous vous proposons : nous saurons vous rétribuer et vous faire évoluer selon vos performances et votre potentiel.

EXPERT ANTENNES

2 à 3 années d'expérience vous ont donné une compétence solide dans le domaine des antennes, de la propagation et de la radio-émission-réception, impliquant une bonne pratique du calcul théorique et de la simulation.

Agissant comme Expert Antennes, vous exercez un rôle de Conseil auprès des laboratoires et des chefs de projet, tout en prenant en charge l'étude et la réalisation d'antennes spécifiques.

(Réf. 91125/LM).

EXPERT EN TRAITEMENT DU SIGNAL

Spécialiste de haut niveau en Traitement du Signal pour radiocommunications (plus de 4 ans d'expérience), votre compétence, attestée par des publications ou dépôts de brevets, vous permettent :

– d'intervenir comme expert auprès des laboratoires et des chefs de projet,

– de concevoir et de conduire les premières réalisations des parties Traitement du Signal de nouveaux systèmes de télécommunications.

(Réf. 91124/LM)

La Division Télécommunications de THOMSON-CSF emploie 2700 personnes, dont 590 ingénieurs et cadres en région parisienne et en province. Les postes proposés sont basés à Gennevilliers.

Merci de joindre notre contact-téléphone au (1) 42.61.82.81, (de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 10 h à 13 h le samedi) ou d'adresser votre dossier de candidature à Dominique BAILLY, Emploi et Gestion des Cadres, 66, rue du Fossé-Blanc, 92231 GENNEVILLIERS CEDEX.

THOMSON-CSF
DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS

MERLIN GERIN

" COPICS " vous connaissez ?...
Vous le maîtrisez, mais vous aimeriez aller plus loin...

Pour cela, nous vous offrons, en région **Rhône-Alpes,** dans une activité de haute technologie, en plus de la responsabilité du développement des applications GPAO, l'opportunité de vous exprimer dans une **équipe informatique industrielle** développant rapidement son action dans les domaines suivants :
– conception développement de l'informatique de division dans l'optique de l'intégration CFAO - GPAO et réseaux,
– assistance formation des utilisateurs en informatique et bureautique dans les services internes de la maison mère et en filiale.

Vous nous apporterez votre expérience « Terrain » d'au moins 2 ans en COPICS à un niveau ingénieur.	Nous vous apporterons l'expérience de tout le Groupe MERLIN GERIN sur des domaines informatiques très complets et en expansion rapide.

Merci d'adresser votre dossier de candidature au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres, 38050 Grenoble cedex.

MG

Forte de 90 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 9 milliards de $ US, NEC est aujourd'hui le leader mondial dans le domaine des composants et parmi les grands des Telecommunications et de l'Informatique. La filiale française NEC Business Systems, chiffre d'affaires de 130 millions de F en 1985, opère principalement en péri-informatique (disques et imprimantes) et recherche dans le cadre de sa formidable expansion

UN INGENIEUR COMMERCIAL OEM DISQUES

pour developper sa base de clientèle et assurer le suivi des contrats concernant les mémoires magnétiques.

UN INGENIEUR COMMERCIAL OEM IMPRIMANTES

connaissant ce domaine et capable de présenter son excellente gamme à une clientèle OEM.

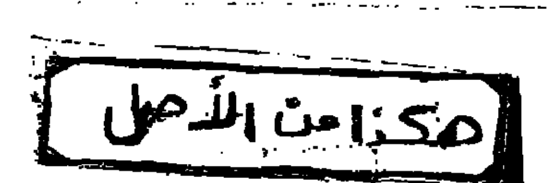
UN INGENIEUR COMMERCIAL IMPRIMANTES GRANDS COMPTES

pour assurer la vente et la promotion de sa gamme.

Proches de la trentaine et de formation supérieure, les candidats souhaités devront maîtriser l'anglais et connaître soit le domaine de l'OEM soit celui des Grands Comptes.
La rémunération saura tenir compte du niveau des candidats rencontrés.

Merci d'adresser dossier de candidature (lettre man., CV et prétentions) à François Cabon, **NEC Business Systems**, Tour Gan, cédex 13, 92082 PARIS LA DEFENSE.

NEC
NEC Business Systems (France)



SECTEURS DE POINTE

COMMUNICATIONS A L'UNISSON

ALCATEL figure au 5ème rang des constructeurs mondiaux de télécommunications ; plus de 15 % du C.A. est consacré à la recherche et au développement.

Le centre industriel de CHERBOURG - 1100 personnes - regroupe pour la Branche COMMUTATION PUBLIQUE les activités d'industrialisation complémentaires aux fonctions classiques de production : interface entre la fabrication et les services techniques et commerciaux, mise au point de moyens de test, études prospectives -planification et informatique - participation au démarrage des usines vendues à l'étranger dans le cadre des transferts de technologies.

Pour renforcer les équipes existantes et développer l'**informatique de gestion industrielle,** le centre industriel de CHERBOURG recrute :

Ingénieur Chef de Projet :

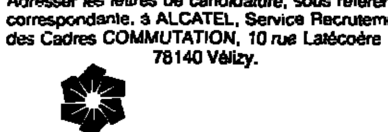
formation supérieure MIAGE ou équivalent, expérimenté en informatique de gestion dans un environnement IBM. (connaissances appréciées MVS, VSAM, DATACOM, DMS, VM/CMS, COBOL).

Réf. CO/03/M

Ingénieurs système :

formation supérieure, expérimentés en informatique de gestion dans environnement IBM. Réf. CO/04/M

Adresser les lettres de candidature, sous référence correspondante, à ALCATEL, Service Recrutement des Cadres COMMUTATION, 10 rue Latécoère 78140 Vélizy.





Alcatel, un temps d'avance.

Au siège européen de SENTRY études ou développement

SENTRY, premier constructeur mondial de systèmes de tests de circuits intégrés -1 400 personnes dont 600 ingénieurs et cadres- est une division des «systèmes assistés par ordinateur» de SCHLUMBERGER.

SENTRY EUROPE dont le siège et le centre d'études et de production sont situés en France, à Saint-Etienne, a augmenté son C.A. de 30 % en 85 et maîtrise aujourd'hui plus de 50 % du marché européen.

Sur un site moderne et de haute technologie, nous poursuivons notre développement et travaillons sur la nouvelle génération des testeurs VLSI dans le domaine de l'électronique digitale rapide. Nous recherchons des

JEUNES INGENIEURS ELECTRONICIENS

de formation Grandes Ecoles, débutants ou ayant acquis 2 à 3 ans d'expérience.

Après une période d'intégration, vous travaillerez :
- soit au sein du Département Etudes, où vous participerez à la conception, à la réalisation et à la mise au point des systèmes de tests et de leurs logiciels associés.
- soit dans le service Marketing Stratégique, où vous étudierez notamment les problèmes de liaison entre les testeurs et les systèmes de simulation et de CAO de circuits intégrés. Vous participerez à la définition des testeurs du futur.

Vous avez de bonnes compétences aussi bien en hardware qu'en software dans les domaines analogique et digital.

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire pour les contacts fréquents avec les Etats-Unis.

Merci d'envoyer votre candidature avec CV et photo à ENERTEC - SENTRY, Service du Personnel, 34 rue Necker, 42028 St-Etienne Cédex.

SENTRY
Schlumberger

Responsable Maintenance

Informatique de process - métrologie - électricité

Nous sommes une société dynamique, leader dans son domaine et filiale d'un très important groupe international. Nous recherchons le chef du Service Entretien informatique de process - métrologie - électricité de l'une de nos unités de production (350 personnes).

Sous l'autorité du Chef du Service Maintenance, vous planifierez les travaux et programmes de maintenance des responsables des ateliers électricité, métrologie et informatique de process (35 personnes dont 6 en 3 × 8 continu). Vous analyserez les opérations d'entretien (preventif et et systematique) et la nature des pannes (répétitives et forfuites) en vue de l'optimisation de l'outil de production. Dans le cadre d'un budget, vous aurez pour mission de préparer les consultations, de comparer les offres et de proposer les améliorations nécessaires. Vous veillerez à l'application des normes en vigueur, au respect des consignes et à la réalisation des travaux inhérents à la sécurité. Ce poste basé dans le **Sud-Ouest** au milieu des pins, entre mer et montagne conviendra à un ingénieur diplômé (AM, ESE...) ayant acquis une solide expérience dans ces technologies et dans un contexte si possible à feu continu. Meneur d'hommes, rigoureux et créatif, il peut être assuré de pouvoir évoluer dans un groupe de cette importance. Un logement agréable sera fourni à l'intéressé s'il le souhaite.

Si vous pensez avoir le profil de la personne (H/F) que nous recherchons, merci de faire parvenir votre dossier de candidature en précisant la référence 365 M à

jlp j.l parichon

38 rue de Lisbonne - 75008 Paris - Tél. 45.63.03.10

SOURCES

RANK XEROX

Ingénieur mécanicien

Dans le Département Technique où vous serez intégré, vous aurez pour mission d'assurer le développement de nouveaux produits sur ligne d'assemblage de prototypes par
- la liaison avec le Bureau d'Etudes lors de l'industrialisation,
- une analyse critique des modifications techniques,
- un support éventuel aux fournisseurs,
- le développement d'outillage d'assemblages et de contrôles,
- le suivi des réalisations en Fabrication.

Ingénieur d'école, vous avez acquis une expérience de préférence en fabrication de pièces (découpe, moulage, usinage, décolletage).

Vous devrez pouvoir travailler en anglais et en particulier lors de déplacements ou même de détachements (Etats-Unis en particulier).

En fonction des compétences et des motivations manifestées dans cette première fonction, vous aurez l'opportunité d'effectuer des missions variées, que ce soit dans le même domaine ou dans d'autres secteurs de l'entreprise, tels que Fabrication, Qualité, Logistique...

Poste basé à Neuville en Ferrain (20 mn de Lille).
Merci d'adresser votre candidature avec CV et prétentions, sous réf. M 6463 à M.C. Rousseau Directeur du Personnel, CEI Rank Xerox, Zone Industrielle 59960 Neuville-en-Ferrain.

Haut degré d'innovation technologique
Des ingénieurs de projets performants

Nous sommes une grande société française (3500 personnes - activités et implantations internationales) réalisant l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre de systèmes multitechniques destinés à des secteurs de pointe : transports, défense, énergie, informatique, communication, automatisme et robotique...

Nous recherchons plusieurs ingénieurs de valeur pour développer notre potentiel technique. Ils auront des responsabilités d'études et de réalisation et pourront avoir à voyager à l'étranger.

• Ingénieur électricité automatisme instrumentation

ESE, AM, ENSI, INSA, 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des systèmes électriques.

référence GR 559 AM

• Ingénieur généraliste dominante résistance des matériaux

AM, ENSI, INSA, 3 à 5 ans d'expérience, ayant de bonnes connaissances en électromécanique, résistance des matériaux, hydraulique (une expérience dans la grosse tuyauterie serait appréciée).

référence HS 560 AM

• Ingénieur systèmes électromécaniques à vocation thermique et climatique

AM, ENSI, INSA, 3 à 5 ans d'expérience, ayant de bonnes connaissances en échangeurs, boucles de refroidissement, aéroréfrigérants, chaudières, circuits de réchauffage vapeur.

référence IT 561 AM

• Ingénieur électronicien

ISEN, ISEP, ESME, ESIEE, débutant ou ayant une première expérience dans les systèmes à microprocesseurs, l'optoélectronique, l'électronique digitale (et si possible analogique).

référence JU 562 AM

• Deux ingénieurs d'affaires export électriciens - électroniciens

3 à 5 ans d'expérience, ayant une bonne connaissance du domaine des télécommunications (faisceaux hertziens, centraux téléphoniques, émetteurs, récepteurs...).

référence KV 563 AM

La réussite dans tous ces postes impliquent :
- un goût marqué pour la recherche et un dynamisme permettant d'être constamment "en pointe",
- des qualités de créativité, de rigueur, de contact,
- une bonne maîtrise de l'anglais,
- ces postes se situent en banlieue immédiate sud Paris.

Ecrire en précisant la référence.
Discrétion absolue.

71, rue d'Auteuil 75016 Paris



PUBLIPANEL

Aujourd'hui en 1ère ligne, demain au 1er rang

Aux jeunes diplômés prêts à se battre, Nixdorf ouvre de larges possibilités d'avenir.
Notre ambition déclarée pour 1990 : devenir le n° 1 de l'informatique de communication en Europe. Si vous êtes

JEUNE DIPLOME (école de commerce ou université)

ayant du caractère et l'envie de participer à ce challenge, nous vous proposons, après une solide période de formation et d'intégration, la mission d'

INGENIEUR COMMERCIAL JUNIOR

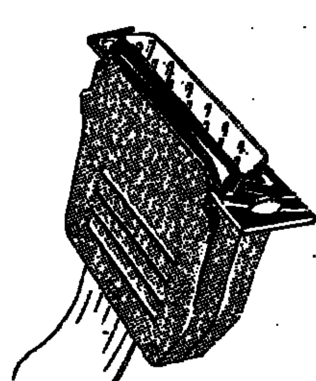
Venez nous rejoindre dans l'une de nos agences Avignon, Nice, Dijon, Grenoble, Marseille, Roanne, Lille, Toulouse, Valence.
Pour information complémentaire, écrire à Jacques Lefebvre, Nixdorf Computer Lyon, DRH, 2 avenue Georges Pompidou, 69003 Lyon.

NOTRE AVENIR EST A LA REUSSITE

NIXDORF COMPUTER

SYSMARK

PILOTEZ DE GRANDS PROJETS A DISTANCE



Nous sommes en France le premier groupe de Direct Response (effectif : 370 personnes - CA 200 MF) et utilisons les techniques de pointe en informatique et communication directe.
ASSYST est l'une de nos filiales informatiques, spécialisée dans le conseil et l'assistance des systèmes d'exploitation IBM ; elle est chargée de développer une nouvelle activité : le pilotage à distance des ordinateurs 43XX installés chez nos clients. Pour faire face à son développement, nous recherchons :

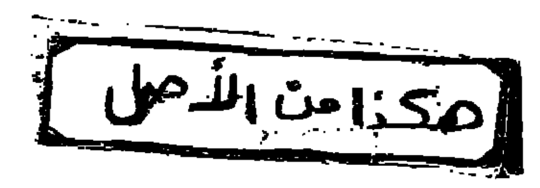
. INGENIEURS SYSTEME IBM

Spécialistes Réseaux (SNA, VTAM) et système DOS/VSE, VM, MVS. De formation ingénieur, ils auront acquis 5 ans d'expérience en matériel IBM, moyens et gros systèmes. Réf. M1

. RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL

Il contribuera au développement de l'ensemble de ses activités. De formation supérieure, il possédera une expérience dans une activité similaire. Une grande aisance dans les négociations à haut niveau (Directions Générales, Informatiques...) est nécessaire. Réf. M2

Envoyez votre dossier de candidature sous référence choisie à notre CONSEIL :
Michèle DAIN - Société ECL - 55, rue Hermel - 75018 PARIS



SECTEURS DE POINTE

ESSEC SUP de CO ESCAE
+ de 4 ans d'expérience
GRANDS COMPTES BULL

PRENEZ LA BARRE DE NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Le capitaine du secteur d'activité BULL SYSTEM (Q 400. Bleu Green, DPS/7 SPS/7) recherche son

BARREUR

Vous êtes inspiré par l'esprit d'équipe, vous connaissez parfaitement l'océan des Grands Comptes, vous savez tenir le meilleur cap, vous êtes attiré par les courses d'endurance, vous voulez devenir un grand marin fortuné.
Avec EUROSOFT écrivons ensemble votre histoire.
L'équipe vous attend au plus tard le 15 octobre.
Pour hisser la grand voile adresser lettre CV et prétentions à EUROSOFT DIVISION SYSTEME D'INFORMATION ET COMMUNICATION - 38, Bd Henri Sellier - 92150 SURESNES.



Jonction

MONETIQUE ET VIDEOTEX A LYON

Le Centre "Monétique et Produits Nouveaux" d'un grand établissement bancaire développe ses activités et recrute plusieurs RESPONSABLES D'UNITES. Animés d'un véritable esprit de Service, ces informaticiens ont une formation supérieure (Grande Ecole ou équivalent) et disposent d'une expérience de plusieurs années dans les domaines concernés.

RESPONSABLE TELEMATIQUE ET PRODUCTION

pour assister la Direction du Centre dans les choix du Plan Informatique et pour diriger les Unités de production du Centre, dans tous les aspects de leur fonctionnement : encadrement des équipes, définition des objectifs, établissement et contrôle des budgets, gestion des activités, développement des performances.

REF. 574/A

RESPONSABLE DES ETUDES ET DE LA GESTION DES PRODUITS

Chargé, à la tête de son équipe, de l'ensemble des études du Centre, notamment du Plan Informatique, il définit, planifie et organise les moyens techniques en relation avec les autres départements de l'entreprise.

REF. 574/B

RESPONSABLE DU SUPPORT TECHNIQUE

Son expérience "Système" lui permet d'évaluer et de mettre en œuvre les moyens matériels et logiciels, notamment en systèmes d'exploitation et télécommunications.
A la tête de son équipe (ingénieurs systèmes et analystes d'exploitation) il assiste les secteurs d'Etudes et d'Exploitation.

REF. 574/C

CHEF DE PRODUIT MONETIQUE

Ce spécialiste de la Monétique est en charge des problèmes de conception, de mise en place et de développement des prestations du Centre. Il veille à l'optimisation des coûts et de la qualité de nos services. Il est à l'écoute du "marché" et participe à la conception et à l'intégration des évolutions technologiques qui en découlent.

REF. 574/D

Pour l'ensemble de ces postes, une expérience d'encadrement est nécessaire. Ils permettront à leurs titulaires d'élargir progressivement leurs responsabilités, en fonction de leur contribution à la réussite des projets de développement de nos prestations.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V. et photo), sous la référence du poste concerné, à notre Conseil.

UNILOG
Ethnos
Conseil en Recrutement 9 rue Alfred de Vigny, 75008 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC informatique

ABCOM



Centre de recherches de Toulouse Labège
recrute

un ingénieur agronome

âgé d'au moins 30 ans

- **formation :** docteur ingénieur ou équivalent
- **expérience :** sélection classique et application de technologies nouvelles à l'amélioration des plantes.
- **poste :** prise en charge de l'application des méthodes in-vitro à l'amélioration des variétés cultivées.

Envoyer CV complet à M. FABRE en précisant la référence B/T 2027 M.



71 bis, allées Jean-Jaurès - 31000 TOULOUSE - Tél. 61.63.70.63
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

LANGAGE NATUREL ET REPRESENTATION DES CONNAISSANCES



Chef de projet : Intelligence Artificielle

Langage Naturel et Représentation des Connaissances

- Modéliser les connaissances et les raisonnements nécessaires à l'interprétation de questions et à l'extraction de réponses sur un système avionique.

-Développer des outils d'analyse syntaxico-sémantique du français.

Sont requises pour ce poste des qualités d'ingénieur et d'ouverture à la recherche. Thèse docteur-ingénieur (ou nouvelle thèse), ou expérience du domaine souhaitées, ainsi que la maîtrise de PROLOG.



Merci de nous adresser votre candidature (C.V. lettre manuscrite et photo) à **Avions Marcel Dassault-Bréguet Aviation** - Direction du Personnel et des Relations Sociales - 78, quai Carnot, B.P. 300, 92214 St-Cloud cedex.

AVIONS MARCEL DASSAULT – BREGUET AVIATION



ALCATEL
ESPACE



Pour TOULOUSE
Afin de renforcer son Service TECHNOLOGIE qui étudie et met au point de nouveaux matériaux et procédés utilisés dans les équipements spatiaux : électronique numérique, hyperfréquences, antennes...
recherche :

DES INGENIEURS

(Grandes Ecoles ou Université)
Expérimentés en

PACKAGING ELECTRONIQUE

possédant une solide formation en physico-chimie et en MICROELECTRONIQUE et des connaissances en électronique, mécanique et thermique.

DES INGENIEURS EN CONSTRUCTION MECANIQUE

Spécialistes de l'utilisation d'alliages légers et de composites, ayant des connaissances en électronique, thermique et informatique.

Merci d'adresser un dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo) au Service du Personnel, BP 1187, 31037 Toulouse cedex.

Chef de projet : prenez en main l'administration générale de notre grand groupe.

Etudier, organiser et optimiser le système d'information de notre administration générale : comptabilité générale et analytique, plans, budgets, trésorerie...
Unifier les procédures et établir la communication entre l'informatique de gestion et l'informatique de production. Introduire des méthodes nouvelles.
Concevoir et proposer des projets de développement. Coordonner et suivre leur réalisation dans nos différents centres de production.
Cette mission, auprès du Secrétaire Général de notre important groupe industriel et commercial, conviendrait à un Chef de projet confirmé et évolutif.
Issu d'une grande école ou de l'université, vous avez au moins 5 ans d'expérience dans la conduite de projets de gestion, si possible dans un environnement DPS 7. La méthode MERISE vous est familière.
Vous connaissez bien les problèmes d'organisation et la complexité des systèmes d'information décentralisés. Cet acquis et votre sens de la communication vous aideront à détecter nos besoins et à nous vendre les solutions techniques que vous imaginerez.
Ce poste à responsabilités est basé à La Défense. Votre évolution dans notre groupe est très ouverte. Elle dépendra de votre envergure.



DATAID SELECTION
GROUPE DATAID

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la réf. AG 638 à notre Conseil DATAID SELECTION 48, av. Raymond Poincaré 75116 PARIS

La COMPAGNIE FRANÇAISE de l'AZOTE
du Groupe NORSK HYDRO

recrute pour la réalisation de
SON PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

DES INGÉNIEURS

de 30 ans environ,
ayant reçu une formation de niveau élevé en GÉNIE CHIMIQUE ou en AUTOMATISATION des FABRICATIONS.

Certains de ces ingénieurs pourraient ENSUITE ASSURER L'EXPLOITATION des ateliers à la construction desquels ils auraient participé

Merci d'adresser votre candidature en précisant la rémunération souhaitée sous référence 25 M à

COFAZ - D.P.R.S. – BP 133 – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Notre service Education (120 personnes) offre à nos clients un menu très complet de cours et de stages, le nombre de nos clients augmentant, il en va de même des sessions de formation. C'est pourquoi nous recrutons de nouveaux

Ingénieurs Formation Logiciel

pour assurer la formation de nos clients sur nos systèmes d'exploitation et nos logiciels de base.
Deux ans d'expérience minimum en informatique, en SSII ou chez un constructeur, le goût de la communication, sont indispensables. La connaissance de VAX (VMS) serait appréciée.

Adresser votre candidature (C.V. + photo) sous référence MON265 à Anne CHEVALLIER - Service Recrutement DIGITAL EQUIPMENT FRANCE 2, rue Gaston Crémieux - 91004 EVRY CEDEX.

Digital : un choix de société

digital

CURRICULUM

Le mariage réussi de l'Informatique et de la Finance

Autour de cette union solide (30 ans de vie commune sans une ride) une grande famille s'est formée qui compte aujourd'hui plus de 600 personnes et ne cesse de se renforcer.
Elle est installée à Paris dans 2 grands Centres équipés d'IBM 30 XX et 43 XX. Ses activités couvrent l'ensemble des besoins d'une large (et croissante) clientèle de Banques et d'Etablissements Financiers : ingénierie logiciels grands systèmes et minis micros, études clés en main, télématique/monétique, conseil, formation, méthodes, service bureau, et délégation de Personnel... et ce n'est pas fini car la SITB a de grands projets.
La SITB c'est une autre façon de vivre l'informatique, en développant une double compétence technique et financière, et un esprit : celui du service à la clientèle.
Aux **Chefs de Projets chevronnés, Ingénieurs d'Etudes de fort potentiel et Analystes-Programmeurs confirmés** motivés par cet environnement stimulant et formateur, elle propose de rejoindre ses équipes d'études.
De nombreuses opportunités se présentent, aujourd'hui et demain.

Ecrivez-nous sous référence S 786 M, en précisant vos centres d'intérêts (et vos dates de vacances pour cet été).
SITB - Service Recrutement 137 bd Voltaire 75011 Paris.



Ingénieurs techniques de pointe
ENI, ENSI, ENSAM, INSA...

Côte-d'Azur

Importante entreprise de l'Est Varois, nous sommes spécialisés dans l'étude et la réalisation de matériel sous-marin. Nous offrons actuellement des opportunités valorisantes à des ingénieurs débutants ou possédant une première expérience

Ingénieur propulsion thermique

De formation thermodynamique ou thermochimie, vous serez, après un temps de formation, responsable des études de propulsion thermique.

En relation avec les sociétés extérieures, françaises et étrangères, vous piloterez les études (rédaction technique et suivi des contrats) que nous leur confions, après avoir participé à leur négociation. Vous coordonnerez également la définition, la réalisation et l'exploitation des essais.

Ce poste requiert un goût prononcé pour les travaux de modélisation et de simulation. (Réf. 8617)

Adjoint au groupe G.P.A.O.

Assistant le Chef du Service Planning Fabrications dans ses fonctions de coordinateur informatique, vous serez le correspondant de la base de données pour l'industrialisation. Chargé de l'exploitation du progiciel G.P.A.O. et des applications micro-informatiques pour le service, on vous confiera également la formation et l'information des utilisateurs.

Sans être un spécialiste de l'informatique, vous possédez un intérêt certain pour celle-ci et avez déjà eu une première approche de la G.P.A.O. (Réf. 8618).

Adjoint au maître d'œuvre industriel

Responsable de la réalisation d'un ou plusieurs programmes à l'exportation, vous agirez en tant que Chef de Projets.

Vous gérerez sur les plans techniques, coûts et délais, les programmes, rendrez compte de toute variation et interviendrez auprès des partenaires concernés par les réajustements nécessaires. Quelques déplacements en France et à l'étranger sont à prévoir. (Réf. 8619)

* * *

Pour ces trois postes, le goût des contacts et des capacités de négociation sont indispensables. La connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo en précisant la référence choisie à notre Conseil, Jacques CARLOTTI - CAPFOR AIX-MARSEILLE - Centre d'Activité EVOLIC, La Bastide Blanche, D3 - 13127 VITROLLES, qui traitera les dossiers confidentiellement.

MEDIA BA

CAPFOR

PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES - METZ - NICE
ANGERS - AUCH/TOULOUSE - BREST - CAEN - MONTLUÇON - NIORT - QUIMPER

APPLE COMPUTER FRANCE
Nous recherchons pour notre siège situé aux ULIS des

INGENIEURS MARKETING PRODUITS

(Réf. DM/PROD)

Ingénieurs Grandes Ecoles pour des postes de Responsables Produits, vous serez chargés de la gestion, sur le plan Marketing, d'un ensemble de produits.

Vous avez une expérience de 2 à 3 ans en Marketing Produits dans l'industrie informatique.

Vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise.

Certains d'entre vous devront posséder une expérience en matière de réseaux et télécommunications.

INGENIEURS DEVELOPPEMENT

(Réf. DM/DEV)

Ingénieurs Grandes Ecoles pour des postes à dominante technique dans le cadre des projets de développement de logiciels et matériels.

Ces postes impliqueront des relations avec des partenaires extérieurs.
Ils requièrent une expérience de 2 ou 3 ans en développement sur micro ou mini-ordinateurs.

La connaissance des langages Pascal, C et d'un Assembleur est exigée.

Les candidats devront en outre maîtriser la langue anglaise.

Adressez votre dossier de candidature (en indiquant la référence du poste concerné) à Danièle MAHAUT - APPLE COMPUTER FRANCE
Avenue de l'Océanie - ZA de Courtabœuf - B.P. 131
91944 LES ULIS cedex



Organisation et Publicité

L'AIR LIQUIDE

Spécialiste mondial des gaz industriels (25000 personnes dans 55 pays) recrute un

Conseil informatique aux filiales sur H.P.

Dans le cadre de l'assistance informatique aux filiales du Groupe, il conseillera, coordonnera et donnera les impulsions requises à tous les utilisateurs sur HP 3000 et HP 250 des filiales en France et à l'étranger. Sa responsabilité va du plan directeur à l'installation de matériels et de logiciels.
C'est la mission que nous proposons à un ingénieur diplômé justifiant de 4 ans d'expériences multiples tant au plan des interlocuteurs qu'à celui des applications en SSII ou en entreprise.
Nous voulons rencontrer un homme de conseil et de proposition, un homme de technique et de communication pour ce poste au sein de notre informatique performante (IBM 3083, 3 HP 3000, 40 HP 250, + de 300 terminaux, un serveur vidéotex...).
Le poste, basé au siège du Groupe à Paris 7e, implique des déplacements.

Merci d'adresser CV complet, lettre manuscrite, sous réf. M 1115 B à Olivier Chaumette, OC Conseil, 15 rue du Louvre 75001 Paris, à qui nous avons confié cette recherche.

OC conseil
Ressources humaines
PARIS LYON

AFCOREM

Présents dans 75 pays, forts de l'expérience de 26 000 collaborateurs, de la compétitivité internationale de nos produits, nous développons sur tous les marchés des solutions évolutives intégrant matériels, applications et services, pour donner à nos utilisateurs plus de liberté pour mieux entreprendre.
BULL TRANSAC conçoit, développe et industrialise les produits bureautiques et serveurs dans le Groupe - 1 700 personnes dont 600 ingénieurs et cadres y participent.

INGENIEURS SYSTEME H/F, BULL ENGAGE DES DEVELOPPEURS PERFORMANTS

Le développement logiciel est votre domaine de compétence, plus particulièrement orienté vers la qualification. Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique dans un environnement performant.

Nous vous offrons l'opportunité de participer à la définition et à l'implémentation d'outils de qualification logiciel (test de protocoles de communication OSI, en langage C sous UNIX).

Ingénieurs Grandes Ecoles ou Universités, option informatique, vous avez l'expérience du développement et la connaissance des protocoles OSI, vos qualités nous intéressent.

Rejoignez un grand de l'informatique.

Adressez votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. M0107 à Michèle Corbineau, BULL TRANSAC, 91343 Massy Cedex



SECTEURS DE POINTE

Ingénieur et... associé dirigeant

IMPORTANT BUREAU D'INGENIERIE PLURIDISCIPLINAIRE, associé à une forte équipe d'architectes et organisé pour répondre aux exigences d'une vraie maîtrise d'œuvre, notre position dans la région est solide. Notre notoriété s'est construite grâce à nos qualités créatives et techniques et à des réalisations de toutes tailles qui font référence. Nous recherchons un

Ingénieur diplômé d'une Grande Ecole

AYANT QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE DANS LE MONDE DU BATIMENT.

Notre volonté d'offrir et de demander une large participation aux hommes qui constituent notre équipe peut aller jusqu'à l'association. Comme nous voulons préparer l'avenir de notre Groupe, il paraît donc souhaitable que vous ayez moins de 35 ans.

Pour assurer la confidentialité des contacts, nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, s/réf. 6355/A, à notre Consultant André PLESSY CAPFOR - 11, bd Guist'hau - B.P. 846 - 44020 NANTES Cedex 01.

MEDIA PA

CAPFOR

PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES - METZ - NICE
ANGERS - AUCH/TOULOUSE - BREST - CAEN - MONTLUÇON - NIORT - QUIMPER

Société de Services et d'Ingéniérie en informatique, 500 personnes, filiale de PECHINEY, nous avons acquis une place de premier plan grâce à la qualité de nos prestations : Télégestion, Progiciels, Conseil, Système, Formation.

Pour Septembre/Octobre 1986, nous recherchons

Jeunes ingénieurs H/F

X, CENTRALE, SUPELEC, ENSIMAG, ENSEEIHT, IIE
qui souhaiteraient débuter leur carrière dans

L'INFORMATIQUE SYSTEME

Après une formation complète et approfondie sur les techniques grands systèmes IBM et réseau, ils assureront le développement d'un des plus grands centres de traitement français. Ils le maintiendront au plus *niveau technologique et transféreront leurs compétences sur les centres de nos clients.*


Services et Progiciels Informatiques

Si vous êtes interessé, contactez, sous réference RSM, notre Responsable du Recrutement Eric Schlumberger.- SPI
98, boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY

PECHINEY

MEMBRE DE SYNTEC-Informatique

RANK XEROX

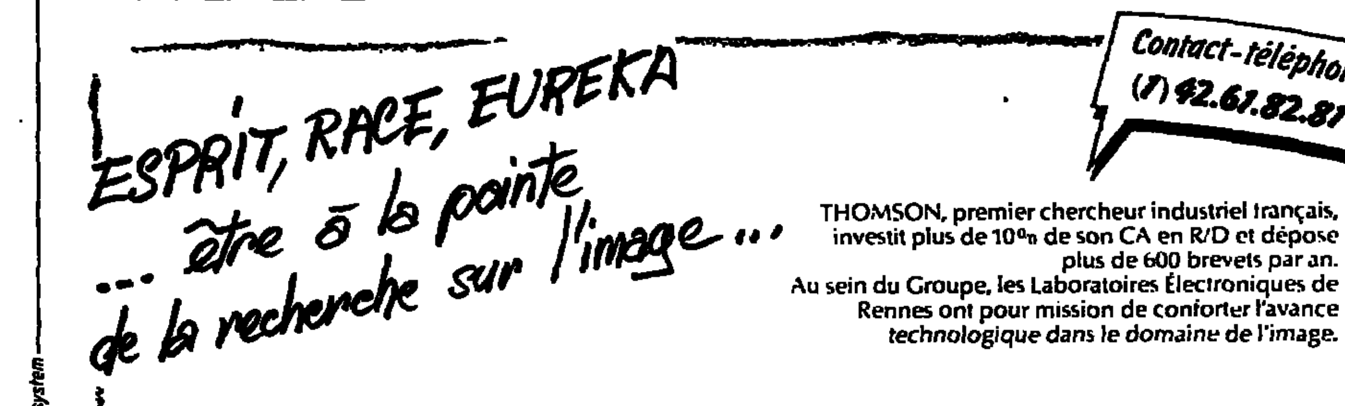
POUR NOTRE EXPANSION BUREAUTIQUE

Analystes technico-commerciaux

Intégré à une équipe de commerciaux, le candidat devra assurer le support avant et aprés-vente des systémes micro-informatiques (monoposte ou réseau local).
Il *participera à l'etude des projets* et *devra en assurer la mise en route* en clientèle (Hardware, Software).
Vous avez une formation technique en électronique ou niveau équivalent.
Une expérience professionnelle d'un an dans un environnement P.C. est indispensable pour ce poste.
Vous maitrisez MS/DOS, vous programmez en basic. Votre connaissance des principaux Protocoles de Communication sera un atout supplémentaire.
Des postes sont à pourvoir en BRETAGNE et dans les villes suivantes :
Angers, Bordeaux, Lille, Nantes, Reims, Toulouse.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (en précisant la ville désirée), sous réf. VM.LM.210, à Didier Maurice, Rank Xerox, Direction des Ressources Humaines, 93607 Aulnay-sous-Bois Cédex.

média system



THOMSON, premier chercheur industriel français, investit plus de 10 % de son CA en R/D et dépose plus de 600 brevets par an.
Au sein du Groupe, les Laboratoires Électroniques de Rennes ont pour mission de conforter l'avance *technologique dans le domaine de l'image.*

Vous voulez à la fois évoluer dans de petites équipes et travailler sur des projets à dimension européenne.

Les L.E.R., situés dans une région pilote pour le *développement des télécommunications, sont* structurés en petites équipes responsables de projets complets.
Chacun de ceux-ci est au cœur des grands programmes européens, ESPRIT, RACE, EUREKA, dans le domaine stratégique de l'image : saisie, traitement, visualisation, interprétation.

Vous voulez mettre en œuvre à la fois votre savoir technique et votre créativité, pour innover.

Le plateau technique exceptionnel et l'environnement *de collègues de qualité, stimuleront vos compétences* acquises à l'X, l'ENST ou SUPELEC, dans les spécialisations suivantes :
traitement de l'image,
architecture de processus,
image temps réel,
systèmes analogiques de haute technologie,
systèmes vidéo numériques.
Les circuits de décision étant très courts, la mobilisation autour de vos idées pour les realiser sera tres rapide.

Pour un premier contact, merci d'appeler au (1) 42.61.82.81 (de 8 h 30 à 18 h 30 du Lundi au Vendredi et de 10 h à 13 h le Samedi), ou d'adresser votre dossier de candidature à Marc WELINSKI - Direction de la Technologie et de la Recherche - THOMSON - 173, bd Haussmann, 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

THOMSON GRAND PUBLIC - THOMSON CSF - THOMSON ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX - THOMSON COMPOSANTS - THOMSON INDUSTRIES ET INGÉNIERIE

THOMSON-CSF

BERTIN & Cie

Société de Recherche Appliquée et d'Innovation Industrielle recrute un

INGENIEUR FIABILITE ELECTRONIQUE

Intégré à l'équipe **SURETE de FONCTIONNEMENT**, il aura la responsabilité des études de fiabilité d'équipements électroniques :
- Calculs de taux de défaillance.
- Analyse de mode de défaillance.
- Relation avec *les clients internes et externes.*

Diplômé d'une grande école, il devra avoir de l'expérience en *conception et en technologie de circuits électroniques (analogiques* et numériques). Connaissance et pratique de l'informatique sont exigées.

Merci d'écrire en précisant la rémunération souhaitée
à Melle GUERMONT - **BERTIN & CIE**
BP 3 - 78373 PLAISIR Cedex.

Pierre Lichau S.A.

THOMSON-CGR

NOUS VOULONS DES INGÉNIEURS À POTENTIEL...

Leader français de l'électronique médicale, nous poursuivons avec succès notre intense effort de développement. Pour notre, unité d'intégration de sous-ensembles électroniques, située à BUC, nous recherchons :

UN RESPONSABLE DE LA GESTION DE PRODUCTION

A la tête d'un service de 8 personnes, il définit et optimise le plan de production, assure la mise en fabrication et le respect des délais, valorise la gestion des stocks, etc. Il implante également un logiciel de gestion de production sur système DEC.
Profil :** 28/35 ans, ingénieurs A et M, IDN ou équivalent, première expérience acquise en usine.* ***(Réf. 42/1866 B/LM)

UN RESPONSABLE DE L'ATELIER DE PROTOTYPES

Il réalise les prototypes de nos ensembles électroniques à partir des dossiers techniques fournis par les Etudes. Il assure la diffusion des informations techniques aux services concernés. Il anime 4 personnes.
Profil :** ingénieur, technicien supérieur en électronique avec expérience significative, maîtrise EEA, connaissance de la micro-informatique. Expérience acquise en BE ou à un poste similaire.* ***(Réf. 42/1866 C/LM)

Pour ces postes envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions, sous référence choisie à M. Alain BOUREAU, THOMSON-CGR, 551, rue de la Minière, 78530 BUC.

THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

HAVAS CONTACT

SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS

SAT

Notre dimension à l'echelon national, notre implantation au niveau international font de nous un des leaders dans notre secteur d'activité : les telecommunications.
Nous recherchons des

Ingénieurs

Diplômés Grandes Ecoles : SUP-ELEC, ENSTA, ENSEEIHT...
Débutants ou quelques années d'expérience.

Les postes sont à pourvoir dans les domaines suivants :

- *ELECTRONIQUE :* - Travaux de laboratoire
- Traitement du signal - Transmissions numeriques. (Ref. A)
- Etudes de systèmes de Telecommunications.
- Traitement du signal dans les domaines Faisceaux Hertziens, Liaisons par fibre optique, commutation telephonique (Réf. B)
- *INFORMATIQUE :* domaine CAO (Ref. C)
- *REDACTEUR TECHNIQUE* (Ref. D)
- *ETUDE DES COUTS* sur materiel électronique en analyse de la valeur. Suivi de l'evolution des coûts. *Contrôle budgetaire sur affaires complexes.* (Rét. E)
- *ELECTRONIQUE DE PUISSANCE :* pour équipements de bord aerospatiaux. Bonnes connaissances en circuits logiques et analogiques, microprocesseurs et servomecanismes (3 à 5 ans d'expérience) (Ref. F)

Merci d adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions en indiquant la référence choisie à SAT - Service du Personnel - 41, rue Cantagrel 75631 PARIS CEDEX 13

Organisation et Publicité

ÉTABLISSEMENT PUBLIC recherche pour son Centre d'Études de la Région Bordelaise

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Grandes Écoles (ENSAE, SUPELEC, ENSI...) ou titulaires d'un diplôme d'études supérieures (3e cycle).
Débutants ou ayant quelques années d'expérience pour mener des activités d'étude et de développement dans le domaine des hyperfréquences.

Adresser CV, photos et prétentions sous réf. 319 à P.A. Service
20, rue Margaux 33000 Bordeaux
qui transmettra.

Organisation et Publicité

HAUTE TECHNOLOGIE

Directeur Industriel

Institut Polytechnique de Grenoble, CNAM, Centrale...

Pour coordonner l'activité déjà compétitive de nos deux unités de production (l'une dépendant de l'autre) dans le domaine de l'électrochimie, nous cherchons notre responsable.

Une usine est en activité, l'autre en construction et nous avons besoin, pour garder notre avance technologique d'un animateur capable de participer à cette phase de développement technique et humaine.

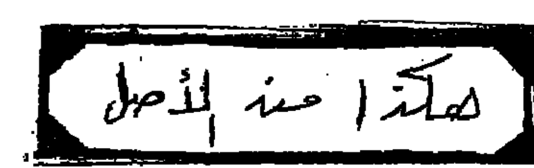
Ingénieur, parlant anglais, votre expérience de responsable d'établissement et vos connaissances des techniques de production de série, vous permettront de conduire avec nous ce développement.

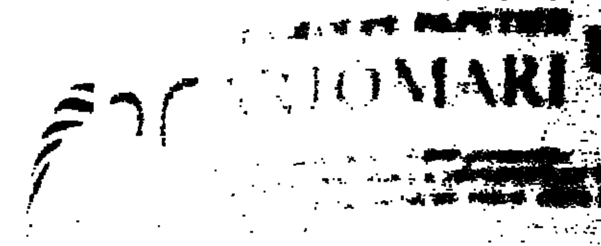
Votre personnalité et vos talents d'animateur, vos compétences, vous permettront d'avoir rapidement un bon impact auprès des scientifiques et techniciens hautement qualifiés qui travaillent déjà avec nous.

Nous vous remercions d'écrire sous la référence 543M à A.L. CONSEIL 102, Bd. Malesherbes 75017 PARIS, chargé de cette mission et qui vous garantit discrétion et réponse.

Currriculum

AL conseil





SECTEURS DE POINTE

LE GROUPE PAPETIER
ARJOMARI

C.A. proche de 5 milliards de F - 5.000 personnes
• PREMIER PRODUCTEUR FRANÇAIS PAR LA DIVERSITE DE SES PRODUITS • PREMIER DISTRIBUTEUR DE PAPIERS POUR ARTS GRAPHIQUES • PREMIER EXPORTATEUR.

recherche

ingénieur responsable des brevets
ISÈRE

Rattaché au Directeur du Laboratoire Central, il assure la double responsabilité de la Rédaction des Brevets – avec l'aide des Ingénieurs de Recherche – et de leur défense auprès des Administrations Françaises et étrangères, en liaison avec le Secrétariat Général du groupe et les cabinets juridiques extérieurs. Il supervise en outre un service Documentation particulièrement bien équipé qu'il est chargé de faire vivre et de développer.

Ce poste – impliquant précision, curiosité et ouverture d'esprit – conviendrait à un INGÉNIEUR CHIMISTE ou PAPETIER ayant acquis – soit par le biais d'une formation spécialisée (CEIPI), soit par le biais de l'expérience (2 à 4 ans en cabinet ou en entreprise) une bonne connaissance de la juridiction des Brevets. La maîtrise de la langue Anglaise est indispensable, celle de l'Allemand est vivement souhaitée. Les conditions offertes et la dimension du Groupe sont de nature à intéresser un candidat de valeur.

Les dossiers de candidature sous réf. 3223 M précisant rémunération souhaitée + photo seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris

MEMBRE DE SYNTEC

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
2 MILLIARDS DE C.A.

RECHERCHE

INGENIEUR CHIMISTE

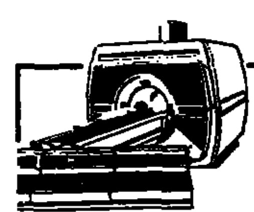
AYANT ACQUIS UNE EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DES MELANGES DE CAOUTCHOUC.

Pour mener à bien sa mission de mise au point et de maintenance des procédés de fabrication des mélanges, le candidat devra posséder de réelles qualités d'organisateur et d'animateur.

Responsable d'une équipe de techniciens, il exercera son activité dans une unité de production en relation permanente avec les services de Fabrication et de Qualité.

Le poste est basé dans une ville située à 150 km du Sud-Est de Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo et prétentions) sous référence 9061 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, notre agence, qui transmettra.



THOMSON-CGR
LE VENT EN POUPE...

Leader français de l'électronique médicale, nous poursuivons avec succès notre intense effort de développement. Pour notre unité d'intégration de sous-ensembles électroniques, située à BUC, nous recherchons un :

RESPONSABLE DE MAGASIN
(Réf. 42/1866 G/LM)

Il anime un groupe de 12 personnes, améliore par ses méthodes modernes, la gestion du magasin ("just in time"). Il assure aussi la réception des marchandises et leur expédition.

Ce poste concerne un professionnel confirmé de la fonction, titulaire d'une formation technique et maîtrisant l'informatique.

Pour ce poste, envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à M. Alain BOUREAU, THOMSON-CGR, 551, rue de la Minière, 78530 BUC.

THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

Ingénieur Etudes Mecaniques

Filiale d'un important groupe industriel français aux activités diversifiées, nous sommes l'un des leaders mondiaux du "traitement du courrier". Compte tenu de notre développement et du lancement de nouveaux produits, nous renforçons notre bureau d'études (60 personnes) et recherchons un ingénieur d'études mécaniques. Sous l'autorité du responsable de l'une de nos activités (petite mécanique de conception mixte, mécanique, électronique, logiciel), vous aurez pour mission avec votre équipe de participer à l'étude et à la mise au point de l'aspect mécanique de machines automatiques de traitement du courrier. Pour ce faire, vous êtes ingénieur diplômé (AM, ICAM, INSA...) et vous avez acquis au moins 3/4 ans d'expérience en étude de machines automatiques. Vous êtes familiarisé avec les problèmes d'industrialisation, d'analyse de la valeur et vous avez l'habitude du dialogue avec d'autres disciplines, électronique, software. La pratique de la CAO serait un atout supplémentaire. Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable car ces études se font dans un contexte international. Ce poste est à pourvoir en très proche banlieue Sud de Paris.

Si vous pensez avoir le profil de la personne que nous recherchons (H/F), merci de faire parvenir votre dossier de candidature en précisant la référence 355 M à :

jlp j.l parichon
38 rue de Lisbonne - 75008 Paris - Tél 45 63 03 10

---

l'énergie d'entreprises

L'énergie d'entreprises c'est d'abord notre savoir-faire mis au service :
• des installations d'équipements électriques d'infrastructures industrielles et de bâtiment,
• de la construction d'ensembles de production, de transformation et de transport d'énergie,
• des projets d'architectures complexes d'automatismes et de conduite de procédés.

L'énergie d'entreprises c'est aussi, notre dynamique de développement : dans le Groupe Saint-Gobain, Entreprises Saunier-Duval, c'est une stratégie et une volonté de redéploiement concrétisées par des références en France et dans le Monde et des objectifs ambitieux.

L'énergie d'entreprises c'est, surtout, le potentiel de celles et ceux que nous recrutons : les jeunes diplômé(e)s des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion que nous recherchons, sont autant de futurs entrepreneurs.

Pour mieux connaître les carrières que nous proposons :

Ingénieurs concepteurs – Cadres de gestion – Ingénieurs d'affaires
Chefs de projet – Ingénieurs commerciaux – Chefs d'agence

Veuillez adresser votre dossier de candidature à :
Patrick PARISON - Brigitte BARBAUT
Direction du Personnel
250, route de l'Empereur - 92508 RUEIL-MALMAISON Cedex.

entreprises saunier duval

MEDIA BA

INGENIEUR COMMERCIAL à IBM France

Après de longues études, vous désirez maintenant prendre part activement à la vie économique du pays. Vous recherchez donc tout naturellement l'entreprise qui vous offrira cette opportunité.

INGENIEUR COMMERCIAL à IBM France, vous participerez aux mutations et aux évolutions des entreprises et des Administrations.
Vous représenterez la Compagnie auprès de cette clientèle diversifiée ; vous établierez des contacts au plus haut niveau. Vous aurez donc la responsabilité commerciale, administrative et financière d'un territoire géographique ou spécialisé par branche d'activité.

Jeune ou futur(e) diplômé(e) grande école ou cycle long de l'enseignement supérieur (Sciences et Techniques, Gestion),

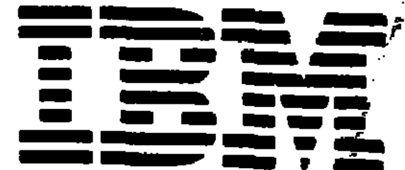
adressez-nous votre candidature dès à présent

que vous soyez déjà diplômé ou que vous obteniez votre diplôme en 1986 ou 1987

Notre formation rémunérée, théorique et pratique, apporte aux diplômés de commerce et gestion les connaissances techniques nécessaires et initie les ingénieurs à la relation commerciale.

Nous vous rembourserons vos éventuels frais de déplacement.

Département Recrutement (Référence A 61) - IBM France
2, rue de Marengo – 75001 PARIS.



Organisation et Publicité

UE SYSTEME

THOMSON-CSF

SON-CGR

GESTION DE PRODUCTION

ATELIER DE PROTOTYPES

THOMSON

Directeur Industriel



THOMSON-CSF

recherche pour sa Division Travaux Extérieurs et Services

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Protection – Surveillance

Vous aurez à étudier et réaliser les systèmes de conception périmétriques et de surveillance en général, établir les offres.
Vous suivrez la réalisation d'affaires et animerez une équipe.
De formation école d'ingénieurs en électronique, vous justifiez de quelques années d'expérience dans ce domaine, en particulier dans la réalisation de contrats et chantiers à l'export.
Ce poste comporte des déplacements à l'étranger et requiert la connaissance de l'anglais.
(Réf. 91119/LM)

INGÉNIEUR DE LABORATOIRE ÉLECTRONIQUE

Vous participerez à la conception et à la réalisation d'équipements électroniques de traitement du signal.
De formation école d'ingénieurs (Télécom, Supélec, ESIEE, ISEN, ISEP, ENSEA...), vous possédez de solides connaissances de micro-informatique et techniques hautes fréquences. (Réf. 91120/LM)

INGÉNIEUR DOCUMENTALISTE

Vous créerez, organiserez et gérerez la documentation technique et commerciale et la base de données, nécessaires à la bonne élaboration de grands projets courants faibles.
Ce poste comporte des contacts externes avec les constructeurs et internes avec les ingénieurs chefs de projet.
De formation école d'ingénieurs (A & M, ESME, ESIEE, EPF), vous maîtrisez parfaitement l'anglais.
(Réf. 91121/LM)

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) en précisant la référence du poste choisi à THOMSON-CSF – Division Travaux Extérieurs et Services – Mme LAVAL – 34, boulevard Ornano, 93204 SAINT-DENIS.

HAVAS CONTACT

THOMSON-CSF
Travaux Extérieurs et Services

Nous recherchons pour notre Service Central logiciel Centre Technique du Plessis-Robinson

Ingénieur IAO et méthodes

désirant utiliser et appliquer ses connaissances en outils d'aide à la conception, pour la construction d'une méthodologie des systèmes.

Cette fonction nécessite une expérience en électronique et informatique ; elle permettra d'affirmer des compétences en organisation et communication.

Merci d'adresser C.V. à la Direction du Personnel, Centre Technique 5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

TRT — Une des 1ères Stés. françaises d'électronique professionnelle

---



AUTOMATES BANCAIRES. L'AVENIR AVEC VOUS.

LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
(premier réseau français d'automates bancaires) intégré à la Division Études et Technologie de son Département "Cartes" à Saint-Quentin-en-Yvelines (Filiale "Monétique"), deux

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

pour imaginer, réfléchir, définir, organiser, gérer les nouveaux systèmes de Distribution Automatique de Billets et de paiements par cartes.
Leurs fonctions iront de la définition des matériels et logiciels de base au suivi de leur mise en exploitation, en relation avec l'ensemble des Caisses Régionales. Leur mission comporte en particulier la normalisation des équipements, le renforcement de la sécurité et l'introduction de la technologie des cartes à mémoire.
Ces postes nécessitent une très bonne formation en INFORMATIQUE ou en AUTOMATISMES ou en TELECOMMUNICATIONS, alliée si possible à une première expérience du domaine.
Merci d'adresser lettre, C.V. et photo, sous référence 575, à notre Conseil.

UNILOG
Conseil en Recrutement 9 rue Alfred de Vigny, 75008 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC informatique

DONNEZ DU RYTHME A VOTRE EVOLUTION

Le Groupe Français d'Informatique est l'une des toutes premières SSII, présente sur tous les secteurs de pointe, avec un rayonnement international (1 100 personnes, 450 millions de F de CA).
Diplômés d'études supérieures (Ecoles d'Ingénieurs ou Miage), depuis plusieurs années vous développez vos compétences dans l'univers bancaire : aujourd'hui, vous souhaitez accélérer votre allure. Valorisez-vous en évoluant vers des responsabilités plus larges au sein de GFI Banque, et devenez

CHEFS DE PROJET

Vous avez acquis 4 à 5 ans d'expérience dans des organismes financiers ou SSII, venez prendre en charge les applications de pointe que nous développons sur matériel IBM, Digital, Tandem. Réf. 501

CONSULTANTS Banque, Télématique, Bureautique

Vous êtes autonomes et créatifs, venez rejoindre notre division Conseil qui vous ouvrira des champs d'action d'une grande diversité. Réf. 502

FUTUR DIRECTEUR TECHNIQUE

Animateur technique de notre entité, vous êtes chargé de garantir la qualité technique de nos développements, de suivre la formation de nos professionnels et d'entretenir d'étroites relations avec nos principaux clients. Réf. 503

Adoptez notre rythme en adressant dès à présent votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions) sous la référence choisie, à Michel DOUTRIAUX, GFI Banque, 49 avenue de l'Opéra 75002 Paris.



"GFI, toujours un pas plus loin"

SOURCE

LA FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE CHIMIQUE MULTINATIONAL crée un nouveau poste

ingénieur commercial

H/F basé LYON

Il aura pour mission de vendre des polymères (essentiellement polystyrènes) aux Entreprises transformatrices de matières plastiques sur le secteur Lyon.
Il devra développer le marché avec introduction d'un nouveau produit très performant. De formation chimie spécialisé polymères, il a 30 ans minimum et possède de bonnes connaissances en polystyrène ou ABS. Anglais courant nécessaire.
Rémunération fixe non inférieure à 200 000 F (à négocier) + primes + frais.
Réelles possibilités d'évolution dans le Groupe.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo, sous réf. R 175 à
Françoise KATZ
PAJ Conseil, 8, av. de Camoëns
75116 PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

paj CONSEIL EN RECRUTEMENT

Lion Publicité

CENTAURE ROBOTIQUE, société de matériels de haute technologie, recherche pour son département Recherche et Développement

INGENIEURS

- Informatique
- Traitement d'images

De formation Ingénieur, vous êtes débutant ou possédez une première expérience (2 à 3 ans).
Chargé du développement de logiciels et du traitement d'images, vous travaillerez en relation directe avec le Chef de Projet - Responsable et autonome, vous faites preuve de dynamisme et d'un esprit ouvert.
Merci de nous adresser CV, photo et prétentions, 40-44, rue des Meuniers, 93100 MONTREUIL.







Présents dans 75 pays, forts de l'expérience de 26 000 collaborateurs, de la compétitivité internationale de nos produits, nous développons sur tous les marchés des solutions évolutives intégrant matériels, applications et services, pour donner à nos utilisateurs plus de liberté pour mieux entreprendre.

BULL ENGAGE DES INGENIEURS PASSIONNÉS PAR LES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION D'ENTREPRISE

Jeune diplômé, que vous sortiez de Grande Ecole ou que vous possédiez DEA/DESS avec **option informatique** indispensable, vous recherchez une carrière ouverte et évolutive.

Venez vous associer à la Direction des systèmes d'information du Groupe BULL où vous participerez au développement des applications en informatique de gestion, bureautique, réseaux et production informatique.

Pour débuter, vous recevrez une formation de 6 mois, centrée sur nos méthodes et très orientée sur le terrain.

Animé par l'esprit d'équipe, vous pouvez concilier votre bonne capacité d'adaptation aux changements technologiques à un goût pour un travail concret et méthodique.

En sommes, nous proposons aux meilleurs d'entre vous un véritable parcours qui, selon vos compétences, vous permettra d'évoluer à terme vers des postes d'encadrement.

Pour un premier contact, adressez votre dossier de candidature (lettre + CV et photo) à Celia NANNI - SO1D115 sous réf. 15 CN à BULL SA
20 rue Dieumegard - 93406 Saint-Ouen Cedex





SOURCE

PORCHER

N°1 des ensembliers du sanitaire (céramique, robinetterie...)
1,1 Milliard de CA, 2700 personnes, 7 usines
cherche, pour son unité de Saint-Ouen (93)

UN JEUNE INGENIEUR AM... ou équivalent, à fort potentiel

pour lui confier la direction de son Service Entretien.
Rattaché au Directeur de l'usine, vous dirigez, animez, contrôlez le travail de votre équipe (26 professionnels dont 2 contremaîtres) et planifiez son activité tant pour les interventions ponctuelles que pour les opérations de maintenance générale (lors de la fermeture estivale).
Agé d'au moins 27 ans, vous avez acquis une première expérience de la production dans une affaire industrielle, de préférence mécanique et maîtrisez bien l'ensemble des paramètres technico-économiques, de la fonction.
Ce poste permet de bien connaître l'entreprise, et doit intéresser un jeune ingénieur motivé et parlant bien l'anglais.
Merci d'adresser votre dossier sous réf. 475 à notre Conseil :

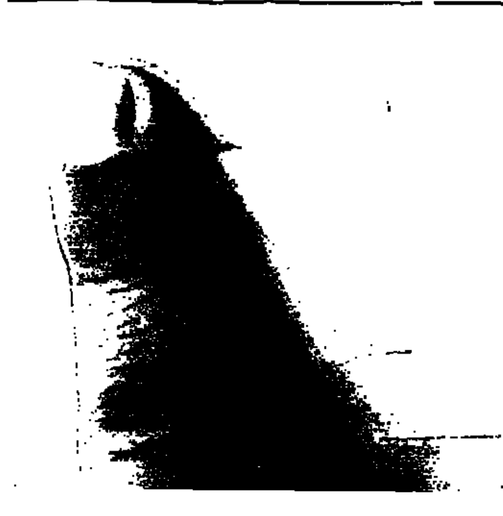
SODERHU
22, rue Saint Augustin
75002 PARIS

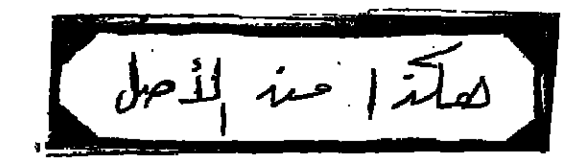


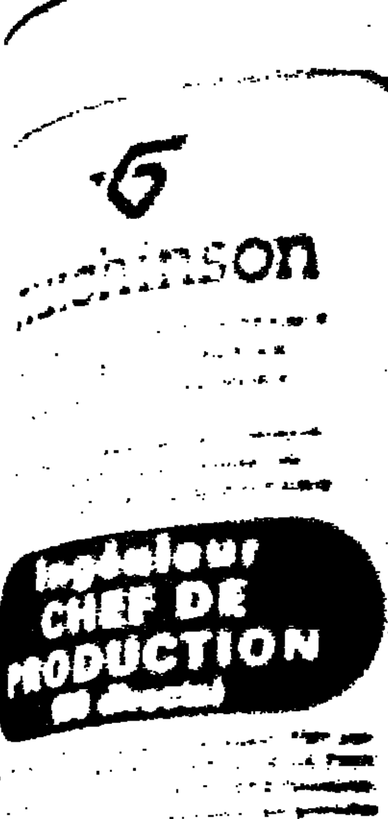
MEMBRE DE SYNTEC

DESSEIN

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.









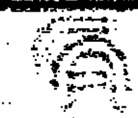






SECTEURS DE POINTE







hutchinson

9.000 PERS. - 19 USINES EN FRANCE
3.5 MILLIARDS DE F PAR AN
recrute pour son Département
TUYAUX
destinés principalement à l'Industrie
et son USINE (225 personnes) de
PERSAN (95) : 40 km NORD PARIS

Ingénieur CHEF DE PRODUCTION (50 directs)

Très proche du Directeur d'usine (esprit PMI performante), IL SERA RESPONSABLE DE LA PRODUCTIVITÉ OPTIMUM DE 2 ATELIERS (investissements Matériel : 60 MF) produisant en grandes séries et en continu (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7).

POSTE ÉVOLUTIF
à terme, dans le Dépt et dans le Groupe

Un jeune Ingénieur «qui en veut»

- La trentaine. Ingénieur diplômé Mécanicien
- EXPÉRIENCE (2 à 5 ans) EN FABRICATION DE GRANDES SÉRIES, si poss. en continu
- ATTIRÉ PAR LA VIE EN P.M.I. (avec ses avantages et ses contraintes)... au sein d'un Groupe

S.C. vous garantit une DISCRÉTION ABSOLUE et vous remercie d'adresser votre candidature (lettre manuscr., C.V. dét., photo et rémunér.) sous réf. 8476 à

SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS



MIRA DEL PONS INFORMATIQUE

MDPI recrute des Informaticiens

INGENIEURS GRANDES ECOLES
X, Centrale, Mines, Télécom, Supelec
Expérience : + 2 ans et Chefs de Projets

Spécialistes de haut niveau, afin d'exercer auprès des constructeurs et des utilisateurs leurs compétences dans le cadre de projets nationaux en

Informatique distribuée

Réseaux normalisés – Réseaux locaux d'entreprises – Architecture des constructeurs – Commutation – Vidéo-communication.
Connaissances pratiques des normes X 25, X 400 et ARCHITEL... ; C, PASCAL, ADA, UNIX...).

Salaires motivants

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et rémunération souhaitée, sous référence R E S à
MDPI – 112-114 bd Haussmann 75008 PARIS.
Tél. 42.94.31.41



DEUX INGÉNIEURS SYSTÈME POUR UN SITE PILOTE

LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

souhaite intégrer, *dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux équipements sur son site de* Saint-Quentin-en-Yvelines (IBM 3081 sous MVS / XA, CICS, DL 1, IMS-DB et produits associés, réseau national...) deux

DIPLÔMÉS DE GRANDES ÉCOLES

Débutants ou première expérience Système

Après une courte période d'initiation sur le site, ils suivront une formation approfondie aux équipements et orienteront ensuite leurs activités vers les domaines des RÉSEAUX, des SYSTÈMES D'EXPLOITATION ou du TÉLÉTRAITEMENT.

Le niveau et l'importance du site et des applications traitées leur permettront d'acquérir rapidement de solides compétences et d'évoluer au sein d'une entreprise très ouverte aux technologies les plus avancées.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo, sous référence 573, à notre Conseil.

UNILOG
Conseil en Recrutement 9 rue Alfred de Vigny, 75008 PARIS
MEMBRE DE **SYNTEC** informatique

Chef de projet orienté informatique répartie



Lyon

Grand groupe industriel français aux activités diversifiées, nous réalisons 2,4 milliards de CA avec un effectif de 4 000 personnes.

Equipé d'un système informatique performant composé d'un site central (BULL DPS 7) et d'un réseau réparti (HP 3000) nous cherchons un **Chef de projet** pour développer de nouvelles applications de gestion sur le réseau.

Si vous êtes Ingénieur ou Miagiste et si vous possédez au moins 5 ans d'expérience et une bonne habitude des applications en temps réel sur un réseau réparti, nous vous invitons à rejoindre notre équipe. Comme toujours, nous vous demandons également du sens concret et une bonne aptitude à communiquer.

Si cette offre vous intéresse, merci d'adresser votre dossier sous réf. 508 M
à notre Conseil
KEY MEN
2 rue Childebert - 69002 Lyon

KEY MEN — PARIS-LILLE-LYON-NANTES-ORLÉANS STRASBOURG-NEW YORK

MEMBRE DE SYNTEC



LA FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE CHIMIQUE MULTINATIONAL
crée deux nouveaux postes

ingénieur commercial textile
H/F basé PARIS

Il se verra confier, sur les régions Nord, Est et Parisienne, la vente et le suivi des fibres et fils polyester auprès d'une clientèle industrielle textile. Dans le cadre d'objectifs généraux il sera responsable de ses résultats, de son budget et de son planning.
Ce poste évolutif requiert une autonomie créative et convient à une personne de 28 ans minimum, de formation supérieure textile, connaissant le secteur textile grâce à une expérience acquise chez un filateur, en entreprise de fibres polyesters ou dans la vente de nylon. Anglais courant nécessaire. Réf. N 175.

ingénieur commercial
H/F basé LILLE

Il sera chargé de la vente et du suivi de fibres acryliques auprès d'une *clientèle industrielle textile sur le Nord de la France.*
Il travaillera de façon autonome et créative sur des objectifs annuels. Ce poste convient à une personne de formation type Institut Textile, 28 ans minimum connaissant le secteur textile et bénéficiant d'une parfaite connaissance de la transformation des fibres acryliques. Anglais courant *nécessaire, flamand souhaité pour opportunités à venir. Réf. P 175.*

Rémunération fixe non inférieure à 200 000 F (à négocier) + primes + frais. Réelles possibilités d'évolution dans le Groupe.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo, en précisant la référence à Françoise KATZ.
PAJ Conseil, 8 av. de Camoëns, 75116 PARIS.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

paj CONSEIL EN RECRUTEMENT



INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE

situé à RUEIL MALMAISON (92)
recherche pour sa Direction **TECHNIQUES D'APPLICATIONS ENERGETIQUES,** un

INGENIEUR DE RECHERCHE

Diplômé Grandes Ecoles (Centrale, ENSTA, etc.) option mécanique, ENSPM Moteurs apprécié. Débutant ou 2 à 5 ans d'expérience dans le domaine des moteurs. Motivation pour la recherche indispensable.
Développement et mise en œuvre de procédés nouveaux en alimentation et combustion des moteurs d'automobile.
Adresser C.V., photo et prét. s/réf. 10013 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Un des leaders mondiaux sur son marché (technologie de pointe) recherche pour son secteur d'étude et fabrication de **composants semi-conducteurs et optoélectroniques,** en pleine expansion de jeunes :

BTS/DUT

bénéficiant si possible, d'une première expérience et/ou d'une connaissance des semi-conducteurs.

Que votre spécialité soit la mesure physique, l'électronique, la maintenance, l'informatique, que vous envisagiez votre évolution au sein d'un secteur de fabrication ou au sein d'un secteur de conception-développement, nous souhaitons vous rencontrer pour ces postes basés au SUD de PARIS (proche banlieue).

Merci d'adresser votre curriculim vitae + lettre + photo sous référence 2159 M à

SOURCES

C.G.S. INFORMATIQUE
Société de Services en pleine expansion,
recherche plusieurs titulaires de

MAITRISE DEBUTANTS HF

Informatique, Miage, Gestion, Econométrie, Sciences Economiques
Merci d'adresser votre C.V., sous référence ML 66 *(à noter sur l'enveloppe)* à C.G.S. INFORMATIQUE
58, boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 PARIS

Importante société d'ingénierie 300 personnes proximité La-Défense, recrute

2 Ingénieurs informaticiens

Grandes Ecoles ou doctorat
l'un débutant, l'autre expérimenté.

Publication indispensable dans l'un des domaines suivants :

- études de fiabilité,
- recherche opérationnelle,
- génie logiciel,
- intelligence artificielle,
- analyse numérique, XAO, simulation.

Anglais courant. Connaissances souhaitées VAX/VMS, Fortran 77, SGBD.

Notre Conseil Isabelle Jourdain attend votre appel ou votre dossier de candidature, sous réf. : MO/127, 11 rue La Boétie, 75008 Paris, Tél. : 42.65.48.28.

PARI



PAULSTRA hutchinson

UN DES LEADERS MONDIAUX DES SUPPORTS MOTEUR AUTOMOBILE A TECHNOLOGIE HYDRAULIQUE
600 MILLIONS F - 2000 PERSONNES
STÉ DU GROUPE HUTCHINSON
(9000 personnes - C.A. : 3,5 milliards de F.)
recrute, dans le cadre du développement rapide de cette activité en EUROPE et aux U.S.A.
pour son usine (675 personnes) de
Châteaudun (125 KM DE PARIS)

2 INGÉNIEURS Développement SUPPORTS HYDRAULIQUES moteur automobile

La mission

ÉTUDE ET SIMULATION NUMÉRIQUE, DÉVELOPPEMENT ET INDUSTRIALISATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE SUPPORTS HYDRAULIQUES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE. Possibilité de devenir CHEF de «SON» PRODUIT et de le suivre.

Les hommes

- INGÉNIEURS ou 3e Cycle Université avec solide Formation en MÉCANIQUE. Larges connaissances en MÉCANIQUE VIBRATOIRE, Mécanique des Fluides, mise en œuvre des matériaux (métaux et élastomères), informatique scientifique.
- ANGLAIS INDISPENSABLE • EXPÉRIENCE DE B.E. EN MÉCANIQUE OU DES COMPOSANTS POUR L'AUTOMOBILE APPRÉCIÉE.

Il est motivé par la technique, les relations avec les Constructeurs Automobile et de larges possibilités d'évolution dans le cadre de l'expansion des marchés aux U.S.A. (éventuelle expatriation ultérieure dans ce pays).

L'UN DES DEUX POSTES POURRA ÊTRE ATTRIBUÉ A UN *débutant*

S.C. vous garantit une DISCRÉTION ABSOLUE et vous remercie d'adresser votre candidature (lettre manuscr., C.V. dét., photo et rémunér.) *sous réf. 8474* à

SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS

GROUPE IMMOBILIER
recherche pour
PARIS

INGENIEUR
Chargé de l'Informatique
180.000 F

Pour définir, mettre en œuvre, réaliser la gestion informatisée des différents corps du Groupe.
Diplômé d'une Grande Ecole d'ingénieur (ENPC, ESTP, A. et M.), le candidat aura une expérience d'au moins 2 ans en informatique.
Adresser candidature à Madame LE BIHAN, GIE HABITAT, 15, rue du Rocher, 75008 Paris.

Lectra Systèmes



LECTRA SYSTÈMES Conception - Fabrication - Commercialisation de biens d'équipements haute technologie - C.A. croissance annuelle 60-70 % - Quatorze filiales - Vocation exportatrice très marquée.



recherche **SERVICE SOFT**

Ingénieurs analystes
Réf. IA
Diplômés ingénieurs

Analystes programmeurs
Réf. AP
DUT informatique ou licence/maîtrise informatique

Nous souhaitons des candidats connaissant les langages ASSEMBLEUR 68000 et PASCAL.

Ces postes sont basés à Bordeaux et à pourvoir immédiatement.

Adresser candidatures (lettre manuscrite + CV + photo) à
LECTRA SYSTEMES S.A.
Chemin du Marticot 33610 CESTAS.

Le Monde CADRES

SNPE

Etablissement de Toulouse
Spécialisé dans la Chimie fine
recherche

1 Ingénieur Chimiste Chef de Secteur

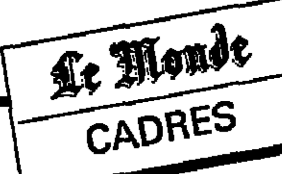
Formation Ecole Supérieure de Chimie.
Expérience industrielle indispensable.
Transmettre CV, photo et prétentions à :
PS - SNPE - Chemin de La Loge
31078 Toulouse cedex.

BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Neuilly/Sablons
offre situation d'avenir à

FISCALISTES CONFIRMES

- Diplômés Grandes Ecoles ou 3ème cycle universitaire,
- ayant une pratique de 3 à 5 ans dans la fiscalité des affaires.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous référence 8416 à B.F.L.
34, rue de l'Arcade 75008 PARIS.



Une multinationale dynamique pour construire votre avenir

Dans le cadre du développement des applications **Résines Thermoplastiques.** Nous recherchons

un chef de marché Paris (280 000 F +) Réf. 310

Vous gérerez une clientèle située principalement dans les secteurs AUTOMOBILE et ELECTROMENAGER que vous connaissez bien.
Ingénieur de formation, le Marketing vous est familier.
Vous organiserez l'avenir en découvrant et développant de nouveaux marchés en relation avec les ingénieurs des usines. Anglais courant.

un chef de région Lyon (240 000 F +) Réf. 315

Vous êtes déjà en contact depuis quelques années avec la clientèle industrielle de cette région.
Ingénieur et gestionnaire, vous savez animer une équipe et vous avez à cœur de développer vos parts de marché. La langue anglaise vous est familière

Veuillez adresser votre C.V., photo et prét. s/réf. 310/9868 ou 315/9868 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01, qui transmettra à Notre Conseil en toute discrétion.

IMPORTANTE CHAÎNE DE RÉSIDENCES DE TOURISME

recherche son

directeur technique

Agé de 35 ans au moins, Ingénieur diplômé (Grandes Ecoles), bilingue anglais, possédant de préférence une expérience dans l'hébergement touristique.

Le candidat retenu, rattaché au Directeur de la chaîne, se verra confier la responsabilité technique du développement dans ses différents aspects : • études de faisabilité des opérations • conception de produit • *lancement des* opérations au plan technique, administratif et juridique • respect des budgets • suivi et réception des chantiers.

Pour réussir dans ce poste, le candidat devra impérativement posséder : • les compétences techniques et *réglementaires dans tous les domaines requis* • autorité, esprit de décision et esprit d'équipe, ainsi qu'une grande disponibilité (déplacements fréquents en province et à l'étranger).

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions s/réf. 238, à T.P.A., 54, bd Saint-Michel - 75006 Paris

P.R.B.

Société spécialisée dans la diffusion de la Presse recherche d'URGENCE

UN JEUNE CONSULTANT

Il aura en charge la gestion des ventes d'un groupe de publications et le suivi des relations avec la clientèle.

Ce poste convient à un candidat débutant ou ayant une courte expérience, possédant une bonne formation (Ecole de Commerce ou Université).

Adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à :
JFL CONSEIL
26, r. Bergère, 75009 Paris.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER implanté en région rouennaise

recherche

CADRE COMMERCIAL

Formation HEC, Sup de Co ou ingénieur, 35 ans environ, 10 ans d'expérience. Analyse financière et contacts commerciaux.

Ecrire sous n° 7.385
LE MONDE PUBLICITÉ
5, *rue de Monttessuy*, Paris-7e.

ORGANISME DE FORMATION *LINGUISTIQUE* recherche pour PARIS le

RESPONSABLE DE SON ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La candidature retenue disposera d'une expérience convaincante (TEFL) d'enseignement, d'encadrement pédagogique, etc... Nécessité de parler français couramment.

Envoyer CV, prét. n° 9600 à *PARFRANCE* 4, rue Robert-Estienne 75008 PARIS *qui transmettra.*

---

secrétaires

BANQUE PRIVÉE (PARIS)

recherche
SECRÉTAIRE
pour sa direction bancaire

La candidate recherchée a une excell. pratique de la sténodactylo, du trait. de texte, et une expér. profess. dans une bque ou un établiss. financier.

Candidature à adresser à :
OSP, 64, r. La Boétie, Paris 8e, sous *réf.* 30 qui transmettra.

Société de location de camions recherche

COMMERCIAL

HAUT NIVEAU
connaissance
de la profession souhaitée.
Adresser candidature et prét. MESSY, 20, avenue de Stalingrad, 94262 FRESNES CEDEX.

Important sous-traitant international sur le marché automobile pour l'aménagement de l'habitacle recherche un

DIRECTEUR.

Nous sommes une grande entreprise allemande, enthousiaste et basée sur le succès au niveau des sous-traitants dans l'industrie automobile. Nous possèdons plusieurs usines en *Allemagne comme à l'étranger. La gamme de pro*duction se situe dans le lambrissage à base de matériaux fibreux.

Notre usine dans la région de Lille produit des éléments moulés pour l'industrie automobile française. Ce centre de fabrication se trouve encore dans une phase de lancement et d'après les rapports positifs avec nos partenaires français est susceptible au développement.

Nous recherchons un dirigeant avec une formation technique ainsi qu'une connaissance des methodes et de l'organisation des fabrications, acquis dans une position supérieure. Il aura pour mission d'adapter en permanence l'outil de production ainsi que les méthodes et structures industrielles.

Si ce poste – impliquant qualité, fermeté et très bonne connaissance *de l'Allemand et de l'Anglais, devait vous con*venir nous aimerions faire votre connaissance.

Nous avons confié la tâche des premiers entretiens, qui seront neutres et confidentiels, à notre conseiller d'entreprise. Afin de mieux pouvoir préparer un premier entretien, qui aura lieu en France, nous vous prions de lui envoyer votre dossier de candidature avec rénumération sous référence DIRECTEUR.

UNTERNEHMENSGRUPPE WOLF SCHREIBER & CO **WSU**

MARIENBADER PLATZ 18 · D-6380 BAD HOMBURG · RFA

BANQUE POPULAIRE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT
BPFD

Etablissement spécialisé du groupe des BANQUES POPULAIRES, recherche pour renforcer son département
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

L'ADJOINT(E) AU RESPONSABLE DU SERVICE ENGAGEMENTS

*Agé(e) d'environ 30 ans, de **FORMATION SUPERIEURE** dynamique, ayant le goût des responsabilités et du travail en groupe, il (ou elle) aura une expérience similaire de 5 à 7 ans dans une activité de **CREDIT-BAIL MOBILIER** ou de **CREDITS à MOYEN et LONG TERME.***

Une expérience d'encadrement de personnel sera appréciée.

Adresser lettre manuscrite, C.V.,
photo et prétentions à
BPFD - Service du Personnel
31, quai de Grenelle - 75738 PARIS Cedex 15.

Pierre Lichau S.A.

Jeune diplômé débutant

ESC, SCIENCES ECO, DROIT...

un métier à apprendre

Filiale d'une des plus importantes banques françaises, nous sommes des investisseurs dans l'immobilier destiné aux entreprises.

Ce métier comporte deux volets : l'étude des dossiers d'investissement, le contact et la négociation sur le terrain avec nos différents interlocuteurs. Formé par notre Directeur Commercial, vous élargirez progressivement vos responsabilités dans ces domaines.

Vous êtes curieux d'esprit, rigoureux dans l'analyse et vous avez un goût réel pour la communication. N'hésitez pas à adresser votre candidature à notre Conseil, CPA - 3, rue de Liège 75009 Paris sous réf. 26M168.

CPA
MEMBRE DE SYNTEC

RESPONSABLE ZONE EXPORT

DEBUTANT OU 1re EXPERIENCE

RELEVEZ UN CHALLENGE DE DIMENSION INTERNATIONALE !

Diplômé d'une grande Ecole de Commerce. (HEC, ESSEC, ESCP, de préférence), vous souhaitez prendre des responsabilités dans un environnement professionnel International et dans un groupe de premier plan.

Nous sommes leader européen dans la production et la commercialisation de produits grand public, et nous vous proposons de participer à un challenge d'envergure, où vous exploiterez vos qualité personnelles — imagination, autonomie, sens des contacts et du dialogue.

Rattaché au responsable des ventes OVERSEAS, vous prendrez en charge la vente de produits finis et de kits, le suivi des affaires (vos interlocuteurs seront des importateurs industriels ou commerciaux), et ceci, dans le but de faire progresser un C.A. en plein développement.

Vous êtes fin négociateur, vous parlez l'anglais et l'allemand couramment ? Votre talent fera le reste !

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prét.) s/réf. 86536, à **SELECOM** - 226, rue du Fg-St-Honoré - 75008 PARIS.



MEDIA PA

Société Banlieue Sud recherche

Ingénieur Technico-commercial

Diplômé Grandes Ecoles ou équivalent, pour animer la promotion et le lancement d'un nouveau service télématique d'entreprise.
Connaissances en Téléinformatique et protocoles de communication indispensables.
Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 9547 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Société Banlieue Sud recherche

Ingénieur

De formation supérieure, diplômé, ayant quelques années d'expérience pour la **réalisation d'un important projet téléinformatique.** Ses connaissances en Vidéotex, bases de données et messageries électroniques seront très appréciées.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 9557 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Important sous-traitant international sur le marché automobile pour l'aménagement de l'habitacle recherche un

DIRECTEUR COMMERCIAL.

Nous sommes une grande entreprise allemande, enthousiaste et basée sur le succès au niveau des sous-traitants dans l'industrie automobile. Nous possèdons plusieurs usines en Allemagne comme à l'étranger. La gamme de production se situe dans le lambrissage à base de matériaux fibreux.

Notre usine dans la région de Lille produit des éléments moulés pour l'industrie automobile française. Ce centre de fabrication se trouve encore dans une phase de lancement et d'après les rapports positifs avec nos partenaires français est susceptible au développement.

Nous recherchons un directeur commercial, possédant une expérience acquise dans une fonction supérieure. Il sera responsable de promouvoir les possibilités de nos produits sur le marché de l'automobile français, du service administratif et de la coordination des services comptables. Il sera également chargé du fonctionnement du service d'achat.

Si vous êtes intéressé et avez une très bonne connaissance de l'Allemand et de l'Anglais, *nous aimerions faire votre* connaissance.

Nous avons confié la tâche des premiers entretiens, qui seront neutres et confidentiels, à notre conseiller d'entreprise. Afin de mieux pouvoir préparer un premier entretien, qui aura lieu en France, nous vous prions de lui envoyer votre dossier de candidature avec indication de rémunération souhaitee sous référence DIRECTEUR COMMERCIAL.

UNTERNEHMENSGRUPPE WOLF SCHREIBER & CO **WSU**

MARIENBADER PLATZ 18 · D-6380 BAD HOMBURG · RFA

LOGICIELS-TEMPS RÉEL

recherche :

INGÉNIEURS

développement applications temps réel Télécom.
Connaissances UNIX Pascal langage-C (hp 3000).
Envoyer CV et prétentions

LTR

Route de Bus, CE 406,
91374 Verrières-le-Buisson.

Société anonyme d'HLM Rhônes-Alpes recherche

CHARGÉ D'OPÉRATIONS

sous l'autorité et la conduite du responsable.
Il prendra en charge l'exécution et le suivi des diverses tâches *juridiques, administratives et financières* afférentes au montage et à la réalisation d'opérations de construction, d'acquisition amélioration de logements sociaux et d'aménagement.

Niveau : études supérieures, baccalauréat + 4
Exp. minimum : 3 ans.
Poste à pourvoir en août 1986.
Réponse urgente.

Adr. CV et prétent. à :
SDHLM B.P. 128
38431 ECHIROLLES CEDEX.

ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE recherche

MÉDECIN DU TRAVAIL

Titulaire des diplômes de docteur en médecine et de CES de médecine du travail, pour un remplacement d'été concernant la période du 14 août 1986 au 26 août 1986 inclus.
Adresser lettre et CV détaillé à M. le Chef du personnel de la CRAMIF, 17-19, r. de Flandre, 75019 Paris.

Etablissement scolaire recrute
professeur dessin industriel.
Env. CV au Foyer des PTT, 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

Etablissement scolaire recrute
ANIMATEUR(TRICE)
SURVEILLANTS(TES)
Env. CV au Foyer des PTT, 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

ÉDITEUR SCIENTIFIQUE DE PREMIER PLAN

cherche

VRP EXCLUSIF

(fixe + intéressement)
possédant voiture pour prospection et animation clientèle, libraires et institutions Paris + moitié sud de la France.
Qualités exigées : sens du *contact, dynamisme, goût de la* vente, imagination, fortes motivations pour participer à un développement commercial actif au service d'une équipe jeune et récente.

Ecrire sous n° 7.379
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

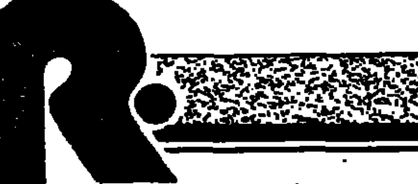
ROCKWOOL - ISOLATION S.A.

deuxième fabricant européen de fibres minérales, recherche pour faire face à son expansion un

ASSISTANT DU DIRECTEUR DU PERSONNEL H/F

chargé du recrutement et de la formation.
"Homme" de dialogue, il assurera dans le cadre des politiques définies par la direction du personnel le recrutement et la gestion des cadres et recensera les besoins de formation des directions et des départements afin de concevoir le plan annuel.
De formation supérieure (Droit, Psycho, Ecole de Commerce ou d'Ingénieur) il aura une expérience minimum de 2 ans dans la fonction.
Un candidat motivé trouvera chez nous de réelles opportunités d'épanouissement.
Adresser CV, photo et prétentions à ROCKWOOL ISOLATION SA
Direction du personnel
48-50 rue Albert - 75013 Paris





ROCKWOOL-ISOLATION

LAINE DE ROCHE VOLCANIQUE

SOURCES

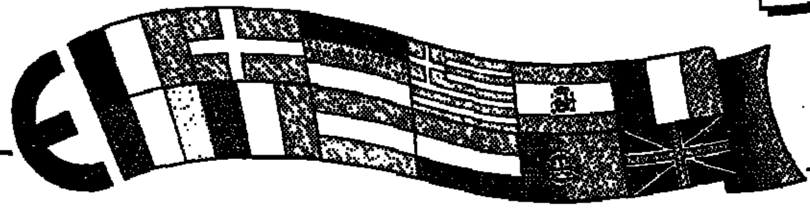
Nous faisons partie d'un grand Groupe, sommes spécialisés dans la conception et la fabrication d'instruments et matériel de précision. Nous détenons 50 % du marché européen de distributeurs de carburant.

Adjoint du Directeur de Production

Ingénieur Arts et Métiers ou ENSI, 28 ans environ, vous avez une expérience (2-3 ans) dans une unité de production de taille moyenne dans le domaine électrique, mécanique, où les opérations finales (*montage*, *peinture*) sont importantes.
Votre mission sera double, elle portera d'abord sur la gestion de production (organisation, délais, stocks) puis sur la réduction des prix de revient.
Vous travaillerez dans un climat de confiance et de délégation.
Merci, si vous vous sentez concerné, d'adresser votre candidature, sous référence 70238 M, à notre Conseil Madame Claude FAVEREAU.

centor — 73 bis, rue Henri Barbusse 75005 PARIS

INTERNATIONAL



A COMISSÃO DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
organiza dois concursos gerais para a constituição de listas de reserva de

TRADUTORES (M/F*) E TRADUTORES ADJUNTOS (M/F*)
(COM/LA/495 e COM/LA/493)

QUER SER TRADUTOR NA COMISSÃO DAS COMUNIDADES EUROPEIAS?

- ☐ Se tem nacionalidade portuguesa;
- ☐ se efectuou estudos universitários completos;
- ☐ se tem como língua principal o português e possui um conhecimento profundo de pelo menos *duas das seguintes línguas: alemão, dinamarquês,* francês, grego, inglês, italiano e neerlandês; das quais uma deve ser o francês ou o inglês.

Pode obter o aviso pormenorizado dos concursos publicados no Jornal Oficial das Comunidades n° C165 de 3 de Julho de 1986, dirigindo-se a:

- ☐ Commission des Communautés Européennes, Division Recrutement, Rue de la Loi 200, B-1049 BRUXELLES. Tel.: 02/235.11.11.
- ☐ Bureau de Presse et d'Information, Rua do Sacramento à Lapa 35, P-1200 LISBOA. Tel.: 60.21.99.

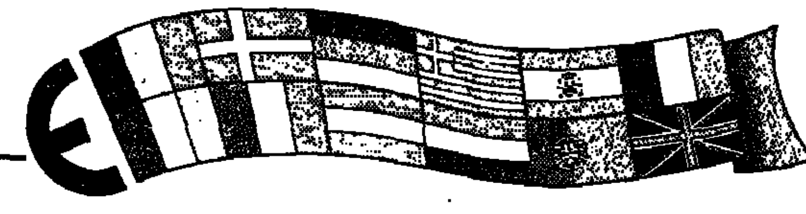
CONDIÇÕES PARTICULARES:

TRADUTORES - COM/LA/495 - LA 7/6
- ☐ *possuir experiência profissional* pós-escolar de pelo menos dois anos;
- ☐ *ter nascido depois de 3 de Julho* de 1947.

TRADUTORES ADJUNTOS - COM/LA/493 - LA 8
- ☐ não é exigida experiência profissional;
- ☐ ter nascido depois de 3 de Julho de 1953.

DATA LIMITE PARA RECEPÇÃO DAS CANDIDATURAS: 14 DE AGOSTO DE 1986.

* A Comissão desenvolve uma política que tem por objectivo assegurar a *igualdade de oportunidades entre homens e mulheres em todas as profissões.*



LA COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
organiza dos oposiciones generales para la constitución de listas de reserva de

TRADUCTORES (M/F*) Y TRADUCTORES ADJUNTOS (M/F*)
(COM/LA/494 y COM/LA/492)

¿QUIERE USTED SER TRADUCTOR EN LA COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS?

- ☐ Si es Usted de nacionalidad española;
- ☐ si ha realizado estudios universitarios completos;
- ☐ si tiene como lengua activa principal el español y un conocimiento profundo de al menos dos de las lenguas siguientes: alemán, inglés, danés, francés, griego, italiano y neerlandés, de las cuales una debe ser el francés o el inglés.

Pida el anuncio detallado de las oposiciones publicadas en el Diario Oficial de las Comunidades n° C165 de 3 de julio de 1986 dirigiéndose a:

- ☐ Commission des Communautés Européennes, Division Recrutement, Rue de la Loi 200, B-1049 BRUXELLES. Tel: 02/235.11.11.
- ☐ Oficina de Prensa e Información, C/Serrano 41, 5a planta, E-28001 MADRID. Tel: 275.04.80 (de 9 a 15h).

CONDICIONES PARTICULARES

TRADUCTORES - COM/LA/494 - LA 7/6
- ☐ poseer una experiencia profesional post-universitaria de dos años por lo menos;
- ☐ *haber nacido después del 3 de* julio de 1947.

TRADUCTORES ADJUNTOS - COM/LA/492 - LA 8
- ☐ no se exige experiencia profesional;
- ☐ haber nacido después del 3 de julio de 1953.

FECHA LIMITE PARA LA RECEPCION DE LAS CANDIDATURAS: 14 DE AGOSTO DE 1986.

* La Comisión desarrolla una política que tiene por objeto garantizar la *igualdad de oportunidades entre mujeres y hombres en todas las profesiones.*



BIAO AFRIBANK

organisateur camerounais

Nous recherchons pour notre filiale **BIAO CAMEROUN** un ORGANISATEUR pour collaborer à la mise en place du schéma directeur *de cette Banque.*

De nationalité Camerounaise et de formation supérieure (Grande Ecole ou Université), il devra justifier d'une expérience de 5 à 7 ans du secteur bancaire.
Lieu de travail: **DOUALA.**

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence 61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION 62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adequation — CONSEIL EN RECRUTEMENT

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Filiale d'un Groupe de premier ordre, nous recherchons pour notre Société située aux U.S.A.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

DE PRÉFÉRENCE DE FORMATION TECHNIQUE

ayant 3 à 5 ans d'expérience en comptabilité ANGLO-SAXONE, au sein d'une multi-nationale américaine.

Le poste à pourvoir offre de réelles perspectives d'avenir au sein d'une entreprise jeune et en pleine expansion dont les produits sont leaders Mondiaux.

ANGLAIS INDISPENSABLE.

Envoyer C.V., photo et lettre manuscrite sous référence n° 9604 à PARFRANCE ANNONCES 4, rue Robert Estienne 75008 PARIS — qui transmettra.

L'école inter Etats d'ingénieurs de l'équipement rural cherche pour Ouagadougou plusieurs professeurs coopérants.

— *Directeur scientifique*
Ingénieur GREF ou universitaire, forte culture générale scientifique, expérience développement, assiste directeur : suivi, contenu et pédagogie enseignement, coordonne recherches, *relation avec partenaires scientifiques, dirige enseignement postuniversitaire sciences de l'eau. Dirige formation permanente, assure suivi anciens élèves et employeurs.

— *Chef de département mobilisation des ressources en eau*
Ingénieur GREF ou universitaire, confirmé, assure, anime ou coordonne enseignement concernant hydrologie, hydrogéologie, hydraulique fluviale, prise en rivière barrage en terre. Dirige les recherches de son département, notamment l'analyse fine de la pluviométrie au Sahel, le suivi d'un champ de captage, responsabilité d'une filière de formation postuniversitaire.

— *Chef de département énergies*
Ingénieur confirmé spécialisé en énergétique (GREF, Mines de Paris, Centrale de Paris) ou universitaire. Anime une équipe de quatre professeurs (thermique, énergétique, électro-technique, énergies renouvelables, technologie). Responsabilité d'une filière de formation postuniversitaire de spécialisation en énergies pour le développement rural. Dirige recherche dans son département.

— **Chef de département génie civil**
Ingénieur du GREF, P et C, travaux publics. Confirmé, il doit connaître chantiers en région tropicale, assure, anime ou coordonne enseignements : mécanique des sols, barrages en terre, matériaux de construction, ouvrages et bâtiments, béton armé, constructions métalliques, voirie, technologie chantier. Responsable création filière de formation ingénierie et entreprise orientée vers secteur privé. Laboratoire mécanique des sols et génie civil permet essais et recherche construction d'ouvrages en Afrique.

— **Professeur électricité**
Ingénieur type Supélec ou autre école électricité. Dans département énergies, assure enseignements électrotechnique, électromécanique, électrification rurale, photovoltaïque + travaux pratiques correspondants. Encadre travaux de mémoires et expérimentations. Compétence en électronique souhaitée.

L'EIER forme depuis 15 ans les ingénieurs du génie rural des pays africains francophones, en formation initiale polyvalente, formation postuniversitaire, spécialisée et formation permanente. Elle est établie à Ouagadougou (Burkina-Faso) où le climat est chaud et sec en hiver. Les postes ci-dessus peuvent être attribués à des fonctionnaires détachés auprès du ministère de la coopération ou à des non-fonctionnaires qui se verront attribuer un contrat renouvelable par ce ministère.

Ecrire urgence :
EIER, BP. 7023 Ouagadougou (Burkina-Faso). Télex 5266 BF.
Direction des formations rurales, ministère de la coopération
20, rue Monsieur, 75007 Paris (France).

Recherchons
TRADUCTEUR(TRICE) anglais, français en poste dans nos bureaux de Londres. Les candidats expérimentés dans les domaines techniques doivent écrire avec c.v. au M.D., Transtelex LTD, 116-128 North-End Road, Londres W14 9PP, U.K.

Suissesse, 28 ans, cherche
COLLABORATEUR
MÉDECIN-DENTISTE
lib. pr reprendre cab. dentaire familial bien établi en Suisse *Centrale, également* orthodontie et implantologie. Etranger bien venu. Faire offres s/chff. 17-115'440 à Publicitas SA, CH-1701 Fribourg (Suisse).

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ouvre une inscription pour deux postes de professeur ordinaire (à plein temps) de

Littérature française moderne (du XVII[e] au XX[e] siècle)
Titre exigé : Doctorat ès lettres, doctorat d'Etat ou « habilitation ».
Entrée en fonctions : 1[er] septembre 1987.

Les candidatures (avec c.v. et liste de publications, en 7 ex.) *doivent parvenir avant le* 15 octobre 1986 au doyen de la faculté des lettres, bâtiment central. Dorigny, CH- 1015 Lausanne (Suisse).
Des rens. complément. peuvent être obtenus à la même adresse (Tél. 021) 46-31-26).

Notre société, leader en Afrique dans l'exploitation forestière et la transformation du bois, recrute son

DIRECTEUR DES EXPLOITATIONS FORESTIERES

Rattaché au Directeur Général, ce manager, si possible de formation supérieure, fera partie de l'équipe de direction.
Son rôle consistera à diriger simultanément tous les domaines opérationnels de sa division :
- recherche, suivi et prospection des permis forestiers,
- construction de routes,
- gestion des hommes avec maintien d'un bon climat social : 800 personnes réparties sur quatre chantiers,
- gestion des matériels : une centaine d'engins de chantiers, cinquante grumiers plus véhicules divers,
- production : environ 300 000 m^3 an,
- transport des grumes : fluvial et routier,

et à conduire de façon autonome l'évolution positive de ce centre de profits en assumant pleinement la responsabilité des budgets d'investissements et d'exploitation ainsi que des résultats.
Ce poste de haut niveau conviendrait à un homme d'action et de synthèse à la *personnalité affirmée, connaissant* l'exploitation forestière, robuste et en excellente santé, bon gestionnaire, ayant le sens du commandement, et apte à conduire une nécessaire restructuration.
A la rémunération très motivante qui tiendra compte des compétences exigées, s'ajouteront les avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre manuscrite de candidature, C.V. détaillé et photo sous *réf.* **11614**, à **PIERRE LICHAU S.A.** - 10, rue de Louvois - 75002 PARIS qui transmettra.

Directeur Des Ventes D'Impression à l'Etranger
Un Défi International

Nous sommes le premier groupe d'impression, d'édition et de communication en Europe et notre croissance est la plus forte de la profession.

Nous recherchons un cadre commercial senior, expérimenté dans l'impression, pour développer nos ventes export en Europe.

Nous venons de terminer un programme d'investissement de 250 millions de Dollars US environ dans les toutes dernières presses en creux et offset à bobines, et dans les installations de composition informatisées et prépresses électroniques (y compris le lancement très réussi des gravures laser en couleur).

Le candidat que nous recherchons comprend parfaitement les techniques d'impression utilisées à l'heure actuelle et aura une grande expérience de la vente de presses en creux et offset à bobines à long tirage, ou aura l'expérience d'un service de production d'une maison d'édition ou d'une entreprise de vente par correspondance.

Le candidat devra posséder une parfaite maîtrise de l'Anglais, l'Allemand et du Français. Il sera basé en France ou en Allemagne dans l'un des nombreux bureaux de BPCC.

Dans une deuxième phase, il devra recruter d'autre commerciaux afin d'augmenter le flux d'affaires à l'exportation.

La rémunération annuelle, à laquelle s'ajoutera une voiture de fonction et un programme de retraite, est des plus attractives.

Les candidatures manuscrites doivent être adressées à:
Clive Bradly,
BPCC Printing Corporation plc,
PO Box 283, 33 Holborn,
Londres EC1N 2NE, Angleterre, ou
lui téléphoner au 19 44 1-822 2345.



The British Printing & Communication Corporation PLC

INTERNATIONAL

ASSOCIATION HUMANITAIRE

Nous scolarisons 24 000 enfants dans le tiers-monde.
Nous sommes en forte croissance.

Nous recherchons nos

DIRECTEURS DE PROGRAMMES

AU RWANDA ET AU SÉNÉGAL

Pour assurer le développement d'un vaste projet de scolarisation et d'éducation. Vous disposerez pour cela d'une large autonomie.

CE POSTE IMPLIQUE :

- La conception, la programmation, la mise en place et le suivi des actions ;
- La gestion administrative et humaine du projet ;
- Des relations avec les autorités locales.

En plus de qualités d'organisateur, de gestionnaire, de négociateur, vous avez l'esprit pionnier, jeune, dynamique.

Votre passion de l'humanitaire et une expérience en Afrique seront des atouts complémentaires.

Si vous souhaitez vivre une exceptionnelle aventure humaine pendant quelques années, envoyez : lettre manuscrite, c.v. et prétentions, s/réf. RS, à :

AideetAction
78-80, rue de la Réunion, 75020 PARIS.

RESPONSABLE DE PRODUCTION Afrique Francophone

Spécialisée dans la production de masse, de beurre et de tourteaux de cacao, nous sommes une importante société opérant en Afrique de l'Ouest.

Directement rattaché au P.D.G., le cadre recherché aura pour mission :

- de prendre complètement en charge la direction de la production et son organisation,
- de contrôler la qualité,
- d'assurer la responsabilité du Service Entretien et Maintenance.

Ingénieur de formation supérieure (AM, ENSIA, Agro ou équivalent), vous avez nécessairement une expérience en production de 10 ans minimum dans l'agro-alimentaire, obligatoirement dans l'INDUSTRIE CHOCOLATIERE.

Adresser CV détaillé sous réf. 662/06 M à

France Cadres
22, rue St Augustin
75002 PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE DE DIRECTION

Responsable de l'organisation générale et de l'informatique d'une société d'assurances depuis 6 ans et demi, après avoir assumé la direction de l'informatique d'un groupe d'institution de retraites pendant 9 ans, mes atouts résident essentiellement dans mon engagement total, ma connaissance et mon aptitude à la conduite des hommes, mon expérience des impératifs de l'entreprise moderne dans le domaine organisationnel.

Je recherche la responsabilité du poste qui maîtrise l'ensemble des problèmes de gestion des ressources, tant humaines que matérielles dans l'entreprise : interlocuteur permanent des gestionnaires et des hommes chargés du traitement de l'information, les informaticiens, je suis à l'écoute, j'étudie les besoins de tous les centres d'activité, j'anime, je définis, je coordonne la mise en œuvre des moyens nécessaires ; je veille à la cohérence, à l'intégrité des systèmes d'information de l'entreprise.

Je suis informé et participe, au plus haut niveau, aux décisions, quel que soit le domaine concerné, de manière à prévoir et mettre éventuellement en place les structures d'accueil indispensables.

Je suis libre de toutes obligations à compter du 1er juin 1986...

Ecrire sous le nº 6 901 LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 38 ans. Cause licenciement économique, sérieuses références (service militaire : chauffeur au ministère des armées, puis mécanique automobile (20 ans), cherche emploi chauffeur VL, particulier ou administratif. Possibilité double emploi. Etudierait toutes propositions. Toutes régions. Tél. au 48-48-86-90 entre 18 h et 21 h. CATELAIN Christian, 118 bis, allée Robillard, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

Jne Français trilingue, chinois, anglais, résidant à Taiwan, parfaitement introduit dans les milieux d'affaires, cherche société ou groupe industriel désirant développer commerce avec Asie du Sud-Est. Ecrire sous le nº 6 906 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Jeune cadre 30 ans, spécialiste sidérurgie et charbonnage, 3 ans d'expér. en Allemagne, cherche emploi. Ecrire sous le nº 7 400 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre supérieur de gestion H. 42 ans, rigoureux, très expérimenté, recherche poste responsabilité, analyse bilan, contrôle budgétaire, trésorerie banque, gestion administrative. Jean AISSANI 89, r. de Maubeuge, Paris-10e. Tél. 42-43-22-44.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

INFORMATIQUE ET AUTOMATISME, 20 ans de pratique France + export, dans fonctions d'encadrement commercial, marketing, assistance technique, expérience chez utilisateurs, constructeurs et SSII, ingénieur CNAM, 45 ans, anglais et espagnol, formateur en informatique : 9 ans expérience.
RECHERCHE : responsabilités similaires de direction, zone France/export basé R.P. ou Toulouse (Section BCO/MS 870).

INGÉNIEUR MÉCANICIEN DE L'UTC (université de technologie de Compiègne). Qualiticien confirmé, 33 ans, 7 ans de pratique en particulier dans les secteurs : métallurgie, mécanique nucléaire, anglais courant.
RECHERCHE : poste responsable qualité (base R.P. souhaitée) (Section BCO/LA 871).

DIPLOMÉ SUP. DE CO. et BTS technico-commercial en cuirs et peaux, 39 ans, grande capacité de travail, goût de la performance.
RECHERCHE : poste en France ou au Cameroun (Section BCO/JV 872).

SECRÉTAIRE DE DIRECTION, anglais parfait, notions italien, longue expérience commerce international.
RECHERCHE : place stable Paris ou proche banlieue Nord (Section BC/JV 873).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

J.F. 33 a., licence histoire, resp. service distribution non commerciale de films, cherche empl. st secteur audiovisuel, culturel, associatif, touristique. Écrire sous le nº 7 397 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CADRE P III A. 47 ans, exp. administration des ventes achats, approv., gestion des stocks, management entrepôt rompu à l'informatique, recherche poste à respon. ttes régions. M. Sobczak 74 ter, rue Louise-Chenu, 94450 Limeil-Brévannes. Tél. 45-69-03-86.

Gérant SICAV, ex-analyste financier, longue exp. marchés internationaux, rech. en vue retraite, emploi temps partiel, gestion, conseils, travaux de prévision éco. et boursière. Écrire sous le nº 7 390 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES avec une expérience réelle de la fonction personnel, notamment dans les sociétés comprenant plusieurs établissements sur le plan national :
- Administration couvrant l'ensemble de la fonction.
- Négociation avec les partenaires sociaux.
- Elaboration du bilan social.
- Recrutement du personnel.

DISPONIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE. Toute offre sera examinée avec attention. Merci d'écrire à nº M 9 601 BLEU 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex qui transmettra.

Rédactrice presse, 36 ans souhaite prêter sa plume, sa créativité et son punch à groupe de Presse, éditeur ou autres secteurs. Expérience communication hypermarchés, tables rondes consommateurs, marketing, relations publiques, dactylo, anglais, libre de suite. Sens de l'initiative. Recherche poste à temps plein Paris. Tél. 46-33-26-23 le soir.

prof. allemand, niveau DEA, 3 ans d'exp. en Allemagne de 1983 à 1986, cherche poste d'enseignant dans un lycée. Ecrire sous le nº 7 399 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

C.E. serrurier 47 ans, souhaite place responsable équipe bâtiment, industrie, assurance ou banque. Libre 15 sept. Tél. 48-33-61-94.

ÉTUDIANTE (maît. biologie) ch. emploi région parisienne juillet. Tél. 43-24-53-11.

GRÈCE
Ingénieur technico commercial informatique, 46 ans, Grec en France depuis 1965, formation électronique digitale et commerce, souhaiterai poste de direction ou responsabilités en Grèce. Etudierai ttes prop. Ecrire sous le nº 7 398 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ASSISTANTE DIRECTION formation et exp. gestion personnel, sérieuse réf., recherche poste stable toutes régions. Ecrire sous le nº 7 393 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CADRE CULTUREL formation INFAC CAPASE/DEFA (bac + 3), 15 ans exp. direct. gest. équipements + 7 ans direct. librairie, cherche poste à responsab. secteur cult., soc. ass., form., édit., presse, sur 22-35. Tél. 96-70-46-76, 8 h/10 h.

Femme, licence anglais et esp., dipl. tchèque. Disponible, exp. traduct., enseig. secondaire, connais. en secrét. Etudie ttes prop. à l'étranger en particulier. Tél. 42-53-47-82.

formation professionnelle

Opération chausseurs d'emploi Cadres cherchant situation redevenez opérationnels après 18 h intensives en tête à tête exploitation immédiate. Tél. JN psycho. conseil 47-23-55-47 tous les jours de 14 h à 18 h pr R.-VS particul.

propositions diverses

Les emplois offerts par la fonction publique dans toute la France sont nombreux et variés (PTT, SNCF, Police, EDF-GDF, Armée, Préfectures, mairies, etc.) demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 14) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

LANCIA
millésime 1987
DELTA et PRISMA
1300, 1600 6 et 7 cv.
AUTOBIANCHI Y10
CHATILLON BRUNE
PARIS 14e 45.39.57.33

Emplois Cadres — Le Monde

L'HEBDOMADAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL DES OFFRES D'EMPLOIS

CHAQUE MERCREDI PRIX 10 F

CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 10 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ____________ Prénom ____________

Adresse ____________

Code postal ____________ Ville ____________

Nombre d'exemplaires ____________ × 11 F (frais de port inclus) ____________

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE
dans très bel imm. XVIIe, asc., 2 duplex : living, 2 chambres, et living, 3 chambres. CHARME, PARFAIT ÉTAT. GARBI 45-67-22-88.

4e arrdt

PRÈS PLACE DES VOSGES DANS HOTEL XVIIe SUPERBE DUPLEX 140 m². 2 chambres, 2 bains, parking. DORESSAY 46-24-93-33.

5e arrdt

LUXEMBOURG
Entrée, cuis., s. bns, w-c, cave. Px 600 000 F. 43-27-28-60.

CENSIER STANDING ASC., GRAND STUDIO 690 000 F. 42-33-51-36 (45-80-80-47 soir).

NOTRE-DAME
Superbe appt refait neuf, 5e ét sans asc. Imm. XVIIe. 980 000 F - 45-75-75-79.

6e arrdt

SORBONNE STUDIO
Cuis., bains, w-c. 2e ét. s/rue. 350 000 F - 45-75-75-79.

7e arrdt

ÉCOLE MILITAIRE
B. 4 p. imm. ancien, 6e asc. BRANCION SARL 45-75-73-94.

9e arrdt

3 PIÈCES, 530 000 F
Cft, caractère, cuis. américaine aménagée, poutres apparentes. IMMO MARCADET 42-52-01-82.

11e arrdt

RUE FAIDHERBE IMM. stdg. grand living + chambre. 3e ét. sur rue, plein soleil, bon état. Px 630 000 F. 43-73-05-81.

20e arrdt

Part. vend STUDIO, ent. équi., 148 000 F, vis. s. pl., sam. 5 et 12 juil., de 15 h 30 à 17 h : 59, rue Orfila, 75020 Paris. Tél.: 60-20-16-28 (18 à 20h).

78-Yvelines

LE PECQ-LE VÉSINET
Part. vend dans bon imm. parc paysagé 10 mn RER Appt : séjour, douche, 2 ch. 73 m². Grande cuisine équipée. Proche écoles et commerces. Prix : 585 000 F. Téléphone : 39-76-61-36.

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD
132 bis, rue Tahère pet. imm. 4 ét., récent, asc. Vrai 3 pièces, 65m² Grand balcon, plein sud Très calme, belle vue PRIX : 730 000 F Tél. : 46-55-61-59

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ
Studette grand standing, face bois, clair, calme. 188 000 F. MICOT 43-44-43-87.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m) vue imprenable résidentiel 10e et dernier étage.
2 p., 54 m² + balc. 320 000
4 p., 86 m² + balc. 550 000
6 p., 139 m² + balc. 820 000
Propriétaire : 42-60-29-61.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Recherche pour clientèle française et étrangère appartements et hôtels particuliers dans quartiers résidentiels paiement comptant chez notaire. Tél. : 45-44-44-45.

Recherche 2 à 4 pièces PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

A LOUER : avenue Gambetta PARIS-XXe 2 pièces tout confort + terrasses 18 m². Loyer sans charges : 2 300 F. Ecr. au journal qui transmettra.

PANTIN 6e asc., à louer appt SES ch., cuis., s. bns, w.-c., 2 balc., loyer 2 600 + ch., 46-03-81-36.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadres supérieurs et employes GRAND LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE recherche URGENT, libre de suite, ou septembre, appts ttes catégories, studios, villas, Paris et environs. Tél. : 45-03-30-33 DE 9 H 45 à 13 HEURES.

locations meublées offres

Paris

Particulier loue appartement 3 mois (10 juillet - 10 octobre) pour partage 3 pièces, cuisine, salle de bains. 1 200 F par mois, 2 mois payés d'avance, électricité, téléphone en plus. Situation près Beaubourg. Ecrire sous le nº 6905 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

7e, Champ de Mars, splendide 3 p. meublées, kitchenette éq., bains, w-c, asc., interphone. S/pl. 149, rue Saint-Dominique, ou 47-05-19-43.

Région parisienne

10 mn Paris par Mo
STUDIOS MEUBLÉS
2, 3, 4 pers. 1 200 F/semaine. GANDOLFI. Tél. : 48-83-04-69

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PCES LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades. Tél. 45-26-18-95.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, Paris 8e. recherche en location ou à l'achat APPTS DE GRANDE CLASSE pour clientèle étrangère, corps diplomatique et cadres de sociétés multinationales.
TÉL. : 45-62-78-99

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour ambassades et sociétés. S'adresser : SERVICE ACCUEIL Tél. : 42-56-28-16.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

GARE DE LYON
bureaux entièrement meublés, imm. de stand. Secrétariat partagé. Tél. : 43-29-58-65.

Domiciliations depuis 90 F/ms. Rue St-Honoré, 42-86-84-91. Paris 12e, 43-40-68-50. Constitution SARL 2 000 F HT.

17e PLACE WAGRAM
Bureaux équipés
OUVERTS 24 H/24
avec tous services : tél., télex, télécopie, secrétariat, salles de réunions, restaurant, etc.
ACTE 43-80-90-10

ÉTOILE
très grand standing
BUREAUX MEUBLÉS
toutes durées, tous services
Tél. : (1) 47-27-15-59

SIÈGE SOCIAL PARIS 8e
TELEX/SECRÉTARIAT
AGECO - 42-94-95-28
(stationnement aisé)

Votre adresse commerciale
SIÈGE SOCIAL ÉTOILE
1er mois gratuit. 90 F/mois. Formalités RC, RM, SARL. Tous services.
JCA 45-00-64-96 +.

locaux commerciaux

Locations

RÉPUBLIQUE
SUPERBES LOCAUX D'ACTIVITÉ. Société cède directement droit au bail à partir du 1er août locaux d'activités, 3e arrondissement, République, 1 500 m², au 7e, 8e et 9e étages, grande terrasse + 21 parkings au 4e étage. Loyer annuel : 1 700 000 F h.t. Téléphoner au 83-35-04-40.

pavillons

CLAMART PR. BOIS 5p.
tt cft, calme, pet. jdin 1 300 000 COTIMO 47-83-62-74.

77270 VILLEPARISIS. PAVILLON sur vide sanitaire 68 m², 3 p., cuisine, s. de bains, w.-c., chff. cent. gaz, survitrage, alarme, terrasse 21 m² + garage 2 voitures, dépendances indépendants s/terr. 800 m². 570 000 F. Tél. 64-27-17-67.

domaines

PARAGUAY ORIENTAL (ITAPUA)
Propriété forestière de 886 ha (peuplement complet de bois précieux) pouvant également être divisé, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture à vendre pour 1.018.900 (F 1.150/ha) sols d'origine volcanique, climat et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base Soja). La propriété est limitée sur 5 km par une rivière et à accès à la route asphaltée « Ruta No 6 » à une distance de 5 km. Vous pouvez payer le prix d'achat en France en F. Veuillez adresser le courrier à : ARNO J. GOEETZ, Gartenstrasse 6, D-6251 Hirschberg, RFA.

propriétés

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes, sup. maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple séjour 90 m², 4 ch., cuisine, tout cft. 240 m² hab., terrasse, billard, ss-sol complet, grenier aménageable, 1 985 000 F. MAS IMMOB. 43-45-88-53.

A VENDRE, environs de Moulins 03 (2 h 30 de Paris)

1) Ppté : maison de grand cft, maison de gard., 11 boxes à chevaux, manège olympique (60X20), 30 ha prés et étang. Libre à la vente. Prix : 2 200 000 F.

2) Maison mod. de gd stdg. 170 m², parc boisé, vue étang. Libre. Prix : 1 200 000 F.

3) Maison bourbonnaise 150 m² au sol, dépendances, gd jdin. Prix : 400 000 F.

S'adresser à Me SABATIER 9, cours Jean-Jaurès, 03005 MOULINS Cedex. Tél. 70-46-05-78.

1 HEURE DE PARIS
PROPRIÉTÉ DE CARACTÈRE Sur 5 500 m² terr. et bois cuis., séj. 51 m², cheminée, 3 ch., s. de bns, w.-c., dép., grenier aménag., pigeonnier. Prix 735 000 F. AGENCE CENTRALE à 02600 VILLERS-COTTERETS. Tél. : (16) 23-96-05-93. Ouvert ts les jrs même dimanche.

RECHERCHE URGENT
pour excellent client belle ppté NOGENT, LE PERREUX, CHENNEVIÈRES, LA VARENNE, FONTENAY-SOUS-BOIS, SAINT-MANDE.
DEMICHELI.
48-73-50-22, 48-73-47-71.

Région BOURGES (18)
Vends ou échange ancien moulin de 200 m² en cours de rénovation, à côté maison de 6 p. avec cft, sur terrain de 1,4 ha. clos et arboré. Ensemble très agréable. Prix 850 000 F à déb., 48-75-21-66 ap. 20 h.

PROCHE TOURS
A vendre propriété, parfait état, séjour, salon, cuisine, lingerie, salle de billard, bureau, 5 chambres, parc 2 hectares, px 2 000 000 F. 16-47-55-52-43 ou 16-47-61-58-38.

maisons de campagne

A VENDRE
PRESLES-EN-BRIE 77
lieu-dit AUTHEUIL
38 km de Paris, 1 terrain de 1 174 m² avec maison à rénovée, au prix de 350 000 F. Tél. 26-58-14-72.

viagers

IVRY-S/SEINE, viager occupé, pav. 4 pces, tt cft, jardinet et gar., s/2 têtes 76 et 78 ans, cpt 30 000 F, rente 3 200 F mensuel. Tél. : 46-81-49-47.

immobilier information

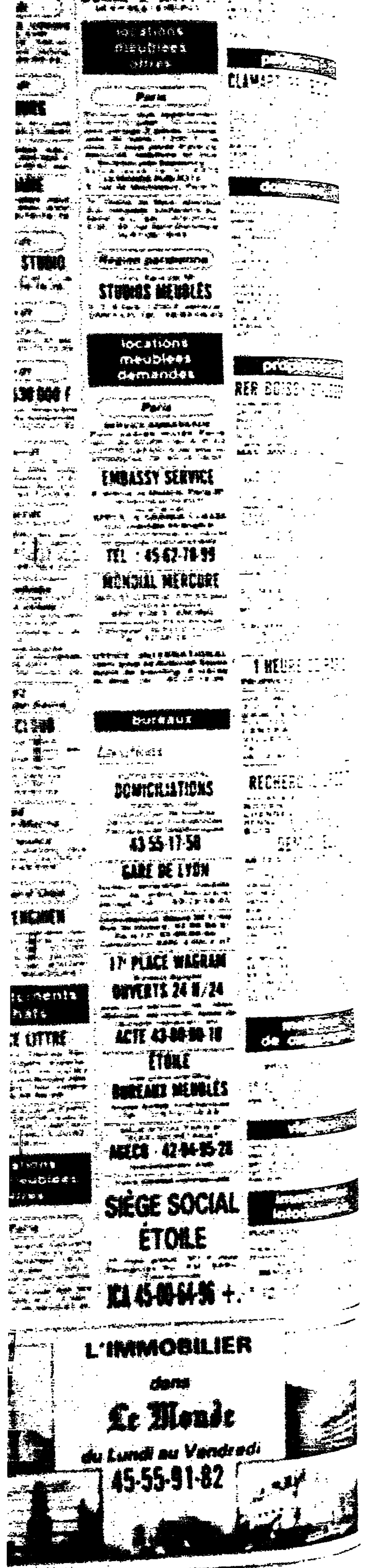
POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris.
Tél. : 16-1-42-65-46-40.





L'IMMOBILIER
dans
Le Monde
du Lundi au Vendredi
45-55-91-82





économie

REPÈRES

Changes : augmentation des réserves de la France en mai

Les réserves de change de la France (or et devises) ont augmenté de 3,15 milliards de francs en mai par rapport à avril, atteignant fin mai 462,6 milliards de francs. En un an (mai 1986 comparé à mai 1985), les réserves de change ont diminué de 13,8 milliards de francs. En avril et mai, les avoirs officiels ont augmenté de 51 milliards de francs, malgré un remboursement par l'Etat de 4,11 milliards de francs sur sa dette extérieure (400 millions de dollars remboursés, en avril, sur l'eurocrédit de l'automne 1982 et 140 millions de dollars remboursés début juin, mais comptabilisés en mai également sur l'eurocrédit de l'automne 1982).

Chômage en Europe : stabilité

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la Communauté économique européenne a baissé de 2,4 % en données brutes au mois de mai par rapport à avril, revenant à 15 600 000, selon les données publiées par Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes. Cette baisse est due à des facteurs saisonniers, les chiffres corrigés des variations saisonnières n'ayant pas bougé. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées au Danemark (– 11,8 %), au Luxembourg (– 5 %), en Allemagne fédérale (– 4,8 %). En revanche, la baisse n'a été que de 2,6 % en Espagne, de 2,3 % en France, de 1,8 % en Belgique, de 1,7 % aux Pays-Bas, de 1,6 % en Grande-Bretagne, de 0,8 % en Irlande, de 0,6 % en Italie et de 0,2 % au Portugal. La baisse est plus forte pour les plus de vingt-cinq ans (– 2,9 %) que pour les moins de vingt-cinq ans (– 1,6 %). Sur l'ensemble de la Communauté, moins le Portugal, les jeunes représentaient 37 % des demandeurs d'emploi, la proportion allant de 52 % en Espagne et de 51 % en Italie à 25 % en RFA et au Danemark.

Commerce extérieur : nouveau record japonais

L'excédent commercial du Japon a atteint un nouveau record en mai, avec 8,3 milliards de dollars (chiffre brut sur la base des statistiques FMI). Les exportations ont atteint 17,6 milliards de dollars et les importations 9,3 milliards de dollars. Depuis le début de l'année, l'excédent commercial du Japon atteint 30,5 milliards de dollars, soit une moyenne de 6,1 milliards par mois. En 1985, l'excédent commercial avait atteint 56 milliards de dollars, soit l'équivalent de presque 400 milliards de francs. La balance des paiements courants a été excédentaire de 7,6 milliards de dollars en mai. Depuis le début de l'année, l'excédent est de 28 milliards de dollars. Il avait atteint 49,2 milliards de dollars pour toute l'année dernière.

Inflation : l'Italie se calme

Les prix à la consommation en Italie ont augmenté de 0,4 % en juin par rapport à mai. En un an (juin 1985 à juin 1986), la hausse des prix est de 6,3 %, contre 6,4 % de mai à mai. En juin 1985, l'inflation était de 8,7 % par rapport à juin 1984. La tendance à la décélération de l'inflation enregistrée en Italie depuis le début de l'année se confirme. Le rythme annuel de hausse est passé sous la barre des 8 % en février dernier, puis sous celle des 7 % en avril.

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

• Augmentation de la cotisation vieillesse
• Rétablissement partiel de la contribution sociale
• Création d'une commission des comptes

« Ne pas faire le douzième plan de financement de la Sécurité sociale » : c'est ce qu'avait affirmé dès le départ M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales. Même *si, en définitive, c'est bien à cela que* l'on risque d'aboutir d'ici quelques mois, le programme que devait présenter, ce mardi 1er juillet, M. Séguin, est à la fois plus et moins qu'un *« plan de redressement »*, selon la terminologie plus fréquemment employée par ses prédécesseurs.

Du plan de financement, il comporte un élément, le plus important : l'apport de ressources nouvelles. Le gouvernement annonce un déficit de 20 à 22 milliards de francs pour le régime général de sécurité sociale en 1986 (17 à 18 milliards de francs pour l'assurance-vieillesse, 5 à 6 milliards pour l'assurance-maladie) et de 38 à 40 milliards de francs (28 milliards pour la vieillesse, 15 à 17 pour la maladie) en 1987 (1). Compte tenu des réserves actuelles, le *« besoin de financement »* dépasserait 30 milliards pour les deux années. Ces chiffres peuvent être discutés : certains avancent plutôt 15 à 18 milliards de francs de déficit pour 1986. Mais il est indéniable que, à la fin de 1987, le déficit cumulé sera important, particulièrement dans la branche vieillesse.

M. Séguin devait annoncer ce mardi deux mesures de financement combinées. D'abord une hausse de 0,7 point de la cotisation vieillesse à partir du 1er août touchant presque tous les salariés (ceux du secteur privé affiliés au régime général, mais aussi les fonctionnaires, civils et militaires), ainsi que les artisans et commerçants dont les régimes de retraite sont « alignés » sur celui des salariés. Cette mesure devrait rapporter 10,4 milliards de francs d'ici à la fin de 1987.

Parallèlement, est décidé le rétablissement (2) d'une *« contribution sociale »* de 0,4 % sur tous les revenus de 1986 et 1987 qui devrait apporter 9,7 milliards de francs. Les modalités de ce prélèvement ne sont pas encore fixées, et il est possible que celui-ci ne puisse être opéré avant 1987, l'administration fiscale craignant de ne pas y parvenir à l'automne prochain pour la part de 1986.

Mais, selon le ministre des affaires sociales, il s'agit seulement de se donner de l'air pour préparer une correction de la *« dérive »* des dépenses de sécurité sociale dans deux domaines, l'assurance-maladie et la vieillesse, avec l'aide des partenaires sociaux des gestionnaires des régimes. Le volet « économies » habituel manque, bien que les chiffres en montrent la nécessité, surtout si l'on veut, comme l'affirme le gouvernement, faire un effort supplémentaire pour les familles.

Corriger la « dérive »

Le pivot de la réforme devrait être une *« une commission des comptes de la sécurité sociale »* rénovée, disposant d'un secrétaire général (M. Michel Lagrave, avocat général près la Cour des comptes) assisté de deux rapporteurs permanants issus de l'inspection générale des affaires sociales. Ceux-ci travailleraient avec les caisses nationales, les administrations et d'autres experts afin d'offrir (sans doute chaque trimestre) un « tableau de *bord » de l'évolution des régimes et* de la *« compensation »* financière entre eux.

La commission devrait (à la manière du Haut-Conseil de la population et de la famille) former des groupes de travail pour présen*ter des propositions sur des pro*blèmes spécifiques. M. Séguin compte, d'ores et déjà, lui demander un avis sur l'évolution des dépenses de santé – parallèlement aux discussions prévues entre les caisses d'assurance-maladie et les médecins. Les dépenses de médecine ambulatoire progressent actuellement au rythme de 6 % en volume contre 3 % pour les dernières années, ce qui représente 3 milliards de francs de dépenses supplémentaires. La commission des comptes examinerait aussi le *« budget social de la nation »*, préparé en annexe à la loi de finances.

Cependant M. Séguin entend créer une commission spécifique pour étudier les problèmes de la *vieillesse. Celle-ci comprendrait* tous les partenaires sociaux, des représentants des régimes de retraites (y compris les complémentaires) et d'associations de retraités et de préretraités. Elle devrait, avant la fin de l'année, présenter des propositions d'évolution du système de *retraites, notamment sur deux* points : les modalités d'une *« retraite à la carte »* et celles de la revalorisation des pensions – M. Séguin étant favorable à un calcul à partir de la hausse des prix à la consommation.

G. H.

(1) La Caisse nationale d'allocations familiales, de son côté, serait excédentaire de 2 à 4 milliards de francs.

(2) La contribution sociale de 1 %, supprimée au 1er janvier 1985, sur les salaires, avait été maintenue sur le revenu des actions et des obligations.

Une habile formule

M. Séguin a incontestablement remporté un succès en obtenant dès maintenant plus de vingt milliards de francs de recettes nouvelles sur deux ans pour le régime général de la sécurité sociale, mesure dont la nécessité ne s'était pas dès le départ imposée au gouvernement. Le ministre des affaires sociales a en particulier réussi à imposer une contribution sur tous les revenus, à laquelle le ministre de l'économie s'était opposé avec constance, afin de faire apparaître une baisse plus importante des prélèvements obligatoires en 1987. Cette victoire *n'a été obtenue qu'à l'arraché :* au cours de plusieurs réunions interministérielles, M. Séguin était seulement parvenu à retarder la décision définitive. Ayant finalement eu gain de cause il a dû, lundi encore, écarter une ultime offensive de M. Balladur.

La formule retenue mêlant cotisation et prélèvement paraît habile : le recours au prélèvement, plus équitable, donne satisfaction à FO, à la CFDT et à la CFTC qui souhaitaient que les *salariés – et singulièrement les* plus modestes – ne soient pas les seuls à faire les frais du rétablissement des comptes, mais le taux limité de ce prélèvement épargne relativement les cadres et surtout les professions libérales *et les agriculteurs, clientèle élec*torale de la nouvelle majorité. Enfin l'augmentation anticipée de 0,5 % des pensions au 1er octobre peut aider à faire passer l'ensemble, même si elle apparaît comme un repentir.

M. Séguin s'est donné du champ : d'abord par ces recettes nouvelles qui permettent de passer une bonne partie de l'année 1987 sans avoir à pratiquer des économies trop douloureuses, ensuite en renvoyant le choix des *mesures ultérieures sur les parte*naires sociaux et sur les caisses nationales de sécurité sociale, notamment celle d'assurance-maladie.

Le ministre des affaires sociales a pris au mot les responsables des caisses, notamment M. Maurice Derlin, président (Force ouvrière), de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), qui demande avec insistance un allégement de la tutelle de l'Etat. Aux partenaires sociaux, notamment aux syndicats, il annonce la concertation qu'ils réclament.

En les amenant à faire des choix M. Séguin paraît rester dans une ligne libérale, donnant la préférence au *« contractuel »* sur l'intervention des pouvoirs publics. Mais il s'agit d'un libéralisme bien tempéré. On ne retrouve plus dans le programme de M. Séguin les projets de développement des retraites par capitalisation, de mise en concurrence des caisses de sécurité sociale et des assureurs privés, ou de réduction de la couverture obligatoire, encore présents quoique estompés dans la plate-forme *commune RPR-UDF. Même si* tous ces projets n'ont peut-être pas vraiment disparu : dans l'administration on continue à travailler sur certaines de ces hypothèses.

Retraite à la carte

Surtout, le chemin ouvert aux caisses de sécurité sociale et aux partenaires sociaux est déjà fortement balisé. Pour ralentir l'augmentation des dépenses de *médecine de ville, on ne compte* pas seulement sur les discussions entre les caisses d'assurance-maladie et les médecins, mais aussi sur la restriction, voire les suppressions du remboursement à 100 % de la « vingt-sixième » *maladie longue et coûteuse – ce* qui pourrait sans doute permettre d'économiser au régime général 800 millions de francs par an. Pour la retraite, il s'agit d'aligner les revalorisations sur la hausse des prix et de mettre en place une formule de « retraite à la carte ».

La méthode de M. Séguin n'est pas tout à fait inédite. M. Bérégovoy avait amorcé une opération comparable après le plan de redressement de l'automne 1982, en annonçant un *« Grenelle de la protection sociale »* et en publiant, en juin 1983, un Livre blanc dont les réflexions demeurent valables. L'étude du plan sur les retraites commandée par M. Laurent Fabius sert aussi de *base de référence et contribue à* la pédagogie que M. Séguin veut pratiquer.

Le « Grenelle » de M. Bérégovoy s'est enlisé. Quel sort aura le projet de M. Séguin ? Celui-ci se donne peut-être plus de chances en imposant des délais aux commissions. Mais on ne peut cependant se défendre d'un certain scepticisme. Pour plusieurs raisons. D'abord le projet du ministre exige, pour réussir, un climat de confiance avec les syndicats : *« On ne fait pas le redressement économique contre les salariés, ni sans les salariés »*, déclarait M. Séguin, dimanche à Dax, devant les élus locaux de droite. On pourrait en dire autant pour la Sécurité sociale. Or la confiance en ce domaine dépend largement des discussions menées par ailleurs, notamment sur l'autorisation administrative de licenciement. Ensuite parce que les socialistes avaient aussi promis d'alléger la tutelle avant de se contenter de « serrer les écrous ». *Quant aux comptes prévisionnels* de la Sécurité sociale ils étaient apparus, notamment en 1983 et 1984, plutôt pessimistes, avant de donner en décembre 1985 dans un optimisme excessif. L'indépendance de la commission des comptes résistera-t-elle à la prochaine élection ?

GUY HERZLICH.

Changement de patron à l'énergie atomique

(Suite de la première page.)

Ce haut fonctionnaire austère et brillant, comme son prédécesseur ingénieur en chef des Mines et ancien élève de Polytechnique, passé jadis par la direction du Trésor puis par les cabinets ministériels de M. *Jean-Pierre Fourcade* aux finances, puis à l'équipement, avait eu à connaître de cette affaire comme directeur des hydrocarbures, poste qu'il occupait depuis 1978.

A ce titre, commissaire du gouvernement auprès d'Elf-Aquitaine, il s'était étonné, en janvier 1984, de n'avoir pas été consulté par son ministre de *l'industrie, M. Fabius* (il n'avait jamais pu le voir en tête-à-tête) sur une affaire dont il avait tous les éléments. Parce que cela ne cadrait pas avec la campagne socialiste, qui voulait que cette *affaire leur ait été cachée*, M. Capron fut remercié deux mois plus tard.

Directeur du Plan du groupe Thomson en septembre 1984, il avait ensuite été nommé en juillet 1985 directeur général de TECHNIP. Poussé par M. André Giraud, ancien patron du Commissariat et actuel ministre de la défense, il prend la tête du CEA à un moment où la forte réduction des subventions de recherche va obliger à des choix douloureux et, inévitablement, à des licenciements. Ce solitaire aura aussi à trouver des vertus de meneur *d'hommes dans un organisme* qui reste en mal de vocations et qui devra être *« recentré »*, dit-on rue de Grenelle.

Ce remplacement amène cependant plusieurs remarques. La première, c'est que s'instaure en France une espèce de système de dépouilles qui risque d'amener les hauts responsables publics à se politiser davantage encore. Compréhensible en cas d'alternance régulière dans la haute administration, où il vaut mieux changer les directeurs que de ne plus les consulter, comme on l'avait vu en 1981 et comme on le remarque parfois actuellement, cela est plus problématique pour les entreprises. Celles-ci ont en effet besoin de stabilité, et la vie industrielle est assez complexe pour que les président-directeurs généraux ne perdent pas un temps précieux – comme on le voit parfois aujourd'hui – à tenter d'assurer leur maintien dans les couloirs du pouvoir.

Toujours est-il que l'absence de *motifs invoqués pour mettre fin* au mandat de M. Renon (il n'avait même pas été appelé pour faire un bilan de son action avec son ministre de tutelle) doit inquiéter les soixante-cinq présidents-directeurs généraux d'entreprises industrielles et bancaires dont le sort doit être décidé dans les semaines à venir. Enfin, comment ne pas souligner que ce pouvoir régalien est un argument fort pour les défenseurs de la privatisation ?

La seconde remarque que l'on peut faire, c'est que les pouvoirs du président de la République en la matière sont finalement assez limités. Dans le pacte politique qui a fondé la cohabitation, M. Mitterrand s'était engagé à laisser M. Chirac nommer les hommes de son choix pour appliquer sa politique avec, en contrepartie, l'assurance qu'aucun fonctionnaire ne serait sanctionné – en terme de carrière – pour avoir été un bon serviteur de l'Etat sous les gouvernements socialistes. Mais, arrivés à un certain niveau, les hauts fonctionnaires voient leurs choix s'amoindrir : les postes se font rares et la promesse faite au président de la République est donc difficile à tenir.

Ainsi, c'est la cohabitation elle-même qui risque de souffrir de trop nombreux changements.

BRUNO DETHOMAS.

Les assureurs proposent un produit de retraite par capitalisation

Les compagnies d'assurance, par la voix de leur président, M. Jacques Lallement, et de la présidente de l'UAP, Mme Yvette Chassagne, *relancent l'idée d'un « produit* retraite par capitalisation », bénéficiant d'avantages fiscaux, qui avait déjà fait l'objet d'une proposition de loi de M. Douyère, député PS, promptement enterrée sous la précédente législature.

Un tel produit n'a pas pour objet de se substituer aux régimes obligatoires par répartition, qui demeurent l'essentiel de la protection vieillesse des Français. Pour les assureurs, il devrait répondre à une demande, aujourd'hui insatisfaite, de financement d'un complément de retraite volontaire qui, faute d'un statut fiscal approprié, ne peut se mettre en place. Ils proposent donc d'ouvrir la possibilité de souscrire un contrat faisant appel à la technique de la capitalisation viagère, sur une base entièrement volontaire. Ce contrat, à souscription individuelle ou collective, ouverte entre vingt et soixante-sept ans, permettrait le versement d'une rente viagère à partir d'un âge minimal de cinquante-cinq ans et d'un âge maximal de soixante-dix ans, avec trois années d'affiliation obligatoire.

La disposition essentielle du contrat est la déductibilité fiscale des cotisations imputées sur le revenu dans des limites à déterminer. En outre, aucune taxe d'assurance ne serait prélevée sur les cotisations (5,5 % actuellement). Enfin, la rente viagère versée serait impo*sée comme les pensions de retraite*, au droit commun.

Les assureurs, qui réclamaient auparavant la déductibilité fiscale des cotisations d'épargne retraite, le capital versé n'étant pas imposable, ont modifié leur proposition. Il s'agit maintenant, non plus d'un capital, mais d'une rente viagère, qui s'éteint avec le bénéficiaire, sauf possibilité de reversion au profit du conjoint et des enfants à charge. Cette rente devient imposable, en contrepartie de la déductibilité par rapport au revenu imposable, avec une reconstitution possible d'annuités antérieures, sous réserve des conditions de déduction fiscale évoquées précédemment.

Ces propositions sont surtout destinées aux non-salariés, moins favorisés que les salariés. Elles ont ceci de nouveau qu'il ne s'agit plus d'un produit d'épargne, mais d'un produit de retraite par capitalisation, dans une tentative de faire le pont entre les régimes de répartition et de capitalisation. La principale objection sera formulée par le ministre des finances, en raison de la perte de recettes fiscales enregistrées dans l'immédiat, avant que l'imposition des rentes viagères ne viennent la compenser.

RELÈVEMENT DE PRESTATIONS SOCIALES AU 1er JUILLET

Plusieurs prestations sociales augmenteront au 1er juillet. La base mensuelle, qui détermine le montant des allocations familiales, est relevée de 1,25 %, comme prévu, au début de l'année. Pour deux enfants, les allocations familiales passent à 538,67 F par mois ; pour trois enfants, à 1 228,84 F, et pour quatre, à 1 919,01 F. L'allocation au jeune enfant passe de 764 F à 773 F par mois, le complément familial de 692 F à 701 F, l'allocation parentale d'éducation de 1 500 F à 1 518 F. L'allocation de soutien familial de 498,77 F à 505 F pour les orphelins, et de 374,07 F à 378,75 F pour les enfants n'ayant qu'un seul parent.

HAUSSE DE 3 % ET 9 % POUR LES LOYERS DE LA LOI DE 1948

La hausse des loyers des logements encore soumis à la loi de 1948 a *été publiée au Journal officiel* du 1er juillet. Applicable à dater du 1er juillet 1986, cette hausse est de 9 % pour les catégories II C et II B, ainsi que pour ceux de la catégorie II A qui ne sont pas encore sortis du champ d'application de la loi en raison de l'âge et des faibles ressources de leurs locataires. Pour les catégories III A et III B, la hausse autorisée est de 3 %, tandis qu'aucune hausse n'est permise pour les logements de la catégorie IV.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Accord American Motors - Chrysler

American Motors Corp. (AMC), filiale à 46 % de Renault, vient de conclure un accord avec Chrysler, troisième constructeur américain, pour le montage de trois modèles haut de gamme de ce dernier dans l'usine AMC de Kenosha (Wisconsin). Celle-ci, qui produit des *Alliance* et des Encore (versions américaines des R-9 et des R-11), se trouve en effet sous-utilisée en raison de la chute des ventes de ces deux modèles. Chrysler, au contraire, manquait de capacité de production, et le niveau de qualité de Kenosha lui convient. Cet accord signé pour trois ans sera mis en œuvre à partir de février 1987 et devrait, selon les milieux américains spécialisés, rapporter environ 50 millions de dollars par an à AMC, contribuant ainsi à redresser sa situation financière. L'accord prévoit que la production des Chrysler peut atteindre 150 000 véhicules par an, sans gêner pour autant la production des modèles AMC (de l'ordre de 80 000 à 100 000 par an actuellement). Il implique un important programme de formation (auquel l'Etat du Wisconsin apportera son soutien financier) pour les 3 500 personnes de l'usine actuellement en chômage et qui seront rappelées (il ne restait plus que 2 900 personnes en poste à Kenosha).

Rapprochement entre Bruxelles-Lambert et Schneider

Le groupe Bruxelles-Lambert a concrétisé son rapprochement avec le groupe Schneider par un échange de titres. Bruxelles-Lambert acquiert en effet 11,64 % du capital de la SPEP (Société parisienne d'études et de participations), un des holdings du groupe Schneider, en rachetant cette participation à la SOFAM (Société financière Anjou-Malesherbes), autre société de portefeuille du groupe Schneider. En échange, la SPEP récupère 7,2 % du capital de la SIB (Société internationale de banque), contrôlée par le groupe Bruxelles-Lambert.

M. BALLADUR ET LES PRIVATISATIONS

Les prises de participation étrangères seront limitées à 15 %

Les prises de participation étrangères lors des privatisations seront limitées à 15 % du capital des entreprises privatisables, a annoncé, le lundi 30 juin, M. Edouard Balladur.

Invité par la Chambre de commerce américaine en France, le ministre de l'économie et des finances a indiqué que, au moment des privatisations, le gouvernement n'entendait pas *« faciliter une prise de contrôle étrangère sur tel ou tel grand groupe français »*. Toutefois, a poursuivi M. Balladur, les entreprises privatisables devront, *« au bout de quelques années »*, revenir au droit commun des sociétés.

M. Balladur a exprimé l'espoir que l'ordonnance-cadre sur les privatisations pourrait être publiée avant la fin du mois de juillet, de même que l'ordonnance relative à la gestion des effectifs dans les entreprises et celle sur la participation des salariés.

Le ministre a précisé qu'il n'établirait pas de calendrier des privatisations sur plusieurs années, car celui-ci pourrait être *« bouleversé »* par des événements extérieurs. Un calendrier risquerait aussi de perturber les marchés.

Au contraire, a-t-il dit, l'évaluation sera *« progressive »*. *« Nous procéderons six mois par six mois, ou année par année, et nous arrêterons alors la liste des quelques entreprises concernées »*, a précisé M. Balladur, qui a jugé cette méthode *« moins risquée »*.

Le ministre s'est montré confiant quant à la capacité du marché parisien à absorber les actions de sociétés privatisées, prenant l'exemple de la forte demande qui s'est manifestée lors des récentes émissions de certificats d'investissement par plusieurs banques françaises.

M. Balladur a même estimé que les privatisations seraient un moyen de *« stimuler »* le marché parisien des actions et de lui permettre de *« rattraper son retard »* sur les principales places boursières étrangères.

En ce qui concerne la préparation du budget de l'Etat pour 1987, M. Balladur a indiqué que le gouvernement visait toujours une baisse des impôts d'environ 20 milliards de francs, qui profiterait — moitié moitié — aux entreprises et aux ménages. Quant aux dépenses publiques, elles devraient être réduites de 40 milliards de francs.

Les Douze libéralisent les transports routiers mais pas le trafic aérien

De notre envoyé spécial

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres des transports de la CEE ont décidé, le lundi 30 juin, d'accélérer la libéralisation du trafic routier européen. Les Douze feront ainsi passer de 15 à 40 %, à partir de l'année prochaine, le taux d'accroissement *« des contingents communautaires »* (de 10 à 15 % du transport global par camion), c'est-à-dire les autorisations de transporter à l'intérieur du Marché commun sans la nécessité d'obtenir un document de transit pour les pays autre que celui de destination.

Les Douze ont aussi mis un point final à un dossier qui traînait depuis une bonne dizaine d'années. Il a été convenu de fixer, à compter de 1992, à 11,5 tonnes le poids maximal admissible sur l'essieu moteur des semi-remorques, alors que les législations nationales accusent des différences sensibles : France, Espagne, Italie, 13 tonnes ; Allemagne fédérale, 10 tonnes ; Royaume-Uni et Irlande, 10,5 tonnes. Compte tenu des insuffisances de leur infrastructure routière, ces deux pays bénéficieront d'une dérogation à 10,5 tonnes.

En revanche, les ministres n'ont réalisé aucun progrès dans la libéralisation des transports aériens. Face à la majorité des Etats membres, conduits par la France et l'Allemagne fédérale, qui se sont prononcées pour une opération limitée, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Commission européenne sont déterminés à entamer sévèrement le monopole des compagnies nationales sur la répartition des sièges. Les Douze ont pris un nouveau rendez-vous pour septembre.

En attendant, la Commission pourrait dénoncer à la Cour européenne de justice le non-respect par plusieurs gouvernements — dont celui de la France — des règles de concurrence en vigueur dans le Marché commun.

MARCEL SCOTTO.

Les européens relancent le projet Eurêka

(Suite de la première page.)

Mais le nombre élevé de dossiers présentés témoigne de l'intérêt des entreprises. Un intérêt qui se généralise : les industriels britanniques et surtout allemands, encore en retrait au moment de la conférence de Hanovre, semblent désormais convaincus. Les Français participent à quarante des nouveaux projets, le Royaume-Uni à une trentaine, la RFA à seize. Les petits pays, en particulier ceux du Bénélux, à l'origine réticent à l'égard d'une opération dont ils redoutaient qu'elle se fasse au détriment des efforts de coopération accomplis au sein de la Communauté, et qu'elle consacre ainsi plus facilement la prédominance des « grands », sont aujourd'hui rassurés, et se montrent très actifs.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion relève avec satisfaction que les projets adoptés *« impliquent une collaboration couvrant un large éventail de technologies de pointe »*, et que *« la grande majorité de ceux-ci visent à mettre au point des produits, des procédés ou des services possédant un marché potentiel mondial »*. Il souligne également *« le rôle joué par les petites et moyennes entreprises dans un certain nombre de projets »*. Les plus nombreux concernent les technologies de l'information (dix-huit), la productique et la robotique. Leurs coûts varient considérablement. Nombre d'entre eux se situent au-dessous de 10 millions d'ECU (70 millions de francs), mais sept dépassent, quelquefois même largement, les 100 millions d'ECU (700 millions de francs).

Un secrétariat léger

« La plupart de ces projets bénéficient d'un financement public », note-t-on du côté français, avec le souci de montrer que le nouveau gouvernement n'a nullement l'intention de se montrer moins généreux que le précédent. Cette année, compte tenu de l'état d'avancement des projets, les subventions effectivement accordées devraient être de l'ordre de 350 millions de francs, mais elles doubleront en 1987, explique le ministre de l'industrie. Par la suite, l'effort de l'État devrait plafonner autour d'un milliard de francs par an. Les pays partenaires, en particulier les Allemands et les Anglais, mettent l'accent sur le fait que l'aide publique ne peut jouer qu'un rôle d'appoint.

Les intervenants ont souligné à l'envi la nécessité d'épargner à Eurêka les lourdeurs de la bureaucratie ; mais un minimum de structures est indispensable. L'accélération du programme que l'on vient d'enregistrer a d'ailleurs été facilitée par la mise au point, au cours des derniers mois, de méthodes de travail. Celles-ci ont été formellement approuvées par la conférence ministérielle.

Il a été décidé de créer un secrétariat « léger » de sept membres, quatre venant des pays de la *CEE*, deux des autres pays européens participant à Eurêka, le septième étant désigné par la Commission européenne. Ce secrétariat s'installera à Bruxelles. Les Français, qui, appuyés par les Allemands, présentaient la candidature de Strasbourg, n'ont donc pas eu gain de cause. En contrepartie, le premier directeur du secrétariat sera un Français, M. Xavier Fels, diplomate de quarante ans qui, depuis 1983, est conseiller pour les affaires internationales de la direction générale des télécommunications.

La procédure d'adoption des projets a également été précisée. Les pays membres donnant leur aval à un projet conçu par leurs entreprises respectives le transmettront au secrétariat. Les autres pays disposeront alors d'un délai de quarante-cinq jours pour poser des questions, faire éventuellement connaître des objections, ou encore indiquer que certains de leurs industriels souhaitent y être associés. Au terme de ce délai, le projet sera réputé prêt à être approuvé. D'ici à la prochaine session ministérielle, qui se tiendra le 16 décembre à Stockholm, les experts du « groupe à haut niveau » devront examiner dans quelle mesure le label Eurêka peut être assorti d'avantages particuliers, notamment commerciaux, tel l'accès privilégié à des marchés publics.

Quant aux Britanniques, après s'être montrés moins circonspects, ils sont maintenant pleinement convaincus de l'intérêt d'Eurêka, et ils le prouvent. Hôtes de cette conférence, au terme de six mois de présidence de l'organisation, ils partagent l'optimisme général, et il est clair que la tournure de l'ensemble du projet porte la marque de leur approche à la fois prudente et pragmatique, tout en étant désormais déterminée. Le consensus qui s'est progressivement établi entre les dix-neuf partenaires correspond aux conceptions de Mme Thatcher, et le premier ministre britannique n'a pas manqué de les rappeler.

Après avoir dit qu'à son avis l'Europe souffrait d'un *« complexe d'Archimède »* (un certain mépris du scientifique pour l'intendance et l'application de ses recherches), Mme Thatcher a déclaré : *« Les idées par elles-mêmes ne conquièrent pas des marchés. »* Puis le premier ministre a énoncé quelques *« règles d'or »* : *« Nous devons laisser la responsabilité fondamentale* [des programmes] *aux industries, libres de choisir leurs partenaires »* ; *« Eurêka n'est pas une source de financement »* et *« ne doit pas devenir une nouvelle bureaucratie »*, mais *« doit nous aider à ouvrir les marchés »*. Il faut reconnaître que cette définition très « thatchérienne » des objectifs d'Eurêka s'est précisée lors de la conférence de Londres, et que ses principes ont paru définitivement adoptés par la plupart des autres délégations.

FRANCIS CORNU et PHILIPPE LEMAITRE.

LA CRISE DES CHANTIERS NAVALS

L'administrateur judiciaire de Normed remettra son rapport en septembre

Le tribunal de commerce de Paris a déclaré, le lundi 30 juin, les chantiers navals Normed en redressement judiciaire (nos dernières éditions du 1er juillet). Il a également nommé un administrateur judiciaire, M. Denis Bouychou, qui sera assisté de quatre adjoints pour chacun des sites (Dunkerque, La Seyne, La Ciotat), et pour le siège parisien.

L'administrateur judiciaire dispose de trois mois pour remettre au tribunal de commerce un rapport sur la situation économique et sociale de Normed. Ce bilan devra étudier *« les propositions tendant à la continuation ou à la cession de l'entreprise dans le cadre d'un redressement judiciaire ou, à défaut, à sa liquidation judiciaire »*.

Le tribunal a estimé que ni les aides de l'Etat (3 milliards de francs en 1984, 1,5 milliard en 1985 et 1 milliard en 1986), ni le regroupement des sites en 1982, ni la diminution du nombre des salariés de 10 893 à 6 123 n'ont permis de redresser la situation, et que les prévisions les plus pessimistes avaient été dépassées. *« La continuation de l'entreprise ne paraît possible que pour l'achèvement des travaux en cours »*, notamment un pétrolier-ravitailleur d'escadre et un train-ferry pour la SNCF.

Ces décisions judiciaires font suite à la déclaration de cessation de paiement effectuée, le 24 juin, par le président de la Normed, le gouvernement ayant décidé de ne plus verser d'aides financières à l'entreprise. On attend, dans les prochains jours, la publication par M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, du plan social comportant des contrats de reconversion de deux ans ou le versement d'un capital personnel de 200 000 F. M. Madelin précisera aussi son plan pour soutenir l'activité économique dans les trois villes concernées. Des « zones d'entreprises » pourraient y être créées et attirer des implantations industrielles grâce à une fiscalité allégée.

La décision du tribunal de commerce qui donne trois mois de sursis à la Normed, a été plutôt bien accueillie par les élus locaux. *« Une possibilité demeure puisqu'on ne prononce pas la liquidation immédiate*, a estimé M. Louis Perrimond, maire (PC) de La Ciotat. *Cette liquidation reste suspendue et rien n'indique que les choses vont se modifier. La mobilisation reste notre seule chance de survie. »* M. Claude Pourvoyeur, sénateur et maire (CNI) de Dunkerque a déclaré que le jugement met *« un terme au mariage contre-nature »* entre les chantiers de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat, et qu'une reprise des installations dunkerquoises par un consortium international *« était maintenant devenue probable »*.

Les économies budgétaires ne menacent pas les transports parisiens

affirme le nouveau président de la RATP

La présentation du budget révisé de la RATP pour 1986, adopté par 15 voix contre 12 par son conseil d'administration, a donné l'occasion, le lundi 30 juin, à M. Paul Reverdy, nouveau président de la Régie, de préciser ses vues sur l'avenir des transports publics en région parisienne.

Il ne surprendra personne que M. Reverdy ait accepté les directives du gouvernement qui demandait à la RATP d'économiser, en 1986, 80 millions de francs de frais de fonctionnement et 200 millions de francs d'investissement. Son prédécesseur, M. Claude Quin, s'y était refusé en indiquant que ces amputations budgétaires nuiraient au service public. M. Reverdy, lui, s'est déclaré convaincu qu'elles ne touchaient pas aux objectifs fondamentaux de la RATP et qu'elles ne remettaient pas en cause la qualité du service public.

Il s'est livré à une démonstration chiffrée : dans le domaine des recettes, le budget 1986 prend en compte une diminution de 143 millions de francs des versements de l'Etat, des collectivités locales et du syndicat des transports parisiens, et un déficit de l'exercice 1985 : 77 millions de francs. Ces 220 millions de francs seront couverts, pour 140 millions, grâce aux économies provenant de la baisse du coût de l'énergie et des taux d'intérêt.

Restent 80 millions de francs à trouver, qui seront répartis sur plusieurs postes comme l'achat des produits et des services et aussi grâce au maintien du nombre d'emplois au niveau de l'année dernière par non-remplacement des départs en retraite et par un redéploiement des effectifs.

Les 200 millions de francs économisés sur les investissements viendront des reports de crédits sur les prochains exercices. Compte tenu des lenteurs techniques et administratives, M. Reverdy pense que ces reports n'auront pas d'incidence graves sur les chantiers en cours. Tous sont maintenus : le tramway Saint-Denis-Bobigny (premier trimestre 1989, environ six mois de retard sur le calendrier prévu), l'interconnexion *RATP-SNCF* à Nanterre (fin 1987), le prolongement de la ligne de métro numéro 1 à la Défense (fin 1991 : un an de retard), arrivée à Châtelet de la ligne SNCF d'Orly (troisième trimestre 1987), prolongement de la ligne de métro numéro 7 à La Courneuve (premier trimestre 1987), création du trans-Val-de-Marne, voie d'autobus en site propre (fin 1989).

M. Reverdy a tenu à rassurer tous ceux qui redoutent les effets de ces économies sur la qualité du service des transports publics : *« Je n'ai aucun goût à casser ce dont je suis chargé*, a-t-il déclaré. *Je crois ne l'avoir jamais fait. Ce n'est pas au stade où je suis parvenu de ma carrière que je vais me transformer en démolisseur, en particulier dans une entreprise qui joue un rôle aussi fondamental dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Je ne braderai pas le service public. »*

ALAIN FAUJAS.

SECTEUR PUBLIC

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

Agriculture : les anomalies de l'assurance-maladie

Inégalités entre les gestionnaires ; anomalies parfois dans le calcul et le recouvrement des cotisations ; enfin, sous-utilisation des possibilités de l'informatique, tels sont les reproches adressés par la Cour des *comptes à l'assurance*-maladie des exploitants agricoles.

Les agriculteurs peuvent choisir leur assurance-maladie : aujourd'hui, 83,5 % environ sont affiliés aux caisses de la Mutualité sociale agricole, 12,9 % à des compagnies d'assurances regroupées dans le GAMEX (groupe des assureurs maladie) et 3,5 % environ à diverses mutuelles. Mais, pour la Cour des comptes, cette structure reste *« déséquilibrée et boiteuse »*. La concurrence entre les différents organismes n'est pas toujours loyale. Ainsi les cotisations destinées à couvrir les frais de gestion, de contrôle médical et d'action sanitaire et sociale sont minorées par rapport au coût réel (1), ce qui entraîne un écart croissant entre les dépenses de gestion et les recettes au détriment des sociétés d'assurances. Car les caisses de mutualité sociale agricole équilibrent en majorant les cotisations correspondant à la vieillesse et à la famille.

La Cour condamne aussi les *« procédés peu admissibles »* de la Caisse départementale de la mutualité agricole de l'Indre. En 1981, *« grâce à des démarchages contestés »*, celle-ci avait obtenu que cinq cent dix exploitants dénoncent leur affiliation auprès du GAMEX. Les autorités de tutelle ayant annulé cent vingt-neuf de ces dénonciations, la caisse n'en a tenu compte qu'après avoir été condamnée par le tribunal d'instance puis par la cour d'appel de Bourges. Et elle a ensuite remboursé toutes les cotisations perçues sans tenir compte des prestations versées, laissant au GAMEX le soin de récupérer le trop perçu.

La séparation du risque maladie et du risque accident peut entraîner des transferts de charges sur les collectivités locales et l'Etat. En effet, comme le montrent des enquêtes en Haute-Garonne ou dans l'Indre, *« une proportion parfois élevée d'exploitants »* ne s'assurent pas contre les accidents malgré les risques. En cas d'invalidité importante, ils se trouvent contraints de *« recourir à l'aide sociale départementale pour les frais de soins et, dans les cas les plus graves, de solliciter l'allocation aux adultes handicapés à la charge de l'Etat »*. Dans d'autres cas, c'est la Mutualité sociale agricole qui peut être lésée, par exemple lorsque les hôpitaux lui adressent leurs factures sans se préoccuper de l'origine accidentelle ou de l'affection traitée.

Le mode de fixation des revenus cadastraux (qui servent à déterminer les cotisations) aboutit à des différences parfois importantes entre des régions voisines : ainsi, en 1983, les revenus cadastraux théoriques variaient de 9 800 F dans le Nord à 16 068 F dans la Somme pour les cultures maraîchères, de 1 176 F dans le Nord à 2 435 F dans l'Oise pour la culture de l'endive.

D'autre part, les responsables des caisses renoncent parfois trop facilement, aux dires de la Cour, à récupérer les cotisations dues par les exploitants en difficulté : au 31 décembre 1981, en Haute-Garonne, les créances à recouvrer représentaient par exemple 19 % des cotisations. Dans le Puy-de-Dôme, la Caisse de mutualité sociale agricole a délivré des attestations anticipées de versement de cotisations pour permettre à des exploitants d'obtenir l'indemnité spéciale de montagne.

Enfin, la Mutualité sociale agricole couvrant pourtant les trois risques (maladie, famille, vieillesse) n'a pas réussi à développer une gestion informatique intégrée. Ainsi, les caisses centrales ont financé deux logiciels pour une même fonction : l'un mis au point à Montauban, pour 45 millions de francs, l'autre à Nancy et Lyon pour 69 millions de francs.

GUY HERZLICH.

(1) Alors que les dépenses de gestion de la maladie représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement des caisses départementales, les cotisations demandées à cet effet n'atteignent par 31 % du total.

SNCF : le poids des marchandises

La SNCF ne parviendra pas à l'équilibre financier que le contrat de plan assigne à l'entreprise en 1988, parce que le trafic marchandises évolue dans le mauvais sens.

La Cour note que, de 1974 à 1984, les volumes de marchandises transportées sont passés de 72,4 à 55,9 milliards de tonnes-kilomètres en raison de la crise de la sidérurgie et de la construction. Seuls font exception les trafics rail-route, ainsi que ceux des céréales et produits chimiques.

« Dans une telle situation, il aurait fallu que la SNCF compensât par un vigoureux effort de réduction de ses charges, l'érosion de ses recettes (...). Ainsi, doit-on particulièrement regretter, au moment où il lui fallait adapter son outil de transport, que l'entreprise ait été conduite à alourdir, notamment par l'effet d'embauches supplémentaires, ses coûts unitaires de production. » Les résultats des transports par trains et wagons complets sont passés, en francs constants 1984, d'un excédent de 1 478 millions de francs en 1980 à un déficit de 1 157 millions de francs en 1983.

En 1984 et 1985, la situation s'est améliorée sans permettre au secteur des marchandises de contribuer à l'équilibre général des comptes de la SNCF.

Les efforts indéniables de la société nationale ne semblent pas convaincants à la Cour. Le projet ETNA (Etude technique pour un nouvel acheminement), qui gérera trois vitesses d'acheminement des wagons grâce à l'informatique, augmentera peut-être le tonnage transporté, mais pas les recettes puisqu'il concerne le segment de marché peu rémunérateur. Le système de gares multifonction n'a pas été mis en place rationnellement puisqu'on a laissé subsister les installations traditionnelles que sont les entrepôts et les embranchements particuliers.

Au passage, la Cour délivre à la SNCF un brevet de bonne concurrence : la comptabilité analytique *« permet de faire justice d'accusations trop complaisamment formulées. Ainsi dans le transport des céréales, la comparaison entre les coûts et les prix de vente aux clients montre que la SNCF respecte les règles de la concurrence et couvre ses coûts directs »*.

Le rapport conclu : *« La SNCF doit adopter un comportement d'entreprise, car il ne serait pas acceptable que les concours publics affectés au transport des voyageurs servent à la couverture d'un déficit persistant du trafic de marchandises. En l'absence de compétitivité dans certains secteurs ou sur certaines liaisons, ce comportement devrait la conduire à remettre en cause la dimension de son outil de production et ses structures de gestion. »*

AL. F.

ÉNERGIE

L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

Les prix du pétrole vont de nouveau baisser

Après six jours de discussions infructueuses, les treize ministres de l'OPEP réunis en conférence ordinaire dans l'île yougoslave de Brioni, ont décidé, le lundi 30 juin, de suspendre leurs travaux. Ils doivent se retrouver le 28 juillet à Genève, afin de tenter une nouvelle fois de trouver un accord. *« Nous devons prendre aussi vite que possible des mesures qui rééquilibreront le marché* [du pétrole] *et stopperont la chute des prix »*, a déclaré le président de l'Organisation, M. Lukman, ministre nigérian du pétrole, ajoutant : *« Il y a une entente générale sur la nécessité de restreindre la production »* de l'OPEP. Sur les marchés libres, les prix ont réagi à cet échec par une baisse d'un demi-dollar par baril sur le brut de la mer du Nord comme sur le West Texas Intermediate.

De notre envoyée spéciale

Brioni. – *« Encore une réunion pour rien ! »*, soupirait un délégué algérien à l'issue de la conférence avortée de Brioni. C'est peu dire que cet échec était attendu. C'est la troisième fois depuis l'effondrement des prix du pétrole, en janvier dernier, que l'OPEP bute sur l'obstacle et s'avoue impuissante à s'entendre sur les moyens de reprendre le contrôle du marché.

Cette fois, pourtant, contrairement aux précédentes, nul ne semblait se réjouir de cet échec. Pas même le *« clan »* saoudien, qui, jusqu'ici, avait manifestement poussé l'OPEP à la faute afin de poursuivre la stratégie de guerre des prix dont il était l'initiateur. Un membre important de la délégation saoudienne s'inquiétait même, lundi soir, des aléas du calendrier. Le risque est que les compagnies ne profitent des bas prix du brut pour reconstituer leur stock pendant l'été, gênant toute la stratégie ultérieure de l'Organisation, assurait-il, soulignant que tout accord éventuel à la fin juillet ne pourrait jouer effectivement qu'à l'automne sur les prix.

Après ce nouvel avatar, personne ne se faisait en effet d'illusions sur la réaction du marché. Des délégués aux ministres, tous s'attendaient à une nouvelle chute des cours.

Le seul engagement pris par une majorité de pays à Brioni consiste en effet à maintenir leur production au niveau actuel, voire de la restreindre quelque peu pendant deux semaines afin d'observer ce que les autres font. Faute d'accord de limitation de la production, rien ne garantit cependant que les membres de l'OPEP se montreront plus raisonnables qu'au cours des dernières semaines, sinon, peut-être, une certaine prise de conscience des risques encourus, perceptible tout au long de cette réunion. Plusieurs experts parlaient même d'un prix de 5 dollars par baril, soit moitié moins qu'actuellement. *« 5 dollars, pourquoi pas ? Cela dépend uniquement d'eux »*, assurait un courtier.

Reprendre le contrôle du marché

Seul point encourageant : à Brioni, toutes les délégations paraissaient décidées à reprendre le contrôle du marché. Même l'Arabie saoudite. Contrairement aux réunions précédentes, nulle allusion n'a été faite, dans le communiqué ou les *déclarations finales*, à la stratégie de reconquête du marché ou à la coopération des producteurs non OPEP.

Cette stratégie, depuis décembre, avait été à l'origine de la chute des prix du brut. Ses résultats sont apparus jusqu'ici décevants, puisque l'OPEP n'a réussi à regagner qu'une partie limitée du marché mondial (+ 7 %), ce qui est loin de compenser la chute de ses revenus. Quant aux pays non membres, ils se sont contentés – quand ils allaient jusque-là – d'une solidarité de principe. Si l'OPEP n'y met bon ordre, cette stratégie risque de dégénérer en vraie débâcle, chacun tentant désespérément de compenser la baisse de ses revenus en gonflant ses ventes par tous les moyens.

Le royaume wahabite lui-même, inquiet de cette évolution, souhaitait donc *a priori* obtenir sinon un accord complet, du moins une entente partielle sur un niveau global de production, et surtout sur un prix-cible du pétrole, valable pour le long terme. Cela n'a pas été obtenu.

Seule une majorité de neuf pays sur treize ont approuvé le principe de stabiliser les prix dans une fourchette de 17 à 19 dollars par baril. Mais la plupart des délégations ont refusé que cet accord de principe figure dans le communiqué final, puisque aucune entente n'avait pu être obtenue par ailleurs sur la distribution des quotas de production pays par pays.

Derrière les querelles de chiffres, l'OPEP bute désormais sur le problème de fond. Tous les pays sont, semble-t-il, d'accord pour reprendre à plus ou moins court terme le contrôle du marché. Mais ils divergent sur l'objectif à atteindre à moyen et à long terme. Les pays du Golfe veulent stabiliser les cours à un niveau suffisamment bas pour relancer la demande mondiale et décourager à terme les productions concurrentes. A l'opposé, l'Algérie, l'Iran et la Libye veulent revenir le plus vite possible à un niveau plus rémunérateur de 28 dollars par baril. Les positions des autres pays membres se répartissent entre ces deux extrêmes, selon leurs besoins financiers et leur coût de production. En ce sens, l'échec de Brioni est plus profond que les précédents. Désormais, l'OPEP est nue. Elle n'a plus de règle, plus de discipline, plus d'objectifs communs. Elle n'a, pour l'heure, plus aucune base de négociation à proposer aux pays non OPEP en échange de leur bonne volonté. Paradoxalement, pourtant, jamais peut-être depuis six mois les chances d'arriver à un accord n'ont été aussi grandes. *« Le pétrole à 5 dollars, c'est peut-être ce qui peut leur arriver de mieux*, commentait, lundi, un courtier. *Les prix ne sont pas encore descendus assez bas jusqu'ici pour discipliner l'ensemble des producteurs... »*

VÉRONIQUE MAURUS.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VICAT

Pour 1986, distribution d'un dividende net de 17,50 F par action après approbation des comptes le 19 juin 1986

Le 19 juin 1986, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie au siège social, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985.

Le chiffre d'affaires de VICAT pour l'exercice s'élève à 1 496 606 000 F contre 1 478 272 000 F pour 1984. Sa progression a été entravée par l'arrêt des exportations de sacs de ciment en Algérie, et par l'hiver particulièrement rigoureux qui a affecté les régions où nous sommes fortement implantés (Rhône-Alpes, Est).

La capacité d'autofinancement de l'exercice s'est élevé à 179 726 576 F, et le résultat net à 42 082 454 F.

Le bénéfice net de l'exercice de notre filiale National Cement Company a atteint 3 348 000 $ US et son chiffre d'affaires 40,1 millions de dollars.

Entérinant la proposition d'affectation *du résultat, l'assemblée générale* a décidé la distribution d'un dividende net de *17,50 F par action, auquel s'ajoutera* l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal), ce qui *représente* un revenu brut de 26,25 F par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er août 1986.

JAPACIC

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 25 juin 1986 sous la *présidence de M. Jacques Desazars* de Montgailbard, a approuvé les comptes et résultats afférents au second exercice social, clos le 27 mars 1986. A cette date, l'actif net de la SICAV s'élevait à 452 millions de francs, répartis en 3 166 684 actions, contre 347,37 millions de francs et 2 967 904 actions en circulation le 29 mars 1985, jour de clôture de l'exercice précédent. Durant cette même période, la valeur liquidative de l'action JAPACIC est passée de 117,04 francs à 142,68 francs, ce qui représente une progression de 21,9 % hors coupon et de 24,26 % si l'on tient compte du dividende net de 2,75 francs par action versé entre-temps.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende net de 4 francs par action, assorti d'un crédit d'impôt de 0,39 francs, portant le revenu global à 4,39 francs. *Le conseil d'administration, qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée*, a fixé au mercredi 16 juillet 1986 la date de mise en paiement du dividende, qui *pourra, en outre*, être réinvesti en actions JAPACIC, en franchise de droit d'entrée, jusqu'au jeudi 16 octobre 1986 inclus.

Au 20 juin 1986, la composition de l'actif net, qui atteignait 474 millions de francs, était la suivante :

- obligations françaises : 29,45 %,
- actions françaises : 17,74 %,
- actions japonaises : 41,90 %,
- liquidités : 10,91 %

et la valeur liquidative de l'action s'établissait à 149,37 francs.

Depuis le 13 mai 1986, enfin, les commissions de souscription appliquées par la SICAV ont été réduites et se présentent ainsi :

- 3 % pour toute souscription d'un montant global inférieur à 100 000 francs,
- 2 % pour toute souscription d'un montant global de 100 000 francs à 999 999 francs,
- 1 % pour toute souscription d'un montant global égal ou supérieur à 1 000 000 de francs.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE (CMM)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 juin 1986 sous la présidence de M. Roland Haas, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le résultat net consolidé de l'exercice *(part du groupe)* s'élève à 3,4 millions de francs contre 3,5 millions en 1984 et le résultat net de la société mère ressort à 2,6 millions contre 2,4 millions en 1984. L'assemblée a approuvé la proposition du conseil de mettre en distribution un dividende de 10 F par action, soit 15 F avec l'avoir fiscal, contre respectivement 15 F et 22,50 F l'année précédente. Le paiement de ce dividende sera effectué, à compter du 1er juillet 1986, aux guichets de la banque Paribas *et de la BNP contre remise du coupon* nº 18.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, a approuvé les résolutions relatives à la fusion par voie d'absorption de la filiale ATG et a pris acte, notamment, de l'augmentation du capital de CMM, qui passe de 17 542 600 F à 18 908 800 F, assortie de l'inscription au passif du bilan d'une prime de fusion de 2 353 930,30 F.



SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PROPULSION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 1986, sous la présidence de M. Jean Sollier, a approuvé les comptes annuels de l'exercice 1985, se soldant par un bénéfice net de 25 795 735 F (contre 15 497 412 F en 1984), à ainsi que l'ensemble des autres résolutions.

Un dividende net de 16 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 8 F, sera mis en paiement à dater du *1er juillet 1986*.

Par ailleurs, l'assemblée générale a nommé *M. Jacques-Henry Dufour* aux fonctions d'administrateur en remplacement *de M. Roger Lesgards*.

EURO-CROISSANCE

Le conseil d'administration, au cours de sa *séance du 28 mai 1986, a décidé* une baisse des commissions de souscription appliquées par la SICAV.

En conséquence, à compter du *15 juillet 1986*, ces commissions se présenteront sous la forme du barème suivant :

- 3 % pour toute souscription d'un montant global inférieur à 100 000 F ;
- 2 % pour toute souscription d'un montant global de 100 000 F à 999 999 F ;
- 1 % pour toute souscription d'un montant global égal ou supérieur à 1 000 000 de F.

Parallèlement à cette réduction, le pourcentage acquis à la SICAV sera *ramené à 0,50 %*.

SOCIÉTÉ DE SERVICE ET D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE RECHERCHE PARTENAIRE (S)

Nous avons créé notre société en juin 1984 (six associés tous informaticiens sur moyens et gros systèmes). Nous avons réuni 240 000 F pour l'ouverture dont 80 000 F dans le capital. Notre premier exercice (juin 84 à mars 85) s'est porté à 1 900 000 F avec une perte de 5 000 F. Nous sommes des techniciens et, de ce fait, nous avons investi en matériel, recherche et développement de progiciel. Notre exercice (avril 85 à mars 86) est de 7 000 000 de F, mais nous avons accusé une perte de 600 000 F. Notre banque, comme toute banque française, ne nous suit pas, malgré les cessions de créances mensuelles se portant à plus de 600 000 F et à notre *caution personnelle s'élevant en totalité* à 450 000 F. Notre redressement est prévu en février 1987. Nous tenons à votre disposition notre plan de trésorerie. Notre professionnalisme informatique nous a valu la confiance de clients de renommée nationale et internationale. Merci d'écrire au *Monde* Publicité, Service Economie et Finance, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris, qui transmettra. (Vous serez sensibles au fait de ne pas divulguer au grand jour le nom de notre société.)

SEFIMEG

L'assemblée générale ordinaire réunie le 24 juin 1986 sous la présidence de M. Claude Alphandery a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985, qui font ressortir un bénéfice de 169 402 000 F à comparer à 153 307 000 F en 1984.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 21 F par action contre *20 F* pour l'exercice précédent et de 8,75 F pour les actions nouvelles ayant *jouissance du 1er août 1985. Ce dividende* sera mis en paiement le 7 juillet 1986.

Les actionnaires auront, dès cette date, la possibilité de demander l'encaissement de leur dividende en espèces ou d'opter pour le paiement de la totalité de leur dividende en actions nouvelles émises par la Société, créées avec jouissance du *1er juillet 1986. Ils pourront* exercer leur choix jusqu'au 7 août 1986 *inclus, auprès de la Société pour* les titres inscrits en comptes nominatifs purs ou de l'intermédiaire financier habilité pour les comptes nominatifs administrés. Au-delà de cette date, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces, et ce à partir du 14 août 1986.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé, conformément aux dispositions *légales, à 443 F* correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés *aux vingt séances de Bourse précédant* l'assemblée, diminuée du montant du dividende et du droit de souscription à l'augmentation de capital en numéraire décidée le même jour.

∴

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social *en une ou plusieurs fois dans* la limite de 200 millions de francs.

Le conseil d'administration, usant partiellement de l'autorisation ainsi donnée, *a décidé de procéder* à une augmentation du capital de 125 430 900 F pour le porter de 752 585 900 F à 878 016 800 F par l'émission de 1 254 309 actions au nominal de 100 F à souscrire au prix de 370 F à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes. Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er juillet 1986. La souscription sera ouverte entre le 7 juillet et le 28 juillet 1986.

Dans son allocution, le président a souligné que la Société, poursuivant une active politique d'arbitrages patrimoniaux, serait ainsi en mesure d'accroître *la part de ses investissements* en locaux à usage commercial et de son *patrimoine parisien, dans un contexte* de relance de l'activité du secteur immobilier.



L'assemblée générale ordinaire de la société Dumez s'est réunie le vendredi 27 juin 1986 sous la présidence de M. André Craufour, président du conseil de surveillance.

L'assemblée a approuvé les comptes de Dumez S.A. pour l'exercice 1985 qui dégagent un bénéfice net de *188,1* millions de francs. L'assemblée a décidé la *distribution d'un dividende net de* 24,50 F (c'est-à-dire une rémunération globale de 36,75 F) aux 3 000 000 d'actions composant désormais le capital depuis l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour sept anciennes en janvier 1986. Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

Le rapport du directoire précise que le chiffre d'affaires du groupe en 1985 a été de 9 044 millions de francs TTC et de 8 683 millions hors taxes. Le bénéfice net consolidé a atteint 405 millions de francs, soit 4,7 % du chiffre d'affaires. Les amortissements et dépréciations *représentant 500 millions* (5,7 %), la marge brute d'autofinancement ressort ainsi à 905 millions, soit 10,4 % du chiffre d'affaires.

Les travaux restant à exécuter à fin 1985 représentaient 8 milliards de francs dont 27 % en *France* et 73 % à l'étranger répartis en 30 % en Amérique, 25 % en Afrique et 18 % au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Ce carnet de commandes correspond à environ un an d'activité BTP au rythme de 1985 avec une rentabilité satisfaisante.

La proportion de travaux restant à exécuter en France est en augmentation *et entraînera un nouvel* accroissement de l'activité du groupe Dumez en métropole.

Dans le domaine de la diversification, des participations *ont été prises dans* FRAMATOME (12 %) et SCOA (10 %).

Des études de diversification se poursuivent activement en fonction des opportunités qui se présentent. Elles se traduiront prochainement par une prise de participation majoritaire de Dumez dans le capital de SNEP Electric Flux, *spécialisée dans l'entreprise électrique*, ainsi que par une prise de participation initiale de 10 % dans le capital de COMEX, spécialisée dans l'ingénierie et les travaux sous-marins pour l'industrie pétrolière.

Dans le domaine du développement, Dumez et GTM-Entrepose ont décidé de réfléchir en commun aux opportunités susceptibles d'optimiser leurs complémentarités.

Une assemblée générale extraordinaire a autorisé, pour une durée de cinq ans, *le directoire à augmenter le capital* social en une ou plusieurs fois, jusqu'à *concurrence de 200 millions, et à porter* ainsi le capital à 500 millions de francs.

SODEXHO

Le conseil d'administration a pris connaissance des comptes consolidés du groupe du premier semestre, arrêtés au 28 février 1986. Ceux-ci font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 2 645 *millions de francs, soit* une croissance de 29 % par rapport au premier *semestre de l'exercice précédent*, due essentiellement à l'intégration de Seiler Corporation.

Le résultat courant consolidé s'élève à 70 138 000 F ; après élimination de l'influence des reprises sur provisions et transferts de charges qui étaient particulièrement importants sur l'exercice précédent, la croissance du résultat courant par rapport au premier semestre de l'exercice 1984-1985 est de 21 %.

Les dernières estimations laissent prévoir pour l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires de 4 800 millions de francs, dont 40 % en France, 23 % aux Etats-Unis, 16 % en Europe, 21 % dans le reste du monde, et un résultat net consolidé, part du groupe, de l'ordre de 77 millions de francs. Ces estimations tiennent compte de la réduction importante de l'activité gestion de bases-vie ; elles intègrent également l'impact négatif *de la baisse du dollar*, l'influence de la diminution des taux d'intérêt et les *coûts exceptionnels* dus à l'arrêt de plusieurs projets et filiales déficitaires.

Depuis deux ans, SODEXHO, qui a réalisé une profonde mutation, est devenu le numéro six mondial de la restauration collective et a acquis de solides positions aux Etats-Unis. Bien placé sur les marchés porteurs de la restauration et des services aux collectivités, du titre-restaurant et de la restauration publique, ayant réussi sa diversification *géographique, ayant plusieurs* projets à l'étude, disposant d'une *importante capacité d'investissement*, SODEXHO devrait retrouver, à partir du prochain exercice, la croissance du résultat net consolidé, part du groupe.



IMMINVEST

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1986, tenue sous la présidence de M. Bernard Clerc, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 et a fixé le dividende à 15,60 F par action, contre *15 F* l'année précédente.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 30 juin *1986, soit en numéraire, soit en* actions, les actionnaires ayant *jusqu'au* 28 juillet 1986 pour exercer leur droit d'option.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 18,10 MF, comprenant 3,39 MF de plus-values exceptionnelles provenant de la vente d'appartements et de bureaux effectuée dans le cadre d'une amélioration du parc immobilier de la société. Ainsi, deux nouveaux programmes de bureaux ont été achetés récemment : l'un à Montreuil et l'autre à Levallois-Perret.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de la SPI (Société de *placements internationaux*) comme administrateur en remplacement du CETIG (Centre d'études pour l'investissement et la gestion), et a nommé administrateurs M. Jacques Ruscon, directeur immobilier aux Assurances générales de France, et la société Paluel-Marmont Finance.

Au cours du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée, M. Bernard Clerc a informé le conseil de son souhait de mettre fin à *son mandat* de président, qu'il assumait depuis quinze ans. Il a proposé que M. Jacques Ruscon *lui* succède à la tête de la société. M. Jacques Ruscon a été nommé président-directeur général d'Imminvest.

OFP-Omnium financier de Paris

L'assemblée générale ordinaire de l'OFP-Omnium financier de Paris s'est réunie, le 26 juin, sous la présidence de M. J.-C. Genton au siège social, 5, rue Michel-Ange.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 123,4 millions de francs contre *101,1 millions* pour l'exercice précédent. Le bénéfice consolidé s'élève à *268,8 millions contre 184,6 millions, la* part de l'OFP étant de 261,7 millions contre *173,2 millions. Toutefois*, ce bénéfice comprend des plus-values *dégagées à l'occasion* de la restructuration du capital d'Omnirex, qui *présentent un caractère plus comptable* qu'économique.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 43 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 21,50 F soit au total 64,50 F. Ce dividende, identique à celui de l'exercice précédent, sera mis en paiement à compter du 10 juillet 1986 et représente une distribution globale, précompte compris, de 73 millions de francs.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi a décidé l'absorption d'Omnirex par OFP. L'OFP détenant l'intégralité du capital d'Omnirex, cette opération ne donnera lieu à aucune création d'action OFP.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 30 juin ↑

En hausse : + 0,91 %

« Légère brise avec ciel bleu », tel était le commentaire que la tendance inspirait à un professionnel le 30 juin, *transporté par la pensée* vers des lieux moins surchauffés que la corbeille et son tas de sable. Après une ouverture légèrement négative (jusqu'à − 0,12), la Bourse a effacé son passif, l'indicateur *instantané* gagnant finalement + 0,91 % à l'approche du coup de cloche final.

Parmi les valeurs les mieux orientées figuraient Poliet, Roussel-Uclaf, Dassault et Darty. Du côté des baisses, on signalait Raffinage, CNE énergie, Moulinex, de même que Imétal, SEB, les Presses de la Cité et Eurocom.

Autour de la corbeille, aucun mouvement *notable n'était* observé. Ce 30 juin correspondait au dernier jour laissé aux opérateurs pour régler leurs soldes débiteurs en procédant à des ventes de titres. La résistance de la cote montrait que les réajustements n'étaient guère importants. Quant aux SICAV *et aux fonds communs de placement*, soucieux ces jours derniers de présenter des bilans trimestriels et semestriels convenables, ils avaient manifestement terminé leurs opérations, ce *lundi 30 juin*. Dès lors, le marché progressait de façon très modeste. L'ordinateur de la Compagnie des agents de change, victime *d'une insolation*, indiquait un fallacieux + 0,56 % (en raison d'une erreur de la cotation de deux valeurs).

Par ailleurs, la chambre syndicale décidait de suspendre pendant quarante-huit heures (30 juin et 1er juillet) la cotation sur le marché à règlement mensuel des actions Générale de fonderie, en attendant la publication d'un communiqué de la société.

Du côté des obligations, on restait dans l'attente d'une évolution positive des taux, qui pourrait être enclenchée par la RFA. Le marché s'interrogeait sur les effets de l'adjudication d'OAT prévu pour cette semaine (il pourrait en fait s'agir d'une simple *émission*).

Au MATIF, où 3 102 contrats *étaient traités* à 13 430, le *contrat* à échéance mars gagnait 0,13 %, à 112,05. Lingot : 78 150 F (− 200 F) ; napoléon : 521 F (inchangé).

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,97 F ↓

Le dollar a poursuivi son déclin, le 1er juillet, sur l'ensemble des marchés, pour s'établir à 2,185 DM, 6,975 F et 163,20 yens. L'anticipation *d'une* baisse du taux d'escompte de la Réserve fédérale, en vue de stimuler l'économie américaine, a pesé sur le billet vert.

FRANCFORT	30 juin	1er juillet
Dollar (en DM) ..	2,195	2,185
TOKYO	30 juin	1er juillet
Dollar (en yens) ..	163,95	163,20

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (1er juillet) ...	7 1/4 %
New-York *(30 juin)* .	7 3/4 %

NEW-YORK, 30 juin ↑

Au plus haut

Pour la *première fois* de son histoire, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a franchi, le 30 juin, la barre des 1 900 points. Des prises de bénéfice l'ont cependant ramené à 1 892,71 (+ 7,45 points) en fin de séance. Son *dernier record, établi le 6 juin* à 1 885,90, a été battu, dans un *marché assez actif : 135,130 millions* de titres ont été échangés, contre 123,810 millions le 27 juin. Les hausses l'ont emporté nettement, puisque 1 019 valeurs progressaient, 553 reculaient et 389 restaient inchangées.

Autour du Big Board, un vent d'optimisme n'a cessé de souffler, nourri par les perspectives d'une baisse du taux d'escompte par la Réserve fédérale. Certains analystes estimaient que Wall Street *pourrait franchir bientôt le cap des* 2 000. La journée du 30 juin était aussi marquée, à New-York, par des achats pour ajustement de portefeuille et pour présentation de bilans favorables (window dressing) de la part des organismes de placement. Parmi les valeurs les plus actives figuraient Bell South Corp. (3,895 millions de titres), Southern Calif. Edison (3,017), Baxter Travenol Lab. (2,167) et Illinois Power (1,963).

VALEURS	Cours du 27 juin	Cours du 1er juillet
Alcoa	38	38 1/8
A.T.T.	25 3/8	25 3/8
Boeing	62 1/8	63 1/4
Chase Manhattan Bank	44 3/4	44 3/8
Du Pont de Nemours	83	83 1/4
Eastman Kodak	58 1/4	58 1/2
Exxon	61	60 7/8
Ford	55 1/8	55 1/2
General Electric	80 5/8	80 3/4
General Motors	76 3/4	77 1/8
Goodyear	33	32 7/8
I.B.M.	147 1/4	147 1/8
I.T.T.	54	54 1/4
Mobil Oil	31 3/8	31 1/2
Pfizer	71	71 3/4
Schlumberger	33 7/8	34 1/8
Texaco	32 1/8	31 3/4
U.A.L. Inc.	54 7/8	54 7/8
Union Carbide	21 1/4	21 1/8
U.S. Steel	20 1/2	20 1/2
Westinghouse	53 1/2	53 1/8
Xerox Corp.	55	55 3/4

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	27 juin	30 juin
Valeurs françaises ..	133,4	135,1
Valeurs étrangères .	107,4	107,4

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	355,1	355,6

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 885,26	1 892,72

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 354,4	1 367,1
Mines d'or	198,5	202,5
Fonds d'Etat	90,85	90,34

TOKYO

	30 juin	1er juillet
Nikkeï Dow Jones	17 654,19	17 571,10
Indice général ...	1 359,24	1 354,94

MATIF

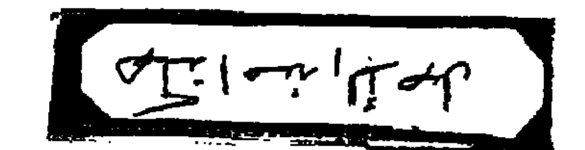
Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 30 juin
Nombre de contrats : 4 198

COURS	ÉCHÉANCES				
	—	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	—	110,75	111,30	112	112,05
Précédent ...	—	110,55	111	111,80	111,90

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SUSPENSION DE COTATION DE LA GÉNÉRALE DE FONDERIE. — La cotation des actions (négociées au RM) de la Générale de Fonderie a été suspendue, le 30 juin et le 1er juillet, dans l'attente de *la publication* d'un communiqué de presse, qui devait intervenir dans *la soirée du 30 juin, indique un avis* de la Chambre syndicale des agents de change. Le 1er juillet, en fin de matinée, la Générale de fonderie ne semblait *pas* pressée de communiquer l'avis en question qui, d'après certaines sources, concernerait l'éventuelle cession d'une partie de ses activités de chauffage.

PROGRESSION DES RÉSULTATS DE LA RADIOTECHNIQUE. — La Radiotechnique, filiale *française de Philips*, a enregistré, en 1985, un bénéfice consolidé de *74 millions de francs, contre* 8,4 millions en 1984. La distribution d'actions gratuites (une nouvelle pour dix anciennes) a *été décidée*. Le dividende a été fixé à 15 F, *plus* un avoir fiscal de 7,5 F, soit un revenu global de 22,5 F.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 30 JUIN

Cours relevés à 17 h 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1560	4,5 % 1973	1555	1555	1555	....
4410	C.N.E. 3 %	4420	4200	4280	– 3 16
1145	B.N.P. T.P.	1160	1158	1158	– 0 17
1140	C.C.F. T.P.	1150	1143	1149	– 0 08
2660	Electricité T.P.	2600	2630	2650	+ 1 92
1598	Renault T.P.	1680	1706	1715	+ 2 08
2227	Rhone-Poul. T.P.	2397	2465	2460	+ 2 62
1352	St-Gobain T.P.	1359	1351	1351	– 0 58
1352	Thomson T.P.	1375	1360	1363	– 0 87
380	Accor	405	412 30	412 30	+ 1 80
1720	Agence Havas	1685	1670	1670	– 0 89
745	Air Liquide	765	769	770	+ 0 65
2190	Alcatel	2230	2160	2160 c	+ 0 06
1340	Als. Superm.	1447	1350	1350	– 6 70
340	A.L.S.P.I.	350	340	340	– 2 85
410	Alsthom	420	403 50	403 50 c	– 0 02
1580	Arjom. Prioux	1770	1750	1730	– 2 25
183	Aussedat-Rey	194 20	191 50	191 50	– 1 39
1300	Aux. Entrepr.	1430	1420	1400	– 2 09
1190	Avions Dassault	1205	1280	1240	+ 2 90
615	Bail-Equipem.	606	605	605	– 0 16
1090	Bail-Investiss.	1096	1100	1100	+ 0 36
1000	Cie Bancaire	1064	1060	1060	– 0 37
530	Bazar H.-V.	578	561	561	– 2 94
520	Béghin-Say	519	....	....	....
300	Berger (Ma)	288	290	290	+ 0 69
570	Bic	590	585	590	....
1210	B.I.S.	1280	1268	1265	– 1 17
2250	Biscuit (Géné.)	2295	2250	2250	– 1 96
1800	Bongrain S.A.	1760	1745	1745 c	+ 1 17
1110	Bouygues	1130	1150	1172	+ 3 71
3520	B.S.N.	3675	3760	3785	+ 2 99
1150	Carnaud	1177	1176	1175 c	+ 1 04
2800	Carrefour	2950	2930	2948	– 0 06
1540	Casino	1500	1455	1500	....
1220	Casino A.D.P.	1205	1245	1245	+ 3 31
845	Cedis	951	898	898	– 5 57
1480	Cetelem	1491	1497	1491	....
1520	C.F.A.O.	1555	1613	1621	+ 4 24
430	C.F.D.E.	465	497	497	+ 6 88
970	C.G.I.P.	985	1000	1000	+ 1 52
1020	Chargeurs S.A.	1079	1074	1074 c	+ 0 13
53	Chiers-Châtill.	57	55 10	56	– 1 75
665	Ciments franç.	650	626	640 c	+ 0 98
490	Club Méditerr.	547	530	537	– 1 82
225	Codetel	231	231 60	234 50	+ 1 51
390	Cofimeg	388	390	408	+ 5 15
755	Coles	802	810	806	+ 0 49
255	Compt. Entrepr.	268	269 90	269 90	+ 0 70
515	Compt. Mod.	540	535	535 c	+ 1 40
1410	Créd. Foncier	1535	1570	1560	+ 1 62

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
495	Crédit F. Imm.	499	493	508	+ 2
1820	Crédit Nat.	1850	1910	1900	+ 2 70
335	Crouzet	318	321	320 50	+ 0 78
1890	Damart S.A.	1966	1900	1910	– 2 84
3190	Darty	3085	3200	3199	+ 3 69
265	Dév. R.d.C. (Li)	268	265	265	– 1 11
415	D.M.C.	433	444	442	+ 2 07
1890	Docks France	2125	2120	2120	– 0 23
1210	Dumez	1290	1290	1300	+ 0 77
1250	Eaux (Gén.)	1286	1279	1288	+ 0 15
2610	Ecco	2870	2850	2850	– 0 69
285	Elf-Aquitaine	298	300	301	+ 1
280	– (certific.)	290	298	290	....
1600	Epeda-B-Faure	1950	1947	1947 c	+ 1 67
2530	Essilor	2600	2640	2640 c	+ 2 66
445	Esso S.A.F.	464	461	464	....
2650	Eurafrance	2823	2828	2828	+ 0 17
1400	Eurocom ★	1502	1480	1478	– 1 59
1870	Euromarché	2106	2250	2250	+ 6 88
1340	Europe nº 1	1324	1384	1384	+ 4 53
1450	Facom	1560	1450	1470 c	– 3 84
765	Fichet-Bauche	775	770	770	– 0 64
275	Finextel	285	298	299	+ 4 91
300	Fives-Lille	305	305	304 10	– 0 29
28	Fonderie (Gén.)	35	....	....	....
185	Fraissinet (Ma)	192	192	192	....
300	Francarep	300	320	320	+ 6 66
1000	Fromageries Bel	1040	1030	1030	– 0 96
1000	Gal. Lafayette	1030	998	990	– 3 88
380	Gascogne	371	370	370	– 0 26
300	Géophysique	284 90	295	295	+ 3 54
1070	Gerland	1200	1200	1200	....
325	GTM-Entrepose	378	380	379	+ 0 26
635	Guyenne-Gasc.	660	650	650	– 1 51
2880	Hachette	2700	2700	2700	....
625	Hénin (La)	632	645	645	+ 2 05
72	Imétal	68 50	65 90	66	– 3 64
845	Imm. Plaine-M.	845	832	832	– 1 53
3600	Inst. Mérieux	4000	4065	4065	+ 1 62
700	Interbail	710	655	655 c	– 2 78
1750	Intertechnique	1855	1820	1820	– 1 88
720	J. Lefebvre	754	768	758	+ 0 53
1360	Lab. Bellon	1515	1519	1514	– 0 06
1240	Lafarge-Coppée	1281	1300	1300	+ 1 48
1420	Lebon	1400	1430	1430	+ 2 14
3780	Legrand	3800	3870	3900	+ 2 63
1080	Lesieur	1041	1050	1050	+ 0 86
630	Locafrance	647	647	653	+ 0 92
1090	Locindus	1195	1041	1041 c	– 0 72
1080	L. Vuitton S.A ★	1107	1110	1101 c	+ 0 87
820	Luchaire	655	679	679	+ 3 66
1130	Lyonn. Eaux	1315	1355	1355	+ 3 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Mais. Phénix	230	246	247	+ 7 39
620	Majorette (Ly)	640	615	615	– 3 90
103	Manurhin	106 50	104 50	104 50	– 1 87
345	Mar. Wendel	368	350 10	350 10	– 4 86
1450	Martell	1433	1400	1391	– 2 93
2060	Matra	2290	2285	2285 c	+ 2 78
2970	Merlin-Gerin	3190	3210	3220	+ 0 94
2580	Michelin	2810	2828	2830	+ 0 71
5250	Midi (Cie)	5580	5710	5680	+ 1 79
480	Midland Bk S.A.	471	473 50	470	– 0 21
525	Min. Salsig. (Ma)	530	518	518	– 2 26
48	M.M. Penarroya	46 30	45	48	– 0 64
1950	Moët-Hennessy	2080	2060	2068	– 0 57
825	Mot. Leroy-S ★	842	850	848	+ 0 71
87	Moulinex	85	81	80 20	– 5 64
955	Navig. Mixtes	998	1004	999	+ 0 10
164	Nord-Est	178	178	178	....
500	Nordon (Ny)	491	490	490	– 0 20
475	Nouvelles Gal.	479	476	476	– 0 62
915	Occident. (Gén.)	986	980	991	+ 0 50
1480	Omn.F.Paris	1540	1549	1549	+ 0 58
216	Olida-Caby	200 50	201 60	201 10	+ 0 29
400	Opfi-Paribas	425	415	420	– 1 17
3250	Oréal (L')	3410	3400	3420 c	+ 1 20
1010	Paris-Réescomp	1030	1040	1045 c	+ 3
950	Pechelbronn	1047	1050	1050	+ 0 28
1400	Penhoët	1430	1441	1441	+ 0 76
1090	Pernod-Ricard	1101	1080	1099	– 0 18
114	Pétroles B.P.	115	113	112	– 2 60
865	Peugeot S.A.	889	891	895	+ 0 67
66	Pocloin	66 20	66	66 80	+ 0 90
1470	Poliet	1590	1573	1550 •	+ 3 04
585	P.M. Labinal	615	630	630	+ 2 43
1990	Presses Cité	1969	1920	1960	– 0 45
1600	Prétabail Sic.	1630	1649	1650	+ 1 22
425	Primagaz	425	425	428	+ 0 23
490	Printemps	551	557	553	+ 0 36
1560	Promodès	1679	1645	1650	– 1 72
230	Prouvost S.A.	249	249 10	249	....
895	Radiotechn.	900	895	900	....
163	Raff. Dist. Total	150 30	140 10	140 50	– 6 52
1840	Redoute (La)	1729	1740	1785	+ 3 23
1250	Roussel-Uclaf	1485	1550	1535	+ 3 36
1070	Roussel-C.N.I.	1177	1199	1199	+ 1 86
4130	R. Impériale (Ly)	4230	4230	4230	....
250	Sade	265	265	265	....
2710	Sagem	2850	2858	2858	+ 0 28
655	St-Louis B.	624	635	625	+ 0 16
1960	Salomon	2040	2035	2035	– 0 24
1050	Salvepar	1160	1100	1100	– 5 17
860	Sanofi	710	714	719	+ 1 26
435	S.A.T.	458	456	460	+ 0 43

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
680	Saupiquet (Na)	714	720	720	+ 0 84
625	Schneider	625	629	629	+ 0 64
113	S.C.O.A.	112 10	112 90	112 90	+ 0 71
77	S.C.R.E.G.	72 10	82 50	59 •	+ 13 35
500	Seb	540	522	525	– 2 77
495	Sefimeg	516	495	515	– 0 19
1820	S.F.I.M.	1820	1840	1838	+ 0 98
73	S.G.E.	78 60	79 50	79 50	+ 1 14
510	Signaux Ent. El.	535	530	530	– 0 93
970	Silic	980	930	931	– 5
555	Simco-U.P.H.	590	591	594	+ 0 67
350	Simnor (Li)	350	355	355	+ 1 42
1200	Skis Rossignol	1240	1260	1260	+ 1 61
940	Sliminco	946	945	945	– 0 10
255	Sodero (Na)	266	268	268	+ 0 75
2080	Sodexho	2070	2070	2070	....
440	Sogerap	440	450	450	+ 2 27
1140	Sommer-Allib.	1199	1200	1240	+ 3 41
660	Source Perrier	709	709	713	+ 0 56
1280	Sovac	1349	1355	1365	+ 1 18
480	Strafor	508	506	503	– 0 59
345	Synthelabo ★	391	390	392	+ 0 25
535	Talcs Luzenac	520	511	511	– 1 73
2920	Tél. Elect.	2990	3000	3000	+ 0 33
1170	Thomson-C.S.F.	1260	1275	1275	+ 1 19
370	Total (CFP)	382	384	381 c	+ 19 67
86	– (certific.)	89 50	83	83 c	+ 18 19
2580	T.R.T.	2689	2650	2620 c	– 1 38
860	U.F.B.	855	820	821	– 3 97
1020	U.I.S.	1047	1050	1050	+ 0 28
650	U.C.B. ★	721	729	735	+ 1 94
490	Valéo	525	515	514	– 2 09
81	Vallourec	86 70	86 60	86	– 0 80
4950	V. Clicquot-P.	4749	4640	4640	– 2 29
836	Via Banque	846	847	847	+ 0 23
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	835	761	775 c	+ 1 65
92	Amax Inc.	92 20	90 50	91	– 1 30
430	Amer. Express	437	437	437	....
177	Amer. Teleph.	179 50	182	182	+ 1 39
77	Anglo Amer. C.	78	77 10	77 10	– 1 15
425	Amgold	386	392 50	392 50	+ 1 68
900	BASF (Akt)	842	828	828	– 1 66
930	Bayer	950	940	940	– 1 05
146	Buffelsfont.	143	144 50	148 50	+ 3 84
28	Charter	28 10	28 20	28 20	+ 0 35
300	Chase Manh.	316	310 50	310 50	– 1 74
200	Cie Pétr. Imp.	200	196	196	– 2
46	De Beers	44 60	45	44 90	+ 0 67
2500	Deutsche Bank	2528	2490	2483	– 1 78
42	Dome Mines	39 90	39 10	39 20	– 1 75

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
88	Driefontein Ctd	92 50	95 10	95	+ 2 70
615	Du Pont-Nem.	594	588	588	– 1 01
430	Eastman Kodak	419	417	416	– 0 71
27	East Rand	25 85	28 80	28 40	+ 9 86
270	Electrolux	273	274	274	+ 0 36
255	Ericsson	253	252	252	– 0 39
430	Exxon Corp.	427	426 50	426 50	– 0 11
385	Ford Motors	394	391 70	391 70	– 0 58
58	Freegold	53 50	53 50	54 50	+ 1 86
78	Gencor	78 90	78 30	78 30	– 0 76
585	Gén. Electr.	583	575	575	– 1 37
435	Gén. Belgique	440	440 50	441	+ 0 22
555	Gen. Motors	550	546	546	– 0 90
45	Goldfields	46	47	47	+ 2 17
43	Gd Metropolitain	43 50	43 70	43 90	+ 0 91
60	Harmony	54 10	54	54 40	+ 0 56
36	Hitachi	36 50	36 50	36 50	....
835	Hoechst Akt.	843	848	848	+ 0 59
103	Imp. Chemical	109	108	108	– 0 91
94	Inco. Limited	92 50	91 80	91 90	– 0 64
1030	IBM	1052	1044	1043	– 0 85
320	ITT	364	376	373	+ 2 47
169	Ito-Yokado	162	165 50	165 50	+ 2 16
62	Matsushita	61 90	62 80	62 80	+ 1 45
725	Merck	730	723	726	– 0 54
790	Minnesota M.	795	805	805	+ 1 25
220	Mobil Corp.	220	220	220 80	+ 0 36
31750	Nestlé	31880	32260	32260	+ 1 19
152	Norsk Hydro	157	159 40	159 40	+ 1 52
141	Ofsil	127	128	133 50	+ 5 11
1240	Petrofina	1320	1320	1319	– 0 07
490	Philip Morris	521	530	526	+ 0 95
152	Philips	152	149 50	149 50	– 1 64
510	Quilmès	510	505	508	– 0 39
476	Randfontein	465	435	450	– 3 22
556	Royal Dutch	567	560	560	– 1 23
68	Rio Tinto Zinc	65 80	65	65 50	– 0 45
80	St Helena Co	73 95	74 80	74 50	+ 0 74
230	Schlumberger	231 20	238 50	238 50	+ 3 15
84	Shell transp.	85	84 50	84 50	– 0 58
2000	Siemens A.G.	2025	1972	1972	– 2 61
143	Sony	141 70	141	141	– 0 49
157	T.D.K.	157	155 40	155 40	– 1 01
17	Toshiba Corp.	18 45	18 25	18 35	– 0 54
1390	Unilever	1389	1380	1371	– 1 29
340	Unit. Techn.	348	345	345	– 0 86
395	Vaal Reefs	378	380	380	+ 0 52
405	Volvo	391	387	374	– 4 34
188	West Deep	176	179	179	+ 1 70
406	Xerox Corp.	392 50	395 10	395 90	+ 0 86
1 17	Zambia Corp.	1 25	1 25	1 24	– 0 80

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7755	..
Emp. 8,80 % 77	122 30	0 840
9,80 % 78/93	105 10	9 505
8,80 % 78/86	100 78	4 846
10,80 % 79/94	109 30	8 877
13,25 % 80/90	111 50	1 016
13,80 % 80/87	107 75	9 755
13,80 % 81/89	113 55	6 314
16,75 % 81/87	110 32	13 492
16,20 % 82/90	124 60	7 501
16 % juin 82	126 90	0 984
14,60 % fév. 83	124 75	5 200
13,40 % déc. 83	130 20	7 049
12,20 % oct. 84	120 10	8 891
11 % fév. 85	122 90	3 918
10,26 % mars 86	113 90	3 120
ORT 12,75 % 83	1690	..
OAT 10 % 2000	116 05	0 959
OAT 9,90 % 1997	113 60	5 425
OAT 9,80 % 1996	111 40	4 081
Ch. France 3 %	184	..
CNB Bques janv. 82	103 40	5 348
CNB Paribas	104 70	5 348
CNB Suez	104 70	5 348
CNI janv. 82	103 40	5 348
PTT 11,20 % 85	116	6 020
CFF 10,30 % 86	119	0 660
CNE 11,50 % 85	114 30	0 794
CNT 9 % 86	104	1 886
CRH 10,90 % déc. 85	115 30	4 918

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	393	397
A.G.F. (St Cent.)	7050	7000
André Roudière	249	243
Applic. Hydraul.	585	585
Arbel	150	150
Asturg	270	270
Avenir Publicité	1700	1730
Bain C. Monaco	450	....
Banque Hypoth. Eur.	480	....
B.G.I.	400	390
Blanzy-Ouest	461	461
B.N.P. (I)	482	484
B.N.P. Intercontin.	378 90	380
Bénédictine	4210	4200
Bon-Marché	506	....
Calf	985	990
Cambodge	385	....
C.A.M.E.	234	234 50 c
Campenon Bern.	228 50	249 80 d
Carbone-Lorraine	605	609
C.E.G.Frig.	485	482
Centen. Blanzy	1848	....
Centrest (Ny)	240	230 o
Cerabati	79 80	80 30 o
Chambourcy (M.)	978	1030 d
Champex (Ny)	170	....
C.I.C. (Financ. du)	265	268
C.I. Maritime	400	416
Cimen-Sistra	930	960
Citram (B)	287 80	291 50
Clause	836	811 o
Cofradel (Ly)	965	965
Cogifi	542	555
Comiphos	408	....
Cie Industrielle	3440	3440

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Comp. Lyon-Alem.	416	430
Concorde (La)	1080	1080
C.M.P.	28 30	....
Crédit (C.F.B.)	580	....
Créd. Gén. Ind.	1400	1400 c
Crédit Lyonnais C.I.	725	725
Cr. Universel (Cie)	901	865
Créditel	198 90	199 90
Darblay S.A.	432	449 c
Darty Act. d. p.	2365	2400
De Dietrich	1500	....
Delalande S.A.	1035	1035
Delmas-Vielj. (Fin.)	1152	1180
Didot-Bottin	511	510
Drag. Trav. Pub.	41 10	42 •
Eaux Bass. Vichy	1630	....
Eaux Vittel	1040	....
Economats Centre	560	565
Electro-Banque	429	430
Electro-Financ.	987	991
Eli-Antargaz	344	344
E.L.M. Leblanc	575	579
Enelli-Bretagne	279	276
Entrepôts Paris	601	610
Epargne (B)	2313	2359
Europ. Accumul.	98	95
Eternit	2289	2300
Essr	3160	3250
Finalens	240	230 40
FIPP	213	221 50
Fnac	979	999
Foncière (Cie)	470	475
Fonc. Agache-W.	847	847
Fonc. Lyonnaise	3900	3900
Foncina	475	475
Forister	1175	1200
Fougerolle	142	144
France I.A.R.D.	412	420
France (La)	6480	6410
Fruit. Paul Renard	525	525
GAN	13200	13460
Gaumont	436 80	....
Gaz et Eaux	2742	2610
Gévelot	257	247
Gr. Fin. Constr.	551	551
Gds Moul. Paris	381	398
Groupe Victoire	3780	3780
G. Transp. Ind.	483 60	500
Hutchinson	800	800
Immindo S.A.	455 20	474 40
Imminvest	328 10	....
Immobail	524	528
Immobanque	796	795
Immob. Marseille	7830	7890
Immofice	612	592
Invest. (Sté Cent.)	3205	3210
Jaeger	277 50	289 60
Lafitte-Bail	625	630
Lambert Frères	101	108
Lille-Bonnières	975	....
Locabail Immob.	878	885
Loca-Expansion	370	380
Locafinancière	520	520
Locatel	385	390
Louvre (Sté)	2010	2008
Machines Bull	52	52 50
Magasins Uniprix	165 10	180 30 d
Magnant S.A.	138 70	141 20 c
Maritimes Part.	390	390
M. H.	....	....
Métal Déployé	477	477
Mors	169 90	170
Naval Worms	113 50	114 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	....
OPB Paribas	380	385
Optorg	180	178
Origny-Desvroise	229 80	239
Palais Nouveauté	940	949
Paribas-CIP	990	994
Paris France	279	279
Paris-Orléans	316	324
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1768 c
Pathé-Cinéma	317 20	329 90 d
Pechiney (cert. inv.)	220	230
Piles Wonder	1010	1005
Piper-Heidsieck	750	732
P.L.M.	205	191
Porcher	295	292
Providence S.A.	1670	1603
Publicis	1540	1515
Raff. Souf. R.	220	223
Rhône-Poul. (c. inv.)	420	420
Ricqlès-Zan	137	137
Rochefortaise S.A.	172 80	175
Rochette-Cenpa	70 70	73 50
Rosario (Fin.)	200	190
Rougier et Fils	70 10	70 10
Sacer	178	....
Sacilor	17 65	18
SAFAA	771	802
Safic-Alcan	605	629
SAFT	1510	1515
Saga	295	285
Salins du Midi	501	510
Santa-Fé	182	181
Satam	124 60	120
Saulnes	69	69 90
Saunier-Duval	47	47
Savoisienne (M)	152	152
SCAC	393 20	400
Senelle Maubeuge	540	540
S.E.P. (M)	237	....
Serv. Equip. Véh.	71	73 90
Sici	84 50	89
Sicotel	460	453
Simin	342	344 80
Siph (Plant. Hévéas)	348 20	....
SMAC Acieroïd	70	69 40 •
Sté Générale-CIP	1022	1040
Sofal financière	2240	2150
Sofio	338	340
Soficomi	860	816 c
S.O.F.I.P. (M)	159	....
Sofragi	1138	1100
Soudure Autog.	507	505
Souabail	805	810
Speichim	124 80	....
S.P.I.	645	648 c
Spie Batignolles	597	628
Suez (Fin. de)-CIP	1175	1176 c
Sumi	570	558
Taittinger	1945	1945
Testut-Aquitaine	441	....
Tour Eiffel	570	547
Ufiner S.M.D.	560	580
Unibail	850	860
U.A.P.	2800	2790
Un. Imm. France	600	593 c
Un. Ind. Crédit	1400	1400
Usinor	4 14	4 85 d
U.T.A.	1930	1980
Vicat	585	627 d
Virax	192 90	200
Waterman S.A.	500	480
Brass. du Maroc	134 40	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1080	....
Akzo	470	....
Alcan Alum	216 50	216 40
Algemeine Bank	1645	....
American Brands	601	630
Am. Petrofina	334	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	138	....
Bco Pop Español	268 90	254
Banque Morgan	639	650
Banque Ottomane	1040	1080
B. Régl. Internat.	29000	27000
Br. Lambert	553	550
Canadian-Pacific	86 40	85 96
Commerzbank	974	985
Dart. and Kraft	464	....
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	420	413
Dresdner Bank	1358	1342
Gén. Belgique	440	441
Gevaert	890	....
Glaxo	107 10	105
Goodyear	232	....
Grace and Co	378	385
Gulf Oil Canada	76 50	76
Honeywell Inc.	540	....
I. C. Industries	346	343
Int. Min. Chem	250	....
Johannesburg	580	551
Kubota	14 40	14 50
Latonia	282	282
Mannesmann	641	642
Midland Bank Plc	55 10	58 20
Mineral-Ressourc.	56 05	....
Norandа	95	90 55
Olivetti	44	40 10
Pakhoed Holding	150	150
Pfizer Inc.	507	509
Procter Gamble	576	575
Ricoh Cy Ltd	35 80	35 60
Rolinco	247 30	245 80
Robeco	261 60	265
Rodamco	392	402 50
Saipem	27 80	28
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	329	305
Sperry Rand	520	515
Steel Cy of Can.	120	....
Stilfontein	34 50	39 50
Swedish Match	360	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	47 50	....
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	28 40	28
Vieille Montagne	890	890
Wagons-Lits	865	873
West Rand	16	18 70

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	18 50	....
C.E.M.	....	....
Cochery	62	62
Copamex	381	400
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	490	....
Révillon	324	....
Rorento N.V.	140 80	140 90
Sopalsa	212	152 40 o
S.P.R.	250	....
Ufinex	420	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1595	1690	Devanlay	1360	1330	Om. Gest. Fin.	370	378
Alain Manoukian	685	695	Deville	872	907	Patemelle-R.D.	3830	3676
Asystel	315	319	Drouot-Assurances	540	535 c	Pujo Banque	212 20	218 60
BAFIP	726	700	Editions Belfond	300	290	Petroligaz	900	416 c
B.I.P.	1400	1420	Elect. S. Dassault	906	916	Rhool	910	940
Bolloré Technologies	830	839	Expand	400	387 c	St-Gobain Emballage	1213	1230
Buitoni	536	536	Filipacchi	860	870	S.C.G.P.M.	169 60	169
Cables de Lyon	812	812	Guy Degrenne	962	964 c	Seme-Metra	905	892
Calberson	538	546	I.C.C.	312	....	S.E.P.	1160	1160
Cardif	1790	1765	IN Informatique	448	450	S.E.P.R.	1275	1325
Cap Gemini Sogeti	1970	1945	Loca-Investissement	405	395	S.M.T. Goupil	325	328
C.D.M.E.	801	805	Manutan	541	545	Sofibail	390	391
C. Equip. Elect.	236	236	Merlin Immobilier	505	505	Supra	805	810
C.G.I. Informatique	477	496	Métallurg. Minière	192 40	187 10	Valeurs de France	333	334
C. Occid. Forestière	139	139	M.M.B	599	597			
Defan	198 10	198	Molex	315	330			
Dauphin O.T.A.	1761	1761	Navale-Delmas	675	669			

SICAV (sélection) — 30/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	672 73	656 32
Actions France	437 06	417 24 ◆
Actions sélectives	581 68	555 30 ◆
Aedificandi	649 29	619 85 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1103 08	1076 18
A.G.F. 5000	505 06	482 74
A.G.F. ECU	1142 63	1137 32
A.G.F. Interfonds	438 41	427 72
A.G.F. OBLIG.	1188 50	1182 59
Agfimo	643 51	627 81
Altefi	223 03	212 92 ◆
A.L.T.O.	201 39	192 26 ◆
America-Valor	798 65	762 43
Amérique Gestion	431 20	411 65
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	390 11	372 42
Associc	1232 93	1232 93
Aurecic	1202 77	1167 74
Bourse-Investiss.	441 81	421 78
Bred Associations	2654 13	2646 19
Capital Plus	1618 06	1618 06
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	860 91	821 87
Convertimmo	390 84	375 81
Cortal court terme	11831 45	11831 45 ◆
Cortexa	951 48	908 33
Credinter	446 08	433 07
Croiss. Finance	270 36	258 72 ◆
Croiss. Mercure	2613 46	2537 34 ◆
Croiss. Immobil.	624 96	596 62 ◆
Croiss. Prestige	343 37	327 80 ◆
Démeter	12716 21	12716 21
Drouot-France	601 26	574 01
Drouot-Investiss.	1030 68	983 94
Drouot-Sécurité	229 08	228 24
Drouot-Sélection	151 35	144 49
Ecuric	1170 92	1153 62
Elicoop Sicav	10861	10833 92
Energie	235 54	224 86
Eparcic	2817 46	2811 83
Eparcourt Sicav	7961 63	7941 78
Epargne Associations	24838 06	24789 86
Epargne-Capital	7887 29	7789 40
Epargne-Croiss.	1508	1439 62
Epargne-Industr.	707 62	675 53
Epargne-Inter	641 34	612 28
Epargne-Long-Terme	1720 25	1674 21 ◆
Epargne-Oblig.	199 73	194 39
Epargne-Unie	1167 61	1114 66
Epargne-Valeur	415 08	396 24
Eparoblig	1303 37	1300 77 ◆
Eurocic	9807 03	9760 62
Euro-Croissance	536 39	511 11 ◆
Eurodyn	949 81	949 81
Financière Plus	26511 04	26248 55 ◆
Fincal Placement	62156 70	61887 26
Fincal Trimestriel	1157 08	1138 96
Fincal Valorisation	13142 24	12894 95
Foncier Investiss.	1088 98	1062 40
Fonsicav	275 56	263 08
France-Garantie	309 86	308 24 ◆
France-Investiss.	558 34	533 02
France-Net	125 14	123 90
France-Obligations	461 11	456 54
Francic	378 94	367 90 c

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fruct-Associations	1263 36	1263 36
Fructicapi	303 02	298 54
Fructidor	260 55	256 70
Fructifrance	727 35	709 61
Fructivar	79061 19	78854 05
Fructi ECU	568 52	558 15
Fructi-Première	13290 28	13093 87
Futuroblig	1092 62	1081 53
Gestilion	58789 13	58642 52
Gestion Associations	149 08	145 80
Gestion Mobilière	691 93	660 55
Gest. Rendement	487 97	465 84
Gest. Sél. France	722 75	689 98
Haussmann Associat.	1264 69	1264 69
Haussmann court terme	1110 29	1110 29
Haussmann Epargne	1371 07	1371 07
Haussmann Europe	1832 58	1749 48
Haussmann Obligations	1289 08	1289 08
Haussmann Obligation	1535 01	1465 40
Horizon	1198 49	1161 63
I.M.S.I.	604 76	577 34
Indo-Suez Valeurs	754 20	720
Ind. française	14087 40	13791 57
Interoblig.	12194 52	11725 50
Interselect France	437 94	418 08
Intervaleurs Indust.	619 02	590 95
Invest. net	14572 23	14643 14 ◆
Invest. Obligataire	17477 45	17442 56 ◆
Japacic	154 84	150 33 ◆
Jeune épargne	218 36	215 13 ◆
Laffitte-crt-terme	60397 65	60397 65
Laffitte-Expansion	820 78	783 58
Laffitte-France	323 59	308 92
Laffitte-Japon	318 66	304 21
Laffitte-Oblig.	153 27	146 32
Laffitte-Rend.	209 49	199 99
Laffitte-Tokyo	1179 96	1126 45
Lion-Associations	11789 18	11789 18
Lion-Institutionnels	25021 71	24959 31
Livreplus	73551 41	72823 18
Livret portefeuille	580 97	584 05
Méditerranée	150 43	143 61
Mondiale Investissem.	459 48	438 64
Monecic	5965 11	5965 11
Moné.J	50468 87	50468 87
Multi-Obligations	458 39	437 60
Mutuelle Unie Sél.	155 20	148 16
Natio.-Assoc.	6776 18	6762 65
Natio.-Epargne	13588 24	13453 70
Natio.-Inter.	1094 25	1084 96
Natio.-Obligations	548 61	533 83
Natio.-Patrimoine	1360 98	1324 58
Natio.-Placements	64036 89	64036 89
Natio.-Revenus	1123 21	1112 08
Natio.-Sécurité	52270 48	52270 48
Natio.-Valeurs	712 28	679 98
Nord-Sud Développ.	1190 58	1188 18
Oblicoop Sicav	1449 51	1421 09
Oblilion	1126 58	1098 41
Optimavalor	579 16	552 90
Orient-Gestion	152 62	145 70
Paramérique	522 22	498 54 ◆
Parnargue	831 41	793 71 ◆
Paribas Epargne	15219 90	15189 52 ◆
Paribas Gestion	630 26	604 57 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parunam-Valor	1093 88	1092 79
Patrimoine-Retraite	1635 99	1603 91
Phenix Placements	270 67	269 32
Pierre Investiss.	724 39	691 54
Placement crt-terme	69772 05	69772 05 ◆
Placement J	52692 20	52692 20
Pro/Association	22363 77	22363 77
Province Investiss.	494 08	471 66 ◆
Rentacic	171 52	168 98
Revenus Trimestriels	6117 98	6057 11
Revenu Vert	1211 52	1210 31
St-Honoré Assoc.	13930 54	13920 94
St-Honoré Bio-aliment.	699 24	667 53
St-Honoré Pacifique	488 83	466 66
St-Honoré P.M.E.	404 72	386 37
St-Honoré Réal	10922 65	10879 13
St-Honoré Rendement	12062 54	12002 53
St-Honoré Technol.	714 45	682 05
St-Honoré Valor	12261 37	12164 06
Sécuricic	10955 63	10944 59
Sécur. Mobilière	435 13	415 40
Sél. court terme	12016 43	11926 98
Sicaden (Cardon BP)	789 46	777 78
Sicav-Associations	1325 90	1323 25
S.F.I. fr. et étr.	583 95	547 52
Slavimmo	790 34	754 50
Sicav 5000	328 23	317 50
Sinaliance	511 27	487 59
Sivam	397 05	398 42
Sivarente	216 26	209 50
Sivinter	392 39	381 89
S.I.–Est	1290 62	1232 10
S.I.G.	897 41	858 32
S.N.I.	1146 08	1112 68
Solinvest	541 76	519 67 ◆
Sogepargne	407 02	392 31
Sogenc	......	......
Sogevar	1013 64	967 68
Sogimar	1262 91	1205 64
Soleil Investiss.	506 90	483 91
Technocic	1198 12	1161 28
U.A.P. Investiss.	401 72	383 50 ◆
Uni-Associations	110 53	110 53 ◆
Unifrance	429 83	410 34
Unifoncier	1256 08	1199 12
Uni-Garantie	1429 30	1401 25
Unigestion	871 99	832 45
Uni-Japon	1388 18	1332 87
Uni-Régions	2469 83	2357 83
Unisecte	2285 74	2191 24
Univer	187 18	187 18 ◆
Univers-Obligations	1593 89	1541 59
Valoram	498 91	476 88
Valoblig	59893	59399 81
Valorg	1422 07	1420 65
Valrail	75287 24	75212 09 ◆

- c : coupon détaché
- o : offert
- • : droit détaché
- d : demandé
- ◆ : prix précédent
- ★ : marché continu

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	326	326
Inst. Mérieux	455	....
Presses Cité	378	....
Souscription		
Cofimeg	4 50	6
Crédit F. Imm.	....	....
Penhoët B.P.	15 10	13
Sade	....	....
Simco	11	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 068	7 011	6 700	7 300
ECU	6 848	6 853	....	....
Allemagne (100 DM)	318 900	319 100	310	330 500
Belgique (100 F)	15 600	15 612	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	283 140	283 300	274	293
Danemark (100 krd)	86 010	86 060	82 500	90
Norvège (100 k)	93 840	93 470	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 739	10 768	10 400	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 033	5 006	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 641	4 646	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	388 970	390 460	378 500	398 500
Suède (100 krs)	98 880	98 900	95	101
Autriche (100 sch)	45 390	45 430	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 982	4 996	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 688	4 688	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 088	5 049	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 265	4 278	4 100	4 300

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/6
Or fin (kilo en barre)	78250	77800
Or fin (en lingot)	78350	78150
Pièce française (20 fr)	521	521
Pièce française (10 fr)	390	.....
Pièce suisse (20 fr)	522	516
Pièce latine (20 fr)	451	450
Souverain	571	572
Pièce de 20 dollars	2920	2900
Pièce de 10 dollars	1480	1480
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	2980	2970
Pièce de 10 florins	472	478
Or Londres	343 55	.....
Or Zurich	344 50	.....
Or Hongkong	344 80	.....
Argent Londres	5 07	.....

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

NEW-YORK

CHANGES

INDICES BOURSIERS

MATIF

AUTOUR DE LA CORBEILLE

Le Monde

LA PLAINTE DE M. CHRISTIAN NUCCI POUR FAUX ET USAGE DE FAUX

Le Carrefour du développement : quand le scandale devient affaire d'Etat

En l'espace d'un week-end, l'affaire du Carrefour du développement est passée à la vitesse supérieure. Après deux mois de suspense savamment entretenu, de révélations et rumeurs le dossier a pris la tournure d'un scandale plus classique : inculpations et durcissement de ton de la part de la majorité. Logiquement, la ligne de mire s'est déplacée : après M. Yves Chalier, son ancien chef de cabinet, c'est maintenant l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, qui est sur la sellette.

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier, devait rendre visite à ce propos au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, dans la *journée du mardi 1er juillet. On précise* cependant à la présidence de l'Assemblée qu'il ne s'agit en aucun cas d'une demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Christian Nucci. Ce pouvoir n'appartient nullement au juge d'instruction, mais seulement à la partie civile – en l'occurrence, l'Etat – ou au parquet général de la cour d'appel. *« C'est une visite de courtoisie »*, expliquent les collaborateurs de M. Chaban-Delmas. *« Une telle visite est d'usage quand un parlementaire se trouve mis en cause dans une affaire judiciaire qui donne lieu à de nombreux échos de presse. »*

Point de départ de cette nouvelle accélération de l'affaire : la lettre – manuscrite, mais non signée – transmise par M. Chalier au ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, le 13 juin. Selon *Libération*, l'ancien chef de cabinet et trésorier de Carrefour du développement explique qu'il a agi sur ordre de M. Nucci, celui-ci l'ayant utilisé à de multiples occasions pour couvrir des affaires de services secrets. Les sommes disparues après avoir transité par Carrefour du développement ont servi, explique-t-il, à payer des agents français, et les pièces explicatives de ces dépenses sont justement celles qui ont été volées lors du « cambriolage » commis au siège de l'association dans la nuit du 22 au 23 avril.

Le vrai ministre

M. Chalier, tout en renvoyant la responsabilité des anomalies sur M. Nucci, affirme en même temps, selon *Libération*, que lui-même était le vrai ministre... ce qui peut paraître contradictoire.

Les milieux judiciaires qui ont pu en avoir connaissance estiment cependant que ce mémoire ne fournit que des explications *« très sommaires »*. Certes, M. Chalier affirme qu'une partie des fonds disparus a été remise *« à un certain nombre de personnages »*, dans le cadre d'une *« utilisation s'apparentant à la raison d'Etat »*, confirme-t-on. Mais il reste imprécis sur les circonstances des ordres qu'il prétend avoir reçus, et, en tout état de cause, ce document n'est *« pas très explosif »*, dit-on.

Quel qu'en soit son contenu, l'existence de ce mémoire semble avoir aussi précipité la contre-attaque de M. Nucci, même si elle n'intervient que pour ce qui concerne l'achat du château d'Ortie. L'ancien ministre a porté plainte contre X le lundi 30 juin pour *« faux et usage de faux »*. Il estime que sa signature a été imitée sur les documents accordant la caution de l'Etat à l'association la Promotion française, dirigée par M. Chalier, qui a acquis le château en juillet 1985. Le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, avait inculpé vendredi et samedi deux autres membres de l'association, Mme Marie-Danielle Bahisson, sous-préfet du Cher – un décret va mettre fin à ses fonctions de directeur stagiaire au cabinet du préfet – et Mme Lucette Norbert, voyante et amie de Mme Bahisson.

Ces inculpations ayant été prononcées dans le cadre de l'acquisition du château avec des fonds publics provenant de Carrefour du développement, le juge allait être amené à interroger M. Nucci sur la garantie publique octroyée à la Promotion française pour l'emprunt de 2,3 millions de francs contracté en vue des travaux de rénovation du château.

En portant plainte avec constitution de partie civile, l'ancien ministre s'efforce de lever ainsi l'ambiguïté que son silence avait pu laisser planer sur cette opération. Il n'évoque toujours pas, cependant, ce qui paraît être le « nœud » de l'affaire : savoir l'organisation du sommet franco-africain de Bujumbura (Burundi) en décembre 1984, qui semble avoir donné lieu à une partie des surfacturations constatées par la Cour des comptes.

La majorité, prudente depuis le début de l'affaire, semble enfin hausser le ton. La déclaration de M. Michel Aurillac en témoigne *(lire page 1). Le ministre de la coopération parle de « brigandage »*. Alors que s'engage, pour la cohabitation, un premier test avec un mois de juillet chargé – signature des ordonnances, session parlementaire extraordinaire, – ce durcissement n'est peut-être pas sans signification. Exagération ? Certains, dans la majorité, se plaisent à laisser entendre que le dossier comporte des éléments susceptibles d'embarrasser même l'Elysée.

Introuvable

Il n'en reste pas moins, dans cette affaire, des détours pour le moins étranges. M. Chalier, disait-on du côté du ministère de la coopération, est parti pour l'Amérique du Sud. Soudain, l'ancien chef de cabinet était de retour pour faire parvenir ses explications : il n'avait pas quitté Paris. Aujourd'hui, sa situation reste étonnante. La justice, indique-t-on, *« a des raisons de penser »* qu'il est dans la région parisienne : il n'est *« ni tout à fait en fuite, ni joignable »* dans un endroit connu. Des mesures ont été prises pour l'empêcher de quitter la France, mais aucun mandat d'amener n'a été lancé contre lui.

Principale figure de l'affaire, M. Chalier n'a donc été ni interrogé par les policiers ni recherché. Enfin, dans son mémoire justificatif, non signé, même s'il semble écrit de sa main, M. Chalier parle de lui à la troisième personne ! En réalité, un intermédiaire officieux ferait la liaison entre lui et le juge d'instruction. Une tactique habile de la part de l'ancien chef de cabinet qui, après avoir agi avec un apparent sentiment d'impunité, semble réussir aujourd'hui à orienter le cours de l'affaire tout en restant introuvable.

CORINE LESNES.

Un communiqué de Mme Roudy

Mme Yvette Roudy, ancien ministre des droits de la femme et député du Calvados, a publié le communiqué suivant : *« Interrogée depuis quelques jours sur mes relations avec Mme Bahisson, je peux dire simplement que si cette personne a bien été mon assistante parlementaire au Parlement européen, puis mon chef de cabinet, chargée de fonctions essentiellement administratives, je m'en suis séparée en 1983, et ne l'ai depuis jamais revue. »*

L' « affaire » de l'ONASEC

M. COURRIÈRE VEUT INFLIGER « UNE BEREZINA » A M. SANTINI

Le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, et son prédécesseur socialiste, M. Raymond Courrière, continuent de polémiquer à propos de l' « affaire » de l'ONASEC. Dans une interview accordée, dimanche 29 juin, à la radio CVS de Versailles, M. Santini avait notamment affirmé : *« Je n'ai pas le sentiment que c'est l'affaire de Panama ! »* Il avait aussi estimé que les socialistes, *« lorsqu'ils sont au pouvoir, au niveau national et local – car cette affaire est très locale – se comportent comme des voyous »*.

M. Courrière a répliqué en disant, lundi 30 juin : *« Celui que j'ose à peine appeler mon successeur, Santini, sent que le terrain fangeux dans lequel il s'est imprudemment engagé se dérobe sous ses pas. Il s'obstine, tel un moulin à prières déréglé, à répéter indéfiniment ses mensonges, ses insultes et ses calomnies (...). Il faut qu'il sache que, si le pseudo scandale de l'ONASEC n'est pas « l'affaire de Panama », je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour qu'elle se termine pour lui en une véritable Berezina. »*

Bourse de la matinée

LÉGERS GAINS : + 0,15 %

La Bourse de Paris s'est légèrement raffermie le 1er juillet, à la séance du matin, l'indicateur de tendance gagnant 0,15 %. Les valeurs les mieux orientées étaient Alsthom (+ 1,11 %), Thomson-CSF (+ 1,01 %), UCB (+ 0,95 %) et Bongrain (+ 0,85 %). Les plus fortes baisses étaient enregistrées par Dumez (– 1,15 %), Bouygues (– 1,10 %), le Club méditerranéen (– 0,37 %) et Chargeurs (– 0,37 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 1er JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 0 15

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	412 30	412	412
Agence Havas	1670	1670	1669 c
Air Liquide (L')	770	768	769
Alsthom	403 50	409	408
Bancaire (Cie)	1060	1060	1060
Bongrain	1745	1760	1760
Bouygues	1172	1171	1159
B.S.N.	3785	3760	3785
Carrefour	2948	2949	2949
Chargeurs S.A.	1074	1070	1070
Club Méditerranée	537	538	535
Dumez	1300	1285	1285
Eaux (Gén.)	1288	1288	1289
ELF-Aquitaine	301	287 50	289 50 c
Essilor	2640	2645	2680
Lafarge-Coppée	1300	1298	1300
Michelin	2830	2830	2830
Midi (Cie)	5680	5700	5700
Moët-Hennessy	2068	2058	2055 c
Navig. Mixtes	999	999	999
Oréal (L')	3420	3425	3425
Pernod-Ricard	1099	1099	1099
Peugeot S.A.	895	890	895
Sanofi	719	718	719
Source Perrier	713	719	719
Télémécanique	3000	2975	2975 c
Thomson-C.S.F.	1275	1278	1288
Total-C.F.P.	361	363	363
T.R.T.	2620	2620	2620
Valéo	514	514	514

A B C D E F G

LE NOUVEAU RÉGIME DE LA PRESSE ÉCRITE DÉFÉRÉ AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel aura à se prononcer sur la loi modifiant le régime juridique de la presse écrite et abrogeant l'ordonnance de 1944 et la loi de *1984. L'argumentaire* socialiste, tout au long de la discussion parlementaire, s'était d'ailleurs appuyé sur de récentes décisions des juges de la constitutionnalité.

Ces arguments sont repris dans le recours déposé par les députés socialistes. Ils font remarquer que, en 1984, le Conseil constitutionnel avait estimé que la liberté de la presse constitue une liberté *« fondamentale »* et que *« la loi ne peut en réglementer l'exercice qu'en vue de le rendre plus effectif »*, ajoutant que *« le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale (...) est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle »*. Or les élus socialistes considèrent que la nouvelle loi ne permet pas un réel contrôle de la concentration des quotidiens et qu'elle est donc en retrait sur la législation actuellement en vigueur, ce que, d'après eux, ne permet pas la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

ISRAËL A LANCÉ UNE OPÉRATION AU LIBAN DU SUD

Des blindés de l'armée israélienne, appuyés par des hélicoptères, ont lancé, le lundi 30 juin, une vaste opération de ratissage au Liban du Sud, en dehors de la « zone de sécurité » que l'Etat hébreu contrôle dans cette région. Plusieurs échanges de tirs avec des éléments non identifiés ont été entendus au cours de ce raid qui a pris fin dans la soirée. Il avait été déclenché après que des roquettes de katiouchas eurent été tirées lundi, sans faire de victime, sur des villages de Galilée.

Dans le nord du Liban, des unités syriennes se sont déployées dans la région de Danniyé pour mettre fin aux affrontements entre intégristes musulmans et militants du Parti national social syrien (PSNS, une formation libanaise laïque et prosyrienne).

A Beyrouth, soixante-quatre personnes affiliées aux multiples formations politiques présentes dans le secteur ouest – à majorité musulmane – de la capitale ont été arrêtées depuis l'entrée en application, il y a trois jours, du « plan de sécurité » décidé à la mi-juin à Damas. Ce plan est mis en œuvre par des officiers supérieurs de l'armée libanaise aidés par le général Ghazi Kanaan, chef des services de renseignement militaires syriens au Liban. – *(AFP, Reuter.)*

• *Un journaliste ouest-allemand est expulsé d'Afrique du Sud.* – Les autorités sud-africaines ont ordonné, ce lundi 30 juin, l'expulsion d'un journaliste de la chaîne de télévision ouest-allemande ARD.

Heinrich Buttgen est le quatrième journaliste étranger frappé d'un ordre d'expulsion depuis l'imposition de l'état d'urgence, le 12 juin. Buttgen a déclaré qu'il entendait faire appel de cette décision. – *(AFP.)*

• *Expulsion d'un fonctionnaire de l'ambassade du Portugal à Moscou.* – Le gouvernement soviétique a décidé d'expulser un fonctionnaire de l'ambassade du Portugal à Moscou, en représailles contre l'expulsion de deux membres de l'ambassade de l'URSS à Lisbonne le 23 juin, annonce, ce lundi 30 juin, l'agence Tass. – *(AFP.)*

• BASKET BALL : *victoire de la France sur les Etats-Unis.* – En match amical de préparation au championnat du monde, l'équipe de France a battu, lundi 30 juin à Paris, les Etats-Unis par 98 à 83.

Le numéro du « Monde » daté 1er juillet 1986 a été tiré à 495 390 exemplaires

Sur le vif

Ne vous vexez pas !

Je viens de lire un truc pas croyable dans le *Reader's Digest*. 65 % des gens ont horreur qu'on leur fasse des compliments. Moi, je ne suis pas de ceux là, je vous le dis tout de suite. Si vous voulez me balancer des gentillesses, des amabilités, des choses agréables, tendres, élogieuses, allez-y, vous gênez pas. Je vous promets de ne pas m'offusquer, me froisser. Je le prendrai très bien. Je ne vous enverrai pas péter. Au contraire. Je vous en serai très reconnaissante. Vous me ferez ma journée, ma semaine et même mon mois.

Parce que, faut pas croire, les compliments, c'est rare. Chez moi, pour en obtenir un, je suis obligée de les arrêter dans le couloir, de les bloquer dans l'encoignure d'une porte, d'agiter mon revolver sous leur nez et de les menacer : Tu vas me le dire que tu m'aimes, oui, que je suis formidable, la plus douce, la plus effacée, la plus adorée de toutes les mamans ? Ils rechignent, ils ne veulent pas céder au chantage, c'est contraire à leur dignité : Allez, dégage, tu veux, va te faire encenser ailleurs.

Au journal, c'est pareil, ils vous laisseraient crever la gueule ouverte plutôt que de vous lâcher, comme ça, en passant : Très bien ton papier, hier, génial. Vous savez pourquoi ? Rapport au syndrome du tac au tac. C'est une découverte d'un professeur du Massachusetts. Ils ont peur, figurez-vous, ils craignent pardessus tout que vous leur répondiez : Le tien n'était pas mal non plus. Ça les humilierait, les pauvres chéris, ils auraient l'impression de recevoir une gratification, un pourboire.

Ou alors, encore plus vicieux, en leur donnant une bonne note aujourd'hui, vous vous arrogez le droit de leur en distribuer une mauvaise, demain. Ou encore, vous leur filez des complexes. Si vous leur dites que leur bouquin était intéressant, leur campagne publicitaire réussie ou leur dîner excellent, ils sont pris de panique. Ils s'angoissent : Ah ! Merde ! Ce sera pas aussi bien la prochaine fois. Et, attendez, c'est pas fini, entre hommes et femmes, la moindre remarque : t'as une jolie robe, ou bien, t'as maigris, toi, dis donc, est considérée comme une invitation à s'envoyer en l'air.

On croirait pas, hein, mais c'est fou ce que c'est vexant de recevoir un compliment.

CLAUDE SARRAUTE.

Mort du cardinal Laszlo Lekaï primat de Hongrie

Primat de l'Eglise catholique de Hongrie, le cardinal Laszlo Lekaï est mort d'une crise cardiaque, le lundi 30 juin, dans son archevêché d'Esztergom, près de Budapest, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Son nom était associé à l'effort de dialogue et de coopération, unique dans les pays de l'Est, mené entre l'Eglise catholique et les autorités hongroises.

Né le 12 mars 1910 à Zalalovo, Laszlo Lekaï est ordonné prêtre le 28 octobre 1934. Il devient, dès 1944, le plus proche collaborateur du futur cardinal Mindszenty, qui, à l'époque, est l'évêque de son diocèse de Veszprem. Il est arrêté avec lui par les fascistes hongrois et est libéré en février 1945, à la veille de l'arrivée de l'armée rouge à Budapest.

Pendant les années de répression contre l'Eglise catholique – le cardinal Mindszenty, archevêque d'Esztergom et primat de Hongrie depuis 1945, est arrêté trois ans après – Lazlo Lekaï exerce des fonctions de curé de paroisse. Nommé évêque le 16 mars 1972, il est administrateur apostolique du diocèse de Veszprem. En 1974, Paul VI déclare vacant le poste d'archevêque d'Esztergom : depuis les événements de 1956, le cardinal Mindszenty est réfugié à l'ambassade américaine à Budapest et finira ses jours à Vienne.

Mgr Lekaï est nommé administrateur apostolique d'Esztergom, avant de devenir, à la mort du cardinal Mindszenty en 1975, archevêque de plein droit et primat de Hongrie.

C'est lui qui, avec le soutien du cardinal Casaroli, l'homme de l'ostpolitik du Vatican, prépare la rencontre historique du premier secrétaire hongrois, Janosz Kadar, avec Paul VI, à Rome, en 1977. La politique des « petits pas » *va permettre au cardinal Lekaï d'obtenir un certain nombre de concessions pour l'exercice de l'enseignement religieux et du culte en Hongrie.*

La mort du cardinal Lekaï réduit le Sacré-Collège à cent quarante-neuf membres, dont cent treize votants (âgés de moins de quatre-vingts ans) en cas d'élection d'un nouveau pape.

H. T.

En Libye

TRIPOLI ANNONCE LA DÉCOUVERTE D'UN SECOND CADAVRE DE PILOTE AMÉRICAIN

Le cadavre d'un deuxième pilote américain a été rejeté par la mer sur la côte tunisienne, a annoncé, lundi 30 juin, l'agence de presse libyenne JANA.

Selon JANA, il s'agit du cadavre d'un pilote américain dont l'avion *« a été abattu comme des dizaines d'autres »* lors du raid américain du 15 avril dernier.

Le cadavre, dont un bras est arraché, a été recueilli dans la région frontalière de la Tunisie de Ras-Ajzir. La Libye avait déjà annoncé le 7 mai dernier qu'elle avait récupéré, sur les plages de la ville d'Al-Zaweya, le cadavre d'un pilote américain. Depuis, Washington a effectué des démarches auprès de la Libye, notamment par l'intermédiaire de l'ambassade de Belgique qui représente les intérêts américains à Tripoli, pour s'assurer de l'identité du cadavre et demander son rapatriement aux Etats-Unis.

Un bombardier F-111 avec deux hommes d'équipage avait été porté disparu après l'opération américaine du 15 avril. – *(AFP.)*

